

8 nouv. tom.

*Double*

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

**TOME VIII. — 1<sup>re</sup> LIVRAISON.**

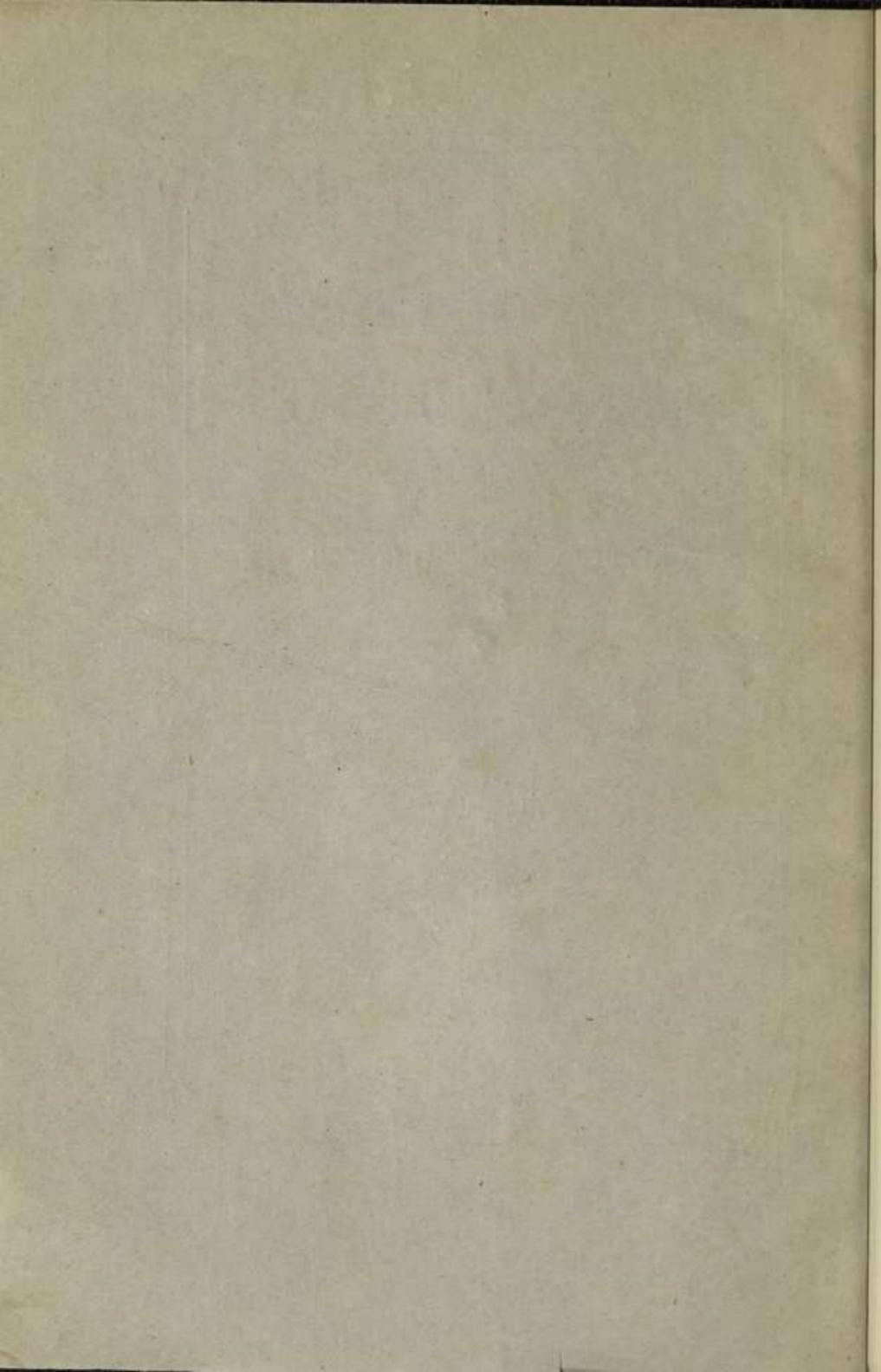
*8me année*



LIÉGE

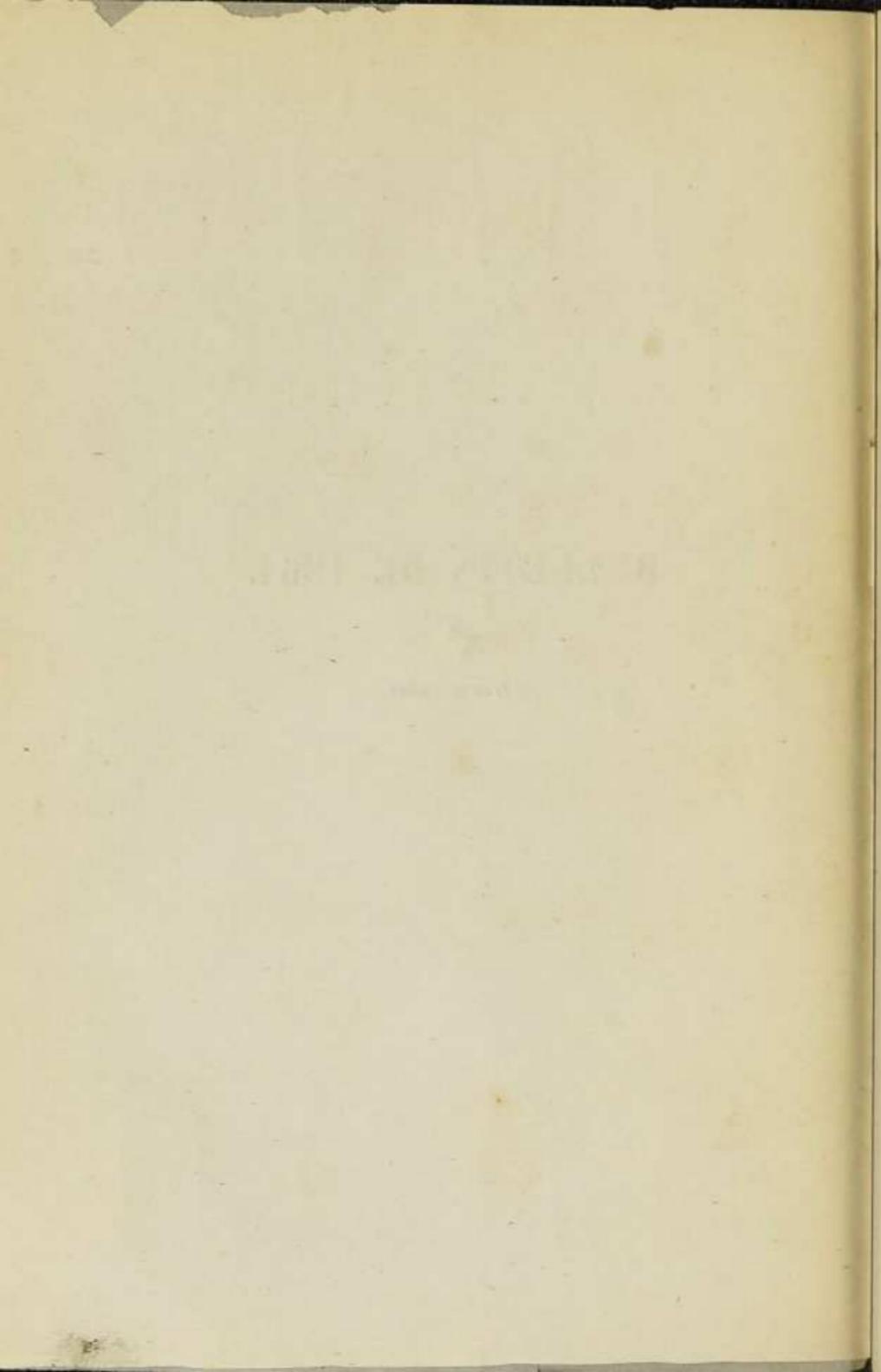
J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR

1866



BULLETIN DE 1864.

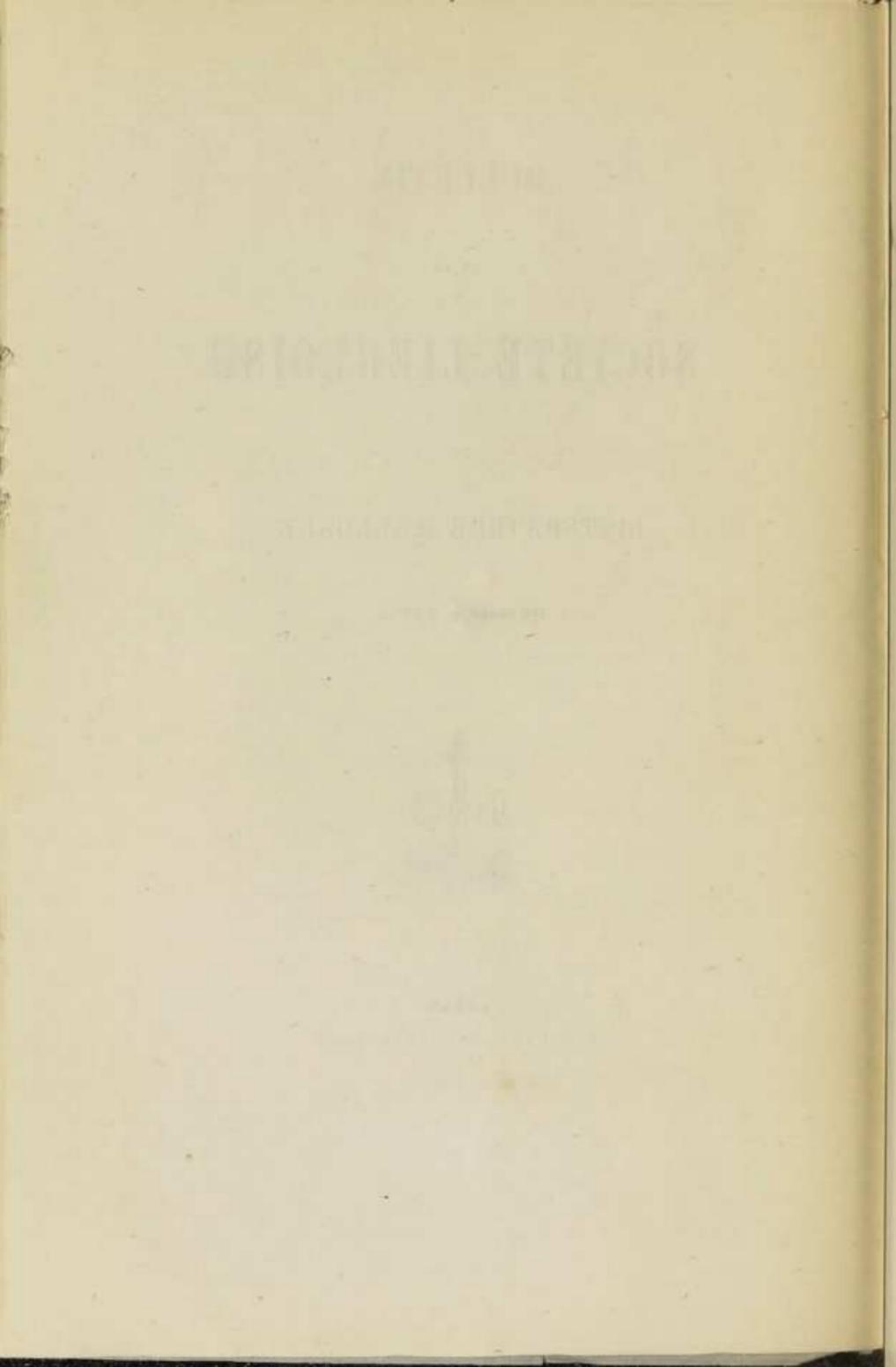
**TOME VIII.**



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ LIÉGEOISE  
DE  
LITTÉRATURE WALLONNE  
HUITIÈME ANNÉE.



LIÉGE  
J.-G. CARMANNE, IMPRIMEUR  
—  
1866



**SOCIÉTÉ LIÉGEOISE**

DE

**LITTÉRATURE WALLONNE.**

---

**CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.**

ART. 1<sup>er</sup>. Il est constitué à Liège une Société dans le but d'encourager les productions en **WALLON LIÉGEOIS**; de propager les bons chants populaires; de conserver sa pureté à notre antique idiome, d'en fixer autant que possible l'orthographie et les règles, et d'en montrer les rapports avec les autres branches de la langue Romane.

**CHAPITRE II.**

**Titre et travaux de la Société.**

ART. 2. La Société prend le titre de *Société liégeoise de littérature wallonne.*

ART. 3. Elle institue un concours annuel de poésie wallonne entre les poètes du pays de Liège.

Un concours pourra également être établi sur les questions historiques ou philologiques relatives au wallon.

ART. 4. Le sujet du concours, ses conditions, les récompenses à donner aux lauréats (¹) sont déterminés chaque année par la Société dans le courant du mois de novembre.

La distribution des prix pourra avoir lieu en séance publique (²).

ART. 5. La Société réunit les matériaux du dictionnaire et de la grammaire du wallon Liégeois. Elle détermine, autant que faire se peut, les règles de la versification.

ART. 6. La Société s'assemble de droit au local ordinaire de ses séances, à six heures du soir, les 15 des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre.

Dans le cas où ces dates tombent un jour férié, la réunion a lieu le lendemain. L'assemblée générale est celle du mois de janvier.

ART. 7. La Société s'assemble aussi sur toute convocation du secrétaire ordonnée par le président. La convocation contient l'ordre du jour.

A la demande de trois membres titulaires, le président doit faire convoquer la Société.

ART. 8. L'assemblée délibère sur les objets à l'ordre du jour lorsque cinq membres titulaires sont présents.

En cas d'urgence reconnue par l'assemblée, il peut être statué sur tout autre objet non prévu à l'ordre du jour.

ART. 9. Sur demande de trois membres, le vote a lieu au scrutin secret.

(¹) Toute mention honorable donne droit à une médaille en bronze. (Séance du 15 mars 1858).

Toute personne ayant obtenu une médaille dans un concours de la Société recevra le bulletin de l'année correspondante. (Séance du 15 février 1859).

(²) Cet article a été ainsi modifié le 15 février 1858 par une décision de la Société.

Toute élection a lieu au scrutin secret.

ART. 10. Toute discussion politique ou religieuse est interdite.

### CHAPITRE III.

#### **Des fonctionnaires et du bureau.**

ART. 11. Les travaux de la Société sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un bibliothécaire-archiviste et d'un trésorier (¹).

ART. 12. En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit provisoirement les fonctions.

Si le secrétaire est absent, le président choisit un des membres pour le suppléer.

ART. 13. Le président, le vice-président, le secrétaire, le bibliothécaire-archiviste et le trésorier sont nommés tous les ans dans la séance du 15 décembre; ils entrent en fonctions dans la séance qui suit celle du 15 janvier.

ART. 14. Le président règle l'ordre du jour et dirige les discussions; il veille à l'exécution du règlement; il rend compte des travaux de l'année écoulée à l'assemblée générale du 15 janvier.

ART. 15. Le secrétaire tient le procès-verbal des séances et la correspondance; il exécute les décisions de la Société. Il est dépositaire du sceau.

ART. 16. Le bibliothécaire-archiviste conserve et classe la bibliothèque et les archives. — Le trésorier opère les recettes, fait les paiements, et en rend compte à la fin de l'année, le tout sous la surveillance du président. Chaque année il sera dressé un projet de Budget pour le nouvel exercice.

(¹). Les articles 11, 13, 15 et 16 ont été ainsi modifiés par la Société le 15 mars 1866.

## CHAPITRE IV.

### **Des membres de la Société.**

ART. 17. La Société se compose de membres honoraires, de titulaires, d'adjoints et de correspondants.

ART. 18. Les membres honoraires sont: A. le bourgmestre de la ville de Liège; B. le président du Conseil provincial; C. les personnes qui ont rendu des services éminents à la Société et à qui cet honneur est décerné par les votes des trois quarts des membres titulaires présents.

ART. 19. Les membres titulaires de la Société sont au nombre de trente.

Ils ont seuls voix délibérative et consultative.

ART. 20. Les personnes présentées par trois membres titulaires sont inscrites comme membres adjoints. Les présentants sont responsables du paiement de la cotisation de la première année due par le membre adjoint qu'ils ont présenté.

ART. 21. Les membres correspondants sont nommés à la majorité des membres titulaires présents; ils se tiennent en relation avec la Société <sup>(1)</sup>.

Les membres honoraires, adjoints et correspondants ont le droit d'assister aux séances fixées par le règlement.

ART. 22. Les membres titulaires sont choisis parmi les membres adjoints à la majorité des votes des membres présents.

ART. 23. Les membres titulaires signent les Statuts ayant d'entrer en fonctions.

ART. 24. La démission donnée par un membre titulaire ou adjoint ne le libère pas du paiement de la cotisation de l'année dans le courant de laquelle la démission est donnée.

<sup>(1)</sup> Les membres correspondants ne figureront au tableau que lorsqu'ils auront accepté ce titre. Ils sont invités à faire don à la Société de leurs publications. (Séance du 15 février 1861).

Le défaut de paiement de la cotisation pendant deux ans entraîne la démission. Le démissionnaire n'en est pas moins tenu au paiement de ces deux années.

## CHAPITRE V.

### Des publications.

ART. 25. La Société fait imprimer :

A. Les pièces couronnées dans les concours et celles non couronnées qui méritent cette distinction <sup>(1)</sup>.

Ces pièces deviennent sa propriété. Les auteurs ne peuvent les réimprimer qu'avec l'autorisation de la Société. Tout manuscrit envoyé au concours est déposé aux Archives.

B. Les pièces anciennes dont la rareté et le mérite nécessitent la conservation.

C. Les pièces adressées à la Société lorsqu'elles en sont jugées dignes.

Dans toutes ces pièces, les convenances devront être respectées tant dans le fond que dans la forme.

ART. 26. Le secrétaire est chargé de remplir les formalités voulues par la loi pour assurer à la Société la propriété de ses publications.

ART. 27. Un exemplaire numéroté de toute publication est de droit remis sans rétribution à chaque membre honoraire, titulaire et adjoint.

La Société peut décider l'envoi d'un exemplaire aux correspondants.

Un exemplaire est adressé aux Sociétés qui accordent la reciprocité, à la bibliothèque royale de Bruxelles et à celle de l'Université de Liège.

(1) L'insertion au bulletin d'une œuvre quelconque est accompagnée du tirage à part de 50 exemplaires destinés à l'auteur. (Séance du 15 février 1861).

## CHAPITRE VI.

### **Des recettes et des dépenses.**

ART. 28. Les recettes consistent : en cotisations ordinaires payées par les membres titulaires, fixées à dix francs; en cotisations payées par les membres adjoints, fixées à cinq francs; en cotisations extraordinaires que la Société s'impose; en dons volontaires; en subsides éventuels de la Commune, de la Province, de l'État; et en produits de la vente des exemplaires des publications livrés au commerce.

ART. 29. Les dépenses ordinaires sont celles pour frais d'installation et de bureau; elles sont ordonnées par le bureau.

ART. 30. Les dépenses extraordinaires sont celles qui sont occasionnées par les publications de la Société et les prix à décerner aux lauréats des concours. Elles ne peuvent être votées qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents.

## CHAPITRE VII.

### **De la révision du règlement et de la dissolution de la Société.**

ART. 31. En cas de nécessité reconnue par la majorité des membres titulaires présents et absents, les Statuts peuvent être modifiés.

Aucune résolution ne peut être prise à ce sujet qu'après avoir été discutée dans deux des réunions de droit.

En cas de dissolution, laquelle ne peut être décidée qu'à la majorité des trois quarts des membres titulaires présents et absents, la bibliothèque, les archives et le sceau de la Société sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Liége et de-

vienuent la propriété de la ville; le solde restant en caisse est acquis en tous cas au bureau de bienfaisance de la ville de Liège.

Liége, le 27 décembre 1856.

Pour copie conforme :

*Le Secrétaire.*

F. BAILLEUX.



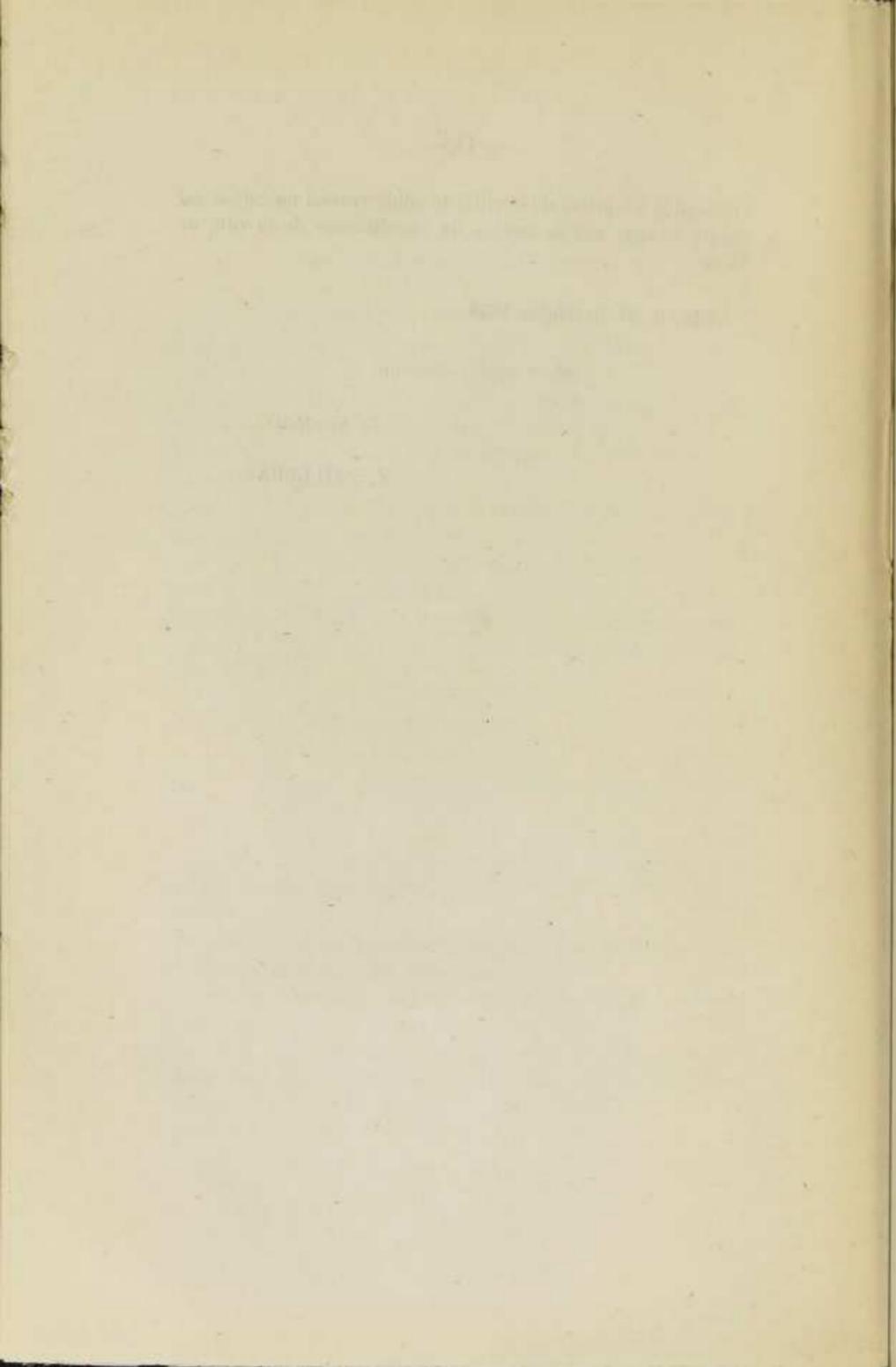


TABLEAU  
DES  
MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRÉTÉ LE 4<sup>e</sup> MAI 1866.

— — — — —  
BUREAU.

GRANDGAGNAGE (Charles), *Président.*  
FUSS (Théophile), *Vice-président.*  
BORMANS (Stanislas), *Secrétaire.*  
CAPITAINE (Ulysse), *Bibliothécaire-archiviste.*  
DEFRECHEUX (Nicolas), *Trésorier.*

Membres titulaires.

BORMANS (J.-H.), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale.  
BORMANS (Stanislas), conservateur-adjoint des Archives de l'Etat.  
BURT (Auguste), avocat, membre de la commission des Hospices civils.  
CAPITAINE (Ulysse), administrateur de la Banque Nationale.  
CHANDELON (J.-T.-P.), professeur à l'Université, membre de l'Académie royale.  
CRAUMONT (Félix), fabricant d'urnes.  
COLLETTE (Victor), fabricant d'armes.  
DEFRECHEUX (Nicolas), expéditionnaire du conseil académique.  
DEBIN (Joseph), maître chaudronnier.  
DEJARDIN (Joseph), notaire.

DELBOEUF (Joseph), professeur à l'Université de Gand.  
DESOER (Auguste), avocat.  
DE THIEN (Charles), juge au tribunal civil.  
DUMONT (B.-A.), notaire.  
FUSS (Théophile), conseiller à la Cour d'appel.  
GALAND (Walthère), avoué.  
GRANDJEAN (Mathieu), sous-bibliothécaire à l'Université.  
GRANDGAGNAGE (Charles), ancien représentant.  
HENROTTE (Nicolas), chanoine.  
HOCK (Auguste), fabricant-bijoutier.  
KIRSCH (Hycinthe), avocat.  
LE ROY (Alphonse), professeur à l'Université et à l'Ecole normale.  
LESOINNE (Charles), représentant.  
MARTIAL (Epiphane), avocat.  
MASSET (Gustave), commis au parquet de la Cour d'appel.  
MINETTE (Adolphe), avocat.  
PICARD (Adolphe), vice-président du Tribunal civil.  
STECHER (Jean), professeur à l'Université et à l'Ecole normale.  
THIRY (Michel), inspecteur du service des transports au chemin de fer de l'Etat.  
WASSEIGE (Charles), docteur en médecine et conseiller provincial.

#### Membres honoraires.

LE BOURGMESTRE DE LIÈGE.  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PROVINCIAL.  
GRANDGAGNAGE (Joseph), premier président de la Cour d'appel.  
LITTRÉ (Emile), membre de l'Institut de France.  
POLAIN (Mathieu), administrateur-inspecteur de l'Université.

#### Membres correspondants<sup>(1)</sup>.

ALEXANDRE (A.-J.), professeur à l'école moyenne de Gosselies.  
BIDAUT (Eugène), secrétaire-général du ministère des travaux publics, à Bruxelles.  
BORGNET (Jules), conservateur des archives de l'Etat, à Namur.

(1) On croit devoir appeler l'attention de Messieurs les membres correspondants sur la note de l'article 21 du règlement.

- BOVIE (Félix), peintre et homme de lettres, à Bruxelles.
- BREDEN, professeur au gymnase d'Arnsberg.
- CHALON (Renier), membre de l'Académie Royale de Belgique, à Bruxelles.
- GRAVÉE (H.), homme de lettres, à Paris.
- CLÉSSE (Antoine), homme de lettres, à Mons.
- COUNE (Joseph), préfet des études, à Anvers.
- DE BACKER (Louis), homme de lettres, à Noord-Peene (France).
- DE CHRISTÉ (L.), imprimeur à Douai.
- DE COUSSEMAEKER (E.), président du Comité flamand de France, à Dunkerque.
- DELGOTALLE, pharmacien, à Balhém.
- DE NOUE (A.), docteur en droit, à Malmedy.
- DESROUSSEAUX (A.), chef de bureau à la mairie, à Lille.
- GEUBEL J.-B.), juge d'instruction, à Marche.
- HOFFMANN (F.-L.), homme de lettres, à Hambourg.
- HYMANS (Louis), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
- LAGRANGE (Philippe), négociant, à Namur.
- LE PAS (Auguste), professeur au Conservatoire royal de Liège, à Jupille.
- LERAY (Eugène), teinturier, à Tournai.
- LETELLIER, curé, à Bernissart (Hainaut).
- LOUMYER (N.), chef de division au département des affaires étrangères, à Bruxelles.
- MICHELANT (H.), vice-président de la Société impériale des antiquaires de France, à Paris.
- MAGNÉE (Gustave), vérificateur des douanes, à Francorchamps.
- MOREL (A.), homme de lettres, à Paris.
- POULET (Nicolas), peintre, à Verviers.
- REGNIER (J.-S.), peintre, à Verviers.
- RENARD (M.-C.), vicaire, à Genval (Brabant).
- RENARD (Jules), rédacteur du *Charivari*, à Paris.
- SCHELER (Aug.), bibliothécaire de S. M., à Bruxelles.
- SCHUERMANS (H.), procureur du roi, à Hasselt.
- TARLIER, professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
- VAN BEMMEL (Eugène), professeur à l'Université libre, à Bruxelles.
- VERMER (Aug.), docteur en médecine, à Beauraing.
- VON KELLER (Adalbert), professeur à l'Université de Tübingen.
- WARLOMONT (Charles), à Bruxelles.
- WARNKÖNIG, conseiller intime de S. M. le roi de Wurtemberg, à Stuttgart.
- WÉROTTE (Charles), à Namur.
- XHOFFER (J.-F.), rentier, à Verviers.

**Membres adjoints.**

- AERTS (Auguste), candidat notaire.  
ALVIX (A.), préfet des études à l'Athénée de Bruxelles.  
ANCION (Dieudonné), fabricant d'armes.  
ANSIAUX-RUTTEN (Emile), ancien bourgmestre.  
ANSIAUX, professeur de musique, à Charleville.  
ATTOUT-FRANZ, négociant.
- BAAR-LECHARLIER, négociant.  
BAATARD (Frédéric), maître de carrières, à Beaufays.  
BALAT (Alphonse), architecte du duc de Brabant, à Bruxelles.  
BANNEUX (Léon), à Huy, propriétaire.  
BASTIN-MORAY, industriel, à Nessonvaux.  
BAYET (Joseph), juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance.  
BAYET (Emile), ingénieur.  
BEAUEJAN (François), négociant.  
BEAUEJAN (Eugène), négociant.  
BELLEFONTAINE (François), négociant.  
BELLEFROID (Victor), directeur de la banque liégeoise.  
BELLEFROID (Richard), avocat.  
BELTZIENS (Gustave), substitut du procureur du Roi, à Verviers.  
BÉRARD-LEURQUIN, directeur-économiste de l'Institut des sourds-muets.  
BÉRARD (Charles), directeur au département des finances, à Bruxelles.  
BERTRAND, curé de l'église St-Lambert, à Herstal.  
BERNARD (Félix), notaire, à Montignée.  
BETHUNE (Armand), rentier.  
BEURET (Auguste), fabricant.  
BIAR (Grégoire), ancien notaire.  
BIAR (Nicolas), notaire.  
BIRCK-COLLETTE, fabricant.  
BLONDEN, ingénieur-directeur des travaux publics de la ville de Liège.  
BODSON (Mathieu), vicaire de St-Barthélémy, à Liège.  
BOBY (Albin), rentier, à Spa.  
BOUX (L.-J.), avocat, ancien échevin.  
BOX (Charles), avoué.  
BORGUET (Louis), docteur en médecine.  
BORGUET (Louis), avocat.  
BORGUET (Jos.), entrepreneur.

- BORMANS (Théophile), avocat.  
BOSERET (Charles), avocat.  
BOTTIN (Alexandre), avocat.  
BOURBON (Jules), échevin.  
BOURGEOIS (Nestor), directeur d'usine, à Seilles.  
BOUVY (Alexandre), fabricant.  
BRAGONIER (Frédéric), représentant.  
BRAGONIER (Charles), conseiller communal.  
BRAHY, négociant.  
BRONNE (Louis), inspecteur des postes.  
BROXNE (Gustave), fabricant d'armes.  
BUCKENS (J.-G.), professeur à l'Académie.  
BYA (Joseph), industriel.
- CAMBRESY (Thomas), pharmacien.  
CAPITAINE (Edouard), président de la Cour du Limbourg, à Maestricht.  
CAPITAINE (Félix), ancien président de la Chambre de Commerce.  
CAPITAINE (Félix), fils, fabricant et conseiller communal.  
CARLIER (Florent), entrepreneur.  
CARMANNE (J.-G.), imprimeur.  
CARPAY (François), instituteur.  
CARPENTIER (N. J.), curé, à Soiron.  
CARREZ-ZIEGLER, négociant.  
CAURIN (Martin), professeur de musique.  
CHARLES (Prosper), avocat.  
CHARLIER (Eugène), docteur en médecine.  
CHAUDOIR-VAN MELLE, fabricant.  
CHAUVIN (Auguste), directeur de l'Académie de peinture.  
CHÉVREMONT (Henri), ingénieur civil, à Herstal.  
CHOKIER (Charles), avocat.  
CLAES-WAUTERS (Eugène), entrepreneur à Namur.  
CLOCHEBEAUX (Henri), avocat et conseiller communal.  
CLOES (J.), conseiller à la Cour.  
CLOSSET (Mathieu), banquier, ancien bourgmestre de Liège.  
CLOSSET (Evrard), administrateur de la Banque nationale.  
CLOSSET (Henri), étudiant.  
CLOSON (Joseph), avocat.  
COEUR (Gustave), major d'artillerie de la garde civique.  
COLLETTE (Léopold), fabricant d'armes.

- COLSOUL (Auguste), directeur du gazomètre, à Verviers.  
COMHAIRE, avocat.  
CORNESSE (Edouard), négociant, à Aywaille.  
CORNESSE (Prosper), avocat et conseiller provincial.  
COUCLET-MOUTON (F.), graveur.  
COCCLET, capitaine de lanciers.  
CRALLE (Aristide), avocat.
- DANDOY (Gélestin), conseiller communal.  
D'ANDRIMONT-BEMET, industriel.  
D'ANDRIMONT-DE MÉLOTTE, conseiller provincial et communal.  
D'ANDRIMONT (L.), administrateur de la Banque nationale.  
DARDENNE (V.), fabricant bijoutier.  
DARDESPINE (F.-C.), négociant.  
DAUW (E.), juge d'instruction.  
DAWANS-CLOSSET (Adrien), fabricant et conseiller provincial.  
DAWANS-ÓRBAN (Jules), fabricant.  
DEBEFVE (P.-A.) négociant.  
DEBONNIER (H.-F.), négociant.  
DE BOUBERS (Adolphe).  
DE BRONCKART (Emile), ancien représentant, à Bruxelles.  
DECHAMPS, major pensionné, à Stembert.  
DE FAERI-BECKERS, conseiller provincial.  
DEFAYS-DE MONCEAU, conseiller provincial.  
DEFRECHEUX (Émile), employé.  
DE GLYMES (comte), substitut du procureur du roi.  
DEHASSE (Auguste), fabricant.  
DEHASSE (Félix), fabricant.  
DEHESSELE (Victor), fabricant, à Thimister.  
DEJARDIN (Adolphe), capitaine du génie, à Anvers.  
DEJARDIN (Henri), rentier.  
DEJASSE (Désiré), à Statte (Huy).  
DELARGE (J.-G.), professeur, à Herstal.  
DE LA ROCHEBLIN (Victor), propriétaire, à Barvaux.  
DE LA ROUSSELIERE (Amédée baron), rentier.  
DE LA ROUSSELIERE (Arthur baron), rentier.  
DE LAVELLEYE (Émile), professeur à l'Université.  
DELBONVILLE (Joseph), banquier et conseiller communal.  
DELBONVILLE (Louis), notaire.

- DELFOSSÉ (Eugène), ingénieur civil.  
DELGOTALLE (Alfred), étudiant, à Dalhem.  
DELBASSE (Félix), homme de lettres, à Bruxelles.  
DELHEID (Louis), docteur en médecine.  
DELHEID (Jules), docteur en médecine.  
DELIÉGE-RÉQUILÉ (Jacques), fabricant.  
DE LOOZ-CORSWABEM (comte Hyp.), sénateur.  
DEL MARMOL (baron Ch.), avocat.  
DE LUESEMANS (Charles), gouverneur de la province.  
DELVAUX, agrégé à l'Université.  
DELVAUX (l'abbé), professeur au Collège St. Quirin (Huy).  
DE MACAR (Charles), colonel pensionné.  
DE MACAR (Augustin), rentier.  
DE MACAR (Charles), avocat et conseiller provincial.  
DE MACAR (baron Fernand), représentant.  
DE MACAR (Julien), directeur de houillère, à Beyne-Heuzay.  
DEMANY (Laurent), architecte et conseiller communal.  
DEMANY (Ferd.), commissaire de police en chef.  
DEMANY (Ferd.), architecte.  
DE MÉLOTTE (Armand), rentier.  
DENEUSE (Dieudonné), docteur en médecine et bourgmestre, à Wandre.  
DE MOFFAERTS (baron Léonce), rentier.  
DENIS (Alexandre), fabricant.  
DEPREZ-DELHEID (Lambert), rentier.  
D'ERCKENTEL (Eugène), juge de paix, à Nandrin.  
DE ROSEN (baron Edmond), propriétaire.  
DE ROSSIUS (Ch.), fabricant.  
DE ROSSIUS (Fernand), avocat.  
DE SAUVAGE VERCOUR (Félix), banquier.  
DE SAVOYE (T. J.), professeur à l'Université.  
DE SELYS-LONGCHAMPS (baron), sénateur, à Waremme.  
DE SELYS-FANSON (baron Ferdinand), rentier, à Beaufays.  
DE SELYS-FANSON (baron Robert), rentier, à Xhoris.  
DESOER (Oscar), rentier.  
DESOER (Emmanuel), avocat.  
DE STOCKHEM (Léopold, baron), propriétaire à Amay.  
DE THEUX (Xavier), rentier, à Bruxelles.  
DE THIER (Léon), homme de lettres.  
DETROOZ (Auguste), juge au tribunal civil.

- DEVAUX (Louis), avocat.  
DE VAUX (Adolphe), ingénieur.  
DE VAUX (Emile), ingénieur.  
DEVROYE, chanoine et grand chanteur de la Cathédrale.  
DEWALQUE (G.), professeur à l'Université.  
DEWANDRE (Ferd.), avocat.  
DEWEZ-CHAUDORI, négociant.  
DE ZANTIS DE FRYMERSOON, rentier.  
DIGNEFIE (Victor), agent de change.  
DISTEXHE (Hubert), professeur à l'Académie.  
DOCHEN (Hubert), conseiller provincial, à Avernas-le-Baudouin.  
DODÉMONT (Jules), banquier, à Huy.  
DOGNÉ (Alph.), notaire, à Sprimont.  
D'OMALIUS (Frédéric), juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance.  
DONCKIER-JAMME (Ch.), membre de la députation permanente.  
DORET (V.), conseiller provincial, à Verviers.  
DOSSIN (Henri), fabricant.  
D'ÔTREPPE DE BOUSETTE (Albert), conseiller honoraire.  
DOUTREPONT (Louis), avoué.  
DOUTREWE (P.), à Louvigné.  
DRESSE-ANCION (Olivier), fabricant d'armes.  
DRION (Aug.), greffier de justice de paix.  
DUBOIS (François), rentier.  
DUBOIS (Ernest), substitut.  
DUGUET (Jules), maître de chapelle à la Cathédrale.  
DUMONT, conseiller communal.  
DUPONT (Albert), consul de Turquie, à Liège.  
DUPONT (Alexandre).  
DUPONT Ernest, chef de division au ministère des travaux publics.  
DUPONT Evrard, professeur à l'Université.  
DUPONT (Edouard), candidat notaire.  
DUPONT (Francois), ingénieur.  
DUPONT Émile, avocat et représentant.  
DUPUIS (Michel), professeur au Conservatoire.  
DU VIVIER-STERPIN (L.), libraire.
- ELIAS (Floribert), rentier.  
ELIAS (Nicolas), avocat et représentant.  
ELIAS (Robert), rentier.

- ELIAS, fabricant, à Sclessin.  
ELOIN (Félix), secrétaire de l'empereur de Mexique.  
ETIENNE, négociant.
- FARRY (Arnold), conseiller provincial, à Bison.  
FALLISE (Louis), rentier.  
FALLISE (Armand), ingénieur civil.  
FALLISE (Victor), professeur à l'Athénée.  
FALLOISE (Alphonse), juge au tribunal de 1<sup>re</sup> instance.  
FAYN (Joseph), ingénieur, au Rocheux, près Thenx.  
FESTRAERTS (Auguste), docteur en médecine.  
FETU-DEFIZE (J.-F.-A.), fabricant et échevin.  
FICK-SIMON (François), négociant et conseiller communal.  
FLÉCHET (François), notaire et conseiller provincial, à Verviers.  
FLÉCHET (Guillaume), entrepreneur.  
FLÉRON (Joachim), bourgmestre, à Bellaire.  
FLORENVILLE (A.-D.), major de la garde-civique.  
FOLVILLE, rentier, à Hermalle-sous-Argenteau.  
FONSSY, bourgmestre de Saint-Gilles, lez-Bruxelles.  
FORGEUR (Jos.), avocat et sénateur.  
FORGEUR (Georges), secrétaire de légation.  
FOSSION (N.-G.), docteur en médecine.  
FOUQUET (Guill.), sous-directeur à l'école agricole de Gembloux.  
FOURY, général-major.  
FRAIGNEUX (Louis), négociant.  
FRANCK (Mathieu), entrepreneur.  
FRANCOTTE (Victor), fabricant.  
FRANKIGNOULL, greffier de la justice de paix, à Seraing.  
FRÉDÉRIX (Alph.), ingénieur civil.  
FRÉDÉRIX (Gustave), homme de lettres.  
FRÈRE-ORBAN (Walther), ministre des finances.  
FRÈRE (Walther), fils, fabricant, à Verviers.  
FRÈRE (Georges), avocat.
- GAEBE (H.), docteur en médecine.  
GALAND (Georges), négociant.  
GALAND (Lamb.), notaire et conseiller provincial, à Goms.  
GALOPIN (J.), rentier, à Aix-la-Chapelle.  
GAUTHY, professeur à l'Athénée de Bruxelles.

- GÉRARD (Frédéric), avocat.  
GÉRARD (Michel), entrepreneur, à Ans.  
GÉRARD, professeur à l'Athénée.  
GERMAU (F.), membre de la députation permanente.  
GERNAERT (Arthur), vice-consul des Etats-Unis.  
GILKINET J.-P.), notaire et conseiller provincial.  
GILLET, juge, à Huy.  
GILLION (François), sous-directeur de la manufacture d'armes de l'Etat.  
GILLON (A.), échevin et professeur à l'Université.  
GILON, notaire à Seraing.  
GILMAN (Alph.), juge à Verviers.  
GOFFART (Eugène), conseiller provincial.  
GONNE, ingénieur, à Cologne.  
GOOSSENS (Gustave), agent de change.  
GORET (Léopold), ingénieur.  
GOTHIER, libraire.  
GOUT (Isidore), rentier.  
GOVAERT-MALBERRE, fabricant.  
GRANDJEAN, bourgmestre, à Housse.  
GRANDJEAN (Edouard), directeur de houillère.  
GRÉGOIRE (Henri), industriel, à Tihange.  
GRÉGOIRE (Hyacinthe), président du tribunal de 4<sup>re</sup> instance de Huy.  
GRÉGOIRE (Alphonse), notaire, à Dalhem.  
GRENNON (Camille), avocat.  
GRUMSEL.  
GUILLAUME, commis greffier, à la Cour d'appel.  
GUILLAUME (François), ancien commissaire de police en chef.
- HABETS (Alfred), répétiteur à l'école des mines.  
HALKIN (Aimé), lieutenant d'artillerie, à Termonde.  
HALKIN (Émile), lieutenant aux pontonniers, à Anvers.  
HALKIN-RÉMONT C.-J.), architecte.  
HALKIN (Jules), sculpteur.  
HAMAL (P.-J.), avocat et conseiller provincial.  
HANSSENS (L.), avocat.  
HAYEMAL (Henri), banquier, à Spa.  
HELBIG (Henri), homme de lettres.  
HELBIG (Jules), peintre.  
HENRARD (Joseph), négociant.

HENROZ, membre de la députation permanente, à Champion.  
HERMANS (L.-J.), juge de paix.  
HEUSE (H.-J.), docteur en médecine.  
HEUSE-LARAYE (G.), fabricant, à Olne.  
HOCK (Félix), capitaine pensionné.  
HOUBOTTE, ingénieur en chef des ponts et chaussées.  
HOUGET (Adrien), industriel, à Verviers.  
HOUTAIN (Louis), ingénieur.  
HUBERT (Alexis), fabricant, à Esneux.  
HUBERT DE PONDROME (R.), à Chênée.  
HUBERTY (Léon), à Malmédy.

ILIAS (Henri), professeur à l'Athénée.

JAMAR (Léonard), notaire.  
JAMAR (Émile), conseiller provincial.  
JAMAR (Gustave), fabricant.  
JAMAR (Armand), ingénieur, à Ans.  
JAMAR (Paul), rentier.  
JAMME (Émile), commissaire d'arrondissement.  
JARSIMONT, major pensionné, à Martinrive (Sprimont).  
JEANNE (Nicolas), professeur, à l'Athénée.  
JENIGOT (Philippe), pharmacien, à Jemeppe.  
JONGEN (Jean), fabricant.  
JORISSEK (Jules), négociant.

KEPPENNE (F.), président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance.  
KEPPENNE (Ch.), notaire.  
KERSTEN-MAGIS (P.), fabricant.  
KIRSCH (Hyacinthe), directeur de charbonnage.  
KRANS, fils, docteur en médecine.  
KUPPER (Gh.-Théod.), directeur de fabrique, à Dalhem.  
KUPFFERSCHLAEGER (Fr.), recteur de l'Université.  
KUPFFERSCHLAEGER (Isidore), professeur à l'Université.  
LACROIX (Alfred), négociant.  
LAFNET (T.), chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville.  
LAGASSE (Laurent), fabricant.

- LALOUX (Henri), propriétaire.  
LALOUX (Nicolas), greffier provincial.  
LAMARCHE-DE ROSSIUS (O.), administrateur de la Banque nationale.  
LAMBERT, notaire, à St-Georges.  
LAMBERT (J.), brasseur.  
LAMBERT (Antoine), brasseur, à Coronmeuse.  
LAMBERTY, docteur en médecine, à Verviers.  
LAMBERTY (Alphonse), employé des postes, à Stavelot.  
LAMBINON (J.-L.), notaire.  
LAMBINON (Gustave), ingénieur.  
LAMBOTTE (Jean-Baptiste), à Cologne.  
LAUREUX, sénateur, à Verviers.  
LAPORT (Guill.), fabricant.  
LASSENCE (Victor), photographe.  
LECOQ (Édouard), rentier, à Herstal.  
LECOQ (A.).  
LEENAERTS (J.-M.), fabricant.  
LELOTTE, négociant, à Verviers.  
LEMAIRE, avocat, à Namur.  
LEMILLI (Joseph), fabricant d'armes.  
LEMMENS (Ferdinand).  
LEQUARRÉ, professeur, à Tournai.  
LESOINNE (Léon), fabricant.  
LEURQUIN (Camille), notaire, à Xhoris.  
LHOEST (Aug.), lieutenant-colonel d'artillerie.  
LHOEST-LONHIENNE (J.-G.), vice-président du tribunal civil.  
LHOEST-MASSANGE, vétérinaire du gouvernement, à Stavelot.  
LHONEUX (Alexandre), entrepreneur.  
LIBEN (Charles), contrôleur de contributions, à Dinant.  
LIRIET (Louis), membre de la députation permanente.  
LION (Léopold), ingénieur et conseiller communal.  
LONAY (G.), curé-doyen de St.-Barthélémy.  
LONHIENNE (L.-G.), sénateur.  
LONHIENNE (Godefroid), rentier.  
LOUVAT (Edmond), avocat, à Namur.
- MACORS (Félix), professeur, à l'Université.  
MACORS (Jos.), professeur, à l'Université.  
MAGIS (Max.), fabricant.

MALLEOT (Léon), ingénieur des ponts et chaussées.  
MALHERBE (Édouard), fabricant d'armes.  
MALI (Henri), consul de Belgique, à New-York.  
MANSION (Émile), professeur, à Huy.  
MAQUINAY (Victor), fabricant.  
MARCELLIS (François), fabricant.  
MARCHOT (Émile), négociant.  
MARGOTTY, substitut du procureur général.  
MARÉCHAL-RANWET, à Huy.  
MARTIN, docteur en médecine, à Visé.  
MARTINY (Martin), fabricant, à Herstal  
MASSET-HAMAL, négociant.  
MASSET (L.), bourgmestre de Herstal et conseiller provincial.  
MASSET (Oscar), fabricant.  
MASSON (Henri), fabricant, à Verviers.  
MASSON (Lucien), avocat, id.  
MASSON (Aimard), fabricant, id.  
MATELOT (Prosper).  
MATHÉLOT-DERRUGE, fabricant.  
MATHIEU (Jules), instituteur, à Olne.  
MEAN (Charles), fabricant.  
MERCIER (Laurent), négociant.  
MICHA (Léonard), ingénieur à Marles (Pas-de-Calais).  
MICHA (Alfred), étudiant.  
MICHEELS (Laurent), colonel d'artillerie.  
MINETTE (Jules), rentier.  
MINETTE-ORHAN (Victor), rentier.  
MODANE-LAMBINON (J.-A.-F.), conseil communal.  
MONAIX, conducteur des ponts et chaussées, à Stavelot.  
MONNOYER, directeur de houillère, à Cheratte.  
MONSIEUR (Eugène), docteur en médecine.  
MOREAU, ingénieur, à Louvain.  
MORREN (Édouard), professeur à l'Université.  
MOTTART (Albert), ingénieur civil.  
MOTTART (Gustave), avocat et échevin.  
MOTTART (Jules), négociant.  
MOTTART (Philippe), brasseur.  
MOUTOS (Louis), avocat.  
MOUTOS (Dieudonné), avocat et représentant.

MOXHON (Casimir), avocat.  
MULLER (Clément), avocat et représentant.  
MULLER (Edmond), banquier, à Verviers.  
  
NAGELMACKERS (Jules), agent de la Banque nationale.  
NAGELMACKERS (Armand), consul d'Espagne.

NAGELMACKERS (Albert), banquier.  
NAGELMACKERS (Edmond), banquier.  
NAGELMACKERS (Ernest), banquier.  
NAGELMACKERS (Carlos), ingénieur civil.  
NEEF (Jules), bourgmestre de Tilff et conseiller provincial.  
NEUVILLE (Joseph), ancien bourgmestre de Liège.  
NEVE (Auguste), bourgmestre, à Beaufays.  
NICOLAI (Denis), fabricant d'armes.  
NIHON (L.-A.), avocat.  
NOË (Amand), avoué.  
NOË (Adolphe), fabricant.  
NOIRFALISE (Jules), fabricant.  
NYPELS (J.-S.-G.), professeur à l'Université.

OLIVIER (Henri), négociant en laines, à Verviers.  
ORBAN (Eugène), fabricant.  
ORBAN (Ernest), fabricant.  
ORBAN (Marcel), avocat.  
ORBAN (Jules), fabricant.  
ORBAN (Léon), représentant.  
ORTMANS-HAUZEUR, bourgmestre de Verviers.  
ORTMANS, industriel.

PAQUE (Eugène), artiste vétérinaire, à Verviers.  
PAQUE (Érasme), pharmacien.  
PAQUE, conducteur des ponts et chaussées, à Aywaille.  
PAQUOT, directeur-gérant de la Société du Bleyberg.  
PASCAL-LAMINON, négociant.  
PASQUET (Emmanuel), professeur à l'Athénée royal de Gand.  
PEGHEE (François), avocat, à Mons.  
PECK (Léonard), ingénieur.  
PÉRARD (Edouard), industriel.

- PERARD (Louis), ingénieur des mines.  
PETY-DE ROSEN (Jules), rentier, à Grune.  
PETY (Léon), avocat.  
PHILLIPS (Justin), négociant.  
PHILLIPS-ORBAN, rentier.  
PICARD (Lazare), rentier.  
PIEDBOEUF (Théodore), fabricant, à Jupille.  
PIEDBOEUF (Théodore), avocat.  
PIERCOT Ferdinand, bourgmestre.  
PILETTÉ (Désiré), avocat, à Paris.  
PISSART (H.-J.), ingénieur.  
PIRLOT-TERWANGNE (Ferdinand), fabricant.  
PIRLOT (Léon), fabricant.  
PIRLOT (Edouard), fabricant.  
PIRLOT (Gustave), fabricant.  
PIRLOT (Eugène), fabricant.  
PIRLOT (Eugène), fils, rentier.  
PIROTE, receveur de l'État, à Stavelot.  
PIRSON-HOGGE, négociant.  
PLUMIER (Félix), photographe.  
PROST (Victor), capitaine d'artillerie.  
PROST (Henri).  
  
QUOILIN (J.-H.), secrétaire-général du ministère des finances, à Bruxelles.  
  
RAIKEM (Joseph), industriel.  
RAIKEM (A.-J.), commis-greffier au tribunal.  
RAMOUX-DE ROCHELEE (Joseph), conseiller provincial, à Amay.  
RASKIN (Jos.), fabricant.  
REGNIER, major pensionné.  
REMACLE (Jacques), fabricant, à Sausheim.  
RÉMONT, juge de paix, à Esneux.  
RÉMONT (J.-E.), architecte consultant de la ville de Liège.  
RÉMONT (Joseph), architecte.  
RENARD (Fernand), négociant.  
RENIER (A.), architecte.  
RENIER (M.), greffier du tribunal de commerce.  
RENNON (Antoine), avocat.  
RICHARD-LAMARCHE (H.), rentier.

RIGO (H.), chef de division au gouvernement provincial.

ROBERT-BRABANT (L.), avocat.

ROBERT-GRISARD, rentier.

ROLAND (Julos), négociant.

ROMEDENNE-FRAIPONT (J.-F.), négociant.

ROSE (John.), fondeur.

ROSELIER (Hycinthe), conseiller provincial, à Limont.

ROSSINI (Charles), négociant.

SACÉ (Henri), négociant, à Ghénée.

SALMON (abbé), vicaire, à Stavelot.

SCHAFFERS (Adolphe), négociant.

SCHOONBROODT, conservateur des Archives de l'Etat.

SIMONIS-ORBAK (Eugène), statuaire, à Bruxelles.

SOPERS (Théodore), négociant.

SOUBRE (Etienne), directeur du Conservatoire royal de musique.

SPIERZ (Henri), rentier.

SPRING (A.), professeur à l'Université.

SYSTERMANS (J.-B.), commissaire-voyer d'arrondissement.

TART (O.-J.), banquier.

THONNARD (André), major d'artillerie.

THONNARD (Henri), armurier.

THONON, notaire, à Harsol.

TILMAN (Gustave), rentier.

TILMAN, négociant, à Herstal.

TOMBEUR, notaire et conseiller provincial, à Verlaine.

TOMBEUR, négociant.

TRASENSTER (Louis), professeur à l'Université.

TRASENSTER (Charles), fabricant.

TRIOISFONTAINE (Arnold), professeur à l'Université.

TROKAY (J.-P.), conseiller provincial, à Saint-Georges.

TRUILLET (Félix), négociant.

TRUILLET (F.), docteur en chirurgie.

UME (Godefroid), architecte.

VAN GROOTVENS, rentier.

VAN DER MAESEN (Servais), avoué et échevin, à Verviers.

VANDERSTRAETEN-CLOSSET (Victor), fabricant et conseiller communal.

VAUST (Theodore), docteur en médecine et professeur à l'Université.

VERCKEES (J.-L.-E.), procureur du roi.

VERCKEN (Théophile), professeur au Conservatoire.

VIERSSET-GODIN, architecte, à Huy.

VIOT (Théodore), rentier.

VIOT (Léon), rentier.

VIVARIO-PLOMEUR (Nicolas), fabricant d'armes.

WALA (François), substitut du procureur du roi.

WANKENNE (Pierre), négociant, à Verviers.

WASSEIGE (Henri), ingénieur civil.

WASSEIGE (Adolphe), docteur en chirurgie.

WAUTERS (Édouard), père, rentier.

WAUTERS (Édouard), fils, rentier.

WAUTERS-CLOES (Hyacinthe), rentier.

WELLEKENS (Émile), négociant.

WELLENS-BIAE (E.-F.), ingénieur.

WERA (Louis), industriel, à Herstal.

WERIXHAS (Diendonne), contrôleur à la garetoie.

WIGNY, négociant.

WILMOTTE, propriétaire, à Anvers.

WILLEM (J.), à Grivegnée.

WILMART (Julien), à Verlaine.

WITTIERT (Adrien baron), rentier.

WODOS (Émile), avocat.

WOOËS, notaire, à Rocour.

XHOFFRAL (Julie), rentier.

## SOCIÉTAIRES DÉCÉDÉS.

### **Membre effectif.**

**BAILLEUX** (François<sup>1</sup>), avocat, conseiller provincial et juge suppléant près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance, secrétaire de la Société depuis l'origine, né à Liège en 1817, décédé en cette ville le 14 janvier 1866.

### **Membres correspondants.**

**VERMESSE** (Louis), négociant, né en 1837, décédé à Lille le 18 février 1865.

**STAPPERS** (Adolphe), secrétaire du Conservatoire royal de Bruxelles, né en 1823, décédé à Ixelles le 27 avril 1866.

### **Membres adjoints.**

**DEMONCEAU** (Auguste), notaire et conseiller provincial, né en 1811, décédé à Herve le 14 janvier 1866.

**DE MACAR** (M. C. F. B. baron<sup>1</sup>), ancien gouverneur des provinces de Liège et de Hainaut, ancien membre du Conseil d'État des Pays-Bas et du Sénat de Belgique, né en 1785, décédé à Liège le 24 mars 1866.

---

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

---

CONCOURS DE 1864.

---

RAPPORT DU JURY SUR LES CONCOURS N° 9, 10, 11 ET 12.

---

MESSIEURS,

Vous avez prié cinq d'entre nous, MM. Bailleux, Bury, Desoer, Fuss et Martial, d'apprécier les réponses aux quatre derniers articles du programme pour le concours de 1864, c'est-à-dire les résultats des concours

- N° 9. *Un tableau de mœurs liégeoises.*
- N° 10. *La foire à Liège.*
- N° 11. *Un petit poème ou un conte sur la vie rustique.*
- N° 12. *Un cramignon, une chanson, ou en général une pièce quelconque propre à être chantée sur un air connu ou à faire.*

Je suis chargé par mes collègues du jury de traduire auprès de vous les impressions que nous a laissées l'examen attentif des pièces soumises à notre appréciation. Et pourquoi tenter de la dissimuler? Notre besogne a été courte, car la grande majorité des productions qui nous sont parvenues est au-dessous de la discussion. A d'autres de peser les causes ou les conséquences de ce fait, qui heureusement n'est qu'une exception ; bornons-nous à le constater.

Les concours de poésie, surtout ceux qui ne demandent que des travaux de peu d'étendue, ont parfois le malheur d'allécher les concurrents naïfs et inexpérimentés qui se figurent qu'en alignant quelques rimes, en faisant beaucoup de fautes d'orthographe et en parlant très-mal le français, ils ont écrit du wallon. Grande erreur, hélas, mais trop répandue ! La connaissance de notre vieil idiome n'est pas départie à tous. Elle appartient à deux sortes d'écrivains : à ceux d'abord qui, par une longue habitude de le parler et sans posséder beaucoup d'instruction littéraire, ont assez de tact et de goût pour conserver pure cette langue dont ils sentent et font comprendre la grâce et l'originalité ; à ceux encore qui, étudiant ses origines et méditant les écrits de ses auteurs, s'assimilent ainsi l'expérience des autres, retrouvent les lois grammaticales et savent discerner les tournures propres et les expressions pures. Ceux-là connaissent notre bon et ancien wallon. Mais si ce bon et ancien wallon a des ennemis, des ennemis dangereux, ce sont les écrivains qui le corrompent.

Quel remède à ce mal? Aucun autre que celui-ci :

encourager les travaux sérieux, les poésies vraiment wallonnes ; mais se montrer sévère pour les autres. A vrai dire, nous n'avons pas eu à être sévères, et la plus grande indulgence aurait été impuissante à vous proposer des récompenses. D'ailleurs il ne faut pas perdre ceci de vue : les concours dans le genre de ceux qui nous ont été soumis, ont été souvent ouverts. A diverses reprises déjà ils ont provoqué des travaux remarquables et souvent la Société a été heureuse de couronner de petits chefs-d'œuvre, qui ont vu consacrer par l'opinion publique la récompense que nous leur avions donnée. Dans ce genre donc, il n'est plus permis d'être médiocre, et ce serait faire injure aux couronnes des Thiry, des Hock, des Defrecheux, des Magnée, des Delarge, des Poulet, des Masset et des Bormans, que de décerner des palmes égales à des poésies véritablement inférieures.

Cette introduction vous fait assez prévoir que nous ne vous proposerons cette année de décerner aucun prix ni accessit. L'an dernier nous avions été plus heureux. Nous le serons plus aussi l'an prochain. En attendant, jetons un coup d'œil sur les pièces soumises à notre examen.

Pour le 9<sup>e</sup> concours, un *tableau de mœurs liégeoises*, nous n'avons pas reçu de réponse.

Pour le 10<sup>e</sup> concours, *la foire à Liège*, il nous en est parvenu une qui porte pour épigraphe :

Li fôre mi tourmette;  
Por leie ji m'kimagne.  
Wiss fat-i qu'on l'mette?  
As pids d'Charlemagne!

Il est malheureux que l'épigraphe n'ait pas pu entrer seule au concours, car certes elle est assez bien tournée et nous sommes d'avis que quatre vers bien tournés valent mieux qu'une longue et fastidieuse énumération.

Or, *la foire à Liège* n'est précisément qu'une longue énumération, un catalogue détaillé de la foire. Rien n'est omis, rien n'est oublié; ni un saltimbanque, ni une baraque, ni un restaurant en plein air. Quelques numéros du catalogue sont assez vertement décrits, tels que celui de la femme à la barbe ou celui de la plus grosse femme du monde :

Elle peûse co pu d'meie live, et j'wage  
Qui si on l'mettéve cont' inn' vache,  
Li balance dimeurreut d'léval.

Mais cette énumération se traîne sans aucun lien. On pourrait indifféremment commencer à la fin ou au milieu. De plus, l'auteur a eu parfois recours à de telles périphrases, à de tels excès de concision, qu'on se demande s'il a voulu, au lieu d'écrire une poésie, composer des charades ou des « *advinats* », pour parler wallon. Ainsi, nous lisons ces vers :

On chet del grand' espêce, on grand caniche tondou,  
On rat gros comme on leùp, qu's l'cowe éri de coa,  
On ptit chvâ qu'a des coin', in' gross' âgne qu'est tigree,  
Qu'a-t-avu di s' jónesse les pat' di dri cassées, etc.

Je vous le donne en dix, je vous le donne en cent, je vous le donne en mille. Jetez-vous votre langue aux

chiens ? Certes oui, car vous n'avez pu deviner qu'il s'agissait là d'un tigre, d'un lion, d'un ours, d'un cerf et d'une girafe.

Il nous était donc impossible de rien accorder à l'auteur de *li fôre à Lîge*.

Pour le 11<sup>e</sup> concours, *un petit poème ou un conte sur la vie rustique*, nous avons reçu une réponse dont l'épigraphe est celle-ci : « L'amant de la nature et l'ami des beaux vers n'est jamais seul avec lui-même. »

L'auteur part du principe que tout est plein d'artifices trompeurs à la ville et plein d'honnêteté et de candeur à la campagne. C'est un écho lointain de l'*Emile* : « Tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses : » tout dégénère entre les mains de l'homme. « Loin de nous l'idée de combattre cette thèse. La question n'est pas pour nous de décider si elle est vraie ou fausse, mais si l'auteur l'a présentée avec talent, avec poésie et dans un bon idiome. Or, elle manque absolument d'invention, de charme poétique, et elle est revêtue d'un langage qui laisse beaucoup à désirer. C'est à cette pièce-ci surtout que s'appliquent les considérations que nous faisions valoir au début de ce rapport. Elle fourmille de mots et de tournure qui ne sont pas wallons :

Et mâgré vos plaisirs, vos pass' temps, vos soirées,  
Ji préfère di m'vièg' li nature disseûlaie.

Et plus loin, parlant des femmes de la campagne, l'auteur emploie ces vers évidemment fort peu champêtres :

Ell' ont l'molet bin fait, et l'tournure agréable,  
Une bock qui reie todis, des bais ouïes, fair affâbe,  
Et çou qui vât bin ml, çou qu'apoite l'unior,  
Ell' ont l'caractère doux et l'sintumint foirt bon.

Serait-on injuste en disant que cela n'est pas du wallon, mais n'est pas même du français? Cependant, hâtons-nous de le reconnaître, l'auteur a parfois fait preuve de talent, d'harmonie : il a le sentiment du rythme et de la coupe des vers : si c'est un débutant, on peut lui prédire des succès, à la condition qu'il se montre sévère envers lui-même. Ainsi nous voulons citer la strophe suivante imitée de Simonon et qui mérite évidemment votre approbation et vos encouragements :

Qwand les nouf heûr et dmeie  
A l'chapelle sont sonneies,  
I fat aller doirmi.  
Li famille tot' être  
A gno fait in' prière  
As pids dè vi cruc'li.

Avant de quitter cet auteur, nous aurons un petit service à lui demander. Il indique dans ses vers une chanson champêtre : *kimint on sêm' l'avône*, qui, dit-il en note, est un ancien chant populaire wallon : il faut se garder de laisser perdre ces anciennes poésies. Si l'auteur voulait bien la transcrire et nous l'adresser, nous lui en devrions, au nom des lettres wallonnes, beaucoup de remerciements.

Le douzième concours demandait *un crâmignon, une chanson, ou en général une pièce quelconque propre à être chantée.*

Nous avons reçu sept réponses.

*Les avaiteûrs da Hervai, messègi d'Bierset*, avec l'épigraphé : *Vát mi dè rire qui dè plorer*, sont un récit assez gai, sinon très-moral et très-relevé, des aventures et des mésaventures amoureuses d'un malheureux messager. Elles sont même racontées avec entrain, mais cela ne peut faire fermer les yeux sur l'insuffisance du fond et les défauts de la forme. Nous en citerons cependant quelques vers, pour faire apprécier ce que peut l'auteur dans ses bons moments :

I n'y a nou messègi, dis-t-on, si bon qu' lu-même !  
C'est on vi spot qu'est bon gwand ou hant' et qu'on aime  
On deut ess fwér prudent d'vin les affaires d'amour  
Et n'jamaie rait' ses cont's qu'in aut ni v'jow li tour.

Avou mi i ni a reign à craîte,  
Dinez m'vos lett et vos paquets,  
Oh ! ja si bin l'tour di mi praita  
Ji m'mel di tot, j'sé bin poqwet !  
Divais tott affair di feum'reie,  
Seiz tranquil, ji n'sus ni sot;  
Seuie à vièg ou bi el veie,  
Ji fret bin vosst' ovreg por vos !  
Jo ! n'allons ni pu long !  
C'est inn fwér mál manire,  
On m'paie mes comichons  
C'n'est neign po l'aller dire !

*Li coûr à l'patreie* avec l'épigraphé *bon coûr ni pout minti*, est un chœur de trois couplets dont il est impossible de faire mention, si ce n'est pour signaler les excellentes intentions de l'auteur, hélas ! peu suivies d'effet.

Un auteur qui n'a pas mis d'épigraphes en tête de son envoi, mais qui signe : *qui n'risqueie rin n'a rin*, nous a fait parvenir quatre romances : *On père*, *On fils*, *Mame*, *ji n'danse nin et A l'pinseie*. Elles sont en général très-morales, mais il nous était impossible de nous arrêter à cette seule considération ; l'invention fait à peu près défaut, la grâce est absente et la versification laisse à désirer. Là encore, nous pourrions citer beaucoup d'expressions peu wallonnes : c'est inutile. Passons aux quatre crâmignons par lesquels nous terminerons cet examen.

Les trois premiers sont intitulés :

1<sup>o</sup> *Chantans maie* avec épigraphe : *li meū des fleúrs.*

2<sup>o</sup> Sans titre, avec épigraphe : *Tout temps vient et tout temps passe*

3<sup>o</sup> Sans titre, avec épigraphe : *On récolte ce qu'on a semé.*

Ils sont très-faibles : peu d'idées, un agencement très-imparfait. Surtout nous ne pouvons leur pardonner de n'être pas toujours écrit en wallon, avec la pureté et le charme qui font le mérite de ces petites productions.

Reste celui que nous avons laissé pour le dernier, afin de ne pas terminer ce rapport par des conclusions désespérément négatives. Il est intitulé : *dizo l'tiou*, et porte pour épigraphe : *Des songes tant de fois trompent les cœurs épris!*

L'idée n'en est ni gaie ni neuve. Nous n'en faisons pas un grief capital à l'auteur : cependant il nous paraît que l'élégie n'est pas tout-à-fait ce qui convient au crâmignon : celui-ci aime tant à être gai.

L'auteur de *dizo l'tiou* a de la grâce dans les idées et dans l'expression, qu'un peu de recherche gâte parfois.

Cette pièce méritait une distinction. Si *dizo l'tiou* nous était arrivé au début de notre Société, il eût mérité un accessit, mais venant après plusieurs autres dont il se rapproche trop par l'idée générale, l'auteur était tenu à faire mieux; il devait nous trouver un peu plus sévères. C'est pourquoi nous avons été unanimes à vous proposer de lui accorder une mention honorable avec l'impression.

Fait en séance le 5 mai 1865.

*Les membres du jury,*

F. BAILLEUX,  
A. BURY,  
T. FUSS,  
E. MARTIAL,  
et Cn. AUG. DESOER, *rapporteur.*

---

Ces conclusions ont été ratifiées par la Société dans sa séance du 15 mai.

L'ouverture du billet joint à la pièce mentionnée honorablement a fait savoir que M. L. VANDERVELDEN est l'auteur de *dizo l'tiou*.



## DIZO L'TIOU.

### CRAMIGNON.

« Des souges tant de lois trompait les oûres epiel! »  
VIRGILE, *Eglogue VIII.*

« Dimain, qwand l'joû toumret, trovez-v' dizo l'tiou. »  
— Trônant', vos m'chal vinowe, et ji n'la nin veiou.

REFRAIN : Ah! ha! ha! ciss nutêie, j'accour dizo l'tiou!

Trônant', vos m'chal vinowe, et ji n'la nin veiou.  
Dè rog' feu dè solo li cir s'at distindou.  
Ah! ha! ha! etc.

Dè rog' feu dè solo li cir s'at distindou.  
L'âbion so l'ter dihind; l'aronche a recorrou.  
Ah! ha! ha! etc.

L'âbion so l'ter dihind; l'aronche a recorrou.  
L'ovri des champs rînteûr; li fâbitt' s'at taihou.  
Ah! ha! ha! etc.

L'ovri des champs rînteûr; li fâbitt' s'at taihou.  
Li chaw-sori crinaie; on ôt jouper l'coucou.  
Ah! ha! ha! etc.

Li chaw-sori crinaie; on ôt jouper l'coucou.  
Del pèsant' poitt del sinsse on a r'serré l'verou.  
Ah! ha! ha! etc.

Del pèsant' poitt del sinsse on a r'serré l'verou.  
Volà li rtrait' qui sonn... j'arè bin rattindou!...  
Ah! ha! ha! etc.

Volà li rtrait' qui sonn... j'arè bin rattindou!...  
C'est l'eür qu'on rpwèz, li pây' so l'vièg' s'at stindou.  
Ah! ha! ha! etc.

C'est l'eür qu'on rpwèz, li pây' so l'vièg' s'at stindou.  
M'a-t-i roûvi, doux Diew! il est d'ja si tâdrou!  
Ah! ha! ha! etc.

M'a-t-i roûvi, doux Diew! il est d'ja si tâdrou!  
Ji pleure et ji lanwihe... ess' lu qu'ja-st-étindou?...  
Ah! ha! ha! etc.

Ji pleure et ji lanwihe... ess' lu qu'ja-st-étindou?...  
Qwand i m'at dit: « Ji t'aim'!... »—C'est mi qu'at respondou!  
Ah! ha! ha! etc.

Qwand i m'at dit: « Ji t'aim'!... »—C'est mi qu'at respondou!  
— Ptit' rôz' qui m'at dné, c'est lu qui t'at codou!  
Ah! ha! ha! etc.

— Ptit' rôz' qui m'at dné, c'est lu qui t'at codou!  
Di m'koûr seûy li trèzòr, seûy mi bon ange avou!  
Ah! ha! ha! etc.

Di m'koûr seûy li trèzòr, seûy mi bon ange avou!  
— Mais v'là l'baité qui lüt... Vierg'!... s'on mat mây veyou!...  
Ah! ha! ha! etc.

— Mais v'là l'balté qui lüt... Vierg'... s'on m'at may veyou!...  
Qué tourmint po m'veie mér!... Diew! j'areùs bin pierdou!

Ah! ha! ha! etc.

Qué tourmint po m'veie mér!... Diew! j'areus bin pierdou!

— Comme inn dintel les ab' à cir bleu sont pondous.

Ah! ha! ha! etc.

— Comme inn dintel les ab' à cir bleu sont pondous.

Atoù d'mi qui fait triss'... li a-j-ju displaihou?...

Ah! ha! ha! etc.

Atoù d'mi qui fait triss'... li a-j-ju displaihou?...

Des lám bagnet mes oûy qui n'aret nin veïou!

Ah! ha! ha! etc.

Des lám bagnet mes oûy qui n'aret nin veïou!

I refuz di m'aimer... inn aut' l'aret ritnou!

Ah! ha! ha! etc.

I refuz di m'aimer... inn aut' l'aret ritnou!

Ji sins m'koûr difalli. — Ji veus qu'ja tot pierdou!

Ah! ha! ha! etc.

Ji sins m'koûr difalli. — Ji veus qu'ja tot pierdou!

— « Dimain, qwand l'joû toumret, trovez-v' dizo l'tiou! »

Ah! ha! ha! ciss nuteie, j'a ploré d'zo l'tiou!

Léop. VANDERVELDEN.

the first question is, how many of the 1000  
families in the country are in a condition to  
make a gift of \$1000.

Assuming that there are 1000 families in the country  
in a condition to make a gift of \$1000,  
what would be the total amount.

Assuming that there are 1000 families in the country  
in a condition to make a gift of \$1000,  
what would be the total amount.

Assuming that there are 1000 families in the country  
in a condition to make a gift of \$1000,  
what would be the total amount.

Assuming that there are 1000 families in the country  
in a condition to make a gift of \$1000,  
what would be the total amount.

Assuming that there are 1000 families in the country  
in a condition to make a gift of \$1000,  
what would be the total amount.

Assuming that there are 1000 families in the country  
in a condition to make a gift of \$1000,  
what would be the total amount.

Assuming that there are 1000 families in the country  
in a condition to make a gift of \$1000,  
what would be the total amount.

## CONCOURS DE 1864.

---

### RAPPORT DU JURY SUR LE CONCOURS N° 2.

---

Le glossaire des termes de menuisier, etc., soumis à notre examen (<sup>1</sup>), ne manque pas de mérite, mais il ne manque pas non plus de défauts. Le plus grave est qu'il se borne beaucoup trop exclusivement au dialecte du ban de Roanne (comme il l'appelle), pour la partie originale, c'est-à-dire celle qui n'est pas puisée dans d'autres dictionnaires. Ainsi, pour *séveronde*, il donne la seule forme *sorronde*. Il aurait dû dire que le mot liégeois est *sofrante*, et le mot ancien liégeois *souverande*; si l'auteur avait su qu'à Malmédy on dit *sogronde*, cela n'en valait que mieux, car cette forme répond exactement au latin *subgrunda* ou *suggrunda*; de même, il parle de *hirsei* et de *hirsí* sans

(<sup>1</sup>) Avec la devise: *Multa renascentur quae jam cecidere*, etc.

paraître savoir qu'en liégeois ces mots ont les formes *hiercheús*, *hierchi*.

La partie étymologique — qui est, à la vérité, de surcroît — doit être soigneusement revue ou, sinon, supprimée. Faire venir *bâbeú* (planchette que l'on met aux cornes des bœufs pour les empêcher de frapper), de *bas-veût* (*voit bas*) est bien faible (*bâbeú* signifie proprement : visière ; voyez mon dictionnaire au mot *Bambeû*), *staminéé*, du latin *stramen*, est impossible d'abord, le *r* étant assez souvent intercalé, mais jamais supprimé dans cette combinaison, et en outre invraisemblable, car il n'y a pas de rapport entre le poteau auquel on attache le bétail et la litière sur laquelle il se couche.

Je reproche en troisième lieu à l'auteur une rédaction trop négligée. Exemples : *Balisson* : poutrelle qui sert à *vôûter* une cave *non vûttée* en maçonnerie, etc. (outre la répétition du mot *vôûter*, je ne pense pas que la poutrelle serve à *vôûter* la cave, mais simplement à la couvrir au moyen d'un plancher superposé); au mot *Benai* on lit : " Le benai offre une particularité *en ce que* les côtés de la caisse peuvent s'ôter à volonté ", etc. ; au mot *Pas d'gré*, l'auteur donne une définition de la chose, mais il omet de dire que le mot français est *palier*.

Ma conclusion est que le mémoire précité mérite un accessit et ne peut être publié dans le Bulletin de la Société qu'après révision.

J'engage l'auteur, si ces conclusions sont adoptées et s'il consent à revoir son travail, à le compléter par l'adjonction de quelques figures au simple trait pour mieux

faire comprendre la nature et l'emploi de certains objets : des dessins de charrette, de charrue, par exemple, avec des renvois au moyen de lettres ou de chiffres, serviraient plus à l'intelligence des noms wallons que les meilleures descriptions. Par la même occasion, il pourrait étudier plus profondément la signification des mots wallons ; il ne suffit pas de dire, par exemple, que *ramoûrener* signifie cuber : ceci n'est qu'une acception particulière du mot, dont le sens véritable est réduire une mesure ou une valeur en une autre, ainsi le pied courant en pied carré, le pied carré en pied cube, la monnaie d'un pays en celle d'un autre pays, etc. L'auteur ferait bien aussi, si cela lui est possible, d'ajouter les termes de tonnelier, qui rentrent mieux dans le métier de menuisier que dans celui de vigneron.

*Les membres du jury,*

J. STECHER.

A. LE ROY.

F. BAILLEUX.

et CH. GRANDGAGNAGE, *rapporleur.*

Liège, le 29 mars 1865.

Le jury institué par la *Société liégeoise de littérature wallonne*, pour apprécier les mémoires présentés au concours n° 2 (année 1864),

Après avoir examiné d'une manière approfondie, dans l'ensemble et les détails, le travail portant pour épigraphé :

*Multa reuenerunt quae jam credidere evidentque.  
Quae nunc sunt in honore, vocabula...*

Où le compte-rendu rédigé par M. Grandgagnage, et la série d'observations formulées par M. Mathelot, ainsi que les remarques des autres membres de la Commission,

Décide :

Art. 1. Le mémoire précité mérite un accessit.

Art. 2. Toutefois, il ne sera publié dans le *Bulletin* de la Société qu'à la condition expresse que l'auteur se concertera avec M. Mathelot, lequel consent à mettre à sa disposition tous les articles qu'il a rédigés lui-même et communiqués au jury, articles formant le complément naturel du mémoire couronné ; que ces articles seront insérés dans ledit mémoire avec indication spéciale de leur provenance ; que le mémoire sera publié sous le nom de l'auteur, mais avec mention des additions et du nom de M. Mathelot comme les ayant fournies ; enfin, que le tout sera revu par M. Grandgagnage, président du jury, de telle manière que l'ensemble présentera un ouvrage exécuté d'après un plan uniforme.

Art. 3. Le jury propose, comme récompense à l'auteur, une médaille en vermeil.

Ainsi fait à Liège, en séance du 29 mars 1865.

*Le Secrétaire.*

*Le Président,*

ALPHONSE LE ROY.

CH. GRANDGAGNAGE.

Ces conclusions ont été ratifiées par la Société dans sa séance du 15 avril.

L'ouverture du billet accompagnant le mémoire couronné a fait connaître que M. A. Body, de Spa, est l'auteur du glossaire des menuisiers.



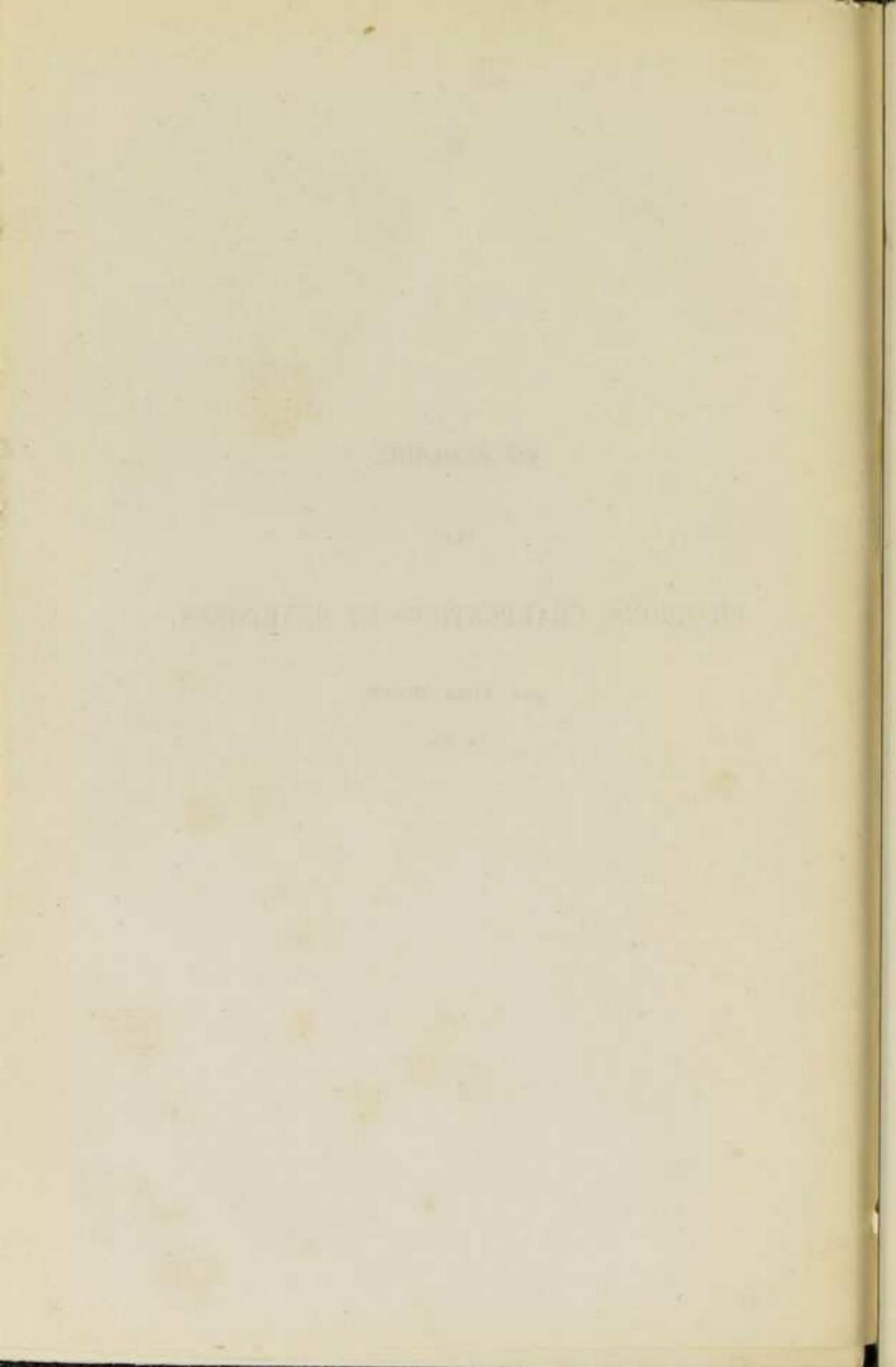
VOCABULAIRE

DES

CHARRONS, CHARPENTIERS ET MENUISIERS,

par Albin BODY

DE SPA.



Il était assez difficile de tracer les limites dans lesquelles nous devions écrire ce vocabulaire. Nous eussions voulu embrasser tout ce qui concerne le bois comme matière première et tout ce qu'on en peut tirer, c'est-à-dire les métiers qui occupent ce que Lobet appelle *ovri d'bois*; mais alors toutes les professions y touchaient par quelque côté. Aussi avons-nous borné notre travail aux trois métiers qui ont une parenté marquée :

*Le Charron*, l'ancien métier des charliers.

*Le Charpentier* et le *Scieur de long*.

*Le Menuisier*.

Tout naturellement il nous a été impossible de ne pas faire parfois une excursion sur le domaine des métiers qui ont des rapports inévitables avec ceux que nous avons traités.

Ainsi en parlant du *charron*, nous avons dû citer des termes qui appartenaient plutôt au forgeron, au maréchal

ferrant, au carrossier, surtout à l'agriculteur, qui demande presque tous ses instruments au charron.

De même pour le métier des *charpentiers* et des *scieurs de long* nous avons dû mentionner des termes communs à ces professions et à celles du bûcheron, du maçon, du couvreur, du constructeur en un mot.

Enfin, en ce qui touche les *menuisiers*, nous donnons des mots faisant partie des métiers d'ébéniste, de tourneur, de bimbelotier.

Remarquons qu'il y a des professions chez lesquelles le bois est employé comme matière spéciale, par exemple le tonnelier (*cuveliers et scladeurs*) et le constructeur de barques, navires etc., et que pourtant nous avons écartées. Il nous a paru que le premier se rattachait plutôt aux vigneron, brasseurs, le second au métier des bateliers.

L'adjonction que nous avons faite des termes de l'ancien wallon tiré du Recueil des Chartes et priviléges ou de nos anciens chroniqueurs, ainsi que les analogies ou comparaisons avec les autres patois, ne sera pas, croyons-nous, sans intérêt. Nous renvoyons donc pour

- le patois picard, au glossaire de Corblet ;
- " normand, au glossaire de MM. Dubois et Travers ;
- " rouchi, au dictionnaire d'Hécart.
- " du Berry, au glossaire du centre de la France par M. Jaubert.

Nous avons appelé dialecte ardennais celui qui est parlé spécialement à Spa et dans cette partie de la province

qu'on nomme encore Ban de Roanne, sorte de triangle situé entre Spa, Stavelot et l'Amblève.

Nous conformant au bienveillant conseil de M. Grand-gagnage, rapporteur du jury, nous avons joint des figures au simple trait qui feront mieux comprendre la nature et l'emploi de quelques instruments et serviront mieux à l'intelligence des noms que les meilleures descriptions.

## ABRÉVIATIONS.

Anc. wall.	— Ancien wallon.
Borms. Gloss. des houill.	— Stanislas Bormans. Glossaire des houilleurs.
Cart. de Bouv.	— Cartulaire de Bouvigne.
Chamb. des fin.	— Chambre des finances.
Charp.	— Charpentier.
Charr.	— Charron.
Chart. et privil.	— Charters et priviléges des 32 métiers de la cité de Liège.
Dial. ard.	— Dialecte ardennais.
Diez.	— Diez : Etymologisches Wörterbuch der romanischen sprachen.
Ex.	— Exemple.
f.	— féminin.
Gagg.	— Grandgagnage. Dictionn. étymologique de la langue wallonne.
Hemr.	— Hemricourt.
J. de Stavelot.	— Jean de Stavelot.
J. d'Outremeuse.	— Jean d'Outremeuse.
J. le Bel.	— Jean le Bel.
Littéral.	— Littéralement.
(M)	— Les passages entre guillemets et accompagnés de ce signe sont ceux que nous devons à l'obligeance de M. Mathelot, qui, à la prière du jury, a bien voulu nous communiquer quelques notes.
m.	— masculin.
men.	— menuisier.
normd.	— Patois normand.
Rmcle.	— Remacle. Dictionnaire wallon-français.
Rqfrt.	— Roquefort. Glossaire roman.
s.	— substantif.
t.	— terme.
voy.	— voyez.
v <sup>e</sup>	— verbo (au mot).
wall.	— wallon.

## VOCABULAIRE.

### A

**Ablo**; s. m. (t. de charp. et men.) anc. wall, *ablocq*, dans le Cart. de Bouv. — Tasseau, morceau de bois de forme cubique ou à peu près, qui sert à soutenir, maintenir une pièce de bois, un étal, etc. — Rmcle : *ablo*, *ablon* = étai. — Vieux français : *abloc*; normand : *ablot* — Du thiois : *blok*.

**Abloker**; v. a., soutenir au moyen d'une cale. — Roman : *ablochier*.

**Àbon**; s. m. (t. de charp.) anc. wall, *aubon*, ou *blan bois*, dans les Chart. et Privil. = Aubier, aubours. — Voy. *Gegg*, et Rmcle. — Synonyme du wall. *blan bois* ou *fa bois* = littéralement faux bois, la partie qui se trouve entre *la pelotte* = l'écorce et *li cœur* (à Liège, *cord*, V. Borms., Gloss. des houill. = le cœur; on désigne ainsi la meilleure partie de l'arbre. Ex. : *c'est de cœur de chêne*). — Remarquons que le chêne, le meilleur bois de notre pays, a le plus mauvais aubier. — Rqft : *albe*; supplément : *aubour*; normand : *aubet*, berry : *aubours*.

**Acajou**; s. m. = acajou. — Dial. ard. : *Arkageou* — Rmcle : *akageou*. — Lobet : *akajou*.

**Ageowtumain**; s. m. (t. de charp.) = chevêtre, étrésillon. — Lobet : *agjontrumain* et *agjawtrumain*. — « Se compose de *pess'* d'*ageowtumain* et des *cowai* (Voy. v<sup>e</sup> *cowai*); *li pess'* d'*ageowtumain* est la pièce de bois qui s'appuie sur les deux poutres

du plancher; les deux *cowai* sont entaillés dans celles-ci et par l'autre bout portent dans le mur de rendet. (M) »

**Aguesse**; s. f. (t. de charp.) littéralement : pie; ici : corbeau, console ou saillie qui porte le bout d'une poutre. Le *wall*, se sert aussi du mot *coirbâ* = corbeau. (Voy. *coirba*). Rmcle : *koirba*. — Lobet : *boutan* et *patinet*. — « Taquet de bois qui se cloue aussi contre le bras d'une *chivre* pour servir de ranchet (M) ». Le vieux français *agace*.

**Agrappe**; s. f. (t. de sc. de long) littéralement : agrafé. Crampon de fer à angles droits qui sert à retenir la pièce de bois sur l'échafaudage. (Voy. v<sup>e</sup> *hour*). Elles sont de deux espèces. (V. pl. IV, fig. 10). Rmcle : *agrap*. — Du cymrique : *crap*.

**Ahal**; s. f. (t. de menu) = tablette, rayon d'une armoire, planche horizontale. Voy. Gggg : *Ahelète*. Même signifie. — Lobet : *ahlett* et *taublett*. — Cmpr. le simple *hâle*.

**Aindbau**; s. m. (t. de charp.) = entrail, pièce de traverse qui lie les deux parties de la couverture dans une ferme. (Voy. pl. XV, fig. 1, A). Signif. encore la pièce de bois qui est sous la corniche, lui est parallèle et porte les *cartouch'* = cartouches. — Lobet : *aidbau*.

**Airkette**; s. f. (t. de charp.) Diminutif de *air* = cintre. Arcade de bois pour la construction d'une voûte, d'une baie de porte ou de fenêtre, etc. — V Gggg. v<sup>e</sup> *air*. — Du français : *arc*, latin : *arcus*.

**Aleinn**; s. f. (t. de charr. et men.) anc. *wall*. *aleme* et *aulne*, dans les Chart. et Privil. = alène, poinçon qui sert à percer des trous. — Rmcle le donne comme outil de cordonnier exclusivement. — Étym. V. Diez, v<sup>e</sup> *Lesina*.

**Aicumir**; s. f. (t. de charr. et men.) = la lumière d'un rabot, cavité dans le fût. On dit aussi dans le même sens *loumir* et

*lārmir*. — Rmcle : *Loumir* = Lumière. — Anc. wall. *Lumire*. dans J. d'Outrem. et J. de Stavelot : — *lārmir* = soupirail. Voy. Lobet : *airchi*; à Spa : *kalonir*.

**Andan**; voy. v° *Balanss*°.

**Anseus**; s. m. plur. (t. de charr.) = Les limons de la herse, traverses qui portent les cabillots, les dents de la herse. Dial. ard. Le namurois *ansenoir*, *ansetoir*, même significat. (pl. XIII, fig. 1, a). Le wall. désigne sous le nom de *raies* (b) les traverses réunissant les *anseus*.

**Aponti**; v. a. (t. de charp. et men.); anc. wall. *apontier* dans J. de Stavelot; *appointer* dans les Chart. et Privil.; littéralement: apprêter. — *Aponti al courress* = débrutir une planche. « La planche dans cet état est *trusquinée* sur champ pour en déterminer l'épaisseur, ensuite retournée sur l'établi, mise d'épaisseur, dressée sur champ et planée sur la face à la varlope. Ce qu'on dit *aponti al jondress*. Ainsi apprêtées, elles sont mises les unes sur les autres et séparées par de petites tringles de bois; on dit alors que les planches sont *callaie* (M.) » — Gachet, *apointier*; emp. rouchi: *apontre*.

**Arasmin**; s. m. (t. de men.) = Arasement, action de mettre de niveau et à la même hauteur les diverses pièces d'un ouvrage. — « Extrémité d'une traverse à la naissance du tenon, laquelle vient joindre le montant à l'endroit de l'assemblage. *Trait d'arasmin* = le tracé fait sur les pièces qui détermine la place et la grandeur des assemblages. (M.) » On dit aussi *aresege*. — Rmcle et Hubert : *Arezeg*. Lobet : *arasmain* et *aretzeg*. — Cmpr. normand : *araser* = couper à rase.

**Arête** : s. f. (t. de charp.) = Arête, angle saillant que forment deux faces d'une pièce de bois. Le dial. ardenn. emploie indifféremment *aress* ou *arête*. — *Tailler à viv'arête*, lorsque tous les angles sont bien marqués. Synonyme de : *Côper à blanke teie*

ou simplement : *côper à blan*, littéralement : couper à blanche taille, c. à d. équarrir à arête vive, de manière à ce qu'il ne reste ni aubier, ni écorce. On dit encore *à viv' riess*; voy. Lobet.

**Armâ** ; s. m. (t. de men.) anc. wall. *arma*, *armaire* et *armoer*, dans les Chart. et Privil. = Armoire. Rmcle : *arma*, Lobet : *aurmau*. — *Arma è meur*; littéralement : Armoire dans le mur = Placard. — Lobet : *aurman*. Rqfrt : *armaire*. — Rouchi : *armoire et aumière*. — Du latin : *armarium*.

**Arminette** ; s. f. (t. de men.) = Erminette, petite hache recourbée dont se servent les menuisiers. — Cmpr. Rqfrt : *alermin*. — Luxembourg : *hawelet*.

**Armon** ; — Gggg. et Lobet : *aurmon*. M. Gggg. lui attribue p. 328, d'après une C. M. le sens : Pièce de bois sous un chariot dans le sens de sa longueur (Pl. XVI, fig. 1, a.) C'est un espèce de cadre qui posé sur l'avant-train du char tourne sur pivot tandis que le *hamai* (b) reste fixe.

**Aruler** ; v. a. (t. de charp.) = Poser les solives d'un plancher en affleurement avec deux autres dont on a d'abord fixé le niveau. Ex. : *aruler les terass*.

**Aspallée** ; s. f. (t. de charr.) = La partie du rais qui fait coude à son extrémité près de l'*awieie* (Voy. v° *awieie*) et qui entre dans la jante (pl. II, fig. 5 a). — (t. de charp.) = Joue, épaulement, les deux points d'appui du tenon. — Voy. Lobet : *aspalé*, diminuer la largeur d'un tenon.

**Asseinbler** ; v. a. (t. de charp.) = Assembler. Rmcle, d'où :

**Asseinbleg** ; s. m. = Assemblage. — Lobet : *Asainbleg*. Les différentes espèces d'assemblages se désignent sous les noms de : *asseinbleg par moitiae bois* = assemblage à mi-bois (pl. XV, fig. 4); *asseinbleg a cove d'aronde* = assemblage à queue d'aronde (ibid., fig. 5), empr. *pigeon* (t. de bim-

*belotier* = espèce d'assemblage dans le genre de celui à queue d'aronde ; *asseinbleg a hott' et a weie* = à tenon et mortaise (ibid., fig. 6) ; *asseinbleg à efforehumain* = à eufourchement (ibid., fig. 7) ; *asseinbleg à trai d'Jupiter* = à trait de Jupiter (fig. 8) ; *à gueule du raine*, littéralement à gueule de raine = à repos et à paume (fig. 9) ; il y a encore *lasseinbleg à gueule du leu* = à gueule de loup ; *à languette et à reneure* = à languette et à rainure ; *asseinbleg à clé* (ibid., fig. 3) = à clefs ; *asseinbleg du bois d'bout ou so bout* = aboutement ou abouement. On dit aussi *aboutemin*. — *Asseimbleg ē n'anglé* = à onglet. — A Liège, se dit aussi *à onglet*, c'est-à-dire à 45° comme les côtés d'un cadre (pl. XV, fig. 11). *Asseimbleg quarré* = assemblage carré (fig. 10). — Expression proverbiale : *asseinbler à cōps d'bonnet*, littéralement : assembler à coups de bonnet = faire un tenon maigre, c'est-à-dire que l'on pourrait faire entrer le tenon dans la mortaise en se servant d'un bonnet au lieu du maillet. — *Efforchi* = v. Affourcher deux pièces de bois. — Voy. Rmle : *efonseur* = enfouiture, et *einrutoiss* = entretroise. — *Disasseinbler* ; v. = Désassembler. — Rmle : *Dizasseinblé*.

**Asseinblumain** ; s. m. = Assemblément. — v. Lobet et Rmle.

**Assi** ; s. m. (t. de charr.) , anc. wall. *assi* dans les Chart. et Privil. = Essieu. — Dial. ard. : *essi*. — Rmle donne l'une et l'autre forme. — Rqfrt : *essoul*. — rouchi : *assi*. — Luxembourg *achi*. — Du thiois : *as* = essieu.

**Atenihmain** ; s. m. (t. de charp. et men.) = Amaigrissement du bois. — V. Gggg. et Rmle. : *ateni* = amineir.

**Attique** ; s. f. (t. de men.) = Chassis d'imposte. La partie immobile d'une fenêtre qui se trouve au dessus des deux *battants* = vantaux. — Rmle donne *atik* avec la signification attique du français. (pl. XI, fig. 1, a.) Voy. *imposte*.

**Aurmon** ; s. m. (t. de charr.) Dial. ard. Voy. v<sup>o</sup> *armon*.

**Awele** ; s. f. (t. de charr.) Littéralement : aiguille. Extrémité du rais qui entre dans la jante. (pl. II, fig. 5, b.) (t. de charr.) ; anc. wall. *awilhe* dans Hemricourt. Tenon, extrémité d'une traverse qui entre dans la mortaise. Remcle : *aweie* = aiguille. On trouve dans l'anc. wall. *enwilheir* = attacher au moyen d'un tenon. — Du latin *acutus*.

BB

**Babecine** ; s. f. (t. de charr.) ; anc. wall. *babescine* dans les Chart. et Privil. — Lucarne, fenêtre dans un toit. Le dial. ard. est *babicène*. — Rmcle : *bab-et-sinn*. Cmpr : barbaeane. V. Diez.

**Babeu** ; s. m. (t. de charr.) = Planchette que l'on attache aux cornes des vaches, bœufs et taureaux, pour les empêcher de donner des coups de cornes. Cmpr. Gggg : *bambeù* = Visière et Rmcle : *babeu* = Visière. — Notons que la langue wallonne a trois expressions pour traduire le français : Donner des coups de cornes : *bouter, doguer et souki*.

**Bache** ; s. m. (t. de charron.) ; anc. wall. *bache* dans les Chart. et Privil. — Bac, auge. — Rqfrt : *back*. — Rouchi, Limousin, Picard : *bac* — Berry : *bache*. — Du thiois : *bak*.

**Bache** ; s. f. = Toute pièce de bois servant à former une paroi. Anc. wall. *baiche* dans le métier des tanneurs, S. Bormans, p. 284. — Gggg : *bache*. — Rqfrt : *bauch*. Voy. Lobet v<sup>e</sup> *lanbri*.

**Bâchemin** ; s. m. (t. de charr.) = Cloison. V. Gggg.

**Bâchi** ; v. a. = Lambrisser. Gggg et Rmcle. — Lobet, v<sup>e</sup> *Baugy*. Ex. : *bâchi di planche in' outhireie, in' finiess* = fermer

une baie de porte, une baie de fenêtre par un palis en planches.

**Bâchiheg**; s. m. = Lambrissage. Voy. Rmcle.

**Bâchire**; s. f. (t. de men. et charp.). Anc. wall. *bachier*, dans les Chart. et Privil. Lambris ou cloison en planches. *Bachi d'planche*. Le dial. ard. est *bâchi*.

**Bâdet**; s. m. (t. de charr.), littéralement : baudet. = Banc sur lequel le charron se met à cheval (Voyez pl. III, fig. 2), à l'endroit (*p*) pour tailler les rais et échelons serrés entre le coussinet (*r*) et le marteau basculant (*o*) qu'il fait manœuvrer au moyen du pied posé sur l'étrier (*q*). Cmpr. le français *âne* = banc de menuisier. La fig. 3 présente une autre forme de *bâdet*. L'ouvrier travaille debout placé devant l'instrument à l'endroit (*i*).

**Bale**; s. f. (t. de men. et charp.) anc. wall. *bailhe* dans J. le Bel. = Garde-fou, balustrade, appui, barre, main coulante, la partie qui recouvre les balustres d'un escalier et qui sert d'appui. — Rampe d'un escalier. — Rqfrt : *baille*. — Rouchi : *baille*. — Cmpr. : *bâr* et *bârai*. — Lobet : *baur* et *baurai*.

**Balance**; s. f. (t. de charr.) = Pièce de bois à l'extrémité du timon d'un chariot, à laquelle sont fixés les deux palonniers de devant. Voy. Gggg *audan*, même signification. Voy. v<sup>a</sup> *trepsin* (pl. II, fig. 7, b.)

**Balivâ**; s. m. (t. de sc. de long et de charp.) = Baliveau. — Rmcle, Lobet, *balivau*; Gggg *baiardai* et *bilordia*, même signification.

**Balisson**; s. m. (t. de charp.) anc. wall. *balisson* dans les Chart. et Privil. = poutrelle qui sert à couvrir une cave non voûtée en maçonnerie, au moyen d'un plancher superposé. Cmpr.

la signific. de *coukmin*. — Etym. du français *balise*, lui-même du latin *palitius* = pieu.

**Balouwia**; s. m. (t. de charp.) = Calibre de charpentier. — V. Gggg.

**Ban**; s. m. (t. de charp. et men.) anc. wall. *bancke* dans J. de Stavelot = Banc, établi. — Rmcle, *ban*. — *Ban di scrini* = banc de menuisier. — *D'so dè ban* = sous-établi. — Rqfrt : *banche*; allemand et thiois : *bank*; Diez : v° *banca*. — d'où :

**Banacof**; s. m. (t. de men.); anc. wall. *ban a coffre*, *ban à couff*, *bances a coffre*, *banck à coffre pour ens dormir*, dans les Registres aux greffes. — Gggg. et Rmcle. — Du thiois, *bankoffer* = Caisse ou coffre en forme de banc.

**Basse**; s. f. (t. de charp.) dial. ard. = Cheville en fer qu'on pose provisoirement dans les assemblages d'une charpente à la place des chevilles de bois. — Cmpr. Gggg : *basenère* = cheville en fer (planche IV, fig. 41.)

« **Bastide Rame**; s. f. (t. de men.) littéralement : chassis batard = Chassis dormant d'une porte ou d'une croisée auquel sont attachées les ferrures du chassis ouvrant ; la traverse inférieure du chassis dormant s'appelle *l'sou* = le seuil. (M) »

**Bata**; (voy. v° *flöai*.) — En terme d'agriculture signifie aussi un morceau de bois assez lourd que l'on suspend au cou des bestiaux, pour les empêcher de courir. Cmpr. v° *lamai* — De *battre*.

**Batant**; s. m. (t. de men.) = Vantail d'une fenêtre, d'une porte. — Cmpr. Rmcle : *purnai* = même signification.

**Bateu**; s. m. (t. de jardin.) = batte, planche assez épaisse qui porte au centre un manche et dont se servent les jardiniers pour fouler la terre. — Voy. Gggg : *balète* et Lobet : *fonk*, même signification (pl. IX, fig. 6.)

**Batte**; s. f. (t. de men.) = feuillure, entaillure au bord des

portes et des fenêtres. Elle se fait au moyen d'un rabot appelé *l'foieress* (voy. v<sup>e</sup> *rabo*). — Rqfrt : *batte* et *battement*. Cmpr. Borms. Gloss. des houill. *batte*, d'où :

**Battier** ; v. a. Faire une *batte* = faire une feuillure. La langue wall. a aussi l'expression : *pousser ine batte*.

**Batti** ; s. m. (t. de charp.) = Bâti, assemblage de montants et de traverses; se dit aussi *costé*, littéralement : côté.

**Battire** ; s. f. (t. de charp.), dial. ard. = Aire faite de planches pour battre le bled. Si l'aire est en terre ou en argile, on la spécifie sous le nom de *battire du degne*.

**Bau** ; s. m. (t. de charr.) = Anneau de fer adapté aux extrémités du cadre de la charrette à ridelles et aux deux bouts du *hamai* (voy. v<sup>e</sup> *hamai*) ; (pl. I, fig. 1 et 3. x).

**Bedenne** ; s. f. (t. de charp. et men.) = Bec d'âne, outil. — Voy. Gggg et Lobet. Il y en a de différentes dimensions; quant au taillant, son minimum ordinaire de largeur est de 3 lignes et son maximum d'un pouce et demi. *Li bedenne à flige* n'a pourtant qu'une ligne de largeur.

**Benai** ; s. m. (t. de charr.) = Grand tombereau sur deux roues, auquel on attelle deux, trois et jusqu'à quatre chevaux (Pl. XIV). — Voy. Gggg. et Lobet — Les côtés de la caisse du *benai* peuvent s'ôter à volonté ainsi que les *passons* (voyez ce mot); il devient ainsi une charrette plate qui porte le nom de *benel à ch'min* (dial. ard.) — Rqfrt : *benel* = tombereau; vieux franç. : *benneau* dérivé de *banne* ou *benne*. — Rouchi : *baneau* ou *béniau*. — Lillois : *begneau*. — Picard. : *begneu* et *benieu*. — Normand : *banneau*.

**Benne** ; s. f. (t. de charr.), dial. ard. = banne, charrette des charbonniers de bois, grande manne tressée, posée sur un cadre de charrette. — Du celtique *benna* que l'on trouve,

avec le sens que nous donnons, dans une charte de Hesdin de l'an 1000 (Hécart).

**Berwette** ; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *berwette*, dans les Chart. et Privil. et dans la Chambre des finances. — brouette. Voy. Gggg et Rmcle. — *Berwette a planch'* = celle dont le fond et les côtés sont garnis de planches. — Rqfrt : *browette*. — Normd. et Berry : *berouette*. — Voy. Diez : *biroccio*.

**Beuze** ; s. f. (t. de charr.). — pièce de fer en forme de manchon ou de cylindre, qui est insérée dans l'orifice du moyeu (pl. II, fig. 3 a); d'où :

**Beuzon** ; s. m. = fer qui traverse le moyeu de la roue d'une brouette et qui fait l'office d'essieu et de *beuze* (voyez v° *char*); le dial. ard. est *bonsson*. — La forme *beuzon* se rapproche plus de *beuze*. — Cmpr. Lobet : *bouson* = pivot et moyeu.

**Biler** (s') ; v. pronominal = se fendre, en parlant du bois. — V. Gggg. et Rmcle. — d'où :

**Bileur** ; s. f. = Gercure, cadran, fente dans le bois. — Voy. Gggg. — Lobet : *bilard*. — On dit aussi *biheur* et *d'biheur*, fém. — *D'bilé* ou *dubilé* (dial. ard.) = bois gélif, cadrané, qui a des fentes. — On dit aussi *feint'*, fente, et *findou*, masc. et fém., (dial. ard.). Le féminin est à Liège et à Verviers : *findowe*. — Cmpr. Gggg. : *Gadibiè* = pièce de bois pleine de fentes ou qui a de l'aubier aux arêtes. — Cmpr. aussi Lobet : *dkrevlé*.

**Bira** ; s. m. (t. de charr.); anc. wall. *birat*, *biera*, *byre*, dans les Chart. et Privil. et *bire* dans J. de Stavelot. — Brancard, ci-vière. — V. Gggg. et Rmcle. — Rouchi : *béard*. — Normd. : *biard*, peut-être par métathèse de *birad*. — Diez v° *bara*.

**Bizawe** ; s. f. (t. de charp.); anc. wall. *bissauwe*, dans les Chart. et Privil. = besaigüe, outil de fer taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec d'âne (pl. VII, fig. 13, a), l'autre en ciseau (b)

et portant au milieu une poignée (*c*). Rmcle v° *bizaw'* donne la signification sabot. — Rqfrt : *bisaigüe*. — Dans Rabelais : *bezagüe*. — Rouchi : *bisaique*. — Du latin *bis acutus* = doublement aigu.

**Bodenne** ; s. f. (t. de charr.). — la partie du bras de la charrette qui est renflée sous la caisse (pl. I, fig. 1 a) — Par analogie de *bodenne* = mollet, le gras de la jambe. — Voy. Rmcle : *bodeinn*, et empr : *bodé* = trapu, gros et court.

**Boge** ; s. m. (t. de sc. de long et bûcheron), anc. wall. *boige*, dans J. d'Outrem. = tronc, souche. Voy. Gggg et Rmcle. — Rqfrt. *bogue*.

**Bohotte** ; s. f. (t. de sc. de long et bûcheron), dial. ard. — Arbre étêté à la hauteur d'un ou deux mètres et dont le tronc est couronné de nouvelles pousses. On dit dans le même sens *rabosse*. — Voy. Hubert : *ranboss*. — Cmpr. normd : *rabotte* = masse d'un bâton. — *Brohon*, s. m. (dial. de Stavelot), anc. wall. *brouhon*, dans la Chambre des finances, a la même signification que les précédents.

**Boihler** ; v. a (t. de men.). = faire de la mauvaise menuiserie.

**Bois** ; s. m. (t. de charp., charr. et men.). = bois. Voy. Rmcle. — *Bois d'bout ou ron bois* = bois de grume, en tronçon ou en bille, ni équarri, ni débité avec la scie, coupé de certaine longueur et convenant aux ouvrages de charonnage. — *Bois d'cherpinte* = bois de charpente, de construction ; se dit aussi *bois d'cheptireie*. — *Blan bois* = arbres dont le bois est blanc et le tissu tendre. On comprend sous cette dénomination générale : le sapin, mélèze, peuplier, etc. Le meilleur de tous s'appelle : *franc-picard* ; le plus mauvais : *commun blan bois*. (Voyez v° *plop* et *sapin*). — On désigne sous le nom de *tinr'bois* = bois tendre : le platane, saule, tilleul, marronier, bouleau, aulne, bourdaine, etc. (Voy. Lobet : *tair boi*). — Cmpr. Berry : *bois-blanc*, arbre à tissu tendre : saule, peuplier, etc. — Du thiois : *bosch* = bois.

**Bondiet** ; s. m. (t. de sc. de long.) = Bondieu, coin de bois qui placé entre les planches du tronc à scier sert à donner plus de facilité pour manœuvrer la scie de long (pl. V, partie a).

**Bossai** ; s. m. (t. de charp.) = La marche palière d'un escalier, celle qui n'ayant que deux pouces de largeur termine un escalier et s'ajoute au palier (pl. XI, fig. 2, b.).

**Bouhette** ; s. f. (t. de charp.) = Repoussoir ou pousse-fiche, broche pour faire sortir les chevilles. — De *bouhi* = frapper.

**Boutan** ; s. m. (t. de sc. de long). Voy. *houlmain* (t. de charp.) et *aguesse*.

**Boutisse** ; s. f. (t. de charp.) = Contre-boutant, contrefiche, pièce de bois posée obliquement pour soutenir ou contrebuter un arbalétrier.

**Bovet** ; s. m. (t. de men.) = Bouvet, sorte de rabot pour faire les rainures (pl. VI, fig. 9). Il y en a de différentes espèces : *bovet du deux pesses* = bouvet composé d'un rabot et d'un régulateur (pl. VI, fig. 7.); *bovet à filet* = tire-filet; *bovet à panai* = à panneaux; *bovet à embrever* = à embouffeter (voy. *renbrevé*).

**Braquet** ; s. m. (t. de charr.) = Scie à manche, semblable à un passe-partout de grande dimension (pl. XII, fig. 9). Cmpr. Lobet : *braket* = braquemart, glaive, coutelas.

**Bride** ; voy. v<sup>o</sup> *toheler*.

**Buzai** ; = s. m. (t. de charr.), voy. v<sup>o</sup> *muzai*.

C

**Cabriolet** ; s. m. (t. de men.) = Scie à débiter; sa longueur est d'ordinaire d'un mètre trente centimètres; pour la manœuvrer, il faut généralement deux ouvriers (pl. VII, fig. 5).

**Cagète** ; s. f. (t. de charp.) = Chasse-clou, Gggg : *cachète*. Du

thiois : *keg, kegge* = coin. Voyez la lettre de M. J. Bormans à M. Gggg., p. 52, sur Les éléments thiois de la langue wallonne.

**Cageter** ou **Cag'ter**; v. a. = Enfoncer un clou. — **Dicageter**, faire sauter les clous hors du plancher.

**Caïebottes**; f. pl., dial. ard. = branches de chêne écorcé sur pied, moins fortes que le *pelwai* (voyez ce mot), et dont on fait des fagots plus petits que le fagot ordinaire.

**Caiet**; s. m. (t. de men.). = Bûchette et petite cheville qui maintient la mèche d'un vilbrequin (pl. IV, fig. 16, a). On nomme spécialement : *caiet d'windai* la partie du vilbrequin qui porte la mèche et qui, dans les vilbrequins en bois, s'emmanche au bout (pl. IV, fig. 17). Gggg. : *caiet*. — Rmcle et Lobet : *keyet* = talon en bois. — Voy. pour l'étym. la Lettre de M. J. Bormans à M. Gggg., p. 47.

**Cale**; s. f. (t. de men.). = Cale, ce qu'on pose sous une pièce de bois pour la mettre de niveau. — Voy. Rmcle : *rihosse* = cale; du grec : *ρίζωσσε* = abaisser.

**Calbote**; s. f. (t. de sc. de long.) = Creux dans le tronc d'un arbre, fait par la main de l'homme. On dit aussi dans quelques localités : *halbote*. — Voy. Gggg. : *calebote*, petite armoire. — Rmcle : *kalbott*, petite boîte. — Hubert : *halbott* et Lobet : *charbott*. — **Chabote**, s. f. = Creux dans le tronc d'un arbre fait par la nature. Tous deux du dial. ard. — Voy. aussi Gggg. et Rmcle : *chabotte*. Cmpr. Berry : *cabotte*, même signification. — D'où *chaboter*. Gggg. Rqfrt : *chapoter*, hacher, couper.

**Camelot**; s. m. (t. de charp. et men.). = la maille ou fleur du bois qu'on dit aussi en wallon : *l'fleur de bois*. — Voy. Gggg. v° *mespâte*, et pour ce mot cmpr. *mesplas* = pièce de bois sciée d'un côté, note 2, p. 283 du métier des tanneurs, S. Bormans. —

*L'por de bois* — Cernes, c'est-à-dire les cercles concentriques qu'on voit sur la tranche d'un arbre coupé sur bout.

**Canif** ; s. m. (t. de men. et bimbelotier). — outil assez semblable à l'écreneu (v. ce mot), ou au *coutai a l' sipalle* (v. ce mot), et qui n'a pas de rapport avec le *canif*. — Voy. Rmle.

**Cartouche** ; s. f. (t. de charp.). — Chanlatte, coyau.

**Cawuron** ; voy. *v<sup>o</sup> errer*.

**Chabotte** ; voy. *v<sup>o</sup> calbotte*.

**Chafne** ; s. m. (t. de charp. et men.); anc. wall. *chaisne* dans la Chamb. des finances ; *chesne* dans Mélart. — chêne, arbre.

**Chafnette** ; s. f. (t. de charp.) — pièces de bois que l'on place entre les solives pour les affermir quand celles-ci ont trop de portée; elles sont ou clouées ou assemblées.

**Chame** ; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *chame*, dans les Chart. et Privil. — jante d'une roue. — V. Gggg, Rmle et Lobet. — Les roues sont faites de quatre, cinq, six ou sept jantes. — *Chame d'on sploion*, littéralement : la jante d'un traineau, la partie courbe du bas d'un traineau sur laquelle se cloue la bande de fer. — *Chame d'ine ipre*, voy. *ipre*. — « *Chame d'on pusse*, littéralement : jante d'un puits, le rouet, assemblage de madriers à joints recouverts débillardé en forme d'anneau sur lequel est assise la maçonnerie du cuvelage d'un puits (M.) » — *L'patron d'ine chame* = jeumérante, petite planche de bois qui sert de modèle pour tracer les jantes d'une roue. — Rqfrt. *gante*. — Berry : *chante*. — De *canthus* ou *κανθός*. — D'où : *Chamlou*, adj. Propr. = en forme de jante; se dit d'un individu qui est bancal (dial. ard.).

**Châr** ; s. m. (t. de charr.); anc. wall. *chare*, *chair*, dans les Chart. et Privil.; *chare*, dans les Pawillarts; *kar*, dans Jean le Bel. =

Char à quatre roues (pl. XIX). — Voy. *Gggg* et *Rmcle*. L'avant-train porte sur le premier essieu *l'armon*, (*a*) (voyez ce mot), et est uni à l'arrière-train ou second essieu par *la longe* (*c*) (voyez ce mot). — *Li custell* (*d*) — les deux bras qui sont indépendants du corps du char, sont attachés à *l'armon* (*a*) et retenus par un *bonsson* (*e*) qui passe dans des œillets en fer (*f*). — Rqfrt. : *car* et *kar*. — Rouchi : *car*. — Du latin : *carrus*. D'où le diminutif :

**Chârai**; s. m. (t. de charron). Littéralement : petit char. Bâti en bois monté sur deux roues et qui, dans *l'errér a rôlett* (voy. ce mot), sert à porter la flèche de la charrue (pl. VIII, fig. 2). Composé : 1<sup>o</sup> de *l'presse*, la sellette (*a*), qui se hausse à volonté en jouant dans les glissières (*d*) et sur laquelle repose l'extrémité de la flèche de la charrue ; 2<sup>o</sup> de *l'foche dè charai*, litt. fourche du charai, le timon (fig. 2, *c*). Au bâti sont suspendus 2 anneaux (*b*) par lesquels passent les *tignoules*, brides ou cordes qui servent à diriger le cheval ou les bœufs (voy. v<sup>o</sup> *errér*). — Le dial. ard. l'appelle aussi *essihai* = petit essieu, diminutif *d'essi*, qui dans plusieurs endroits se dit par contraction *echhai*. — A Verviers, le *charai* porte le nom de *chairoulhaie*. Voy. Lobet.

**Chârai**; (t. de sc. de long et de bûcheron), désigne encore : deux petites roues unies par un essieu qui sert à reposer l'extrémité des arbres ou grosses pièces de bois, que l'on transporte sous les charrettes à ridelles.

**Chârti**; s. m. = charron ; anc. wall. *charlier*, dans les Chart. et Privil. Le métier des Charliers avait pour patron St-Eloi, en wallon : *Elawie* ou *Elwet* et Notre-Dame des Pattiniers.

**Cherette**; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *cherrette*, dans les Chart. et Privil. et dans J. d'Outremeuse. = Charrette. — *Cherette a hâle*, littéralement : charrette à échelles = charrette à ridelles. (Voy. v<sup>o</sup> *hâle*). — Berry : *charte* = charrette à ridelles, (pl. I, fig. 4) d'où :

**Cheriot** ; s. m. (t. de charr.). — Chariot. Rmcle. — Désigne encore en dial. ard., une espèce de chaise dans laquelle on apprend aux enfants à marcher, et un rouet à filer.

**Chert** ; s. m. — Chartil, hangar pour remiser les charrettes et les charrues.

**Chepter** ; v. a. (t. de charp.). — faire de la charpenterie, charpenter, équarrir des pièces de bois. — Rqfrt : *chapuiser* — d'où :

**Chept** ; s. m. — Charpentier. — Gggg. Rmcle. Le métier avait saint Joseph pour patron. — Rqfrt : *chapuis*.

**Cheptreie** ou **cheptreie** ; s. f. — Charpenterie, Rmcle. — Rqfrt : *chapusie, chaipusie*.

**Chergeu** ; voy. v<sup>o</sup> *houlmain*.

**Cherowe** ; voy. *errère*.

**Cherpeinte** ; s. f. (t. de charp.). — Charpente, ferme, cloison. — Lobet : *cherpaid*. — *L'inte-deux d'ine cherpeinte* = l'espace vide entre les cadres d'une charpente où l'on maçonnera. En dial. ard. : *païou*; anc. wall. *pailhouh* dans Hemricourt et *pathou* dans J. de Stavelot. — A Liège, *cherpeinte*, signifiant cloison, se dit : *chesse al pareu*. — Rqfrt : *carpentement* et (supplément) *car-pentaige*. — Normand : *cherpente*. — Rouchi : *carpente*, — d'où :

**Cherpeinter** ; v. a. — Charpenter. Rmcle.

**Cherpeintreie** ; s. f. — Charpenterie. Rmcle.

**Chesse** ; s. f. (t. de sc. de long). — Espèce de palette semblable au battoir des blanchisseuses dont se servent les scieurs de long pour faire entrer le *bondiet* (voy. ce mot) entre les planches. (Pl. V, fig. 2). — Voy. Lobet, *chess*. — De *chessi* = chasser, forcer de sortir ou d'entrer.

**Cheyre** ; s. f. (t. de men.); pour l'anc. wall. on trouve les formes : *chaière, chayère, caière, chaiier, chaier*, dans J. de Stavelot. — *Chaière, chatier, chair, chaire, chayer, chayr, cheier* dans

J. d'Outremeuse. — *Chair, chaire et chayer*, dans les Chart. et Privil. = Chaise. — Voy. Gggg. et Rmle. — Rqfrt : *cheyere*. — Rouchi : *cahière*. — Normd. et Berry : *chaire*. — Du latin *cathedra*.

**Chezi** ; s. m. (t. de men.). = chassis. — Rmle et Lobet. — *Chezi battant* = chassis battant, qui intercepte le vent. — *Chezi dormant* ou simplement *dormant* = meneau (V. Rmle v° *dormant*). — *Contre-chezi* = contre-chassis. Rmle. — *Dob-chezi*, s. m., ancien wall. : *chassis d'oulerie* (voy. Ch. et Privil., p. 50), = double chassis, chassis sur un autre. — A Vielsalm *chezi* signifie un appui de feuêtre.

**Chiveie** ; s. f. (t. de charp.). = Cheville. — Dial. de l'Ardenne : *chuveie ou ch'veie*. — Proverbe : *ottan d'tros, ottan di ch'veies*, littéralement : autant de trous, autant de chevilles, ce qui peut s'interpréter de différentes manières.

**Chivii** ou **Ch'vii** ; dial. ard. *chuvii* ; anc. wall. *achewilhē*, S. Bormans, Métier des tanneurs, p. 284. = Cheviller. — *Dichvii* ou *d'chvii* = décheviller. — Dial. ard. *duchvii*.

**Civir** ; s. f. (t. de men. et charron) ; anc. wall. *civier*, dans les Ch. et Privil. = Civièr, brancard avec ou sans pied. — Rmle. Voy. Lobet : *sivi*. — *Civir d'ine cherette ou d'on benai*, espèce de baquet en bois à bords peu élevés, suspendu par quatre bouts de chaînes sous le *benai* et dans lequel le voiturier met des objets de première nécessité (pl. XIV a). — Le *benai* porte encore sous sa caisse *l'coff*, le coffre, mis à demeure et fermé à l'aide d'une serrure (b). A l'arrière, il porte une toile forte, suspendue par les quatre coins en forme de hamac, dans laquelle on met du foin, de la paille, etc., et qui porte le nom de *forendret* (c).

**Cizai** ; s. m. (t. de charp. et men.) ; anc. wallon : *siseaix*, dans les Chart. et Privil. = Ciseau. — Lobet et Rmle : *sizai*. — *Cizai à coinne*, litt. ciseau à coin, = empenoir. — *Fourmoi* = fermoir, nez rond, ciseau dont le tranchant est en biais. — Rqfrt. *chisel, cisel*. — Diez v° *cineel*.

**Cizeu** ; s. m. (t. de men.) = tringle de bois horizontale et rendue mobile (planche IX, fig. 4 a), au moyen de 2 pivots (o) scellés à la muraille (b). Au bout de cette tringle est suspendue une crêmaillère, = *crama* (c), à laquelle s'attache le *crasset* (d), lampe à crochet qui peut se baisser ou se hausser et sert à éclairer l'ouvrier travaillant le soir. De *cize*, soirée.

**Cla** ; s. m. (t. de charp. et men.), anc. wall. *claus à pont* = clous à pointe, dans J. de Stavelot. — *Claus à claweir* dans J. d'Outremeuse. = Clou. Gggg. et Rmle.

Les charpentiers et menuisiers emploient différentes espèces de clous, qui sont : les *cla d'one* (sous-entendu *pôce*), c'est-à-dire qui ont un pouce de long. — « *Cla d'one, di 2, 3, 5, 10, 13, 20, 30, 40, 50, 60*, etc., c'est-à-dire qu'une livre de compte contient autant de pièces que le n° indique (M.) » — *Cla d'latte à tiesse* = clous de lattes à tête, qui ont deux pouces de long. — *Cla à tiesse platte* = à tête plate, employés pour la charpente. — *Cla d'pavé à tiesse perdowe*, clou de plancher à tête perdue, c'est-à-dire à tête rabattue (s'appelle aussi *cla d'planchi*) = clou de plancher d'un pouce et demi de long et d'une demi-ligne carrée. — *Cla d'ouhe* = de porte. — *Cla d'pinduain* = de pentures. — *Cla d'serre* = de serrure. — *Cla du 4 côps* = de 4 coups, dont la tête porte la marque de 4 coups de marteau (dial. de Stavelot). — *Cla du dosseau*, un peu plus grand que les clous de lattes. — *Cla d'aidan* = grand clou qui coûtait un aidan la pièce. — *Cla d'tapis* = de tapisserie. — Les clous portant des noms spéciaux sont : les *broques* = broches, servant à clouer les chevrons Gggg. Rmle ; Rqfrt. *broc*, *broche*, *broque*; Normd. *broque*. Du thiois, *brok*. — *Hanicroche* = clou recourbé à 2 pointes ; Lobet *hanirochet* ; en dial. arden., *cla d'coistrai* ; de hanicroche, nom d'une arme. Du latin : *hamus* = hameçon, haim crochu. — *L'plat-stoque* = grand clou à tête plate, pour attacher les plinthes. *Plat-stoque à 2 tiesses*, v. Lobet. — Les *pontes di Paris*, ou simplement *pontes*, = pointes.

— Les *scutes* = clous à tête rabattue, d'un quart et demi-pouce de long, employés dans la menuiserie. — Voy. *Gggg.*, *miète* = petit clou. D'où :

**Clawer** ; v. a. ; anc. wall. *claweir*, dans J. de Stavelot et dans J. d'Outremeuse ; *clawer*, dans les Chart. et Privil. — Clouer. — Rmle *klawer*. — *Diclawer* = déclouer ; dial. arden. *duclawer*. — *Riclawer* = reclouer ; dial. ard. : *ruklawer*.

**Clawter** ; fréquentatif.

**Clapette** ; Voy. v<sup>o</sup> *froion*.

**Clappe** ; s. f. (t. de sc. de long) ; anc. wall. *clappe* dans les registres de la Chambre des finances ; *claps* dans les Chart. et Privil. = boudillon, bois refendu propre à faire des tonneaux. — Voy. Cambresier. — Cmpr. rouchi : *clape*, merrain.

**Cté** ; s. f. (t. de charr.) = Clef. — Rmle : *clé inglesse*, s. f. = clef anglaise, clef d'écrou en forme d'S. ; *clé d'on cruskin*, clef de trusquin, voy. v<sup>o</sup> *cruskin* (pl. VII, fig. 46) ; *clé d'on sergeant*, clef d'un sergent, voy. v<sup>o</sup> *sergean* ; *clef d'on guide*, clef d'un guide, voy. v<sup>o</sup> *guide*.

**Clichet** ; s. m. (t. de charr.) ; anc. wall. *clichet*, dans les Chart. et Privil. = Tombereau. Voy. Rmle. Le dial. arden. désigne sous ce nom la charrette qui ne bascule pas, dont les bras ne sout pas indépendants de la caisse de la charrette, et ce, à la différence du *tape-cou* ; voy. ce mot ; toutes deux ont la même forme (pl. X). On appelle *l'tiess de clichet* (littéralement : la tête du *clichet*), la partie qui ferme la caisse derrière les bras. (Pl. X, i).

**Clippe** ; s. f. (t. de bûcheron) ; dial. arden. = gros bois d'un fagot, sans branches ni rameaux. — C'est un *pétwai* (voyez ce mot), coupé à grandeur du fagot.

**L'fahenne ou faguenne** = fagot, se compose : 1<sup>e</sup> des *clipes*. — Rqfrt : *clipon*, même signification ; 2<sup>e</sup> des *rains*, m. pl. = branches séchées avec rameaux dont on se sert aussi pour sou-

tenir des plantes grimpantes. — Dict. des spots : *avu on rainfou di s'faguenn* = littéralement avoir une branche hors de son fagot, être fou ; 3<sup>e</sup> des *ramaies* = traines, ramilles, menues branches et feuilles mortes dont on emplit le milieu du fagot pour lui donner de l'apparence. Le bûcheron qui emploie ce subterfuge et trompe ainsi sur la qualité de la marchandise en mettant par trop de *ramaies*, appelle cet amas de ramilles = *on vai*, litt. un veau ; 4<sup>e</sup> *li hâr*, = la hart, toujours en double, lie le tout. Voy. v<sup>e</sup> *masloque* et *waroquai*.

**Coïn** ; s. m. (t. de charr., charp. et menu.) = morceau de couenne de lard pour graisser la scie. — De *coïne*, couenne.

**Coinne** ; s. f. = coin, angle et corne. — Rmle. Par analogie, de corne. — (T. de charr.), dial. arden. = aideau, perches passées dans les barres ou les ridelles dans une charrette à *hâle* pour soutenir les charges élevées (Pl. I, fig. 1 b). — *Fiers du coinne* = litt. : fers d'aideau, espèce d'étriers en fers, adaptés au *sige*, et dans lesquels s'engagent les aideaux. (Pl. I, fig. 1 c).

**Coirdai** ; s. m. (t. de sc. de long). = cordeau enroulé sur une bobine (en dial. ard. *boubenne*), et dont les scieurs de long se servent pour *batt litrait*, c'est-à-dire tringler. On se sert pour frotter le cordeau, selon les lieux, de trois matières, qui sont : 1<sup>e</sup> *l'croïe* = la craie ; 2<sup>e</sup> *l'warselle*, s. f., le noir de fumée délayé dans de l'eau encollée et pétri en pâte ; dial. de Stavelot *swarse* (de l'allem. *schwartz*, noir) ; 3<sup>e</sup> d'une pierre schisteuse, onctueuse, semblable à la plombagine, qu'on trouve à Spa, Francorchamps, appelée pyrophyllade bitumineuse. *Ligne*, s. f., dial. de Stavelot : même signification que *coirdai*. Voy. *Gggg. liuioule*.

**Coistresse** ; s. f. (t. de charp.). = arêtier, pièce de bois qui forme l'arête de la croupe d'un comble. Dans un comble il y a : le faitage, l'arêtier et la noue. « Les pièces de bois de la charpente qui les forment s'appellent : *vienne di fiesmain*, panne de

**faltage** ; *vienne di coistresse*, panne d'arétier, et *vienne di nowe*, panne de noue (M.) » Voy. Lobet : *koissti*.

**Colonbege** ; s. m. = Colombage. — Voy. Rmcle.

**contré-fige** ; s. f. = Contre-fiche. Rmcle.

**contré-forer** ; v. a. = Se servir du *contré-foreu*, fraiser.

**contré-foreu** ; s. m. = Fraise, outil pour faire la noyure, c'est-à-dire le trou pour araser la tête d'un clou, d'une vis ; « pour rendre conique le trou déjà percé, on se sert de la *horlette* ou mèche chandelle (M.) » (pl. IV, fig. 19.)

**contré-lame** ; s. f. = Contre-lame. Rmcle.

**contré-latte** ; s. f. = Contre-latte ; forte latte qui soutient les autres entre les chevrons d'un comble. Rmcle et Lobet. — Signifie aussi : planche volige qui se cloue contre les lattes d'un toit en ardoises.

**contré-mani** ; s. m. = Étai, pièce de bois pour fortifier. Lobet.

**contré-marche** ; s. f. = Contre-marche. Voy. *v<sup>e</sup> marche*.

**Contrévint** ; s. m. = Contrevent, espèce de volet. Voy. Lobet.

Tous les mots composés de *contre* se disent, selon les dialectes, *contri* ou *contru*.

**Côp d'fier** ; s. m. (t. de sc. de long) ; litt. : coup de fer = Traces raboteuses et parallèles que porte une poutrelle, une planche, etc., et qui proviennent de chaque coup de la scie de long (Voy. *fier*).

**Côpas** ; s. m. (t. de charr., charp., et men.). Compas. Dial. ard. : *compas*. *Li branche ou l'bresse d'on côpas*, la branche ou le bras d'un compas ; on dit aussi *l'jambe*, la jambe.

Il y a différentes espèces de compas : *l'compas d'rond ou di speheur*, compas sphérique ou d'épaisseur, dont les branches

sont en ellipse (pl. IV, fig. 4.) ; *côpas horizontâl*, compas des charrons et carrossiers, plus souvent appelé *guide* (Voy. ce mot) (pl. IV, fig. 7) ; *côpas divizeur* ou *p'tit divizeur*, compas des tableliers et bimbelotiers (pl. IV, fig. 5).

**Côper** ; v. a. — Couper. Rmcle et Lobet. *Côper al soie*, v. a., débiter à la scie ; *c per so coinne*, v. a., litt. : couper sur coin, ébiseler.

**Côpresse** ; s. f. (t. de sc. de long), dial. ard. — la scie horizontale des scieurs de long. Voy. *Rissep* (pl. XII, fig. 7).

**Copli** ; s. m. (t. de charron). — Palonnier ; raie ou tringle qui, dans les attelages, sert à coupler les chevaux (pl. II, fig. 7) ; elle s'attache au *trepsin* (voy. ce mot, et *balance* et *raietrait*). — Lobet : *Paloni*, même signification. — De *copler*, coupler, attacher par couple.

**Coronisse** ; s. m. (t. de charp.) ; anc. wall. *cornisse*, dans les Chart. et Privil. — Corniche, couronnement, fronton. On dit aussi *côrniche*, fém. — Normand : *corniche*. — Diez v° *cornice*.

**Corrof** ; v. a. — Corroyer le bois, en ôter la superficie grossière, l'aubier. — Rmcle donne : *coroyé* — corroyer. — « Signifie aussi : Planer et dresser en retour d'équerre pour être ensuite tracé et débité (M). »

**côte** ; s. f. (t. de menu). — battement, côte, tringle de bois minee, rapportée sur la rive d'un battant de porte, de croisée ou de volet, pour recevoir l'autre *batfaut* et cacher la jointure. — Voy. Lobet : *Kôd*.

**Cougnale** ; s. f. (t. de charp.) ; anc. wall. *cougnée*, dans les Chart. et Privil. ; *congnie*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. ; *coingnlie* dans J. le Bel. — cognée (pl. IV, fig. 9). — Dial. ard. : *cougnî*. — Rqfrt : *quignie* et *coingnée*. — Berry : *cognie* et *cognie*. — Picard : *quignie*. — Du latin *cuneus*.

**Coukmaint** ; s. m. (t. de charr.). — Gite, pièce de bois, fort *pelwai* (voy. ce mot), qui sert à former le plafond d'une étable. — De *couki*, coucher. Cmpr. *balisson*.

**Couniet** ; s. m. (t. de charron et bûcheron). — Coin à fendre. — Voy. *Gggg.* et *Rmcle*. — (t. de charr.). — Petit coin qu'on fait entrer dans la tête fendue d'une cheville pour l'empêcher de sortir. — *Rqfrt* : *cunet*. — Picard : *euignet*. — Du latin *cuneus*.

**Courerèsse** ; s. f. (t. de charr. et men.). — Rifflard, demi-varlope, espèce de rabot (Pl. VI, fig. 3). On dit aussi *rifflard*. Le mot *arden*, désigne le rabot tout entier, le *liégeois* désigne le fer du rabot. *Rmle*, faisant de la *courerèsse* la varlope, se trouve en désaccord avec M. Bormans (voir la lettre mentionnée, p. 38). — *Coureresse à n'on fier*, à un seul fer, ayant un seul ciseau dans la lumière ; *coureresse à deux fiers*, qui a deux ciseaux ; *petite coureresse*, demi-varlope. — La *courerèsse* (t. de charr.) = outil en fer muni d'un manche pour tracer des moulures sur le moyeu. — *De cori* = courir.

**Coutai à deux mains** ; s. m. (t. de charr.). Litt. couteau à deux mains, = plane (voyez *plenne*). (Pl. XII, fig. 12). — *Coutai d'bois*, sorte de coin qui se place dans la rainure de la flèche de la charrue pour donner de l'inclinaison au coutre. — *Coutai d'errér* (Voy. *errér*). Coutre. — *Coutai à li spalle* ou *à l' sipalle* = litt. couteau à l'épaule ; espèce de lame adaptée au bout d'un manche que l'on appuie à l'épaule et qu'on dirige de la main. Du latin : *cultellus*.

**Cowai** ; s. m. (t. de charr.). — Coyau, bout de chevron dépassant soit l'aplomb d'un toit, soit tout autre ouvrage de menuiserie. Le dial. de l'Ardenne est *cawai*. — Berry : *coyau*. — De *cowe*, queue.

**Crama** ; s. m. = Crêmaillère. Voyez *cizeu* et *sergeant*.

**Cramiette** ; s. f., diminutif de *crama*. — Crémaillère. Rmle. — (t. de charr.). — Crémaillère en fer à deux branches mobiles entre lesquelles on suspend le moyeu pour le durcir au feu (Pl. IV, fig. 13). Est aussi désigné sous le nom de : *l'pindan fier*, litt. le fer pendant. Du thiois : *kram*, crochet, ou mieux, de ~~xeuu~~ : je suspends.

**creppe** ; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *creppe*, dans J. d'Oa-tremouse. — Crèche à moutons. — Rqfrt : *crêpe*, même signification. De l'allemand *krippe*.

**cresse** ; s. f. (t. de charr.). — Crête. Voy. Rmle : *cresse de feu*, la crête du toit.

**cresse** ; s. f. (t. de charr., charr. et men.). — Copeau. — Voy. *hututu*.

**crette** ; s. f. (t. de charr.) — Frette, cercle de fer qui entoure le moyeu d'une roue. Le moyeu en porte d'ordinaire trois, dont deux sur le bouge (pl. II, fig. 3 d), et le troisième touchant à l'essieu (fig. 3 e). Ce dernier s'appelle spécialement : *crette di cou*, litt. frette du cul.

**croctai** ; s. m. — Crochet. — Le dial. ard. est *crohtai*. — *Croctai d' ratnire* ; litt. : de retenue; ragot, crochet en fer qui se trouve sur chacun des bras d'une charrette (pl. I, fig. 1. d) — *Croctai d'töhlege* (voy. v<sup>o</sup> *töhlege*).

**crohtai** ; s. m. (t. de bûcheron) ; dial. ard. — Instrument qui sert à porter en bandouillière le *fiermain* (voy. ce mot). Il consiste en un petit bois courbe, long de 10 à 12 centimètres, portant au milieu une fente longitudinale et aux deux extrémités duquel est attachée une corde (pl. IV, fig. 2).

**cruskin** ; s. m. (t. de charr., charr. et men.) — Trusquin, instrument qui sert à marquer la largeur des tenons et des mortaises (pl. VII, fig. 4); *l'clé* (b) sert à fixer la planchette (a). Du

thiois : *kruisken*, petite croix (voir la lettre de M. J. Bormans à M. Gggg., p. 49.)

**cuastelle** ; s. f. (t. de charr.) = Le brancard et l'espace compris entre les deux bras du brancard ; Cmpr. le wall. *crustale* (t. de mines), brancard ; on trouve dans les Chart. et Privil., p. 82 : *Bras de brustelles* (faute pour *crustelles*?), *civiers et toutes autres minutes concernantes chares et charettes*. — Voy. Lobet : *el-charett*, même signification.

**cuizi** ; s. m., dial. ard. ; anc. wall. *cohier*, dans les Chart. et Privil. = Étui en bois que les faucheurs portent à la ceinture et dans lequel ils mettent *li queu*, la pierre à aiguiser. — Voy. Gggg. *cohi* et *gohi* ; à Viel-Salm : *coirni*, parce qu'il est souvent fait d'une corne ; Luxembourg : *cornier* ; à Limbourg : *boultaï*. Rouchi et Picard : *queusse*. — Berry : *coffineau*.

**D**

**Daguet** ; s. m. (t. de charr.) ; anc. wall. *daguet* et *daghet*, dans les Chart. et Privil. ; *daget* et *daghuet*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. ; *daghet*, dans J. de Stavelot. — Goudron. Gggg., Rmcle et Lobet. — Signifie aussi vieux oint : graisse faite de lard et de suif broyés dont les charrons se servent pour oindre l'extrémité de leur tarière et les charriers pour oindre le bout de l'essieu. Les opinions varient sur la signification exacte de *daguet* ; les uns le donnent comme signifiant goudron, les autres comme signifiant cambouis. Lobet donne les deux significations. — Hubert : *daket*, goudron ; Rouchi : *daguet*. — Ses composés sont : *dagler*, goudronner ; *dagleg*, goudronnage ; *dagleu*, goudronneur.

**Daile** ; s. m. (t. de charp.). = Volige, planche de bois légère. — Rmcle v° *del* et *dail*. — Cmpr. Gggg : *deie*, tome II, p. XX,

et *édeii*, planchier. — Pour l'étymologie, voy. la lettre de M. J. Bormans à M. Gggg.

**Dame** ; s. f. (t. de charr.). — Chambrière ou servante : le bâton suspendu par un crochet au bras de la charrette, et quelquefois aussi à l'arrière dans le *benai*, qui sert à soutenir la charrette au repos, à lui conserver la position horizontale. (Pl. X, fig. 1 a, et pl. XIV e). Par analogie de *dame*, hie. Rmle. et Lobet. — *Dame d'ouhlet*, s. f. (t. de charr.), — la pièce de bois qui, sur chacun des *ouhlets* ou vanteaux de la charrette, occupe le milieu et est rappliquée verticalement (pl. VIII, fig. 3 a).

**Damsel** ; s. f. (t. de charr., charr. et men.). — Mâchoire, pièce de l'établi qui serre les planches, fait l'office de l'étau. — Lobet et Rmle donnent *dammzel*, demoiselle.

**D'biter** ou **dibiter** ; v. a. — Litt. débiter, scier une pièce de bois en planches ou en billes. — Dial. arden. : *dubiter*. *D'biter* è n'anglé ou è *squère*, débiter en angle ou en équerre, débiller, couper une pièce de bois diagonalement.

**D'foutrain** ; s. m. (t. de charr.). — Dosse, madrier, première tranche de sciage d'un bois en grume. — Voy. v<sup>e</sup> *horron* et *flache*.

**Diclimper** ; v. a. (t. de charr., charr. et men.). — Dégauchir, regarder si la surface d'une pièce de bois, ou d'une planche, forme un plan droit. — Dial. arden. *Duclimper*. Le wallon dit adverbialement d'un objet qu'il est *di climpeur* ou *fou climpeur*, selon qu'il est ou non de niveau; se dit aussi d'une surface dont le plan est ou n'est pas droit.

**Dijetté** ; adj. — Dejetté. Rmle. — Voy. v<sup>e</sup> *hiner*.

**Dilarder** ; v. a. — Délarder, rabattre les arêtes en chanfrein. Rmle. — Lobet : *d'laurdé*, et *dkrauheg*, refuite donnée à un ouvrage assemblé.

**Dócine** ; s. f. (t. de men.). — Genre de moulure formée d'une courbe concave à côté d'une convexe. Voy. v<sup>e</sup> *ogive*.

**Drabéne** ; s. f. (t. de charr.). — Cuiller, bandage de fer qui, en dessous de l'essieu, relie ce dernier au *hinon* ou équinon (voy. v<sup>e</sup> *hinon*). On en pose généralement deux, quelquefois quatre. (Voy. pl. II, fig. 1 a). — Voy. Lobet : *draubaine* et *sek dessi* ou *sekleg dessi*.

**Dressi** ; v. a. (t. de charr., charr. et men.). — Dresser. Rmcle. — *Dressi ine planche*, recaler, unir avec la varlope; se dit aussi *plené* ou *aponti*, litt. planer, apprêter, ou encore *digroht*, litt. dégrossir, bûcher une pièce de bois. — Cmpr. Gggg : *dibiarder* et Lobet : *biardé*.

## E

**Ecasser** ; v. a. (t. de charr., charr. et men.). — Enchasser, encastrer. — Voy. Gggg. *ecasi*. « *Ecasser a fleur*, encastrer en affleurement » (M).

**Echhai** ; Voy. v<sup>e</sup> *charai*.

**Ecrener** ; v. a. (t. de charr.); anc. wall. *encreneis*, dans le Métier des Tanneurs, p. 284. — 1<sup>o</sup> Creuser une pièce de bois pour y emboîter une autre; 2<sup>o</sup> se servir de l'*écreneu*.

**Ecreneu** ; s. m. — Espèce de lame de canif adaptée au bout d'un long manche dont on se sert pour faire des *crins*, crans. Voyez Lobet *etkreneg*.

**Egré ou Gré** ; s. m., anc. wall. *greis*, dans J. de Stavelot, J. d'Outremense et le Cartulaire de Bouvigne. — Escalier, degré.

**Eligi** ; s. f. (t. de men.). — Alèzes, menues planches étroites dont la réunion forme une porte. — « *Eligi*; v. a. — Diminuer un champ sur une partie de la largeur et conserver une saillie sur l'autre, synonyme de ravalement. Ex. : *on panai eligi.* » (M).

**Epeneure** ; s. f. (t. de men. et charr.). — Lattis sur le mur de

pignon d'une maison, qui sert à garantir la muraille de l'humidité et de la pluie.

**Époste**; s. f. (t. de men.). — Traverse horizontale de l'*attique* (voy. ce mot) d'une fenêtre ou d'une porte, séparant le châssis dormant du châssis ouvrant. — Dial. ard. : *imposte* (pl. XI, fig. 1, c).

**Errère**; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *arreis*, *areis*, *arreits*, dans les Chart. et Privil. ; *l'areiz*, *l'areiér*, *hereirs*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. — Charrue, arraire. Du latin, *arare*. — Se dit aussi *cherowe*; anc. wall. *cheruwe*, dans les Chart. et Privil. — Picard : *carrue*. On ne se sert dans notre province que de deux espèces de charrues : *l'errère à pî*, litt. : charrue à pied, charrue sans avant-train, et *l'errère à rolette*, litt. : à roulettes.

Cette dernière (pl. VIII, fig. 1) se compose de : 1<sup>o</sup> *l'grêll*, s. m., l'âge, haye ou flèche (fig. 1 a) ; 2<sup>o</sup> *li hir*, s. m., le soc (b). Hubert *hi*, même signification. De *hiri*, déchirer ; 3<sup>o</sup> *l'coûte* ou *coutai*, s. m., le coute (c) ; 4<sup>o</sup> *l'risse*, s. m., anc. wall. *riesse*, *rièse*, dans les Chart. et Privil. — le versoir, demi-manchon qui refoule la terre (d) ; 5<sup>o</sup> *pî de riss*, le manche du versoir qui s'appuie sur le cep. Lobet : *riss dobelresse*, double versoir ; 6<sup>o</sup> *li sprinke*, s. m., bois flexible qui, passé dans un œillet, sert à incliner le coute à gauche ou à droite (e) ; 7<sup>o</sup> Les *naies*, f. pl., tous les fers, bandages qui garnissent la charrue (f) ; 8<sup>o</sup> *l'cowe di l'errère*, litt. : la queue, le manche ou mancheron (g). Le dial. ard. emploie aussi l'expression : *l'pougnaié* ou *l'cawuron*. Voy. Lobet ; 9<sup>o</sup> *l'tiesse di l'errère*, litt. la tête, le cep, c'est-à-dire la partie en bois (h) à laquelle s'adapte le soc (b).

**Estale**; s. f. (t. de charp. et charr.); anc. wall. *astel*, dans J. d'Outremeuse, *astelle*, dans J. de Stavelot. — Copeau, éclat de bois, partie de bois enlevée par la hache, la cognée, Gggg. et

Rmcle. — Lobet : *estel*. (Voy. v<sup>e</sup> *hacherotte*). — Rqfrt : *estaile*, *estelle* et *astelle* — Normand : *atalle* ; — Rouehi : *etelle* ; — Diez, v<sup>e</sup> *ascla*.

**Estige** ; s. m. ; dial. ard. = Étage. — A Liége : *ostège*.

**F**

**Fâmain** ; s. m. (t. de charp.) ; anc. wall. *faulx mains*, dans les Chart. et Privil. = Manche de faux (pl. IX, fig. 5, a). — Berry : *fauxmanche*. Voy. v<sup>e</sup> *rapoitroule*. — De faux et main.

**Fawe** ; s. m., anc. wall. *fawe* et *fau*, dans les Reg. de la Chamb. des fin., *fauve*, dans les Chart. et Privil. = Hêtre, arbre. — Rqfrt : *fau*, *fou* et *fay*. = Rouchi, berry, normand, *fau*. — Du latin : *fagus*.

**Fendresse** ; s. f. ; anc. wall., dans les Chart. et Privil. = Espèce de hache. Voyez *findrai*, Gloss. des houilleurs, Borms.

**Fier** ; s. m. = Fer. — *Fier à planche*, ou simplement *fier*, litt. fer aux planches, scie de long qui est manœuvrée verticalement par deux hommes (pl. XII, fig 4). Elle est munie de deux poignées; l'une fixe, au haut (c) et l'autre mobile, au bas (fig. 6, a.). Voyez v<sup>e</sup> *sabot*. — *Fier à r'ssep* ou simplement : *r'ssep*, scie de long horizontale. Voy. v<sup>e</sup> *R'ssep* et *côpresse*. La première sert à scier les arbres selon leur fil; la seconde à les scier sur bout (pl. XII, fig. 7).

**Fiermain** ; s. m. (t. de bûcheron) ; anc. wall. *fermeau*, dans les Ch. et Privil. ; *ferment*, *fierment*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. et dans les Pawillarts. = Grande serpe de bûcheron. — Gggg : *fierment*. — Rqfrt. : *fermant*. — Lillois : *ferment*, *fiermint* (pl. IV, fig. 2, a).

**Flesmain**; s. m. (t. de charp.). = Faïtage. — *Vienne di flesmain*. Voy. v<sup>e</sup> *Coistresse* et *jambe d'air*.

**Filir**; s. f. (t. de charp.). = Filière, pièce de bois qui, dans les couvertures de maisons, porte les chevrons. — Lobet et Rimle. — (T. de charr.). *Les filirs d'ouhlet*, les deux pièces de bois qui, sur le vantail d'une charrette, sont mises aux deux côtés et servent à former la rainure dans laquelle le vantail glisse (pl. VIII, fig. 3, b). — (T. de sc. de long); voy. v<sup>e</sup> *houlmain*. Du latin : *filum*.

**Finiesse**; s. f. (t. de men.); anc. wall. *feniestre*, dans les Chartes de Saint-Lambert; *fenestre*, dans les Chart. et Privil. et dans J. d'Outremeuse. = Fenêtre. Voy. v<sup>e</sup> *attique*, *bastade rame*, *rame*.

**Flache**; s. m. (t. de charp.). = Madrier et dosse. — Lobet, *flah*, bois flache, bois dont les arêtes ne sont pas vives; première partie du bois équarri ou scié.

**Flahes**; f. pl. (t. de charr.). = Planches qui servent à exhausser les bords d'une charrette. (Pl. X, fig. 1, b). — Le dial. ard. se sert plus souvent de *rahause*; Hubert : *rihaus*. — Cmpr. *houja*; anc. wall. *xhoge*, *xhonge*, dans les Chart. et Privil. = Planche qui sert à retenir le fumier sur le chariot. — Cmpr. Gggg. : *chamia*.

**Flige**; s. f. (t. de men.). = Penture d'une porte ou d'une fenêtre (pl. XI, fig. 1, b). — Gggg. : *flige*, fiche, cheville de fer. *Patte d'one flige*, la partie qui entre dans la rainure du châssis dormant, comme le tenon dans la mortaise.

**Flofai**; s. m. (t. d'agricult.); anc. wall. *flaies*, dans J. d'Outremeuse; *flaial*, dans le Cartulaire de Bouvigne. = Fléau à battre (pl. 9, fig. 8). — Rqfrt : *flael*, *flaiel*; supplément : *flaiaus*. — Luxembourg *flais*; normand *flais*; picard *fleyeu*; lorrain *flayet*.

Il se compose de : 1<sup>o</sup> *l'manténne* ou *mantènne*, s. f., le manche (a). Luxembourg *mantagne*; normand *maintient*, *maintain* ou *maintain*; — de *main*, *tient*; 2<sup>o</sup> *l'chappe*, s. f., ferrure qui termine le manche en forme d'œillet (b). Berry et normand *chappe*; 3<sup>o</sup> *l'loïeure*, s. f., cuiret (c) qui unit la *chappe* (Normand *cape*) au *batta*; 4<sup>o</sup> *batta*, s. m., partie du fléau qui frappe l'aire (d). Normand *la batte*. (Voy. v<sup>o</sup> *batta*).

**Foferesse**; s. f. — Rabot à faire les feuillures (pl. VI, fig. 8).

**Fonseûre**; s. f. (t. de *charp*). — Madrier ou planche épaisse de 4 à 5 centimètres, sciée sur quartier. — Voy. Gggg., t. II, p. 25. — La *fonseûre* est employée pour les marches d'escalier. — Lobet : *reille du fonseure* — fourrure, pièce ou tringle de bois dans la muraille, quand il n'y a pas assez de place pour mettre des lambourdes. Cmpr. Rouchi *fouçure* — fond d'un lit.

**Forège**; s. m. (t. de *charr.*, *charp.* et *men.*). — Forage d'un trou avec la tarière.

**Forer**; v. a. — Forer. — Rmcl.

**Foreu**; s. m. — Perçoir, outil. — Rmcl. donne *foreu* = ouvrier qui fore. — Du latin *forare*.

**Formain**; s. m. — Madrier, planche de chêne très-épaisse. — Lobet : *hoformain*. Cmpr. v<sup>o</sup> *d'foutrain*.

**Fouême**; s. f. (t. de *men.*); anc. wall. *fourme*, dans J. de Stavelot; *forme de liet*, dans Mélart et dans les Chart. et Privil. — Bois de lit. — On dit aussi *fouême di lé*. — Gggg., Rmcl. et Lobet. — Rqfrt : *fourme*; Rouchi : *fourme*.

**Frofon**; s. m. (t. de *charron*); dial. ard. — Perche faite ordinairement de bouleau, que l'on attache le long des ridelles de la charrette au moyen de chaînes, de manière à la faire arc-bouter contre les jantes ou le moyeu de la roue, et qui, par le frottement, enraye la roue dans les pentes. — De *froi*, frotter, froisser. — Les

*clapettes* sont un autre moyen fort employé dans le même but sur les routes montueuses de l'Ardenne. Il consiste en perches flexibles de chêne (*clipes* : voy. ce mot) ou préférablement de charme, au nombre de quatre ou six, attachées longitudinalement à l'essieu au moyen des *chaines di clapettes* (pl. II, fig. 1). Dépassant de chacun des côtés les rais des roues, d'un bon pouce, elles enrayent la charrette. — De *claper*, frapper, à cause du tic-tac produit par le frappement des *clapettes* sur les rais. — Ces deux moyens d'enrayeur ont fait place à la *mécanique* (voy. ce mot).

¶

**Gadibie**; s. m. Voy. *v<sup>o</sup> biler*.

**Gallo**; s. m. (t. de charr.). — Chariot à quatre roues. Haut d'un pied et demi ou à peu près, il est composé d'un fort cadre, posé sur quatre roues pleines sans rais.

**Gatte**; s. f. (t. de charr. et de bûcheron). — Chèvre (pl. XI, fig. 3). — Voy. *kzi*. — Lobet, *ch'volet*. — *Gatte* désigne aussi un instrument qui sert à soulever la roue ou le train d'une voiture (pl. XI, fig. 4).

**Gise**, s. m. — Solive, toute espèce de pièce de bois destinée à servir de support. Dial. ard. *gite*; normand *gite*; du thiois *nyze*.

**Giva**; s. m. (t. de menu.); anc. wall. *gyvaz*, dans Hemricourt. — Manteau et tablette ou corniche de la cheminée.

**Givèle**; s. f. (t. de sc. de long); anc. wall. *givée*, *gyvée*, dans les Chart. et Privil.; *givée de mairains*, dans la Tab. de la Chamb. des fin. — Train de bois flotté.

**Gole**; voy. *v<sup>o</sup> leu et muzai*.

**Gouge**; s. f. (t. de charr., charp. et men.). — Gouge, outil

pour faire les mortaises; *pitite gouge*, litt. : petite gouge, = gourette. Luxembourg *goube*. — D'où *egougi*; v. a. = gouger.

**Govion**; s. m. (t. de charr., charp. et men.). = Goujon, cheville de fer ou de bois. — *Tres d'govion* (t. de charr.), trous que chaque jante porte à chacun des bouts, pour être assemblée (pl. 3, fig. 5, a). — Rqfrt. : *goignon, gougon*. — Du latin : *gobio*.

**Gravie**; s. m. (t. de charp. et charr.). = Curette, outil dont se servent les charpentiers et les charrois pour enlever au fond d'une mortaise ou du trou creusé par la tarière, le *moirhon* ou petite saillie du bois (pl. IV, fig. 15). — De *grawi*, fouiller. — Voy. v *moirhon*.

**Gretteu**; s. m. (t. de charr.); litt. grattoir, outil pour tracer sur le moyeu les cercles où doivent être posées les frettées et l'endroit où doivent être posées les mortaises des rais (pl. IV, fig. 12). Rmle. — Cmpr : *gretteu*, Gloss. des houil. — De *gretter*, gratter; allemand : *kratze*, grattoir.

**Gréll**; s. m. Voy. v<sup>e</sup> *errére*.

**Gueufe**; s. f.; litt. gueule, = lumière d'un rabot. — Voy. v<sup>o</sup> *aloumir*. — *Rabot à deux gueuies*, rabot qui porte deux lumières (pl. VI, fig. 2, a).

**Guiaime**; s. m. (t. de charp. et men.). = Guillaume, espèce de rabot (pl. VI, fig. 4); *guiaime à batt'ler*, guillaume pour dresser les feuillures; *guiaime à platte-baine*, guillaume à plate-bande.

**Guide**; s. m. (t. de charr.). Instrument en bois servant à guider l'ouvrier dans le forage du moyeu et dans la pose des rais. Il s'appelle encore *cópas* ou *régulateur*.

Il y a des guides de différents genres, selon leur usage (pl. XII); celui qui sert à donner la même longueur à chacun des rais (fig. 2); celui qui sert à forer dans le moyeu les trous où sera enchassé le pied des rais (fig. 3) et qui dirige la tarière

(e) ; celui qui sert à donner à tous les rais le même niveau en les faisant passer sur une règle (fig. 5, a). Chacun de ces guides est adapté sur le moyeu (f) au moyen d'une vis (fig. 4, b). Les guides (fig. 3 et 5) portent une clef (c) qui permet d'élever ou d'abaisser la tige mobile (d). — *Guide* désigne aussi la languette de bois appliquée au côté d'un rabot pour servir de conduite.

**Guimbare** ou **Guimbore** ; s. m. (t. de men.). — Guimbarde, outil pour dresser le foud d'une mortaise. Il se compose d'un fer et d'un fût. — A Herstal et à Jupille, *guibore*. — Lobet : *guebaur*. — Pour l'étymologie, voy. la lettre de M. J. Bormans à M. Gggg., p. 40.

**Gärnt** ; s. m. (t. de construct.) ; anc. wall. *grenyère*, dans les Chart. et Privil. — Grenier. — A Liège *grigni* — Rouchi, picard, normand, berry : *guernier*.

## II

**Hache** ; s. f. (t. de charp. et sc. de long) ; dial. liégeois ; anc. wall. *hanche* , dans J. d'Outremeuse ; *hace*, dans Jean le Bel. — Hache. — Rqfrt : *hace*, *haische*. — Du latin : *ascia*. Les composés sont :

1<sup>o</sup> **Hacherotte** ; s. f. = Hachure, esquille de bois. — Dial. ard. : *hecherotte*, à peu près synonyme d'*estale*. (Voy. ce mot).

2<sup>o</sup> **Hechi** ; v. a. = Hacher. — Gggg. et Lobet.

3<sup>o</sup> **Hechegé** ; s. f. = Action de hacher. — Lobet.

4<sup>o</sup> **Hechter** ; v. a. = Charpenter, fréquentatif. — Lobet, *r'hegchi*, retailler.

**Hähe** ; s. f. = Grosse pièce de bois encastrée d'ais. — Gggg. et Rmle. — Lobet : *haühe*, herse, barrière.

**Haion**; s. m. (t. de charr.); anc. wall. *xhaillhon*, *hailhon*, dans les Chart. et Privil. — Échelon. — Dial. ard. : *heion*. — Rouchi : *heion*, *hayon* et *allion*. — Picard et lillois : *hayon*.

**Hâle**; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *eskalle*, *eskaile*, *escalie*, dans J. de Stavelot; *scaile*, dans J. d'Outremeuse; *schaulle*, dans les Pawillarts; *xhalles monteresses*, dans la Chamb. des fin. — Échelle. — Elle se compose des *montants* et des *haions* (voy. ces mots). — *Dobe hâle*, échelle double. — *Hale rôlante*, échelle mobile. Rmcle. — *Hale volante*, litt. : échelle volante, celle dont se servent les peintres en bâtiments, les maçons, pour recrépir. Voy. Gloss. des houilleurs. *Cherette à hâle*, voy. v° *cherette*.

**Halette**; s. f.; anc. wall. *xhallette*, dans les Ch. et Privil. Di-minutif. — Échelette. Rmcle. — *Halette di cherette*, s. f. — Partie des ridelles qui est sur le devant d'une charrette. — On trouve dans les registres de la Chambre des finances l'expression *xhalles d'aoust*, pour signifier, sans doute, les ridelles dont on se sert pour la moisson. — *Xhalette*; dans l'anc. wall. signifie échelons pour étaler, éventaire. — Rqfrt : *Escalette*, *eschelette*. — Rouchi : *chalette*.

**Halt**; s. m.; dial. ard. = Ridelle, l'un des côtés d'une charrette, lorsqu'il ne fait pas partie intégrante de cette charrette (pl. I, fig. 1, f.). Signifie aussi : montant d'échelle. — Cmpr. *Es-cabelle*, dial. ard., s. f. = Échelette. — Rmcle : *sikabel*.

**Hame**; s. m. (t. de charr. et charp.); anc. wall. *xhame*, *xhamme*, *chame*, dans les Chart. et Privil.; *schampne*, dans J. de Stavelot; *scampne*, dans les Reg. aux Greffes des Echevins; *escamme*, dans J. d'Outremeuse; *scampne*, *schampne*, *eschame*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. = Banc, escabeau. — Rqfrt : *cham* et *escame*. — Dial. namurois : *chamme*. — Du latin : *scamnum*.

**Hamas**; s. m. = Banc. — (t. de charr.). = les deux pièces

principales du fond d'une charrette à ridelles. — Voy. Gggg., t. II, p. XXIX. — Anc. wall. *bois pour faire... xhameaux de chaer*, dans la Chamb. des fin. — Le *hamai* (pl. I, fig. 1 et 3) se compose d'une pièce de bois courbe (*g*, le *hamai* proprement dit), aux deux bouts de laquelle sont les *ronhes*, tréseilles (*l*), qui maintiennent les ridelles. — Le *hamai* est cerclé aux deux bouts d'anneaux de fer appelés *bau* (*x*) (Voy. ce mot). — *Hamai* désigne à Liège et à Verviers un traineau d'enfant. — Dial. ard. *sploion*; anc. wall. *splyon*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. — Rqfrt : *chamais*, bane.

**Hansf**; s. m. = Instrument de menuisier semblable au trusquin. Gggg. — Cmpr. *hansion*, calibre.

**Här**; s. m. = Bréche à un outil. Rmcle. — Dial. ard. *hardia*.

**Harder**; v. a. = Faire une bréche au tranchant d'un instrument, d'un outil. Rmcle.

**Harkai**; s. m.; dial. ard. = Joug servant à porter deux seaux (pl. XII, fig. 11). — Il contient un creux dans lequel s'emboitent les deux épaules et se pose de manière que les deux seaux sont l'un à gauche, l'autre à droite du porteur. — Le *coupe*, s. m., servant au même usage, consiste en un bâton arqué, muni d'un crochet ou entaille à chacun des bouts auxquels on suspend les seaux (pl. XII, fig. 10). A la différence du *harkai*, il se pose sur une seule des épaules, de manière à ce que l'un des seaux soit devant, l'autre derrière le porteur.

**Haubosi**; v. a.; charpente. Lobet. — Dial. ard. : *haboser*.

**Have**; s. m. (t. de charp.). = Plancher. D'où *haver*, v. a., = établir un plancher; *haver on planchi*, couvrir de planches une pièce quelconque. — Rmcle : *haver*, ratisser. « On dit aussi dans le même sens : *raeler on pavé d'planches* (M) », et *paver*, planchéier.

**Hawe**; s. f., anc. wall. *hawe* et *hauwe*, dans les Chart. et Privil. — Pioche. D'où :

**Hawai**; s. m. (t. de charr.). — Houe; espèce de pioche suspendue au bras de la charrette, qui sert de point d'appui comme la *damme*. (Voy. ce mot). On l'appelle plus souvent : *pindan hawai*, pioche pendante (pl. I, fig. 1, k). — *Crombe hawai* ou *teian hawai* (t. de charr.); litt. : pioche courbe ou pioche taillante, espèce de hache semblable à la doloire dont le fer est courbé, et dont le tranchant au lieu d'être parallèle au manche lui est perpendiculaire; il sert à hacher les jantes (pl. IV, fig. 14).

**Hazi**; v. a. — River. Gggg., Rmcle et Lobet.

**Haziheu**; s. m. — Rivoir. Rmcle *rihazi*, river de nouveau.

**Hefer**; v. a. (t. de charr., charp. et men.). — se servir du *hei*u.

**Heieu**; s. m. — Tourne-à-gauche, rainette, outil qui sert à plier les dents de la scie pour lui donner plus de voie (pl. IV, fig. 3).

**Heppe**; s. f. (t. de charr. et de charp.); anc. wall. *heppe*, dans les Chart. et Privil. et dans J. d'Outremeuse. — Hache. Ce terme s'emploie exclusivement dans le dial. ard. pour hache, qui n'est pas en usage. — *Heppe à l'main*, litt. : hache à la main; la hache ordinaire que l'on manie d'une seule main. — *Heppe quarerèsse* ou *heppe à buse*, hache à équarrir, celle dont le manche est passé dans le manchon de fer de l'outil. On la désigne encore sous le nom de : *heppe à deux mains*, parce qu'on s'en sert en la tenant des deux mains (pl. IV, fig. 8). — Rouchi et lillois : *happe*; picard : *hepe*. — Du thiois *hepp*, petite hache. Voir la lettre de M. J. Bormans à M. Gggg., p. 54. D'où *heppter*, v. a., fréquentatif; hacher légèrement, dial. ard.

**Herna**; s. m. — Gros chariot. Gggg. — En dial. ard. signifie harnais de chevaux et attirail de chasse et de pêche.

**Herpal**; s. m. (t. de charp. et men.); anc. wall. *xherpay* et *herpay*, dans les Chart. et Privil. — Ciseau. — Gggg. et Rmcle. — Luxembourg : *cherpai*.

**Hesse**; s. m.; anc. wall. *heste*, *haste* et *hestray*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. — Hêtre, arbre. — voy. Diéz, v° *hêtre*.

**Hête**; s. f. = Echarde. — Voy. Gggg., Rmcle et Lobet.

**Hève ou héve**; s. f. = Rainure. — Du thiois : *heve*, même signification. Voyez la lettre de M. Bormans à M. Gggg., p. 52. D'où :

**Hévi ou héve**; v. a. = Emmortaiser et pousser la rainure et la languette au moyen des bouvets. — Lobet : *hevflī*; dial. de Malmédy : *hèv'ler*.

**Hiercheu**; s. m. (t. de charr.). — Train d'une charrue composé de deux bois réunis par les bouts à angle aigu, au moyen d'une cheville; quelquefois c'est une branche bifurquant de la même façon, qui sert à trainer dans les campagnes le soc de la charrue attaché par la flèche au *charai* (voy. ce mot). — Le dial. ard. est *hircheu*; à Bodeux : *haihieu*. De *hierchi* ou *hirsī* = trainer. — Cmpr. l'allemand : *herschiessen*, tirer vers soi.

**Hiner**; v. a. = Fendre. — Gggg. D'où :

**Hène**; s. f. (t. de charr. et charp.); anc. wall. *xhine*, dans les Chart. et Privil. — Bois de quartier. — Gggg., Rmcle et Lobet.

**Hinon**; s. m. = Attelle, éclisse. Gggg. et Rmcle. — (T. de charr.); dial. ard. = Équignon, bande de fer sous l'essieu (pl. II, fig. 1, b). Le *hinon* est presque toujours de deux pièces;

quelquefois les deux extrémités courbées en crochet sont réunies au moyen d'un anneau (pl. II, fig. 2, s). — Voy. Lobet : *hinon*, chanlatre, madrier.

**Hinnler** ou **Hilner** ; ce dernier employé uniquement dans le dial. ard. = Fendre. — Lobet : *hilné* ; luxembourgeois : *chinelier*.

**Hinnlette** ; s. f. = Echarde — Lobet : *hilnett*. — Luxembourg : *chinnelette*. — Cmpr. Lobet, *skla*, éclat. — *S'kihiner*, se fendre. Gggg. et Rmle. — Dial. ard. : *kuhiner* ou *k'hiner*, se déjeter, se voiler, en parlant d'une planche, d'une pièce de bois. Cmpr. *si digeter*, déjeter. Rmle. — Lobet : *s'dugeté*. — *Kitapé* ou *k'tapé*, même signification. — Dial. ard. : *kutapé*. — *Ktoir*, fém. : *k'toide*, tors. — Voy. Gggg., *hleu*, tome II.

**Hir** ; voy. v<sup>e</sup> *Errére*.

**Hore** ; s. f. (t. de charr.). = Tareau de charron, quillier, tarrière de grande dimension, terminée par un crochet, qui est manœuvrée par deux hommes et qui sert au forage des moyeux (pl. III, fig. 4).

**Horler** ; v. a. (t. de charr.). = Forer un moyeu au moyen de la *hore*.

**Horlette** ; s. f. ; diminutif : petite *hore*. = Mèche, chandelle (pl. VII, fig. 11).

**Horon** ; s. m. (t. de sc. de long) ; anc. wall. *xhorron*, dans les Chart. et Privil. = Madrier, dosse ; en terme général, désigne l'un des quatre côtés que l'on scie à un arbre pour l'équarrir ; spécialement, il désigne les planches de chêne de 5 à 10 centimètres d'épaisseur sur 30 à 50 de largeur. — A Hal-leux *horion*. Se dit aussi *dosse* en wallon (voy. Borms, Gl. des houilleurs) ; anc. wall. : *soumiers douz* ou *doz a quatre costé*, dans les Chart. et Privil. — Rouchi : *dosse*. — Luxembourg : *dosseau*. « En bois de chêne, on l'appelle *horon so quarti* ou *fon-*

*seure*; il est scié sur *ron bois*, quand il est scié sur demi-quartier et qu'il a au milieu le cœur du bois (M). D'où :

**borner**; v. a. — Scier les dosses (les *horons*) à un arbre; *planche hornée* ou *hornaié*, celle qui provient d'une pièce de bois dont on a préalablement enlevé les *horons*. — Lobet la définit : qui n'a de flache que d'un côté.

**note**; s. f. (t. de charr., charp. et men.). — Mortaise. Gggg., Rmcle et Lobet; d'où :

**hotter** ou **hoter**; v. a.; ancien wall. : *hotter, enhotter*, dans les Rég. de la Chamb. des fin.; *hotter*, dans le Métier des Tanneurs, p. 285. — Faire une mortaise. — On trouve dans l'anc. wall. : *enhottement*, s. m.

**houche**; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *xhoge, xhonge*, dans les Chart. et Privil. — Grande planche qui se met sur le côté d'un chariot, et sorte de chariot, grand tombereau. Gggg.

**houge**; s. f. (t. de charp.); anc. wall. *hougge, hugge*, dans les Chart. et Privil. — Coffre à avoine. — Rmcle et Lobet. — Rqfrt : *huge*.

**houlteu** ou **hourteu**; s. m. (t. de charr.). — Bande ou cercle de fer qui lie l'essieu à l'équignon et qui se trouve contiguë à chacun des moyeux. On l'appelle plus souvent : *loian houlteu*; litt. liant *houlteu* (pl. II, fig. 1, c). Au-dessus du *houlteu* se trouve d'ordinaire une pièce de cuir qui recouvre à demi le moyeu et l'essieu, à l'effet d'empêcher la boue et les graviers de pénétrer entre l'essieu et le moyeu (fig. 1, q).

**hour**; s. m. (t. de charp.); anc. wall. *hour*, dans J. de Stavelot. — 1<sup>o</sup> Magasin de bois. 2<sup>o</sup> Échafaudage des scieurs de long. — Gggg. et Rmcle.

**Houlmain** ou **hourmain**; s. m. (t. de sc. de long); anc. wall. *hourdemen* et *hordemen*, dans le Cartulaire de Bouvigne. — Échafaudage, en général.

(T. de sc. de long). — Baudet ou chevalet, le tréteau des scieurs de long (pl. V, fig. 1). Il est formé de deux ou trois montants : *stipes* ou *foches*, litt. fourches (*e*), maintenus par les *stançons*, étançons, ou *boutans* (*f*). Les montants portent une longue pièce de bois appelée la *filir* (*h*), qui, à son tour, supporte les *chergeus*, litt. les chargeurs (*d*), ordinairement au nombre de deux. L'arbre à scier (*g*), duquel on a d'abord enlevé l'écorce et l'aubier au moyen de la hache, est hissé au haut des *chergeus* et retenu dans la position voulue par les *trosseus* (*c*), coins de bois qui calent l'arbre et sont fixés par les *agrappes* (*x*), agrafes, enfoncées dans les *chergeus*. — *Trossi l'bois*, litt. trousser la pièce de bois, c'est-à-dire lui donner la position qu'elle doit avoir pour que les lignes tracées par le *coirdai* sur le bout du tronc, soient verticales. — A l'arrière du *houlmain* se trouve le *r'couleu* (*m*), litt. rengleur, formé de deux montants en forme d'échelle. Une planche (*b*) posée sur l'échelon (*n*) relie le *r'couleu* à l'arbre (*g*). Le *r'couleu* permet au scieur de long monté sur l'arbre de le quitter tout-à-fait pour le scier jusqu'au bout. — Cmpr. Lobet : *skanfour* et *tress*.

■

*Ipe*; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *ippe*, *yppe*, *ypre*, dans les Chart. et Privil.; *mairnis d'herpe*, dans la Table de la Chamb. des fin. — Herse. Il y a deux espèces d'*ipes*, qui, selon leur forme, portent le nom de *ipe quarrée*, herse carrée, et *ipe à coinne*, herse à coin ou triangulaire. — L'*ipe quarrée* a d'ordinaire 6 pieds de long sur 5 de large; elle consiste en un châssis horizontal (pl. XIII, fig. 1), composé des *anseus* (*a*) (voy. ce mot) et des *reies* (*b*). Aux *anseus* sont attachés les *dims* ou cabillots (anc. wall. *deus*, ou *dens d'ypres*, dans les Chart. et Privil.); à Verviers, *stikais*. — On appelle *corant d'ipe*, dial.

ard., la chaîne qui sert à attacher la herse au palonnier.—Rqfrt : *hirpe*; Luxembourg : *herbe*.

■

**Jambe**; s. f. — *Jambe*. — *Jambe d'air*, ou *jambe di fiose*; s. f. (t. de charr.); litt. jambe de force; — ferme, charpente, assemblage des pièces de bois qui forment le comble d'un bâtiment (pl. XV, fig. 1).

Elle se compose de : 1<sup>o</sup> *l'poûte*, la poutre, le tirant (*b*); 2<sup>o</sup> les *renés*, les arbalétriers (*c*); 3<sup>o</sup> *l'aindbau*, l'entrait (*a*); 4<sup>o</sup> *l'ponçon*, le poinçon (*e*); 5<sup>o</sup> les *pehons*, les entretoises ou les amoises (*d*); 6<sup>o</sup> les *viennes*, les chevrons (*f*); 7<sup>o</sup> les *janssons*, les coyaux, hors d'usage dans les constructions actuelles (*k*); (voy. Lobet, v<sup>o</sup> *gosai*); 8<sup>o</sup> *l'plate* (*g*), la chanlate.—Dans les fermes où le poinçon est entier et porte sur le tirant, l'entrait n'existe pas ou n'a pas de raison d'être (pl. XV, fig. 2). — En termes de construction, on appelle spécialement *jambe di fiose* la pièce qui figure sous la lettre *l* dans la pl. XV, fig. 1. — *D'vein jambe* = l'entre-deux d'une porte, la partie qui se trouve dans la baie, entre le chambranle interne et le chambranle externe.

*Jansson*; s. m. Voy. v<sup>o</sup> *jambe d'air*.

**Jet d'eau**; s. m. Voy. v<sup>o</sup> *rabat*.

**Jondresse**; s. f. (t. de charr. et men.). — *Varlope*, espèce de rabot. — *Jondresse à on fier, à deux fiers*; voy. V<sup>o</sup> *coureresse*. — Le mot *varlope* est aussi employé par les Wallons et désigne spécialement un rabot qui sert à la fois à préparer les joints et à en faire disparaître la trace. — Du thiois : *voorlop*, avant-coureur. — (T. de charr.). Instrument en fer, muni d'un manche, qui sert à tracer des rainures sur le moyeu de la roue

et qui n'a aucun rapport avec le rabot de ce nom. (Voy. l'étymologie dans la lettre de M. J. Borms, à M. Gggg., p. 39). *Jonder lquéqu'one*, expression locale, litt. joindre quelqu'un = le trompe adroitemment dans un marché, une transaction.

**Jonti**; s. m. (t. de charp.); anc. wall. *jointier*, dans les Chart. et Privil. = Chantier où l'on met le bois de charpente. — Dial. ard. : *janti*. Rqfrt : *jointier*. Rouchi : *gantier*. — Diez, v<sup>o</sup> *cantiere*. — Cmpr. Gggg. *fademain*, château.

**Jougue**; s. m. (t. de charr. et d'agricult.). — *Joug*, pièce de bois qu'on met par dessus la tête des bœufs et qui sert à les atteler. — Dans quelques localités, notamment à Creppe : *jeu*. — La longe de cuir qui lie le *joug* aux cornes de l'animal s'appelle : *cōtōne*, dial. ard. — La pièce de cuir posée à plat entre les cornes et qui sert à préserver la tête, porte le nom de *chapai*, litt. chapeau. — Du latin : *jugum*.

**Judâ**; s. m. (t. de charp.). = *Judas*, ouverture pratiquée à une porte. — Rmcl. *geuda*. — Cmpr. *vasistas*, ouverture faite dans un carreau de fenêtre pour établir un courant d'air. De l'allemand : *was ist das?* qu'est-ce que c'est? — Cmpr. encore *bawette*, lucarne. De *bawi*, regarder. — *Beukette*, même signification. De *beukter*, regarder avec curiosité.

II

**Kalonir**; s. m. Voy. v<sup>o</sup> *aloumir*.

**Karmann**; s. f. = Grande charrette à ridelles. — Rmcl. et Lobet.

**Kriner**; v. a. = Crisser et crier; se dit d'une pièce de bois qui frotte contre une autre. — (T. de charr.); se dit des rais

d'une roue qui jouent dans les mortaises du moyeu. Pour indiquer que les rais ne tiennent pas dans les jantes, on emploie le mot *boulter* = branler dans la mortaise.

**Kzi**; s. m. (t. de charr. et bûcheron). — Chèvre, double croix de saint André sur laquelle on pose le bois à scier et qui s'appelle encore *ixe*. — La lettre *x* se prononçait jadis dans les écoles *kzi*, comme la lettre *z* se prononçait *zètar*, dial. ard. — L'étymologie s'explique par la ressemblance de cet instrument avec la lettre X (pl. XI, fig. 3). — Cmpr. *gatte*, même signification.

## L

**Laiwette**; s. f. (t. de men.). — Languette, espèce de tenon continu formé par le rabot sur l'épaisseur d'une planche. — On dit aussi *languette*, languette. Voy. Lobet : *languette*, petit morceau de bois mince que l'on place dans un onglet aux quatre coins d'un cadre.

**Lamai**; s. m. (t. de charr.). — Palonnier. — Voy. Gggg., tome II. — Rmcle donne *lamai* = billot. — En dial. ard. *lamai* désigne un bâton que l'on attache au cou des chieus, des pores, pour les empêcher de passer au travers des clôtures. — Cmpr. normand *trébar*; picard *hamont*; pays de Bray *cagnole*, même signification.

**Lasse**; s. f. (t. de charr.). — L'essieu en bois qui, dans les *benais*, est creux et traversé par l'essieu en fer ; les *brides* (voy. v<sup>o</sup> *toheler*) relient l'essieu en bois. — (T. de men.). — La fessure du châssis dormant d'une fenêtre. — Gggg. et Rmcle : *lasse*, boîte.

**Lême**; s. f. (t. de charr., charp. et men.). — Lime. Hubert, Rmcle : *leimm*; dial. ard. : *lime*.

Les différentes espèces de limes employées dans la charpenterie et dans la menuiserie sont : *lronde lème*, lime ronde, que l'on confond quelquefois avec la queue de rat. *Li lème dumeie ronde*, demi-ronde. *Li lème plate*, lime plate, écouane. *Li lème à treu coisses*, à trois côtes ou triangulaire. *Li lème quarreie*, carrée, le carreau. *Li lème bastâde*, bâtarde. *Li dumeie bastâde*, demi-bâtarde. *L'douce lème*, lime douce. *Dumeie douce*, lime de bimbelotier. *L'lème bechowe* ou *à pointe*, aiguë ou à pointe. *L'lème à soielette*, à scie, le tiers point. *Cowe* ou *cawe de rat*, lime ronde, queue de rat. *L'rappe*, la rape, la lime la plus grossière des menuisiers. — Anglais : *raspe*; allemand : *raspel*. Voy. *râhi*, limer. Rmcle. — Les composés sont : *limer*, limer; *r'limer*, rélimer; *limège*, action de limer. — *Bois d'limeu* ou *bois à l'limer les sôtes*, bois qui porte une entaille dans laquelle se met un coin qui sert à tenir la lame de la scie pour en limer les dents (pl. VII, fig. 3).

**Lesenj**; s. m. (t. de men.); anc. wall. *lachenière*, dans J. d'Outremuse. — Pupitre, lutrin. — Du thiois : *lessenaer*, *les-seneer*. Racine : *leeren*, enseigner.

**Letai**; s. m. (t. de charr.); — Les deux bras de la charrette et principalement la partie qui se prolonge sous la caisse de la charrette (pl. I, fig. 4, *m*).

**Len**; s. m. (t. d'agrie.); litt. loup. — Hache-paille, instrument d'agriculteur (pl. XIII, fig. 3). On dit aussi *hakseleu*, de l'allemand : *hacksel*, paille hachée.

Il se compose d'un bac (*a*) supporté par quatre pieds. La paille (*b*) est tenue au moyen de *l'presse*, la presse (*c*), qu'une chaîne (*i*) unit de chaque côté au *p/d*, pédale (*d*). — *L'pégne*, le peigne (fig. 2 et 3, *f*), fait avancer la paille que tranche le couteau (*e*). — *Li golé*, litt. le collier, sorte d'anse en fer (*h*), sert à diriger le couteau.

**Levai**; s. m. (t. de charp. et men.); anc. wall. *leveau* et

*livelal*, dans J. de Stavelot. — Niveau. Rmcle donne aussi la forme : *nirai*. — Rqfrt : *livet*. Du latin : *libella*.

**Lezon** ; s. m. (terme de men.) ; anc. wall. *leson*, dans les Chart. et Privil. — Canapé de cuisine. Voy. Villers, Dictionn. de Malmédy. — Rqfrt : *leson*, même signification.

**Ligne** ; s. f. (t. de charr.) ; dial. ard. — Sorte de traîneau, ordinairement attelé d'un cheval, qui sert à transporter des tonneaux, du bois, etc. (pl. XIII. fig. 5).

**Liméûr** ; s. f. = Limaille. — Lobet : *limar*.

**Limon** ; s. m. (t. de charr.) = Solive, poutrelle. — Le dial. ard. emploie le mot *limon* pour désigner ce que le dial. liégeois appelle *terrasse* (voy. ce mot). — (T. de charr.) — Timon, bras d'une charrette ; anc. wall. *limont de charrette*, dans les Chart. et Privil. — Cmpr. Rqfrt : *limonier*. — Pays de Bray : *limons*, brancard d'une voiture. — Le wallon dit aussi *timon*. A Francorchamps : *tamon*. Le dial. liégeois *bresse di cherette*, même signification. — Lobet : *bret*.

**Limonire** ; s. m. — Brancard formé par deux limons adaptés au devant d'une voiture. Rmcle.

**Lintat** ; s. m. (t. de charr.) = Liteau, chacun des côtés d'un cadre, et linteau ou linoir, pièce de bois au-dessus d'une baie de porte, de fenêtre, d'un âtre, d'une lucarne, et dans laquelle on assemble les solives ou chevrons.

**Lisse** ; s. f. (t. de men.) ; anc. wall. *liche et lice*, dans J. de Stavelot et dans Hemricourt. — Traverse horizontale qui se trouve en haut de chacun des ventaux d'une fenêtre (pl. XI, fig. 1, d). — Rmcle : *liss*, ficelle. — Rqfrt : *lice*. Voy. Lobet : *kremol*, liteau.

**Longe** ; s. f. (t. de charr.) ; dial. ard. — Flèche, la pièce de

bois qui, dans un chariot à quatre roues, unit l'avant-train à l'arrière-train et passe sous la caisse du chariot (pl. XVI, fig. 1, c). Rmcle : *long'*, bande de cuir. — (T. de charr.). — Cours, suite de pièces. Ex. : *in longe di parés*, une suite de planches mises bout à bout.

**Loton** ; s. m. — Solive qui soutient le plancher.

XX

**Ma** ; s. m. (t. de charr.). — Masse, gros marteau de fer carré des deux côtés, qui sert à enfouir les rais dans le moyeu. D'où :

**Maillet** ; s. m. — Maillet. — Cmpr. anglais : *mallet* ; provençal : *massa*. — Du latin : *malleus*.

**Mai** ; s. f. (t. de charr. et boulanger) ; anc. wall. *meaux de bois*, dans les Chart. et Privil. — Pétrin, huche à pétrir. — Vieux français : *maie* ; Rqfrt : *mais* ; picard et rouchi : *maie* ; normand et lillois : *met* ; Maubeuge : *mé* ; lorrain : *mée* ; Jura : *maid*.

**Mairain** ; s. m. (t. de charr.) ; anc. wall. *mairien*, dans J. de Stavelot et le Cartulaire de Bouvigne ; *marien*, dans J. d'Outremeuse ; *mesrien*, dans J. le Bel ; *meaurin*, dans les Pawillarts ; *marien*, *mairin de cougnée* et *naivant mairins* (bois flotté) dans les Chart. et Privil. ; *mayrin* et *mairin* cités par Gggg. — Merrain ou mairain, bois de brin ou de tige de moyenne grosseur. Voy. Louvrex, t. III, p. 3. Rqfrt : *mairan*, *mairain*, *mairien*.

**Mairnt** ; s. m. ; anc. wall. : *le bon métier des mairniers*, dans le Registre du métier, aux archives de la province. — Marchand

de bois. Gggg. et Lobet : *mairli*. — Ce métier avait sainte Catherine pour patronne. — Rqfrt : *maironnier*; rouchi : *mernier*.

**Maker**; v. a. — Frapper.

**Mak'ter**; v. a. — Frapper fréquemment.

**Maka**; s. m. — Massue de bois servant de maillet. Gggg. — *Maka*; s. m. (t. de men.); dial. ard. — marteau de bois fixé par une charnière sur une planchette et servant de crêcelle dans les églises, entre le Jeudi-Saint et le jour de Pâques (pl. IV, fig. 1). — Cmpr. Lobet et Borins., Gloss. des Houill., v<sup>o</sup> *maka*. — Cmpr. aussi Gggg. : *clibotia*, même signification.

**Makette**; s. f. — Boule, pommeau d'une canne, bouton d'un tiroir, etc. Rmcle et Lobet.

**Manche**; s. m. (t. de charr., charp. et men.); anc. wall, *mange* et *manche*, dans les Chart. et Privil. — Manche d'un instrument, d'un outil. Rmcle. — Rqfrt : *manche, mange*. Diez, v<sup>o</sup> *manico*. — Cmpr. Lobet : *pouguie d'ustaie* (voy. ce mot).

**Mani**; s. m. — Boulin, perche transversale d'échafaudage. Gggg. — *Tro d'mani*, trou dans lequel se place le boulin.

**Marche**; s. f. (t. de charr.). — Marche d'un escalier. — *Contré-marche*, la contre-marche, la planche verticale qui forme le devant de la marche (pl. XI, fig. 2, a); *nez d'ine marche*, litt. le nez, la partie horizontale de la marche qui surplombe sur la marche inférieure (e).

**Marlin**; s. m. (t. de charr.). — Gros marteau semblable au ma et servant au même usage. Gggg. : *marlin*, forte coguée servant à fendre le bois. — Rmcle : *merlein*, même signification.

**Martai**; s. m. (t. de charr., charp. et men.); anc. wall, *marteal*, dans J. de Stavelot. — Marteau. *Ouïe de martai*, oïillet de la tête du marteau dans lequel passe le manche. — Rqfrt : *martel*. — Du latin : *martellus*.

**Masloque**, s. f.; dial. ard. — Gros bâton noueux par un des bouts; on dit aussi *maklotte*, *mastok*, qui signifient encore un gros maillet à fendre le bois. — *Berry*, *malloche*, même signification. — Cmpr. *waroquai*, s. m., synonyme de *masloque*, gros bâton se terminant par un nœud. — Rqfrt : *waroqueau*, même signification.

**Mécanique**; s. f. (t. de charr.). — **Mécanique**, terme générique. (T. de charr.). — Frein d'une charrette.

La *mécanique* se compose 1<sup>e</sup> de la *reie* de l'*mécanique*, bras de levier agissant sur la *baguette*, ou tringle de fer, placée dans l'axe du train de la charrette et rattachée au *barai*. Souvent la *reie* et la *baguette* sont remplacées par une tige à vis dans laquelle manœuvre un écrou. 2<sup>e</sup> Du *barai* (pl. II, fig. 4, a), barre, pièce de bois qui porte à ses deux extrémités les deux *blokais* (b), ou blocs de bois qui frottent sur la roue. L'*barai* est soutenu sous la caisse de la charrette au moyen du *pindan fiér* (c), fer en forme de crochet qui glisse dans le *ridan* (d), autre pièce de fer, recourbée à angles droits et adaptée à la caisse.

**Meinb**; s. m. (t. de charr.); litt. : membre. — Anneau de fer d'une chaîne. Gggg. — *Toirchi meinb*, litt. membre torché, anneau en forme d'S qui retient la charrette à l'essieu (pl. II, fig. 1, d); *fâ meinb*, anneau en fer non soudé, mis en réserve pour rejoindre deux chaînes.

**Menotte**; s. f. (t. de sc. de long); dial. de Stavelot. — Sommier, poignée double qui s'adapte à la scie de long verticale (pl. XII, fig. 4, a, et fig. 6), au moyen d'un petit coin de bois qu'on appelle *clé* de la *menotte* (fig. 4, b, et fig. 6). Cmpr. v<sup>e</sup> *sabot*, même signification. — Gggg. : *Manotte*, poignée d'une porte ou d'un rabot (pl. VI, fig. 3, c). Se dit aussi : *pougnî*.

**Miloké**; adj. Se dit du bois à demi pourri. — A Stavelot, signifie vermoulu. — Cmpr. Gggg. : *faié*, bois dont le tissu est

altéré. Rmcle : *soké*, bois échauffé qui commence à pourrir. — De l'allemand : *loschen*, trouer, percer.

**Mohe** ; s. m. (t. de charr., charp. et men.); litt. mouche. — Mèche de vilbrequin. Gggg. et Rmcle. — *Mohe di windai*, mèche de vilbrequin (pl. IV, fig. 18). — *Mohe anglaise*, mèche anglaise, appelée aussi *mohe à treu pontes*, à trois pointes (fig. 47, x). — *Mohe française* ou *tire-bouchon*, mèche française en forme de vrille (fig. 20). — *Quarreie ponte*, litt. : pointe carrée, mèche de bimbelotier. — Du grec : *μοῖς*, mèche de lampe. — *D'mohi* ou *dimohi*, se dit d'une tarière émoussée, dont la pointe (voy. v° *palette*) est cassée.

**Molou** ; s. m. (t. de charr.). — Le moyeu d'une roue (pl. II, fig. 3). — Du latin : *modiolus*.

**Moirhon** ; s. m. (t. de men. et charp.); litt. troguon. = Picot, petite saillie semblable à une écharde et qui reste au bout d'une pièce de bois que l'on n'a pas sciée net. Voy. v° *pepin*. — Cmpr. *tiesse du moir*, litt. tête de mort. Se dit d'une cheville qui se trouve rompue plus bas que la surface de l'ouvrage et par analogie, de la laideur d'un ouvrage.

**Moisse** ; s. f. (t. de charp.). — Moise ou amoise, pièce plate qui, dans la charpente, en relie d'autres, bloclet.

**Molai** ; s. m. (t. de men.). — Molet, petit morceau de bois long de 5 à 6 centimètres, qui porte une rainure dans laquelle on fait entrer les languettes pour vérifier leur justesse.

**Moleure** ; s. f. = Moulure. — *Usteie a moleure*, litt. outil à moulure, sorte de rabot dont le fût est en forme de moulure (pl. VI, fig. 11). — *Gorge-moleure*, gorge-fouillée, moulure en gorge que l'on fait à une fenêtre. — *Pousser ine moleure*, faire une moulure à l'aide d'un rabot.

**Montaie** ; s. f. (t. de charp.); anc. wall. *montée*, dans J. d'Outremeuse et dans Mélart. — Escalier. — Dial. ard. : *montée*.

— *Rame di montaie*, le patin, pièce de bois dans laquelle sont encastrées les marches. — *Rouchi* : *montée*.

**Montant**; s. m. — Montant. — (T. de charp. et men.). — Poitail, poteau, cornier. — (T. de charr.). Voy. *hâle*.

**Monteu**; s. m. Voy. *v<sup>o</sup> sauteu*.

**Muzai** ou **buzai**; s. m. (t. de charr.); litt. museau, espèce de manchon en fer qui s'adapte sur l'orifice du moyeu (pl. II, fig. 3, f). Dans les roues de voiture, il dépasse le moyeu d'un centimètre et s'appelle alors *chapai*, chapeau, ou *golé*, collier.

N

**Noi**; s. f. (t. de charp. et men.). — Feuillure, bord, entaille qui s'enfonce dans une rainure.

**Nok**; s. m. (dial. ard.). — Nœud. Gggg. et Rmle : *nouk*, nœud, excroissance ligneuse. — Cmpr. Lobet : *nokrai*; Rmle : *porai*; litt. poireau, pris dans le même sens que *nok*. *Nokteu*, adj.; noueux, plein de nœuds, se dit d'une pièce de bois, d'une planche.

O

**Ogive**; s. m. (t. de men.). — Doucine, sorte de rabot pour faire la moulure appelée *dâcine*, qui est de forme ondoyante, concave par le haut, convexe par le bas. — Le wallon emploie ce mot, tantôt pour désigner la moulure, tantôt pour désigner le rabot avec lequel on la fait.

**Onai**; s. m.; anc. wall. *oneau*, *onmeal*, dans les Chart. et Privil. — Aulne, espèce d'arbre.

« **Onglet**; s. m. = Outil en forme d'équerre dont une des branches sert à tracer les joints de l'onglet à 45° (M) » (pl. VI, fig. 13). — Voy. v° *assimblege*.

**Orion**; s. m.; (t. de charr.) = Oeillet dans lequel passe une cheville, signifie aussi au pl. les deux trous du vantail de la charrette, dans lesquels passe le bout supérieur du *hali* (pl. VIII, fig. 4, *d*).

**Ouhe**; s. f. (dans quelques endroits on le fait masculin); anc. wall. *husse*, *huysse*, dans J. de Stavelot; *huisse*, dans les Chart. et Privil. = Porte. — *Ouhe à deux battants*, à deux battants. — Vielsalm : *uche*; Rouchi : *huche*, *uche*. — Du latin : *ostium*. — Cmpr. *poite* ou *poète*.

**Ouh'let**; diminutif; s. m. = Petite porte. Gggg. et Rmcle. — *Ouh'let d'cherette*, vantail qui ferme la caisse, soit au moyen d'une glissière, comme dans le *benai* (pl. VIII, fig. 3), soit au moyen de chevilles (fig. 4).

**Ovreu**; s. m. (t. de charr., charp. et men.); anc. wall. *ouvreise*, dans les Chart. et Privil. = Ouvroir, atelier de travail du menuisier, du charron, etc. — Dial. liég. : *botique*, atelier du menuisier. Voir la lettre de M. Borms. à M. Gggg., p. 25 et suiv. — Rqfrt. : *ouwerloir*, *ouvrouer*; lillois : *ouvro*. Du latin : *operare*.

III

**Pa d'gatte**; (t. de men.); litt. pas de chèvre, outil pour faire les vis de bois. Voy. v° *terô*, taraud. — Signifie aussi pied de biche, outil en forme de gouge, pour creuser une rainure à angle aigu.

**Pa d'gré**; s. m. = Palier (pl. XI, fig. 2, *d*). Lobet, *palier*.

**Pa d'sou**; s. m. — Le giron des marches. Lobet.

**Palette**; s. f. (t. de charr. et charp.). — Le taillant d'une tarière, l'extrémité aplatie qui approfondit le trou foré (pl. VII, fig. 12, a). — Rmcle : *palett*, truelle, houlette.

**Panal**; s. m. (t. de charp.). — Panneau, ouvrage de menuiserie.

**Pareusse**; s. f. (t. de charp.); anc. wall. *pareus*, dans J. de Stavelot. — Paroi, cloison. Rmcle et Hubert. — Dial. ard. : *pareu*. — Rqfrt : *pare*, *paires*; normand : *parai*, *parei*; espagnol : *pared*. — Du latin : *paries*.

**Passe-partout**; s. m. (t. de men.). — Petite scie à lame aiguë munie d'un manche. S'appelle aussi *soliette à l'main*. — Lobet et Rmcle donnent : *paspartout*, clef (pl. VII, fig. 8). — Cmpr. Berry : *passe-partout*, grande scie manœuvrée par deux ouvriers.

**Passet**; s. m. — Tabouret. — *Passette*, s. f.; espèce de gradin, tabouret, marche-pied. — Signifie aussi petit siège au côté du *benai*, formé d'une planchette et de quatre chainettes ou courroies suspendues à deux bâtons, dont le voiturier se sert pour prendre du repos. — Rouchi : *passé*, m. (Pl. XIV, fig. 1, d).

**Passon**; s. m. (t. de charr.); gros coin en bois qui sert à soutenir les côtés d'un *benai*, d'un *clichet*, et fait l'office de corne de ranche, dans les charrettes à *planches* (par opposition à charrette à *hale*), (pl. X, fig. 1 et 2, d). Les *passons*, au nombre de quatre ou six, sont placés dans les *stris*, étriers (e). — Cmpr. *passou*, t. générique, pieu.

**Pégne**; s. m. (t. de charr., charp. et men.); litt. : pêigne. — Crochet d'établi, pièce de bois dentelée, qui sert à retenir la planche qu'on travaille. — Voy. v<sup>e</sup> *leu*.

**Pehon**; s. m. (t. de charp.). — Tirant, entre-toise, pièce de bois que l'on met entre d'autres pour les soutenir (pl. XV, fig. 1, d). Signifie aussi aisselier et moise. — Voy. Lobet.

**Pela**; s. m. (t. de bûcheron). — Instrument en forme de spatule, pour soulever et détacher l'écorce des arbres.

**Pelâie**; s. f. — Époque à laquelle on écorce les arbres : le mois de mai.

**Pelége**; s. m. — Action d'écorcer.

**Peler**; v. a. — Écorcer un arbre pour faire des *hoisses* ou écorces à tan.

**Pelote**; s. f. Voy. v<sup>e</sup> *âbon*.

**Pelwai**; s. m. (t. de charp. et bûcheron). — Bois pelard, duquel on a enlevé l'écorce. Cmpr. berry : *pelian*, même signification. Voy. v<sup>e</sup> *clippe* et *coulmain*.

**Pepin**; s. m. (t. de charr et charp.); litt. *pepin*. — Petite saillie qui reste au fond du trou foré par la tarière. — Cmpr. *moirhon* et *grawia*.

**Pesse**; s. f. (t. de charp.). — Pièce. *Pesse di bois*, pièce de bois. — *Pesse d'inte-deux*, litt. pièce d'entre-deux, anti-bois, tringle sur le parquet. — *Pesse di quatte pôces*, litt. pièce de quatre pouces carrés; ces pièces sont de chêne ou de hêtre.

**Pi d'gattie**; litt. pied de chèvre, bicoque. On désigne ainsi le troisième pied qui, dans la *gatte*, sert de levier (pl. XI, fig. 4, x).

**Pi d'poie**; litt. pied de poule, support, jambette, petite jambe de force (pl. XV, fig. 2, m). — Lobet : *pi d'paie*.

**Pi d'rise**. Voy. v<sup>e</sup> *errère*.

**Picette**; s. f. (t. de men.). — Pince, pincette. Rmele. —

*Picette à coper*, pincette à couper, pincette de bimbelotier. — *Picette plate*, dont les griffes parallèles sont plates. — *Picette ronde*, dont les griffes sont rondes. Pour l'étymologie, voy. la lettre de M. Bormans à M. Gegg., p. 47.

**Pilasse**; s. m. (t. de charp.). — Pièce de charpente croisée, poteau qui soutient d'autres pièces, pilastre.

**Piotte**; s. f. — Bloc de bois emmanché comme un balai, et qui sert à écraser soit la houille, soit la pâtée des porcs et du bétail.

**Pire**; s. f. — Pierre. Rmcle. — *Boutante pire*, s. f., pierre fixe sur laquelle on repasse le tranchant des outils, on aiguise à plat. Par opposition à la : *Pire tounresse*, (t. de men.), pierre meulière qui sert à aiguiser les outils ; s'appelle aussi : *Tournante pire* ou encore *Pire di'r'moleu*, pierre de rémouleur, ou *Raffilresse*, pour affiler les tranchants. — *Rafieu*, s. m., tige de fer sur laquelle on aiguise un couteau, on redresse les brèches.

Le wallon a les différentes expressions : *affiler*, affiler. *Raffiler*, même signification. *Rimoude* ou *rimoure*, émoudre. *Sèmt*, aiguiser. *Rissèmt*, même signification, affûter. — Dial. arden. : *rassèmi*.

**Pise**; s. f. (t. de charp. et charr.). — Perche. En t. d'agricult. = forte perche qui sert à serrer et tenir la charge d'une charrette à ridelle. — Dial. de Francorchamps : *pése*.

**Planche**; s. f. (t. de charr. charp. et men.); anc. wall. *plance*, dans J. le Bel. = Planche. — *Planche à fâ bois*, queue de morue, planche plus étroite à un bout qu'à l'autre. — *Planche d'appui* ou simplement *appui*, tablette de croisée; désigne aussi la traverse inférieure du bas d'un dormant de fenêtre. — *Planche di'r'vestihmain*, planche qui sert à former le revêtement d'une cloison. — *Planche hornée*, voy. v<sup>o</sup> *horner*. — Du bas latin : *planca*.

**Planchette**; s. f. — Planchette.

**Planchi** ; s. m, (t. de charp.) ; anc. wall. *planchier*, dans J. de Stavelot ; *planchi* dans les pavillarts. — Plancher. — Voy. Rmele et Lobet *planchi*, planchéier. — En dial. ard. on dit : *so l'planchi* pour signifier : à l'étage ou au grenier, par synecdoque. — Cmpr. berry : le *plancher* pour signifier le grenier. — Rqfrt. *planckier*. — *Avant-planchi* ou *fâ-planchi*. Voy. Rmcle.

**Plate** ; s. f. (t. de charp.) = Chanlatte, pièce à l'extrémité des chevrons pour soutenir l'égout d'un toit. — Filière, pièce sur laquelle sont cloués les chevrons formant pendant d'une toiture. Voy. Lobet : *kartoug*, *platt*, limande.

**Plate-baine** ; s. f. (t. de men.) = Plate-bande, la partie plane au pourtour d'un panneau, entre le panneau proprement dit et le châssis.

**Platenne** ; s. f. (t. d'agriculture). — Platine. — *Platenne d'errère*, semelle de la charrue, plaque de fer adaptée à la gauche et en dessous de la *tiesse*, ou cep de la charrue, pour la préserver de l'usure. On dit aussi *s'melle*.

**Plène** ; s. m. (t. de charr., charp. et men.). — Platane, arbre. — (T. de charp. et men.); anc. wall. *plenne*, *plaine*, dans les Chart. et Privil. — Plane, outil à deux poignées (pl. XII, fig. 12). — Voy. *coutai à deux mains* — *Plène à foche*, litt. plane à fourche, bouvement, fer à fourche pour faire les rainures et les languettes. Il se compose de deux espèces de rabots dont l'un fait la rainure et l'autre la languette. — Cmpr. Rqfrt : *plaine* ; Berry : *plaine*. — Anglais : *plane*, rabot.

**Plener** ; v. a. = Planer. Même signification qu'*aponti* (voy. ce mot). — Lobet : *plené*, *pleni*. — *Plené*, *plenée*, participe ; ce qui est plané. Ex. : *des planches plenées*. — *Plener à l'jondresse*, planer à la varlope. — Voy. Lobet.

**Pleneu** ; s. m. = Planeur, Rmcle et Lobet. — Voy. les composés *aplaní*, *aplaníhege* dans Rmcle.

**Plinthe** ; s. f. (t. de charp.). — Plinthe, socle de bois placé au bas et au pourtour d'une pièce, d'une chambre. — Voy. Lobet : *pléd*, plinthe, lambourde.

**Plop** ; s. m. (t. de charp. et men.). — Peuplier, qu'on nomme aussi en wall. : *peupier*. Comme bois, on distingue trois espèces : *peupier ou blanc bois d'Italie*, le peuplier d'Italie; *peupier d'Canada*, le peuplier de Canada; *plop d'eau*, litt. peuplier d'eau, ou peuplier du pays. — Cmpr. valaque : *plop*, même signification. — Du latin : *populus*.

**Ponçon** ; s. m. (t. de charron). — Poingon, outil pour détacher les fers de l'essieu ou d'une partie quelconque de la charrette. — Rmele : *ponsson*, instrument pour percer. — (T. de charp.). — Pièce de bois verticale où s'assemblent les petites forces et le faite d'une ferme (pl. XV, fig. 1, c). — *Ponçon d'pignon* : 1<sup>e</sup> charpente placée entre deux murs de pignon, qui sert à soutenir les pannes, lorsque la distance entre les deux murs est trop grande; 2<sup>e</sup> sous-faite, pièce de bois sous le faite d'un toit. Lobet.

**Posselet** ; s. m. (t. de charp.); anc. wall. *posselet*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. — Potelet, pièce de bois; synonyme de *pesse di quate pôces*.

**Postai** ; s. m. (t. de charp.); anc. wall. : *posteau*, dans les Chart. et Privil. ; *posteai*, dans J. de Stavelot; *posteaz* (plur.), dans Hemricourt. — Poteau, pilier, jambage de porte, montant. — *Postai d'ouhe ou d'poite*, fort montant de bois que l'on met aux côtés des portes charretières. — Rqfrt : *posteau*. — Du latin : *postis* ou *postellum*. Cmpr. Lobet : *chanbral* et voy. v<sup>e</sup> *pilasse* dans ce glossaire.

**Pougniaie** ; s. f. — Poignée, manche d'un instrument, d'un outil. — Dial. ard. : *pougni* et *pougneure*; à Coo : *pougnore*. — *Pougniaie d'errére* (voy. v<sup>e</sup> *errére*). — *Pougniaie di fâmain*, poignée du manche de la faux (pl. IX, fig. 5, b). — *Pougniaie d'on rabot*,

poignée d'un rabot qui s'appelle aussi *l'menotte* ou *l'manotte* (voy. ce mot).

**Poûte**; s. f. (t. de charp.). — Poutre; quelquefois employé pour désigner le *soumi* (voy. ce mot).

**Presse**; s. f. (t. de men.). — Presse. — *Presse à l'main* ou *vis à l'main*, cadre dans lequel on met les objets à presser (pl. VII, fig. 2). — *Presse à deux mains* ou *à deux vis*, châssis, instrument pour serrer le placage, qui, à la différence de la précédente, porte deux vis parallèles (pl. VII, fig. 4).

**Profilier**; v. a. — Marquer avec le trusquin (voy. v<sup>e</sup> *cruskin*).



**Quarrer** (prononcez *courarré*); v. a. (t. de charp. et sc. de long); anc. wall. *quarrer un bois*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. — Équarrir, tailler à angles droits. — Rmcle : *kouaré*, carrer. — Dans quelques localités on dit : *quâti*. D'où :

**Quarrege**; s. m. — Équarrissage. — Lobet : *kwaureg*. — Diez, v<sup>e</sup> *squadrare*.

**Quârti**; s. m. = Quartier, entrevois. — Rmcle : *kouarti*. — *Quârti d'bois*, planche qui a généralement quatre centimètres d'épaisseur; se dit indifféremment du sapin ou du chêne.

**Quâtier**, v. a. Manière de débiter le bois pour planches, quartiers. — Dial. de Verviers. : *kwaudlé*.



**Rabat**; s. m. (t. de mén.). = Listel ou revers d'eau; chânein, partie du châssis mobile de la fenêtre qui, au bas et à

l'extérieur, se termine à vive arête. — Cmpr. Lobet : *fosal*, chanfrein. — Cmpr. aussi *jet d'eau*, traverse, en forme de quart de rond, pour empêcher la pluie de pénétrer dans l'intérieur.

**Rabatte**; v. a.; ou *rabatte l'arèse*. — Chanfreiner, ébiseler, couper en biseau, en chanfrein.

**Rabot**; s. m. (t. de charr., charp. et men.). — Rabot. (pl. VI, fig. 3). Le rabot se compose : 1<sup>o</sup> *dè bois*, le fût (b); les deux côtés s'appellent les *chiffes*, litt. les joues; le dessous porte le nom de *li s'melle*, litt. la semelle. On dit *rismeller* ou *russmeller on rabot*, quand la lumière étant devenue trop large, on adapte une pièce de bois horizontale sous le fût; 2<sup>o</sup> *dè fier* ou *fier de rabot*, le ciseau (fig. 3, d et fig. 12). (Voy. Lobet : *et bihai* : basile, inclinaison du fer d'un rabot); 3<sup>o</sup> *dè l'pougniaie ou menotte* (voy. ces mots); 4<sup>o</sup> *dè l'aloumir, loumir, larmir ou gueuie* (voy. ces mots).

Il y a, outre la *courerèse* et *Tjondresse* (voy. ces mots), différentes espèces de rabots : *l'rabot d'rond* ou *cintré rabot*, appelé encore quelquefois *sabot*, dont le fût est courbe et sert à travailler les jantes (fig. 5); *l'rond* (sous-entendu rabot; on dit *on rond*), le boudin ou la navette, dont le fût est convexe (fig. 6); *l'quart di rond*, mouchette qui sert à pousser des quarts de cercle; *l'rond à deux battes*, dont le fût porte une feuillure à chacun des côtés; *l'rond inte deux quarrés*, tarabiscot, dont le fût a la forme indiquée fig. 10; *l'creù* (sous-entendu rabot), dont le fût est concave (fig. 2); *l'rabot à dins*, à dents, dont le fût est dentelé; *l'rabot à baguette*, à baguette; *l'rabot à gueuie di leù*, à gueule de loup; *l'rabot à plate baine*, à plate-bande, dont on se sert pour faire les panneaux de portes et d'armoires; *l'rabot à reneure*, rainoir, qui sert à faire les rainures; *l'rabot à coinne du gatte*, litt. à corne de chèvre, dont le fût porte à la tête une poignée en forme de corne, pour préserver la main (fig. 4).

Les rabots portant des noms spéciaux sont : *l'docine ou ogive* (voy. v<sup>e</sup> *ogive*); le *rabot* proprement dit, dont le fût est le plus

court; il a d'ordinaire 16 à 18 centimètres de long; *l'foieresse*, *l'sabot*, *li sterblock* (voy. ces mots). — *Hagni*, litt. mordre, ou *magni è bois*, litt. manger dans le bois, se dit d'un rabot qui mord trop fort. — On appelle *rôle du rabot*, litt. voie du rabot, les traces que laisse sur le bois, le fer du rabot, chaque fois qu'il a enlevé les copeaux. — Pour l'étymologie, voy. la lettre de M. J. Bormans à M. Gggg., p. 38.

« **Râclen**; s. m. — Racloir, outil formé d'une lame d'acier, à laquelle on donne le morfil, servant à emporter les raies restées dans le bois (M). » On dit de cette opération : *r'nèti l'bois*, litt. renettoyer le bois.

**Racôfemain**; s. m. (t. de charr.). — Pièce de bois qui, dans la baie d'une fenêtre, sert à soutenir la maçonnerie superposée au cintre de l'embrâsure (voy. v. *lintai*). — De *racoï*, affermir, raccorder.

**Râle-trait**; s. m. (t. de charr.). — Bâton qui sert dans les attelages et dont chaque extrémité entre dans un anneau de la chaîne double, pour lui donner de l'écartement. Voy. Borms., Gloss. des houilleurs.

**Rainette**; s. f. (t. de charr., charr. et men.). — Rainette, outil en forme de crochet, qui sert à tracer des lignes sur le bois. Ex. : *marquer l'trait à l'rainette*, marquer le trait au moyen de la rainette.

**Ralange**; s. f. (t. de charr. et men.). — Alaise, planche ajoutée à une autre. — Lobet donne *relongue*, recoulement, rallongement d'un arétier, et alaise, aideau.

**Râme**; s. f. (t. de men.). — Croisée, fermeture d'une baie de fenêtre. Les croisées portent différents noms, selon leur forme et leur assemblage : « *Râme à grands quârais*, croisée à grands carreaux, celle qui n'a pas de croisillon dans les châssis; *râme à p'tits bois* ou à *ptits quârais*, celle qui a un ou deux rangs

de montants de *p'tit bois*. Les croisillons s'appellent à Verviers *creuhai*; à Spa *barai*. *Râme à attique*, croisée à imposte, celle qui a sa partie supérieure dormante. *Râme à hâle*, croisée sans châssis d'imposte, celle dont les châssis ouvrants ont toute la hauteur de la croisée (M) ». — Lobet donne *râme di fignesse*, châssis dormant. Voy. *v° attique*, *bastâde râme* et *lisso*.

**Ramoûrner**; v. a. — Réduire une mesure ou une valeur quelconque en une autre; ainsi, le pied courant en pied carré, le pied carré en pied cube, la monnaie d'un pays en celle d'un autre pays, etc. — *A pi ramoûrné*, la mesure au pied carré.

**Rampe**; s. f. (t. de charp.). — Rampe, la partie d'un escalier comprise entre deux paliers; la rampe de l'escalier. — Lobet: *Ramp d'on meur*, faux limon, pièce de charpente posée contre un mur, laquelle ne reçoit pas les bouts des marches comme les vrais limons, mais est découpée pour les porter en dessous et appuie les contre-marches.

**Ran**; s. m. — Étable à porc. — Dial. ard. : *han*. — Cmpr. picard : *ran*.

**Rapairi**; v. a. — Rapareiller. — (T. de charp.). — Mettre les points de repaire, les marques pour reconnaître les pièces qui doivent être assemblées. Ces marques se font généralement en chiffres romains, qui, composés uniquement de lignes droites, se font aisément d'un coup de maillet appliqué sur le ciseau. — Du latin : *parare*.

**Rapoitroule**; s. f. (t. d'agricult.). — Ramassette, baguette qui est tournée en forme d'oreille au haut du manche de la faux et tenue par la virole qui retient elle-même la faux. Elle sert à former les andains sciés (pl. IX, fig. 5, b).

**R'couleu**; s. m. Voy. *houlmain*.

**Rège**; s. m. (t. d'agricult.). — Crible dans lequel on passe le bled. — Lobet : *krib*; *rouchi*; *rège*. Cmpr. anglais : *riddle*.

**Reis**; s. f. — Tringle, baguette. Runcle, Lobet. — (T. de charr.). — Espèce de large échelon; au plur. les traverses qui unissent le prolongement des bras et forment le fond d'une charrette à ridelle pl. I, fig. 1, *b*. — *Reie as ustieies*, ratelier auquel on suspend les outils; quelquefois il est adapté au banc du menuisier et s'appelle alors *reie dè ban de scrini*. — Du latin *radia*.

**Reinbraver**; v. a. (t. de charp.). — Faire un assemblage à rainures et à languettes. Lobet : *renbravé* et *renbrevé*, embrever, emboufeter.

**René**; s. m. (t. de charp.). — Arbalétrier, pièce de la charpente qui porte la couverture; arétier (pl. XV, fig. 1, *c*). — *René di jambe d'air*, chantignole. — *René so coinne*, ferme. Lobet le dénitit : assemblage de charpente qui se compose de deux arbalétriers, un entrail, deux blocs, quatre liens et un poinçon.

**Reneure**; s. f. (t. de charp. et men.). — Rainure. — Voy. Lobet : *kouliss*, coulisse, rainure.

**Réque**; s. f. (t. de charp. et men.); anc. wall. *reique*, *raigle*, dans les Chart. et Privil. — Règle. — Rouchi : *rèque*. D'où :

**Réglette**; s. f. — Petite règle dont se servent les menuisiers et les ébénistes. — Lobet : *réglett*, instrument qui fait l'office de *heieu* et de *rainette*. — Du latin *regula*.

**Rét**; s. m. (t. de charr.); anc. wall. *retz*, dans les Chart. et Privil. — Rais d'une roue (pl. II, fig. 5). — Du latin *radius*.

**R'findege ou R'findege**; s. m. (t. de charp.). — Bois de rende. — *Les r'findeges* ont ordinairement 12, 18 ou 24 centimètres de largeur, sur 8 à 9 centimètres d'épaisseur et une longueur indéterminée.

**R'findresse**; voy. *v<sup>e</sup> soie*.

**R'foëter**; v. a. (t. de charp.). — Refeuiller, faire un assemblage et le recouvrir de planches.

**Riesse**; s. f. — Arête, angle saillant que forment les deux faces d'une pièce de bois, synonyme d'arête. — D'où *diriesti*, ôter les arêtes d'une pièce de bois. Dial. ard. *duriesti*; Lobet: *driesté*, chanfreiner.

**Rife**; s. f. (t. de charp.). — Bord du toit, terminé par le pignon.

**Rihausse** ou **Rahausse**; s. f.; voy. v<sup>e</sup> *flache*.

**Rise**; s. f.; voy. v<sup>e</sup> *errère*.

**Risselire**; s. f. (t. de charr.); anc. wall. *risselier*, *rasselier*, dans les Chart. et Privil. = Râtelier. Cmpr. : *crepe*.

**Ròlai**; s. m. (t. de charr.); anc. wall. *rouxhe*, ou *rouxle d'aoust*, rouleau pour la moisson, dans les Chart. et Privil. = Treuil que la charrette à ridelles porte à l'arrière (pl. I, fig. 1 et 2). Autour du rouleau s'enroule la chaîne ou la corde qui retient la perche (voy. *pise*). Les chevilles en fer (fig. 2, p) qui font manœuvrer le *ròlai* s'appellent *springue*.

**Ronhes**; f. pl. (t. de charr.). — Ranches, cornes de ranches qui soutiennent les ridelles (pl. I, fig. 1 et 3, l). — Voyez v<sup>e</sup> *hamai*.

**Rouve**; s. f. (t. de charr.). — Roue. — *Rowe à la Malbrouk*, à la Malborough, roue de chariot et de charrette, dont les jantes ont une épaisseur plus forte que les roues ordinaires. Les roues dites à la *Malbrouk*, ont depuis 11 jusqu'à 28 centimètres d'épaisseur. Jadis, dans les campagnes, les roues n'avaient que 6 centimètres d'épaisseur; aujourd'hui on tend à abandonner les roues à jantes étroites. — Lobet : *raw*.

**Riseppe** ou mieux *fier à r'seppe*; s. m. (t. de sc. de long). — Scie de long que deux hommes manœuvrent horizontalement

(pl. XII, fig. 7). Elle porte aussi le nom de *r'sseppeu*, m., ou *r'sseppe*, f., ou encore *côpresse* (voy. ce mot et v<sup>e</sup> *fier*). Les dents varient de forme, tantôt comme l'indique la fig. 7, tantôt comme la fig. 8. — Cmpr. Rqfrt. : *resse*, scie. D'où :

**r'ssepper**; v. a. (t. de sc. de long). — Se servir du *r'sseppe*, couper l'arbre sur bout. — Normand : *recéper*, scier un morceau de bois.

**r'tere** ou **r'iteie**; s. f. (t. de charr. et charp.). — Cantiboi, reste de bois qu'un ouvrier fait en débitant son bois. — Dial. ard. *rutcie* ou *r'teie*. — Lobet : *rtéion*.

**r'tule**; s. m. (t. de charr., charp. et menu.). — Mètre à mesurer, pied du roi; signifie aussi : « règle qui sert à déterminer le niveau d'un point à un autre. Ex. : *miner l'levai à grand r'tle.* » (M.). — *L'rude dè fier* (t. de sc. de long), dial. de Stavelot : sorte de tringle qui porte une rainure dans laquelle s'engagent les dents de la scie, dite *fier à planche*, afin de la préserver quand on la transporte.

**rustai**; s. m. (t. d'agricult.); anc. wall. *rostei*, dans J. d'Outremeuse; *resteal*, dans les Reg. de la Chamb. des fin.; *risteau*, *resteaux*, dans les Chart. et Privil. = Râteau. — Dial. ard. *rystai*; Rqfrt. : *rusté*. — Diez, v<sup>e</sup> *rastro*.

**r'vesti**; v. a. voy. v<sup>e</sup> *vesti*.

**r'vestihmain**; voy. v<sup>e</sup> *vestihmain*.



**sabot**; s. m. (t. de charp.). — Patin, bois sur lequel les escaliers reposent; semelle, pièce de bois qui sert d'appui à un étai, pour empêcher l'écartement. — (T. de sc. de long); som-

mier; double poignée au haut et au bas de la scie verticale des scieurs de long (pl. XII, fig. 4, a et fig. 6). — (T. de men.) ; sabot; espèce de rabot qui sert à faire des moulures (Cmpr. *rabet d'rond*).

**Sapin**; s. m.; anc. wall. *sappien*, dans les Pawillarts. — Sapin. Le sapin comprend différentes espèces qui, selon leur lieu de provenance, portent en wallon comme en français les noms de : *sapin d'Anvers*, ou *du Nord*; *sapin d'Cologne*, ou *d'Allemagne*; *sapin d'pays*. — Il y a en outre, selon leur qualité : *le sapin rouge* et *le sapin qu'on n'a nin sainé*, litt. qu'on n'a pas saigné, celui duquel on n'a pas tiré la résine.

**Sauteu**; s. m. (t. d'agricult.); dial. ard.; litt. sauteur, obstacle formé de traverses en bois équarri, qui, dans les sentiers, rejoignent deux haies, à l'effet de couper le passage aux bestiaux, tout en le permettant aux personnes. Il est composé de deux pieux verticaux, sur lesquels est posée une traverse horizontale, à la hauteur de 45 centimètres (pl. IX, fig. 2). Il consiste aussi quelquefois en trois ou quatre pieux verticaux et parallèles tressés de branches (pl. IX, fig. 3). — De *sauter*, que le wall. rend par *pochi*. Dans les environs de Verviers, le *sauteu* porte le nom de *monteu*, litt. montoir. — Cmpr. rouchi et Jura : *baise-cul*, désignant la même chose et ainsi nommé, parce que l'on doit s'asseoir dessus à califourchon pour passer à l'autre côté. — Cmpr. le Gloss. luxembour. *vu passau*, et le Dict. du pays de Bray *v° passeux* : barrière immobile qui sépare les herbages et qu'il faut franchir quand on suit les sentiers qui traversent les prairies. — *Tourniquet*, autre moyen d'empêcher le bétail de suivre un sentier; le tourniquet est formé d'une croix de saint André, pivotant horizontalement sur un poteau de 60 à 80 centimètres de hauteur (voy. pl. IX, fig. 1).

**Scolmin**; s. m. (t. de charp.). — Épaulement du tenon, dé-

collement, action de couper un chevron du côté de l'épaulement; il se dit aussi *escolmin* (pl. XV, fig. 10, a).

**Scrauwe**; s. f. (t. de charr., charp. et men.); anc. wall. *escroe*, dans le Cartulaire de Bouvignes. — Écrou. Dial. ard. *scrave*. Rmcle : *sikrawe*. — Rqfrt : *escrouet*. Anglais : *screw*. — Du thiois *schroef* (voy. la lettre de M. Bormans à M. Gggg., p. 50). — D'où :

**Scrauwer**; v. a. — Tarauder. Lobet.

**Scrinai**; s. m. (t. de men.); anc. wall. *escriin*, *scrin*, *escren*, dans les Chart. et Privil. — Layette, tiroir d'armoire. — Rqfrt : *escriinet*, *escrinée*, *escriin*, *scrin*. Anglais : *shrine*. — D'où :

**Scrini**; s. m.; anc. wall. *scrinier*, dans les Chart. et Privil. — Menuisier. — Rqfrt : *escriigner*. — Pour l'étym. voy. la lettre de M. Bormans à M. Gggg., p. 14 et 15. — D'où :

**Scriner**; v. a. — Travailler en menuiserie. Lobet.

**Scrinnéraie**; s. f. — Menuiserie.

**Séra**; s. m. (dial. de Stavelot). — Chaîne ou corde, qui lie la roue à la *longe* ou flèche, et, en enrayant celle-là, l'empêche de tourner. Il fait l'office du sabot des carrossiers. — De *sérer*, serrer. Voy. Borms., Vocab. des houilleurs.

**Sige**; s. m. (t. de charr.). Litt. siège, = cadre d'une charrette; la charrette, à l'exclusion des bras et des roues. Ex. : *l'sige d'on clichet*.

**S'melle**; Voy. v<sup>e</sup> *plategne* et *rabot*.

**Sofrante**; s. m. (t. de charp.); anc. wall. *souverante*, *souverande*, dans les Chart. et Privil. = Séveronde, avant-toit, la partie qui se trouve entre la pente du toit et le plancher du grenier. — Dial. ard. *sovronte*. Lobet : *sevrood*. Malmédy : *sogronde*. Rouchi : *souvronte*. — Rqfrt : *sourronde*, *severonde*,

partie du toit qui avance ; la partie inférieure d'une couverture de maison, celle qui est en saillie sur le mur pour jeter les eaux pluviales hors du mur. — Du latin : *subgrunda* ou *sugrunda*. On dit aussi *l'penne de tecu*, pour signifier l'avant-toit, la saillie du toit sur la rue.

**Sokette** ; s. f. ; voy. *v<sup>o</sup> sto*.

**Sôie** ; s. f. (t. de charr. charp. et men.); anc. wall. *soye*, dans J. d'Outremeuse ; *suye* et *soye*, dans les Chart. et Privil. — **Scie.**

La scie se compose des *bresses*, les bras ; du *montant*, ou de la *bare*, m., litt. la barre, bois du milieu, parallèle à la lame ; de la *coide*, corde. — On dit *tinker*, tendre une scie — Les différentes espèces de scie sont : *l'soielette à l'main*, ou *passe-partout*. (Lobet fait une distinction entre *soielette à l'main* et *soielette à manche*) ; *sôie à d'bitier*, scie à débiter ; *sôie à découper*, scie de bimbelotier ; *sôie d'arasmin*, scie d'arasement. — Les scies portant des noms spéciaux sont : *l'cabriolet* (voy. ce mot) ; *l'fier à planche* (voy. ce mot) ; *li r'findresse*, harpon, scie à débiter ; *li r'sseppe* (voy. ce mot). — Picard et lillois : *soye* ; anglais : *saw*. Pour l'étymologie, voy. la lettre de M. Bormans à M. Gggg., p. 29.

**Soielette** ; s. f. ; diminutif ; se dit indifféremment pour *sôie*, scie. Dial. ard. *sôliette*. — On appelle *l'voie d'e l'soielette*, la place qu'occupe la scie dans le bois à scier, par la manœuvre de va et vient, et qui a d'autant plus de largeur que les dents de la scie ont été inclinées alternativement en sens contraire au moyen du *heieu*. Cmpr. Lobet : *roie du sôielett*.

**Sot** ; v. a ; anc. wall. *soier*, dans J. de Stavelot ; *soyer*, dans J. d'Outremeuse, dans les Chart. et Privil. et dans les Reg. de la Chamb. des fin. — **Scier.** — *Soi è rondeur*, scier en rondeur, chantourner. — Rqfrt : *soier*. Rouchi : *soier*. — D'où :

**Soñereie**; s. f. — Scierie. Rmcle.

**Soñeur**; s. m.: anc. wall. *soieur*, dans J. de Stavelot; *soyeur*, dans les Chart. et Privil. — Scieur. — *Soñeur à planches*, litt. scieur aux planches, scieur de long. — Rqfrt : *soñeur*. — Rouchi : *soñeux*; picard et lillois : *soñeux*.

**Soñeure**; s. f.; anc. wall. *soyeure*, dans les Chart. et Privil. — Sciure de bois. Dial. de Stavelot : *soñore*. — Lillois : *soñin*.

**Sorgent**; s. m. (t. de men. et charp.). — Sergent. Dial. ard. : *seurgent*. — En menuiserie, on emploie plusieurs espèces de sergents, qui sont ou de bois ou de fer : *sorgent d'bois ou d'fier* (pl. VII, fig. 6 et 10). — *Sorgent simple*, serpent simple, à crêmaillère (pl. VII, fig. 6), — *Sorgent dobe*, serpent double, composé d'un châssis (pl. VII, fig. 7, a) et d'une pièce mobile (b), se fixant à l'aide de chevilles (c). C'est entre cette pièce et une autre, aussi mobile, de moindre dimension (d), que se pose le placage, pressé par la vis (e). — Les sergents simples sont à *clé* ou à *vis*, selon que leur glissière se fixe à l'aide d'une clef ou d'une vis. — Du latin : *serviens*. — En français, le serpent, supporté par un pied, porte le nom de servante. Cmpr. : Lobet *kawan*, étreignoir. — *Pici à sorgent*, litt. pincer à l'aide du serpent, sergenter.

**Sorjou**; s. m. (t. de construct.); dial. ard.; désigne l'espace compris entre le haut d'une baie de croisée et le plafond. — Lobet : *sorjou*, jouée, donner du jour à un assemblage, au bâti de bois; joue d'une rainure d'une croisée.

**Soñmt**; s. m. (t. de charp.); anc. wall. *soumier*, *sommier*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. et dans les Chart. et Privil. — Poutre. Rmcle. (Compr. v<sup>e</sup> *poute*). — Rqfrt : *saumier*, *somier*. Rouchi : *sommier*; Luxembourg : *soumier*; anglais : *sommer*, même signification.

**sponsse**; s. f. (t. de men.). — Le côté ou les deux côtés longs d'un lit. — Les *sponsses* s'attachent de différentes manières.

Elles sont ou à *croktai*, à crochets, ou à *aweies*, à aiguilles, appelées aussi à *ch'veies*, à chevilles, ou encore à *vis*, à vis. — Rqfrt : *espaude*, même signification. Rouchi : *éponce*, bord du lit.

**Spinque** ; s. m. (t. de charr.). — Tortoir, bâton pour serrer soit la charge d'une charrette, soit le coûtre de la charrue (pl. VIII, fig. 4, e). Voy. *errére*. — Rmcle : *spalink* ou *spreink*. Dial. ard. : *springue*. Voy. Borms., Vocab. des houilleurs, v<sup>e</sup> *spinque*. On dit : *jower comme on spinque*, en différentes acceptations, parce qu'il est de la nature d'un tortoir d'être flexible, de plier sans rompre. — D'où *spinqui*, serrer avec le tortoir. Dial. ard. : *springuer* et *springler*. Lobet : *spalinki*, battre quelqu'un avec un bâton. — Vieux français : *espringuer*. — De l'italien : *springare*.

**Squère** ; s. m. = Équerre. Gggg., Rmcle et Lobet : *squère à corroi* (t. de charp.). = Équerre à corroyer, pour mettre les bois en équerre sur champ (pl. VII, fig. 9). — *Fâ squère*, litt. fausse équerre, chanterelle ou sauterelle, dont l'une des branches est mobile et sert à tracer une fausse coupe (pl. IV, fig. 6); *squère à onglet*, voy. v<sup>e</sup> *onglet*. — *Foû squère*, adverbe ; litt. hors d'équerre, guingois. — Rqfrt : *escaire*; anglais : *square*.

**stalon** : s. m. (t. de sc. de long et bûcheron); ane. wall. *stallon*, dans les Reg. de la Chamb. des fin.; litt. étalon. = Baliveau, arbre réservé dans la coupe des bois taillés. On les marque à l'aide de la *griffe*, entaille faite au moyen de la hache; *stalon griffé*, étalon marqué. — D'où :

**stalonner** ; v. a. = Marquer les baliveaux.

**staminée** ; s. f. (t. de charr.). Dial. ard. = Charpente de bois dans les écuries, à laquelle le bétail est attaché. — Lobet : *stamini*, crèche. — Du thiois *stamenay*, lieu de repos.

**stançon**; s. m. (t. de charp.); anc. wall, *stanchom*, dans J. de Stavelot; *stançon*, dans les Chart. et Privil. — Étançon, étai (voy. v<sup>e</sup> *houlmain*). — Diez, *stanza*. — D'où :

**stausseiner** ou **Stanssone**; v. a. = Étançonner.

**Stansenège**; s. m. = Étançonnage.

**sterblock**; s. m. (t. de men.). = Espèce de rabot un peu plus long que la varlope; son fût a d'ordinaire de 30 à 32 centimètres de long.

**stikai**; s. m. Voy. v<sup>e</sup> *ipe*.

**stipe**; s. f. (t. de charp.). = Étai, étançon de dimension moindre que le *stançon*. — *Stipe du trivai*, étrésillon, bout de bois que l'on place entre les solives. Lobet. — Cmpr. *chainette*, et voy. v<sup>e</sup> *houlmain*. — Rqfrt : *estepes*, même signification. — D'où :

**stiper**; v. a. = Étayer, étançonner. — Cmpr. Lobet : *kontrumani*, espèce de bois pour étayer, et *gjohlé*, étrésillonner.

**stoc**; s. m. (t. de sc. de long et de bûcheron); anc. wall, *stoc*, dans Mélart; *stocque*, *stoc*, *sto*, dans le Cartulaire de Bouvignes; *stock*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. et dans les Chart. et Privil. = Souche, tronc. — Dial. ard. *sto*. Rqfrt : *estoc*. = Diez, v<sup>e</sup> *stocco*; allemand : *stock*, tronc; thiois : *stok*.

**stokai**; s. m.; diminutif; petit tronc, synonyme de *sokette*, s. f. = Souche, cul d'arbre. — Rmcle et Lobet : *sokett*, massue de bois. Rqfrt : *soket*. — Cmpr. dial. de Stavelot : *sohi*, s. f., souche de bois pourri. — Dial. liégeois : *tronce*, *tronçon*, une partie du tronc d'un arbre.

**stoker**; v. a. (t. de charr.). = Heurter, refouler, faire entrer les rais dans le moyeu au moyen du *ma* (voy. ce mot). — Du thiois : *stoken*; allemand : *stocken*. — D'où :

**stockmain**; s. m. (t. de charr.). — L'action de faire entrer à coups de *ma* les rais dans le moyeu.

**suppliae** ou **s'pliae** ou **sippiae** ou **spaie**; s. f. (t. de charr.). — Tréseille, tringle en bois qui, à la tête de la charrette dite *tape-cou* (voy. ce mot), est passée dans deux oeillets en fer, et empêche la caisse de basculer (pl. XI, fig. 1, *h*). — Anglais : *splinter*, tringle; allemand : *spleisse*, même signification.

■ ■ ■

**Tape-cou**; s. m. (t. de charr.); litt. *tape-cul*, espèce de charrette dont la caisse est indépendante des bras, de manière qu'elle peut basculer sans qu'on dételle le cheval (pl. X, fig. 1). Le wallon se sert de quatre expressions pour rendre le français mettre à cul : *mett à cou*, *aller à cou*, *hiner à cou* et *taper à cou*. — (T. de charp.), trappe, sorte de porte au niveau du plancher.

**Tapon**; s. m. (t. de charp. et men.). — Cheville, flipot, pièce de rapport pour cacher un défaut, pour boucher les trous produits par le chasse-clou. — *Taponé*, adj., chevillé. Ex. : *on planchi taponé*. Cmpr. Berry, *tapon*, tampon. — Du thiois : *tap*, même signification.

**Tâve**; s. f. (t. de men.) — Table. Rmcle. — Lobet : *tauf*. — *Ploîante tâve*, table qui s'ouvre et se replie. Cmpr. l'anc. wall. *table ridante* et *table triante* (?), dans les Chart. et Privil. — Rqfrt : *taude*, *tarle*, *tauvle*; breton : *tafla*; holland. et thiois : *tafel*. — Du latin : *tabula*.

**Tâvl**; s. m.; dial ard. — Tranchoir, baquet de bois portant rebord de trois côtés seulement, sur lequel on tranche la

viande. — Cmpr. *teyeu* et *planche hacheresse*, même signification. Lobet : *taublett*, tablette.

**Terâse**; s. f. (t. de charp.); anc. wall. *terrasse*, dans les Chart. et Privil.; *terraist*, dans le Métier des Tanneurs, S. Borms., p. 285. — Solive. Rmle et Hubert. — Dial. de Verviers : *térausse*. — Le dial. ard. emploie exclusivement le mot *limon* dans le sens de *terâse*.

**Teré**; s. f. (t. de charr., charp. et men.); anc. wall. *theret*, *terez* dans les Chart. et Privil. = Tarière (pl. VII, fig. 12). Dial. ard. *terére*. — Les tarières sont de différentes dimensions, suivant leur emploi. — *Teré à basse*, celle qui sert à forer les trous dans lesquels se placent les *basses* (voy. ce mot). — *Teré à l'main*, petite vrille. — Rqfrt : *tairel*, *tairelle*; Rabelais : *terière*; normand : *terière*. — Voy. Diez, v<sup>e</sup> *taraire*.

**Tero**; s. m. (t. de men.). = Taraud, outil pour faire l'écrou. — Cmpr. *étou*, machine à tarauder; Duvivier, cité par Gggg. — *Tero* s'emploie aussi pour désigner la *hore* (voyez ce mot).

**Tezeu**; s. m. (t. de charr.); dial. ard. = La traverse en bois qui, aux charrettes à ridelles, unit les deux *halis*, fait l'office de vantaill. Lobet : *ouhlet d'chèrett*, même signification que *tezeu* (pl. I, fig. 1, n). — *Fier du tezeu*, l'œillet en fer qui, à chacune des extrémités de la traverse, entre dans le montant des ridelles (z); *ch'veies du tezeu*, les chevilles qui retiennent le *tezeu* (y).

**Tiesse du moir**; s. f. voy. *moirhon*.

**Tinker**; v. a. voy. v<sup>e</sup> *coirdai*, *soie*.

**Tirant**; s. m. (t. de charp.). = Tirant, pièce de la charpente qui, dans une ferme, porte le pied des arbalétriers, les empêche de s'écartier; synonyme de *poûte*. Voy. v<sup>e</sup> *jambe d'air*.

**Tire-cla**; s. m. (t. de charp.). = Tire-clou, instrument qui fait l'office de la *tricoisse*. — Lobet : *ter-klau*, outil de fer plat et

denté des deux côtés, ayant un manche coudé, et servant aux couvreurs et aux menuisiers.

**Tire-heion**; s. m. (t. de charr.). — Tire-filé, outil composé d'un fer, d'un fût et d'un levier attaché dessus; les menuisiers s'en servent pour mettre les filets de largeur. — Lobet : *ter-heion*.

**Tire-jus**; s. m. (t. de charr.). — Instrument consistant en une pièce de bois, au bout de laquelle est fixé un anneau qui tient une chaîne; il sert à faire pénétrer les rais dans les jantes.

**Tôhler**; v. a. t. de charr.). — Attacher l'essieu à la caisse de la charrette, soit au moyen de *clames*, crampons (pl. II, fig. 1, *e*) et du *toirchi meinb* (*d*), soit avec des *crohtais d'tôhlege* (pl. II, fig. 1, *o*) et la *cha ne dî tôhlege* (*p*), chaîne qui, attachée au crochet (*o*), se serre à volonté au moyen d'un tortoir.

*N. B.* Notre planche (pl. II, fig. 1) représente un essieu dont le côté gauche est *tôhlé*, ou attaché, par *clame* et *toirchi meinb*, et le côté droit par *croktai* et *cha ne* (*o*, *p*). — Les *benais* ont leur essieu attaché au moyen de *brides* (pl. III, fig. 6), fers qui enserrent l'essieu en bois; celui-ci est appelé *lasse*, litt. boîte, parce qu'il contient l'essieu en fer (voy. v<sup>e</sup> *lasse*). — *Ditôhler*, ôter à un essieu les crochets qui l'attachent au siège de la charrette.

**Tôhlege**; s. m. (t. de charr.). — Action de *tôhler*. — *Ditôhlege* ou *dutôhlege*, action de *ditôhler*. — Cmpr. Lobet : *tonhleu*, tongours, petit levier dont on se sert pour tenir un essieu de charrette bandé sur le brancard; *tonhlé*, assembler une charpente au moyen du tholus, pièce de bois en forme de coin ou clef de charpente.

**Toirtr**; s. m.; dial. de Stavelot. — Fabricant de toilettes, ébéniste.

**Toune vis** (t. de charr., charp. et men.). — Tourne-vis. —

*Toûne-vis à l'main* — à la main — pour le distinguer de celui qui s'adapte au vilbrequin.

**Tourballe**; s. f. (t. de charr.). — Disque en fer forgé qui s'applique à l'orifice du moyeu, sur la *beuse* (voy. ce mot) et qui laisse passer l'extrémité du *hinon* (pl. II, fig. 3, *b*).

**Toûneûr**; s. m. (t. de charr.); litt. tourneur. — Instrument composé d'un banc surmonté de deux montants verticaux et parallèles (pl. III, fig. 1); l'un est fixe (*a*), l'autre (*b*) peut glisser dans une rainure (*c*) et ainsi élargir ou rétrécir l'espace dans lequel le moyeu d'une roue est placé entre les deux pivots (*d*). Il sert au charron à tracer la place des frettes, des mortaises, etc. Rmle : *tourneûr*, tourneur, ouvrier qui tourne.

**Tourniquet**; s. m.; voy. v<sup>e</sup> *sauceu*.

**Trakter**; v. a. — Entre-vôûter, comme l'indique la coupe, pl. XV, fig. 42. Jadis, les solives du plafond se plaçaient de cette façon. On les retrouve dans toutes les constructions datant du xvi<sup>e</sup> siècle. — D'où :

**Trakteûr**; s. f. = Entrevous. Lobet : *trakté*, garnir de verges ou d'un lattis les entre-deux des solives; *traktar*, entrevous. Cmpr. ibidem *koyeud*, entrevous.

**Traverse**; s. f. (t. de charp.). — Traverse, croisillon. Voy. v<sup>e</sup> *râme*. — Lobet : *traverss*, enture et traversière, etc. Cmpr. chez le même : *d'traver*, contre-fiche et guigneaux, pièces de bois assemblées entre les chevrons d'un comble. — *Fasse traverse*, s. f.; litt. fausse traverse, parclôse, traverse rapportée ou simulée.

**Trepsin**; s. m. (t. de charr.); dial. ard., plus souvent : *reie du trepsin*. Palonnier, tringle de bois plate qui s'accroche au devant du *charai* (pl. II, fig. 7, *b*) et à laquelle s'attache le *copli* (*c*). Voy. v<sup>e</sup> *copli* et Cmpr. v<sup>e</sup> *balance*; à la différence du *trepsin*, qui est carré, la *balance* est de forme ronde.

**Tricotes**; f. p. (t. de charr., charp. et men.). — Tenailles. Rqfrt : *tricoises*, *tricouaises*; Berry, *tricoises*, fortes tenailles. Etym. du thiois : *trekkerse*, machine pour arracher. — Voy. la lettre de M. Bormans à M. Gggg., p. 48.

**Trosseu**; s. m.; voy. v<sup>e</sup> *houlmain*.

**Tâte**; s. f. (t. de charr., charp. et men.). — Sanguine, pierre tendre et rouge dont se servent les menuisiers, charrois et charpentiers en guise de crayon. — On l'appelle aussi *roge craion*, crayon rouge. — Cmpr. wallon : *tulai*, tuile, et vieux français : *tuele*, brique.

## U

**Usteie**; s. f.; anc. wall. *ustilhe*, *ustille*, *ustile*, *utille*, *justille*; dans les Chart. et Privil. = Outil. — Rqfrt : *ostil*, *ustil*; vieux français : *ostiz*; rouchi : *osteie*. Cmpr. *ustensile*. Du thiois : *uitstel*, dot, équipement, les outils que l'ouvrier doit apporter avec lui et se procurer lui-même pour travailler. — Cmpr. Gggg. *afutiauz*, attirail d'un ouvrier. Voy. la lettre de M. Bormans à M. Gggg.

Lobet : *usteie à baguette*, gorge-fouille, espèce de rabot, voy. *rabot à baguette* et *usteie à mougté*, mouquette, espèce de rabot. Voy. v<sup>e</sup> *rabot*, quart du rond.

## V

**Vantrin**; s. m. = Tablier. Lobet et Rmcl. — Dial. ard. : *vâtrin*. *Vantrin d'cuir*, tablier de cuir des charrois, charpentiers et menuisiers. — Du vieux français : *devantrain*, devant.

**Vârlet**; s. m. (t. de charr., charp. et men.). — Valet, instrument qui sert à tenir les pièces de bois, les planches sur l'établi. Rmcle. — Lobet : *vaurlet*.

**Vesti** et mieux **Rivesti**; anc. wall. *vesty*, dans le Métier des Tanneurs, de S. Bormans, p. 285. — Lambrir, couvrir un mur d'une cloison en bois. Ex. : *ine poite rivesteie*, une porte lambrissée en planches. — D'où :

**Vestihmain** ou **R'vestihmain**; s. m. — Lambrissage ; et lambris en bois, cadre avec moulure qui pare la baie d'une fenêtre ou d'une porte. — *Rvestihmain d'à d'fou*, litt. le revêtement du dehors, le chambranle extérieur.

**Vienne**; s. f. (t. de charp.); anc. wall. *vierme*, dans les Reg. de la Chamb. des fin. ; *vianne*, dans le métier des Tanneurs, de S. Bormans, p. 284. — Solive, poutrelle, panne ; elle sert à tenir les chevrons de la toiture d'un bâtiment. — *Maiss' vienne*, synonyme de *vienne di fiesmain* (pl. XV, fig. 2, b) ; voy. v<sup>o</sup> *coistresse*.

**Viermolou**; adj. = Vermoulu. Rmcle : *viermoyeu*, et Lobet : *vairmoleu*, vermoulu et vermoulure. — Cmpr. Rmcle *viémi*; Lobet : *vietmi*, mouliné. — De *vier*, ver, et *molou*, moulu.

**Visse**; s. f. (à Liège masc.). = Vis. Rmcle. — Lobet : *viss du bois d'chepti*, verin, machine en forme de presse, qui sert à redresser des jambes de force, des charpentes en surplomb, etc. — Du thiois : *vyze*, ou *vyse*; d'où *vyzen*, visser.

## W

**Waime**; s. f. (t. de bûcheron); anc. wall. *wayme*, dans J. de Stavelot; *waynne*, dans les Chart. et Privil. = Gaine qui porte le couteau dont les bûcherons se servent pour écorcer les arbres. Dial, ard. — Rqfrt : suppl. *waine*, gaine. — Diez, v<sup>o</sup> *guaina*.

**Waroquai**; s. m.; voy. v° *masloque*.

**Wéle**; s. m. (t. de charr. et d'agric.) = Rouleau, brise-motte (pl. XIII, fig. 4). — Dial. ard. *wile*; Lobet : *wuelle*. — Dans quelques localités on dit aussi *rôlei*.

Le brise-motte se compose d'un cylindre en bois ou en pierre: *le rôlei* (*a*) proprement dit, qui porte un essieu faisant corps avec lui et pivotant sur deux *chames*, jantes (*c*); puis des *brets* ou *bresses* (*b*), bras qui servent à le traîner. Cmpr. l'allemand : *welle*, tambour. — D'où :

**Wéler**; v. a. = Passer le brise-motte sur la terre. — Dial. ard. : *wiler*; Lobet : *wuellé*.

**Wère**; s. f. (t. de charp.); anc. wall. *wer*, dans les Chart. et Privil.; *weirs*, dans le Métier des Tanneurs, de S. Bormans, p. 284. = Chevron, pièce de bois qui porte les lattes du toit. Rmcle. — D'où :

**Wérette**; = petite *wère*. Voy. Borms., Gloss. des houilleurs.

**Wéri**; v. a. (t. de charp.). = Poser les chevrons.

**Wèse**; s. f. (t. de charr.) = Esse, la clef de l'essieu, cheville de fer en forme d'S ou de T, qui se place à l'extrémité de l'essieu, pour soutenir la roue (pl. II, fig. 3, *c*). — Lobet : *woiss*; Rmcle : *wess*; dial. ard. : *wasse*. — Cmpr. Gggg. : *èse* ou *wèse*, et *houce*, même signification. — Rqfrt : *cusse* et *heus*; normand : *euche*, même signification.

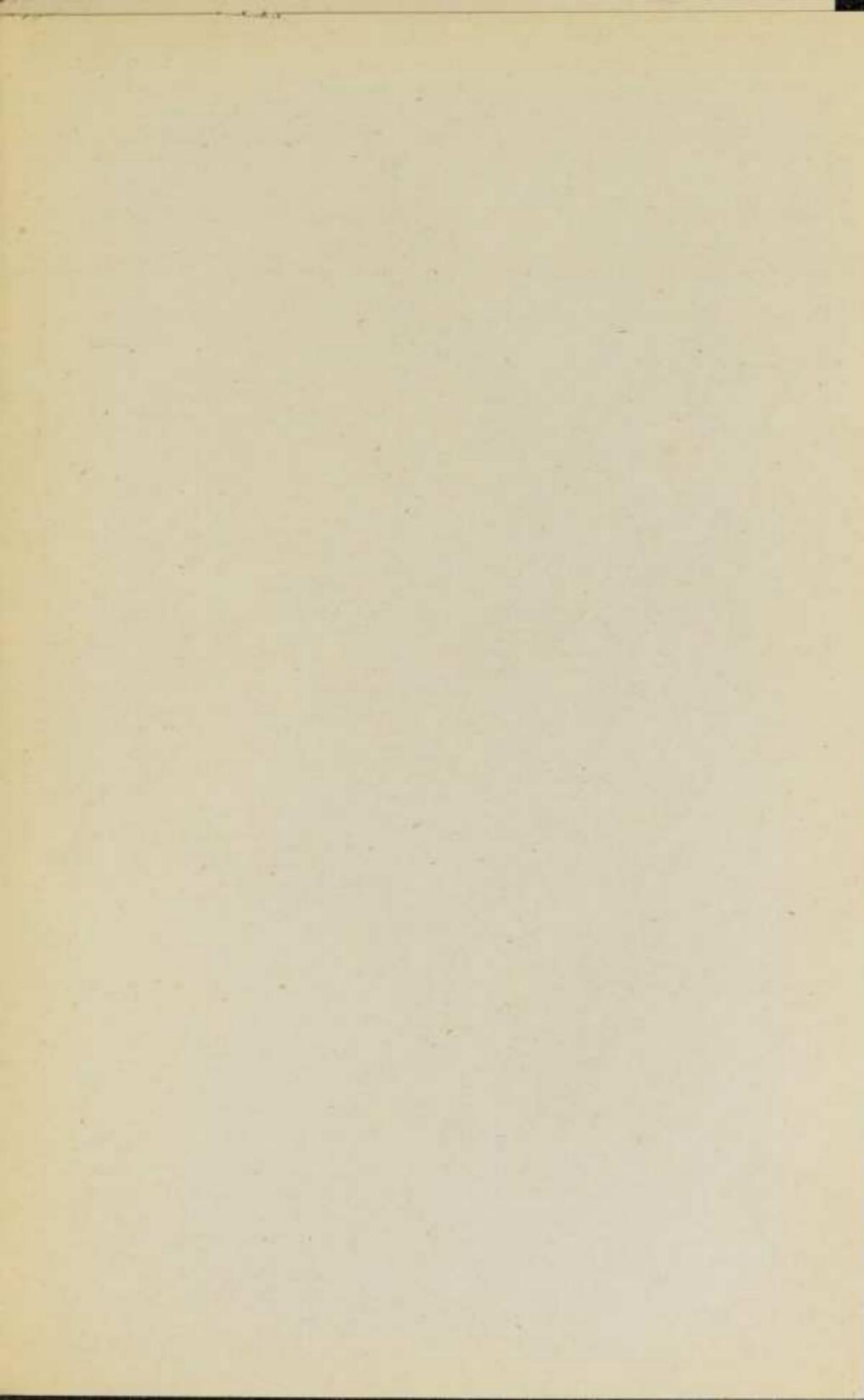
**Windai**; s. m. (t. de charr., charp. et men.); anc. wall. *wenday*, *vendaix*, dans les Chart. et Privil.; *windal* dans le Cartulaire de Bouvigne. = Vilbrequin (pl. IV, fig. 16). — Rmcle et Lobet : *waidai*. On dit mieux *tour di windai*, litt. tour de vilbrequin. Il est en bois ou en fer. — Cmpr. Rqfrt : *windas*. — Diez, v° *ghindare*, et *windas*; anglais : *wimble*, vilbrequin; allemand : *winden*, tordre. — Du thiois *windel*, tour, manivelle. Voy. la lettre de M. Bormans à M. Gggg., p. 46.



## ERRATA.

- P. 58, v<sup>e</sup> *airkette*. Lisez : Diminutif de *air*, cintre — Arcade.
- P. 60, v<sup>e</sup> *armon*. Ajoutez : s. m. (t. de charr.).
- P. 64, v<sup>e</sup> *basse*. L'indication de la planche doit venir avant le mot : Cmpr.
- P. 66, v<sup>e</sup> *berwette* et ailleurs. Au lieu de : dans la Chambre des finances, lisez : dans les registres de la Chamb. des fin. (conservés aux archives de l'Etat).
- P. 68, v<sup>e</sup> *buzai*. Effacez le signe : =.
- P. 70, v<sup>e</sup> *chainette*. Il faut lire : *chainettes*, s. f. pl.
- P. 70, v<sup>e</sup> *chame*. Au lieu de : *propr.*, lisez : *figuré*.
- P. 71, v<sup>e</sup> *chirai*. Au lieu de : *errér*, lisez : *errére*.
- P. 76, v<sup>e</sup> *coirdai*. Au lieu de : *batt litrait*, lisez : *batt li trait*.
- P. 80, v<sup>e</sup> *crete*. Au lieu de : le troisième... ce dernier, lisez : la troisième... cette dernière.
- P. 85, v<sup>e</sup> *fendresse*. Après anc. wall., ajoutez : *fendresse*.
- P. 92, v<sup>e</sup> *hár*. Au lieu de : Dial. ard. *hardia*, lisez : Lobet *haur*.
- P. 92, v<sup>e</sup> *harkai*. Au lieu de la phrase : il contient, etc., substituez celle-ci : Pourvu d'un creux dans lequel s'emboitent les deux épaules, il se pose de manière à ce que les deux seaux, etc.
- P. 95, après l'art. *horlette*, ajoutez celui ci : *Hormain*; s. m. (t. de charr.). — Action de *horler*, de creuser un moyeu avec la *hore*. Ex. : *prinde li hormain d'on moyou*, prendre la dimension du forage d'un moyeu.
- P. 96, v<sup>e</sup> *hotter*. Il faut lire : *hotler*.
- P. 102, v<sup>e</sup> *lisse*. Au lieu de : ventaux, lisez : vantaux.
- P. 109, v<sup>e</sup> *pègue*. Au lieu de : bois, lisez : fer.





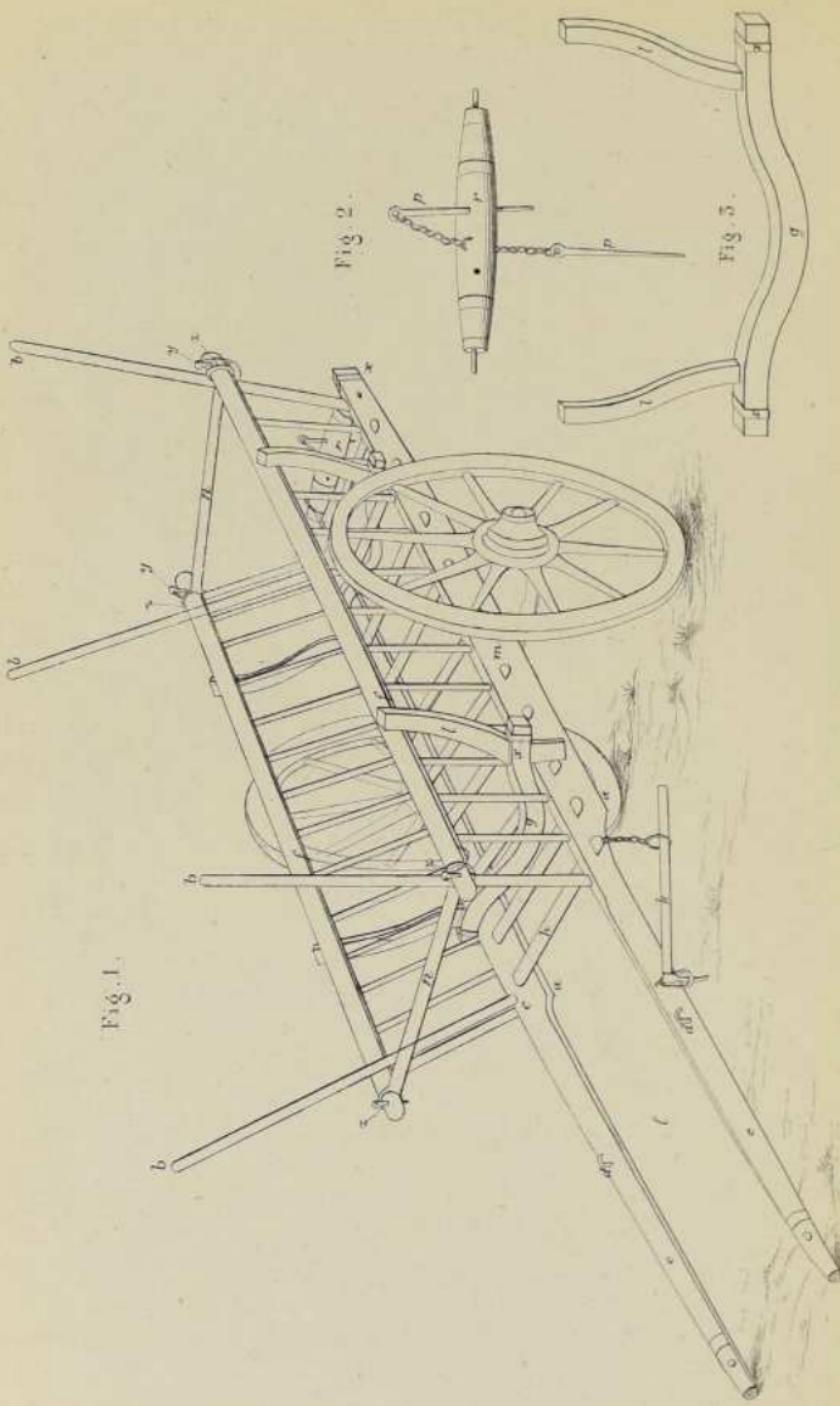


Fig. 1.

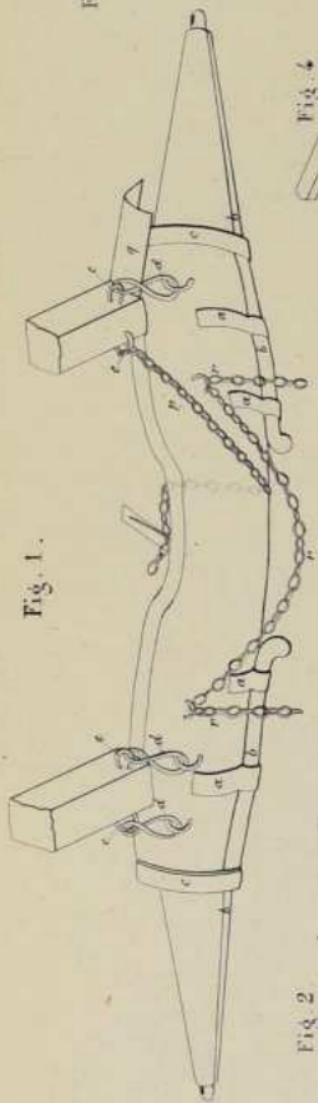


Fig. 5.

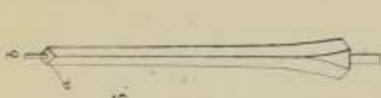


Fig. 2.

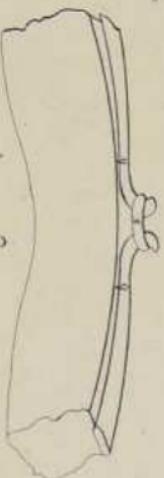


Fig. 7.

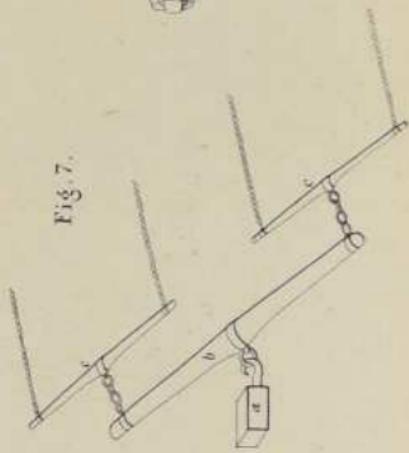
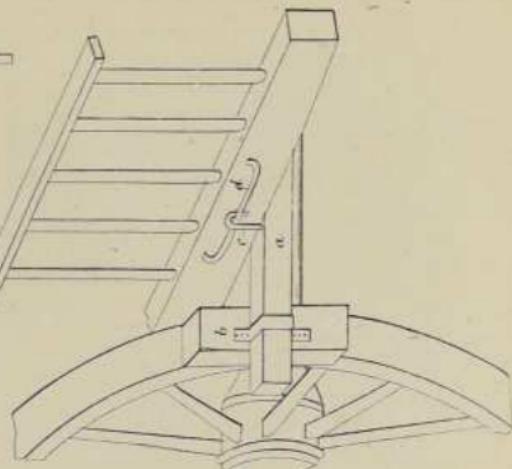
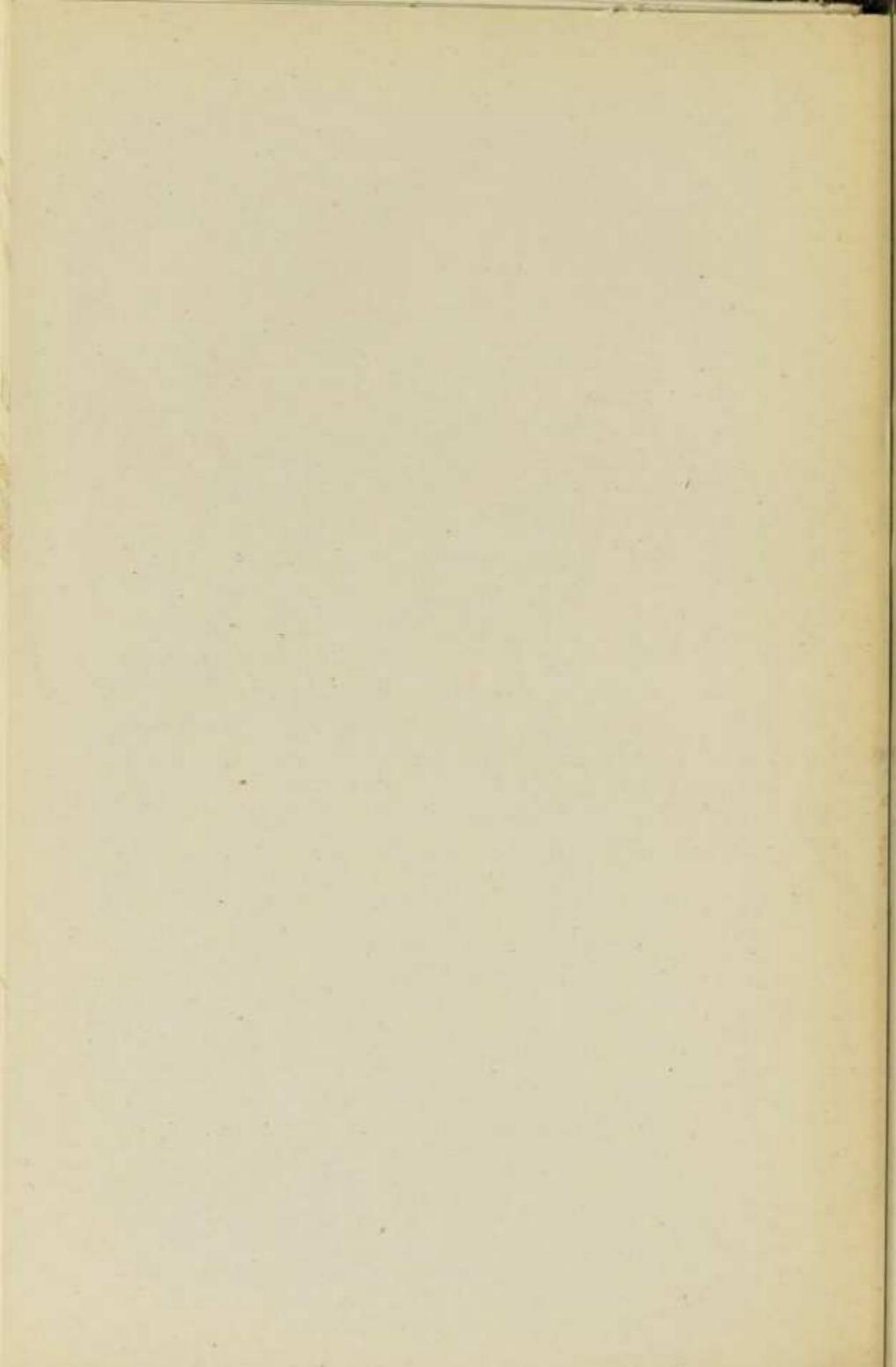
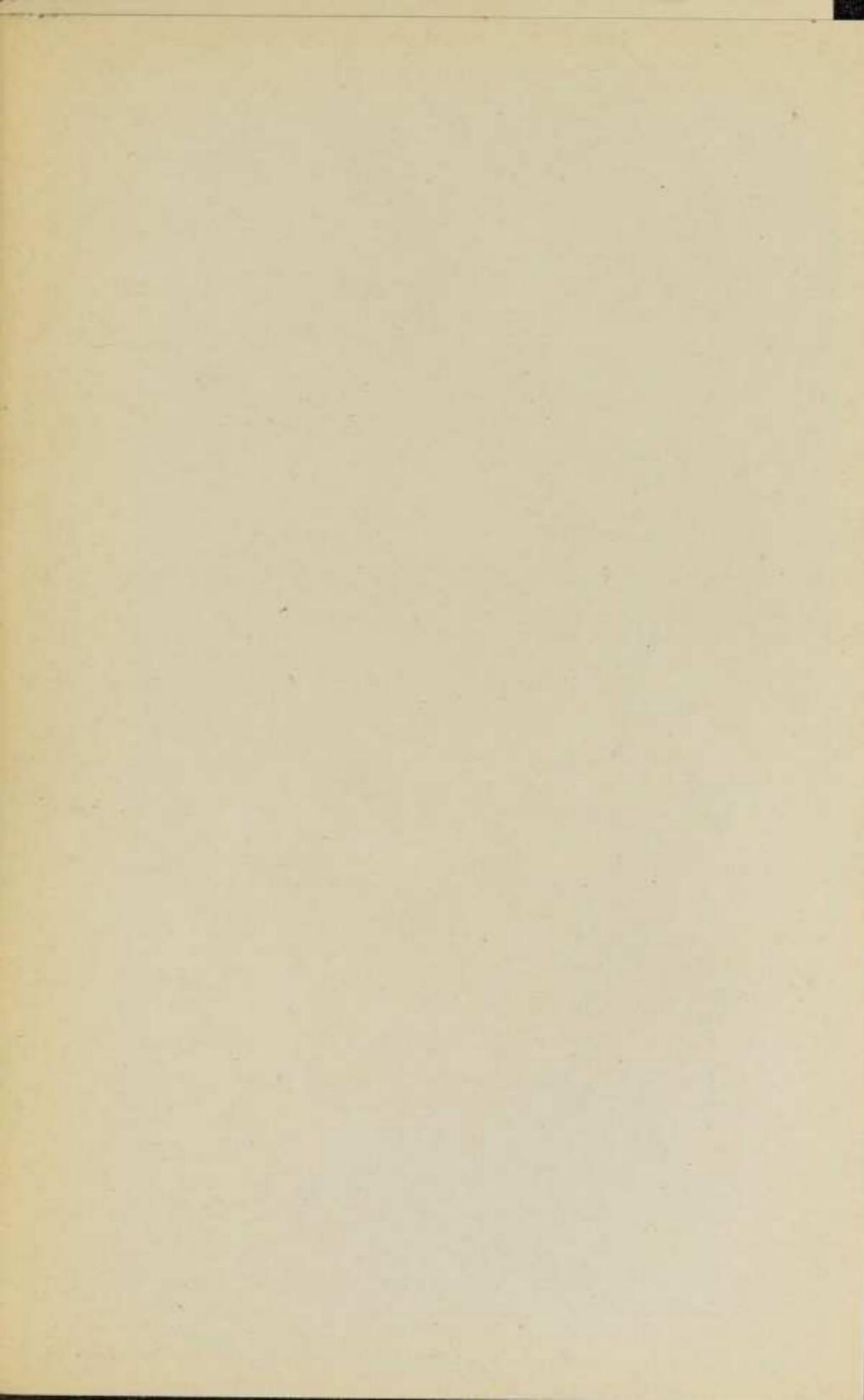


Fig. 3.







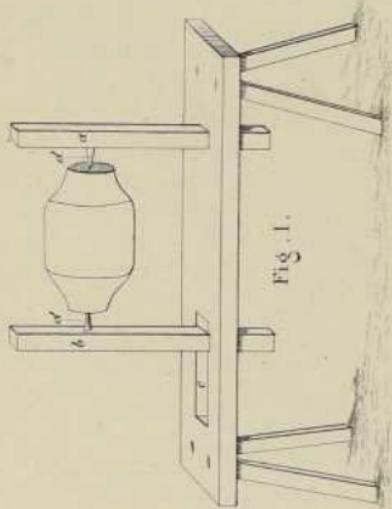


Fig. 1.

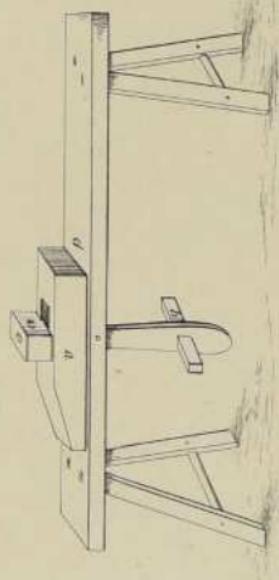


Fig. 2.

Fig. 4.

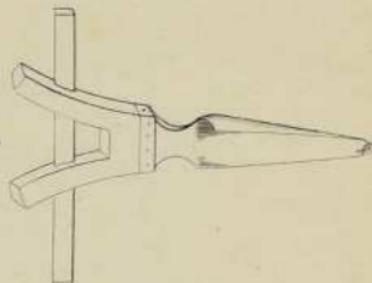


Fig. 5.

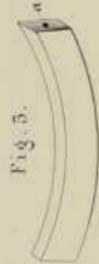


Fig. 5.

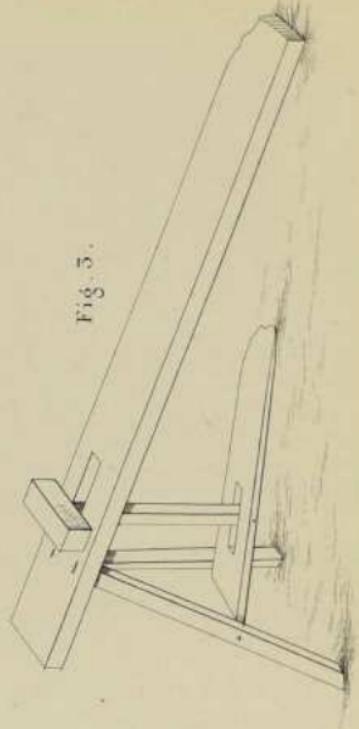
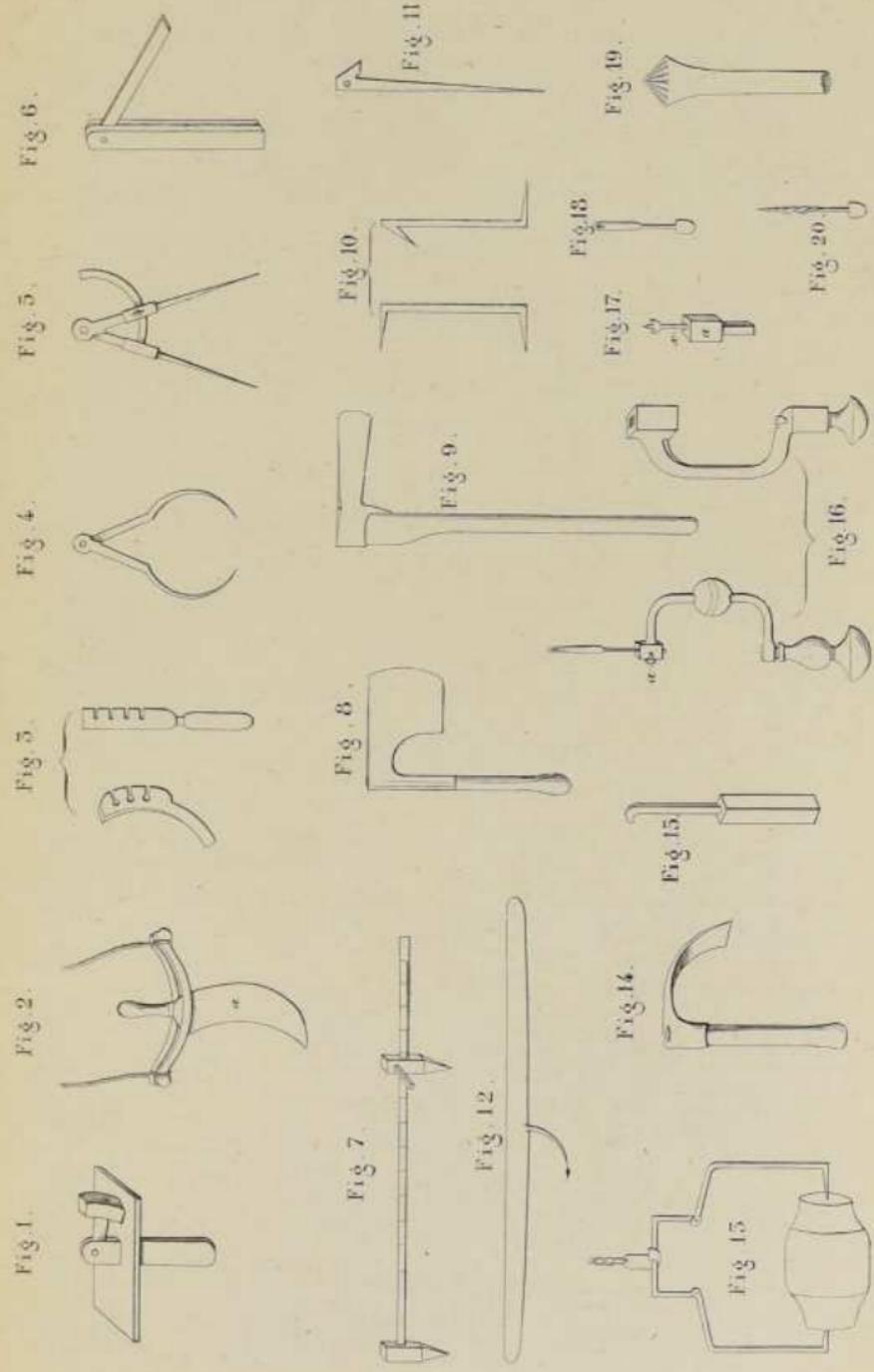
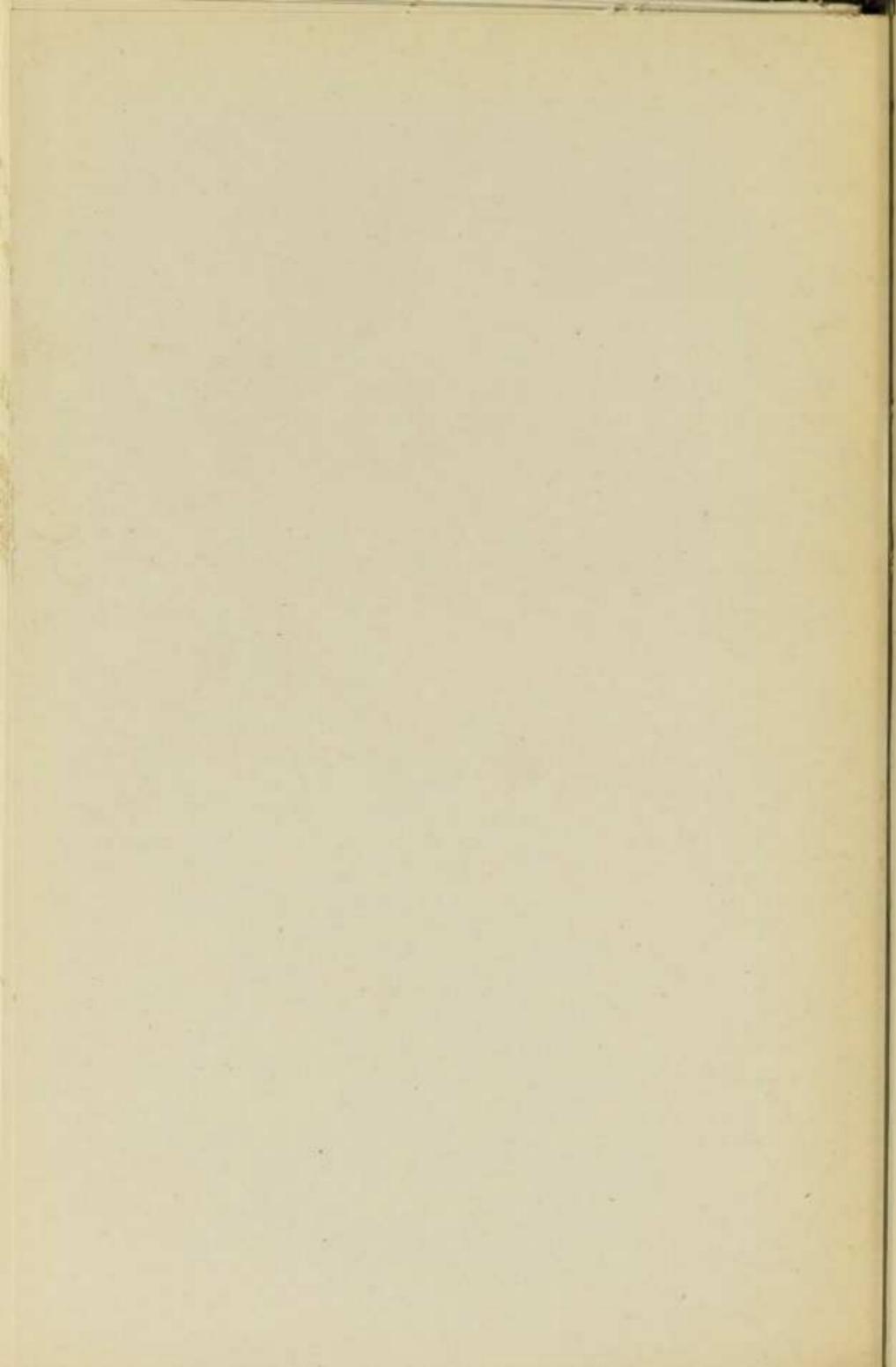


Fig. 6.





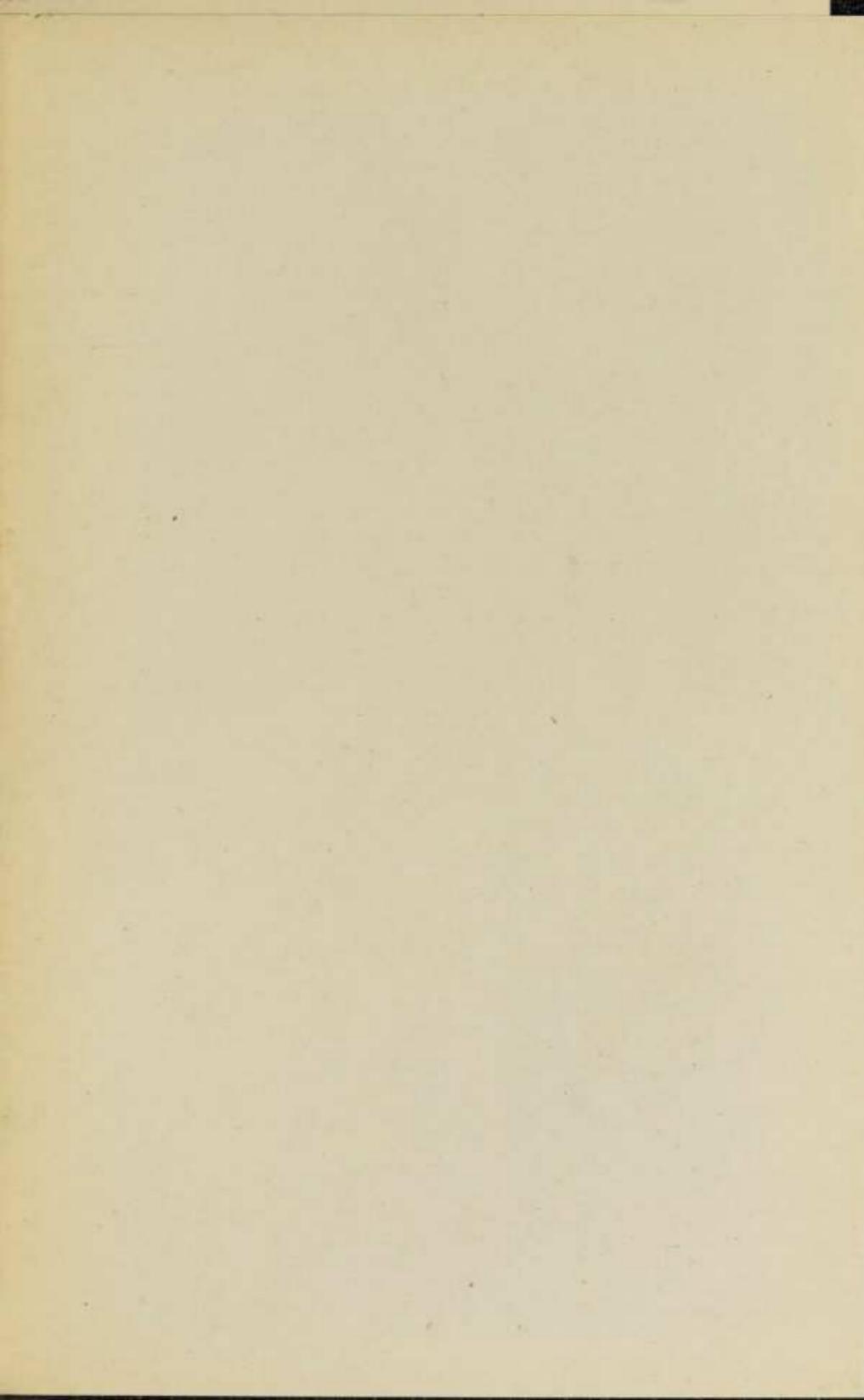


Fig. 1.

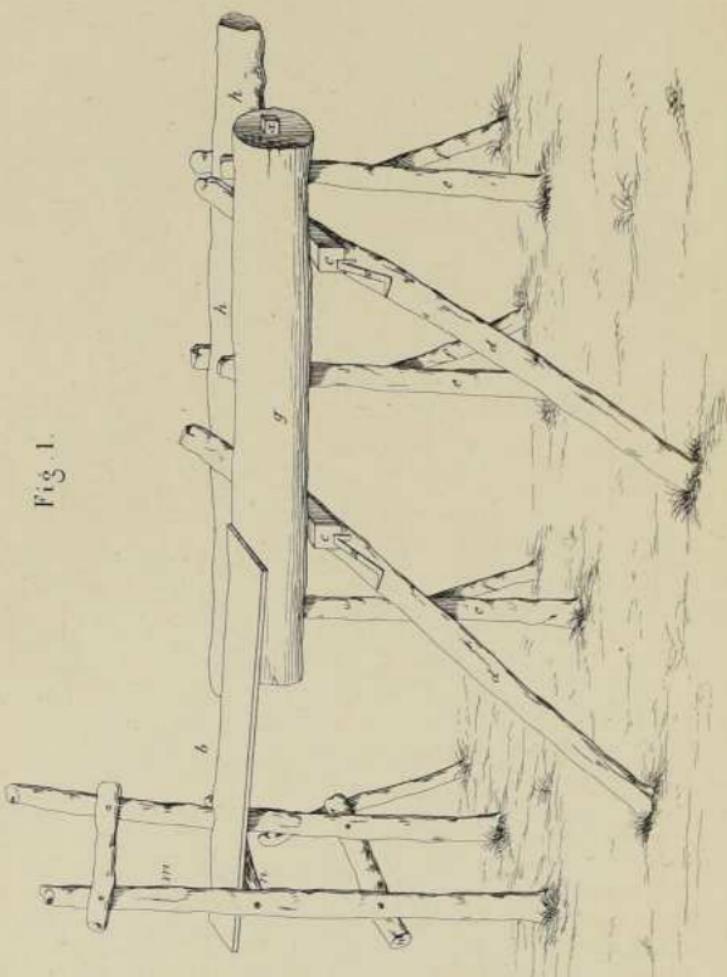
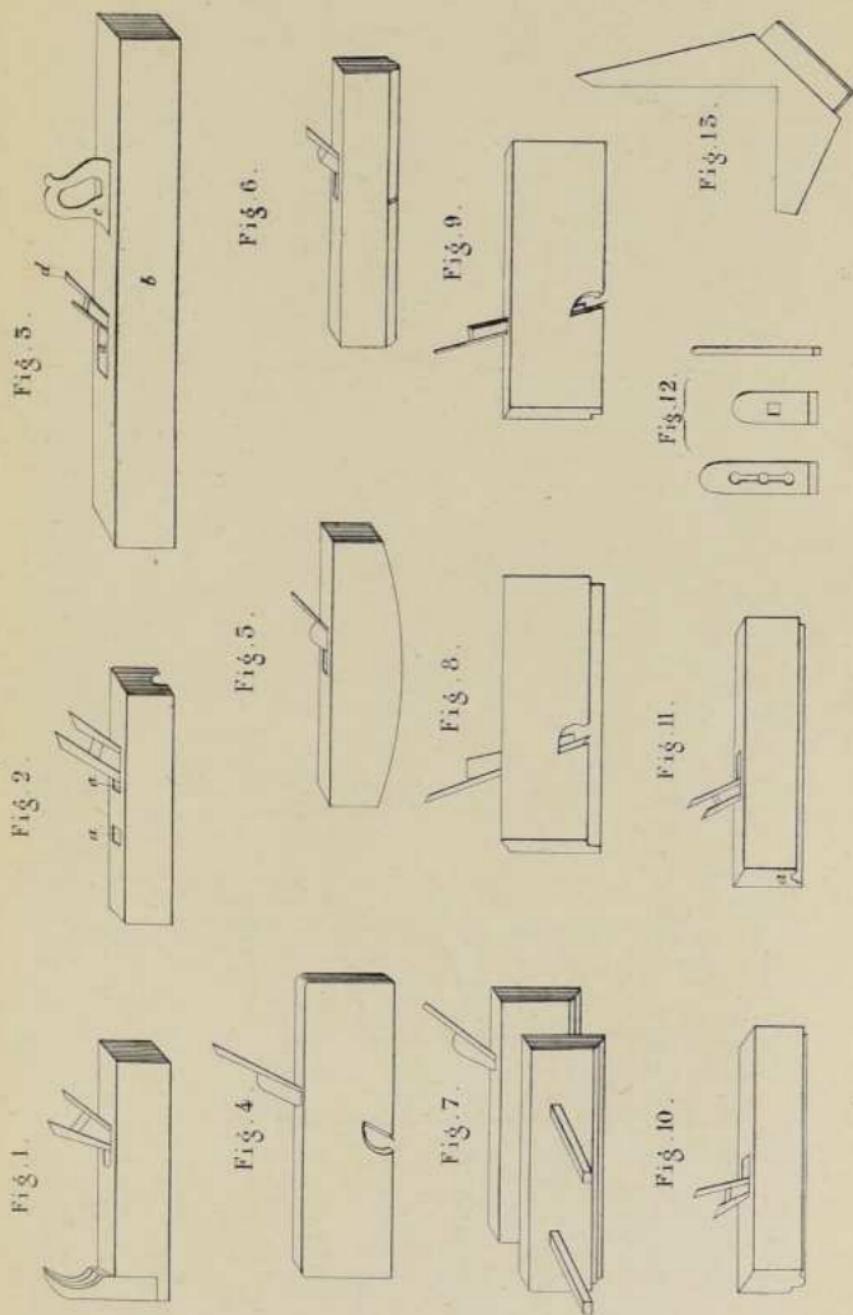
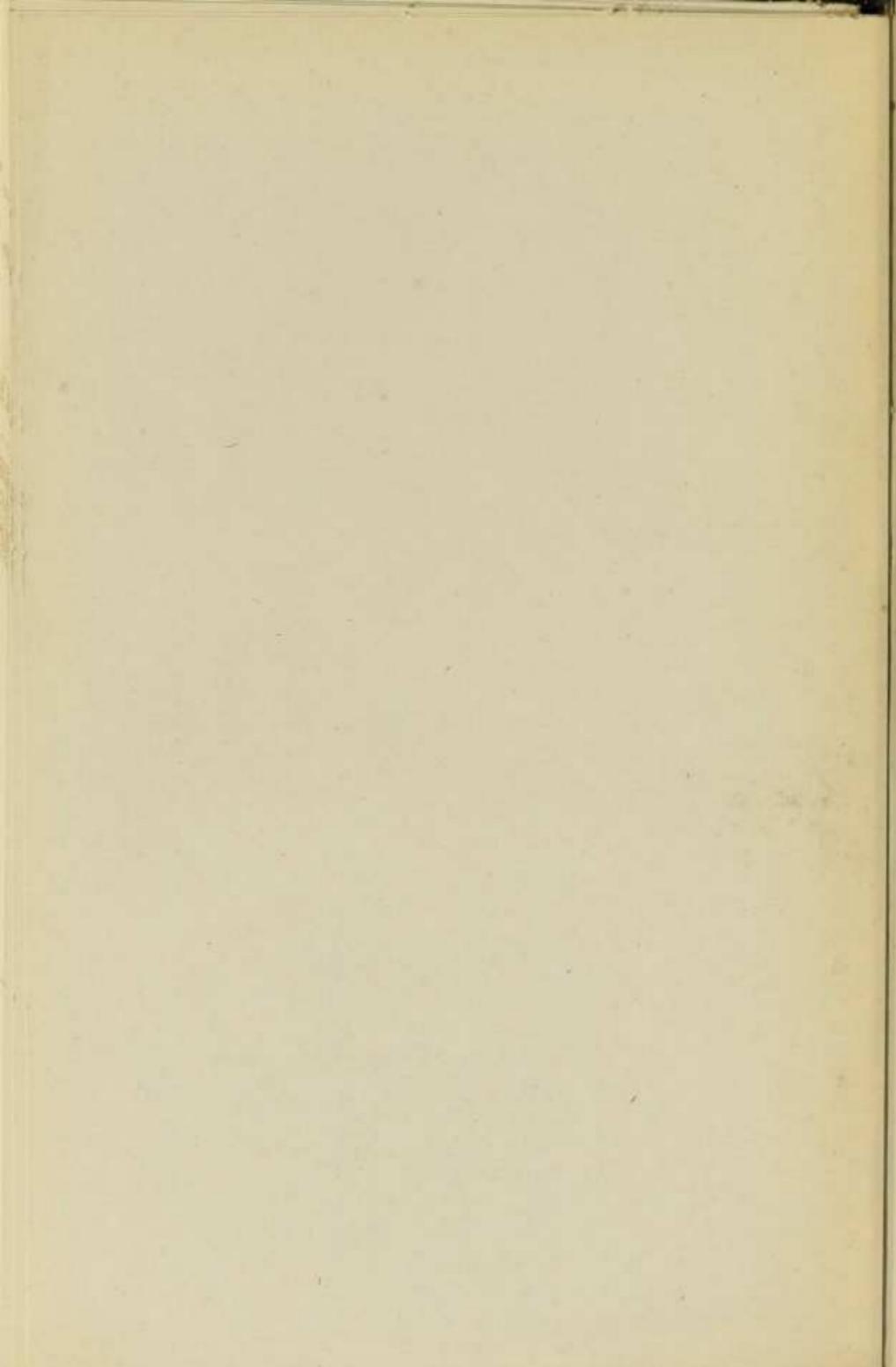
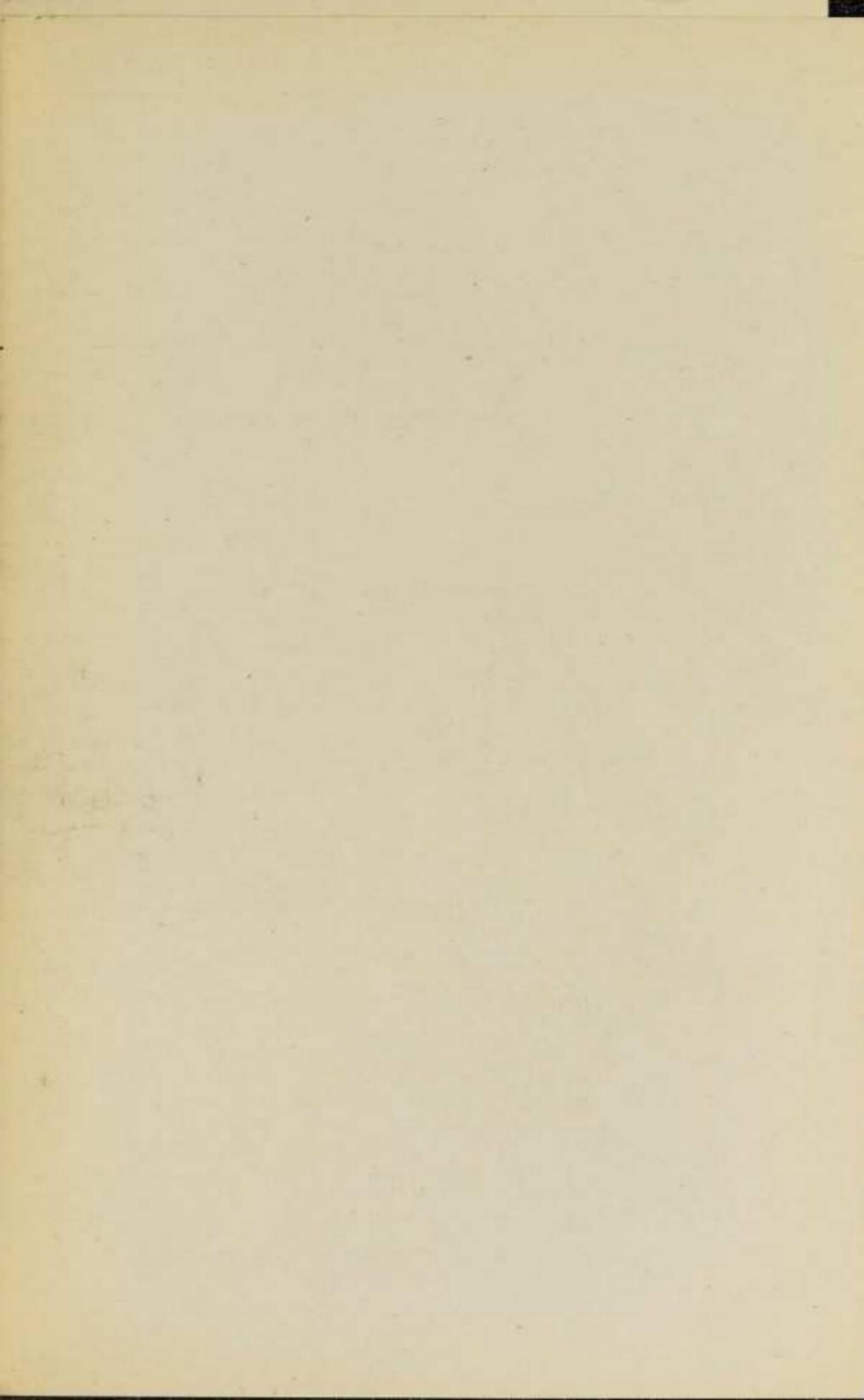


Fig. 2.









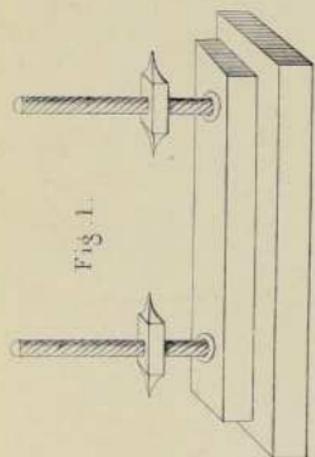


Fig. 1.

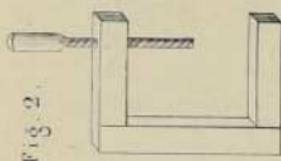


Fig. 2.

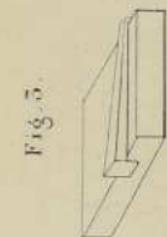


Fig. 3.

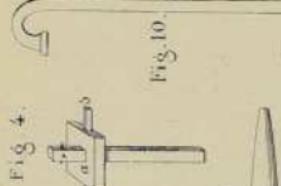


Fig. 4.

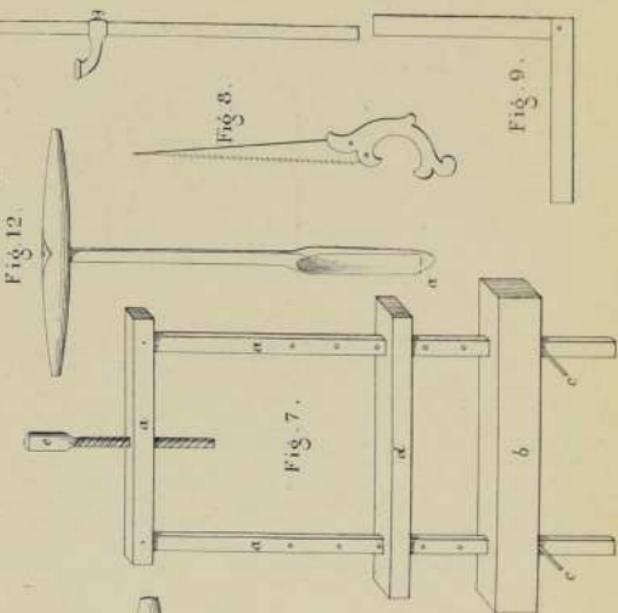


Fig. 5.

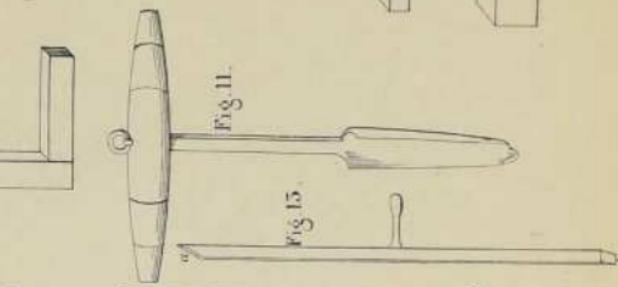


Fig. 6.

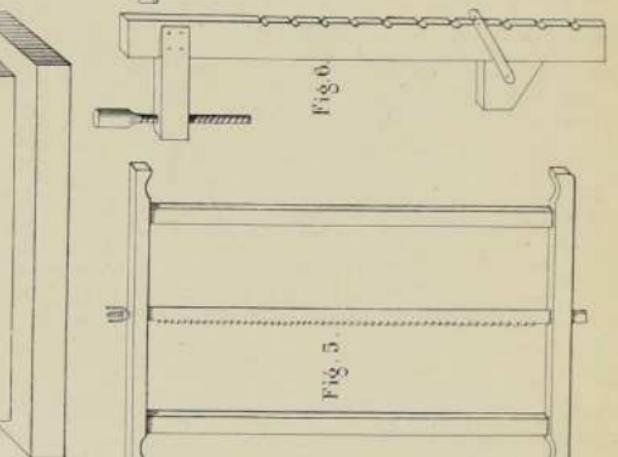


Fig. 7.

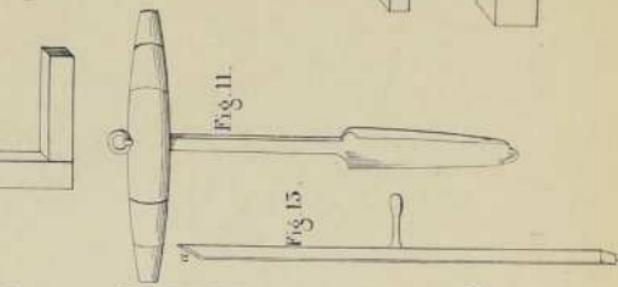


Fig. 8.

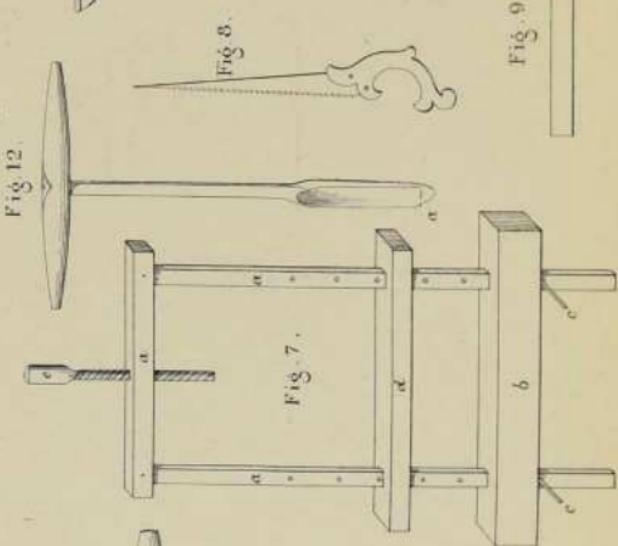


Fig. 9.

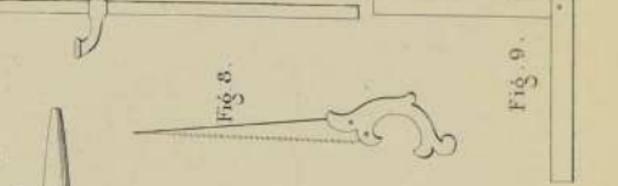


Fig. 10.

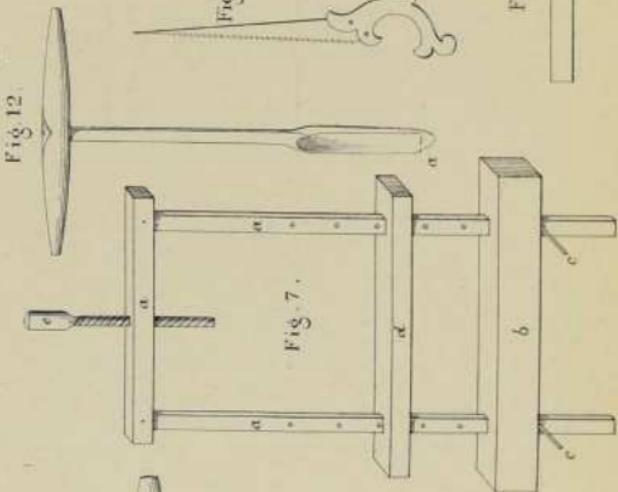


Fig. 11.

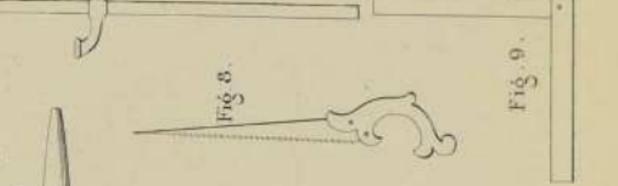


Fig. 12.

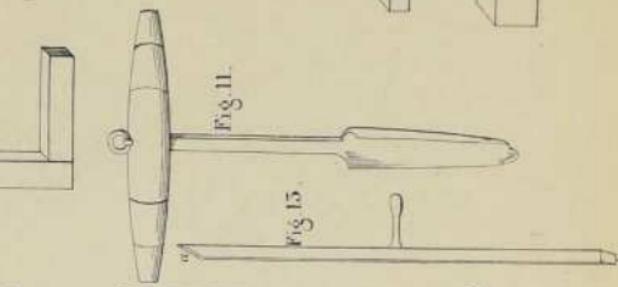


Fig. 13.

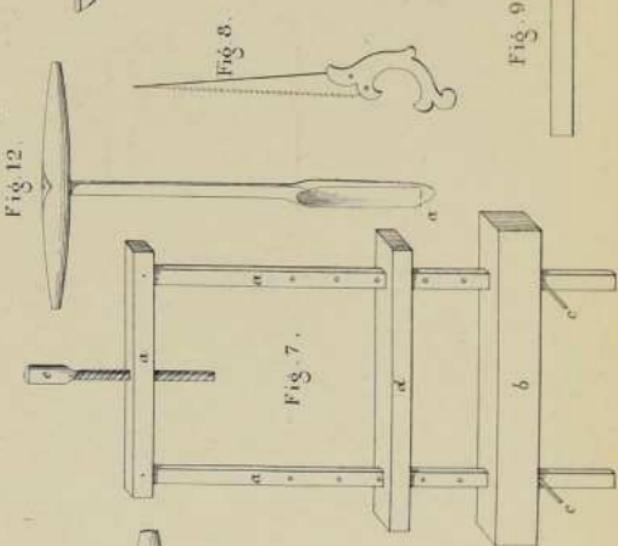


Fig. 14.

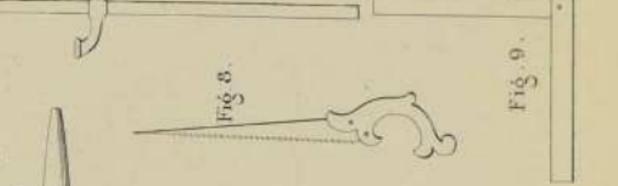


Fig. 15.

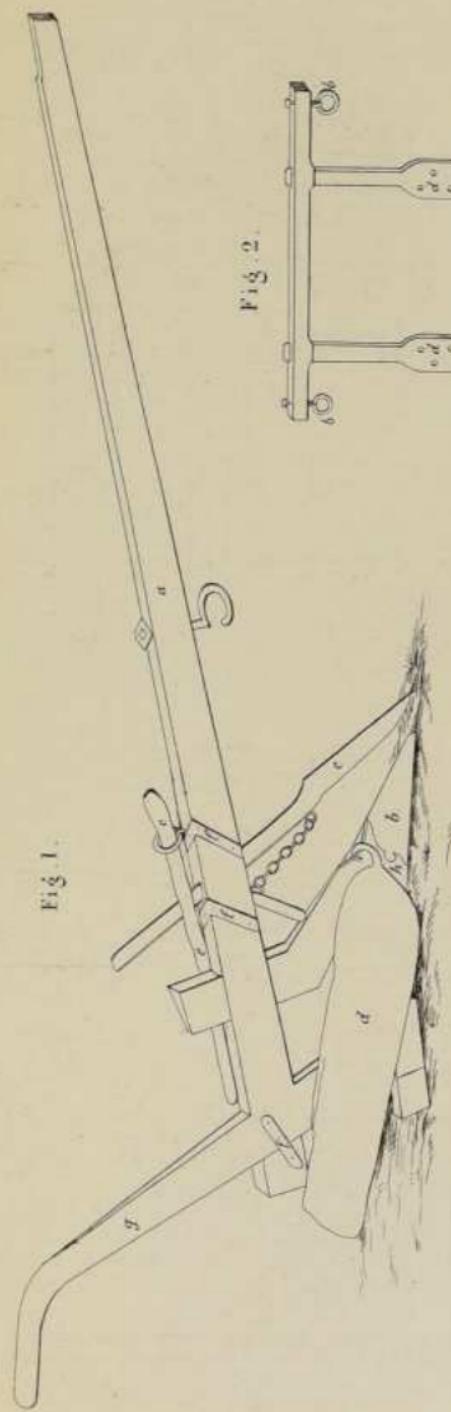
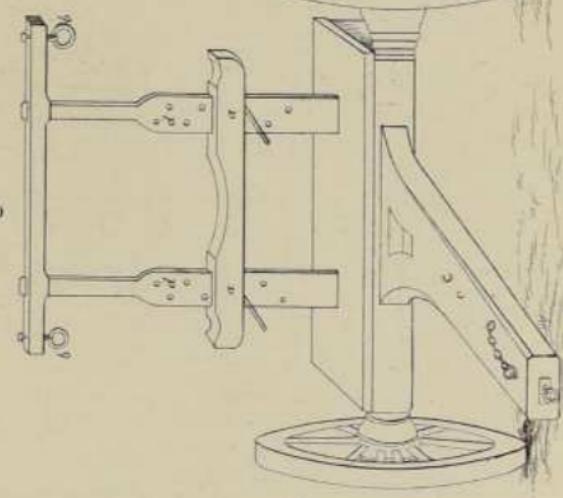


Fig. 1.



215

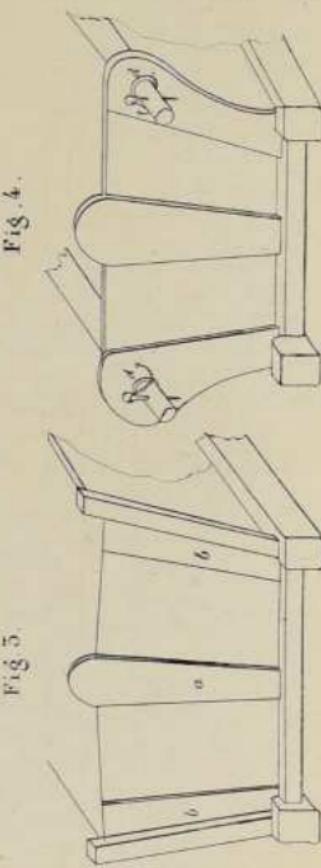
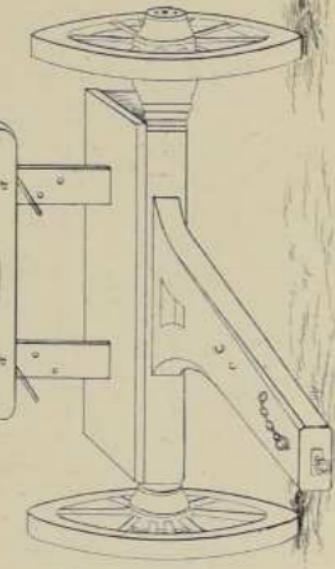
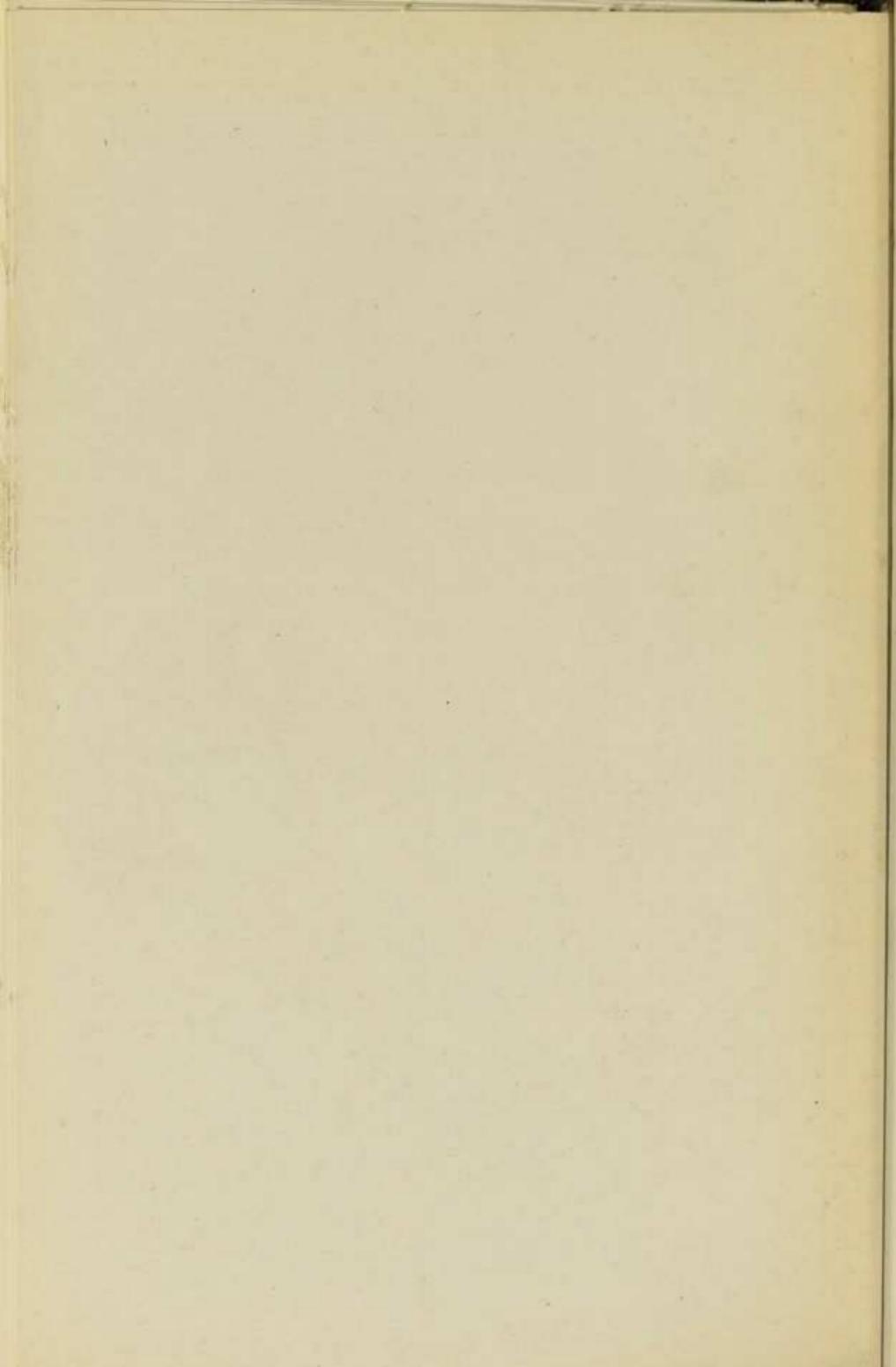


Fig. 4.



15





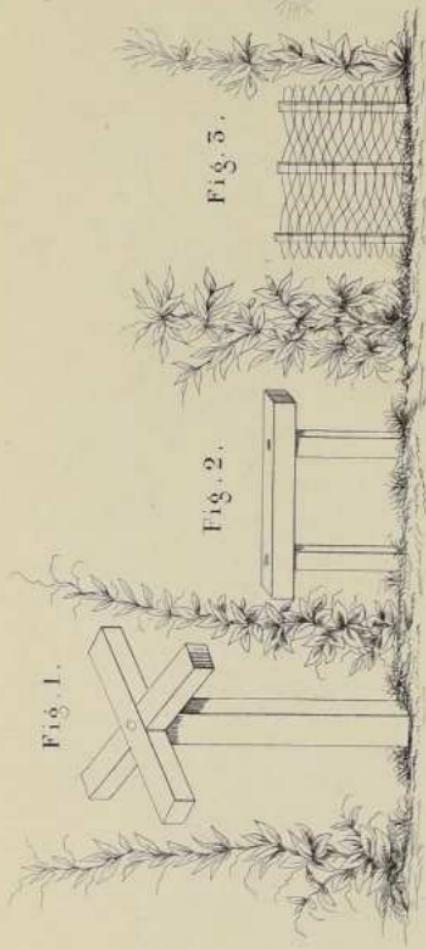


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

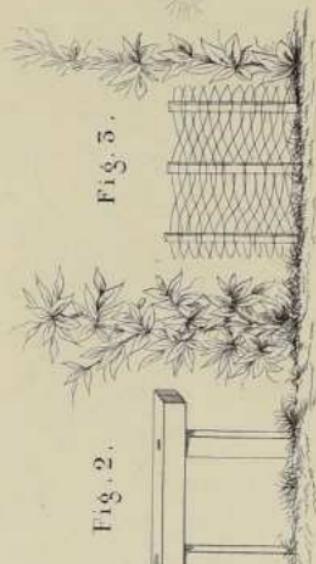


Fig. 4.

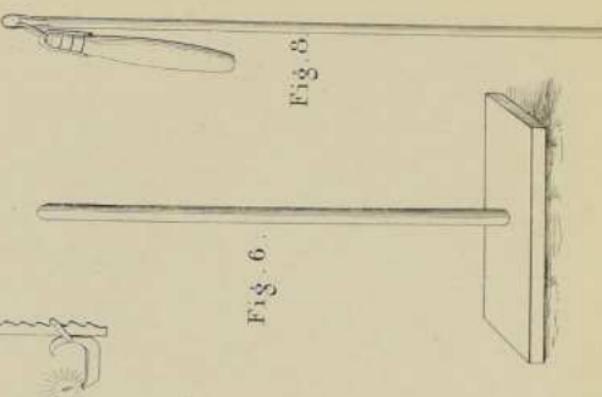


Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 8.

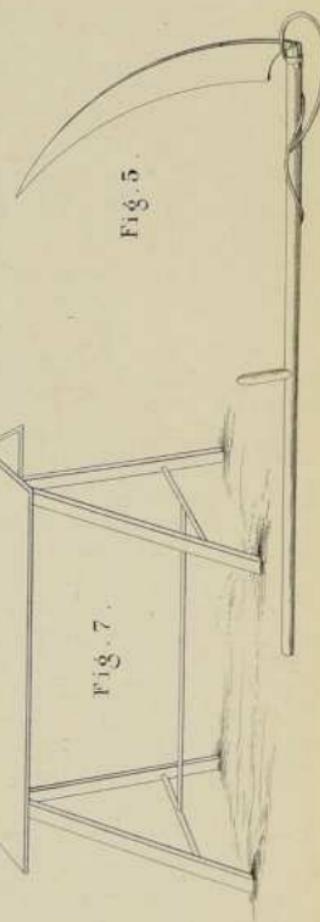


Fig. 7.

Fig. 5.

Fig. 1.

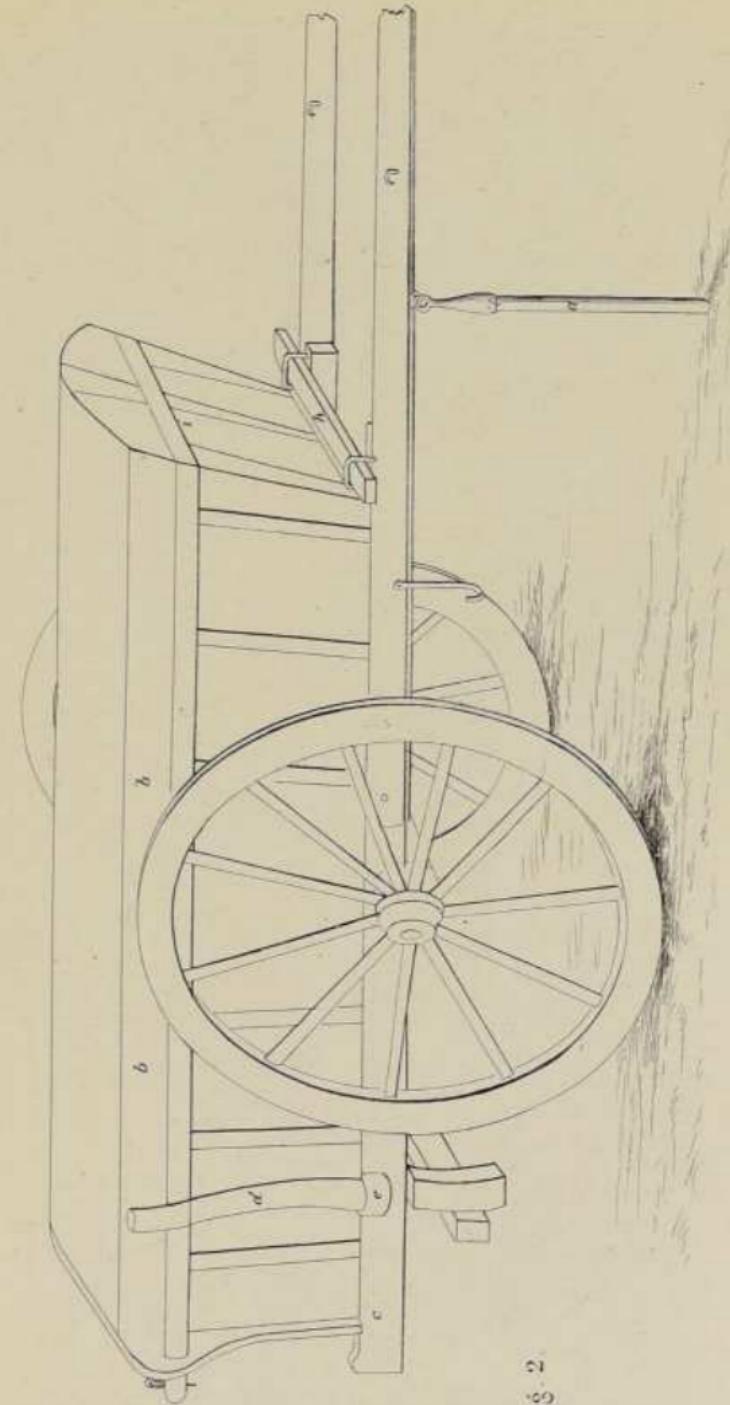
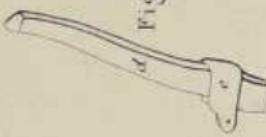
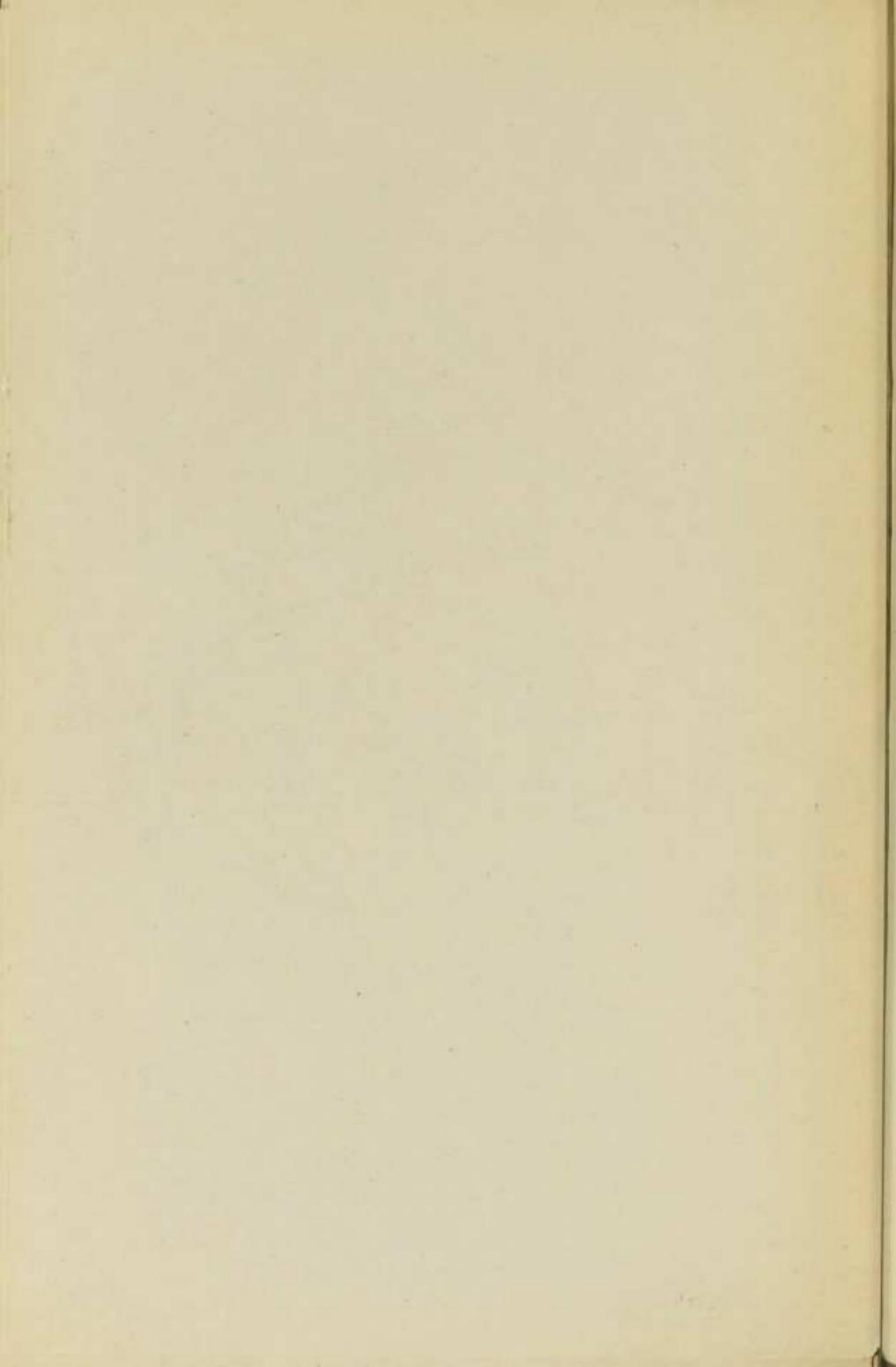


Fig. 2





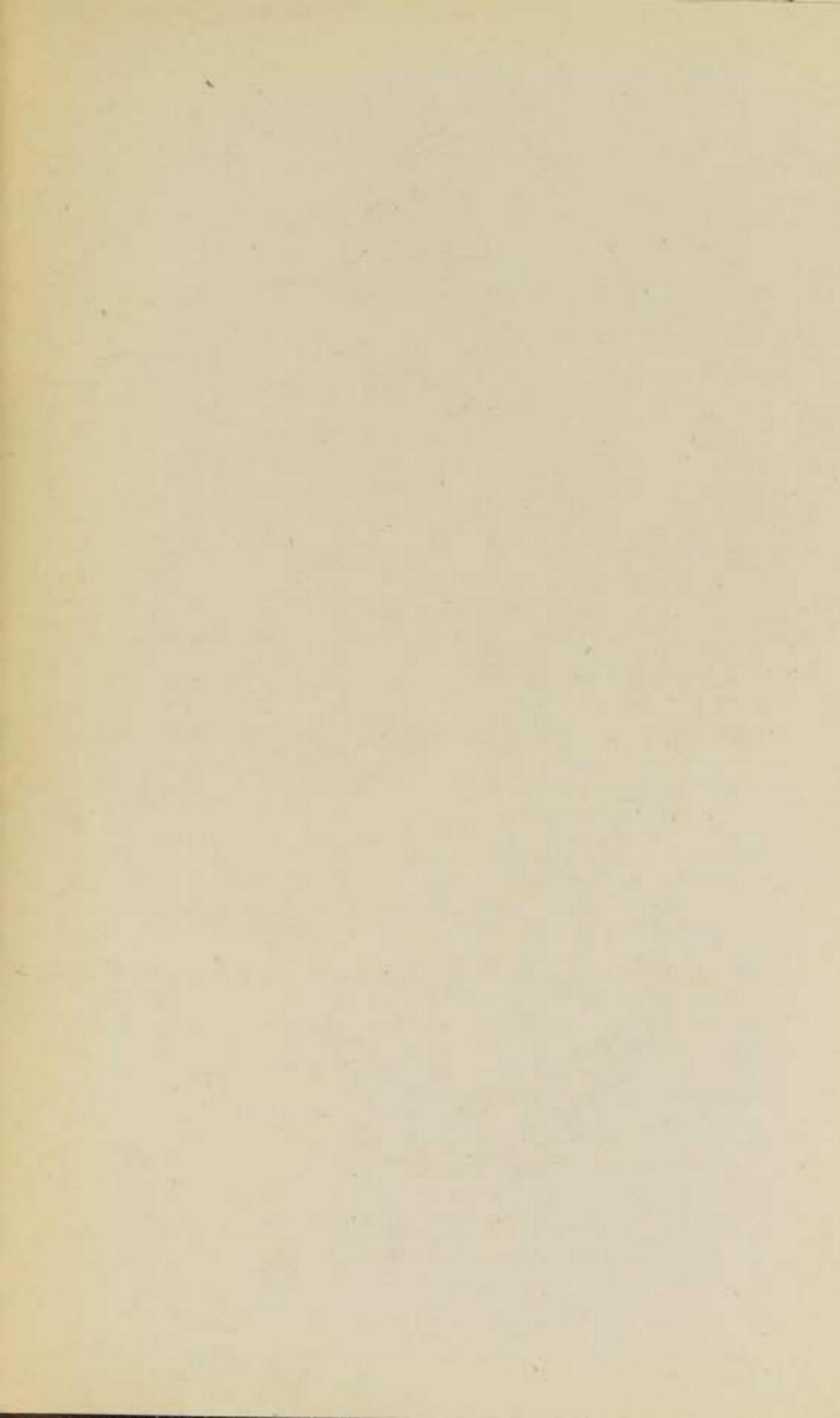


Fig. 1.

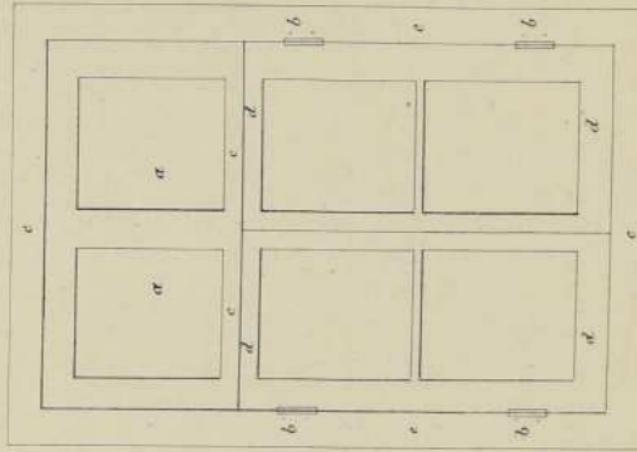


Fig. 2.

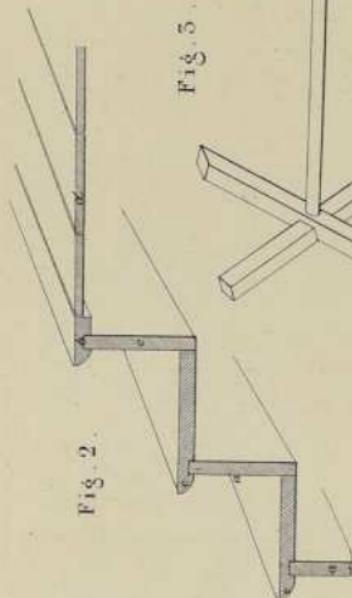


Fig. 3.

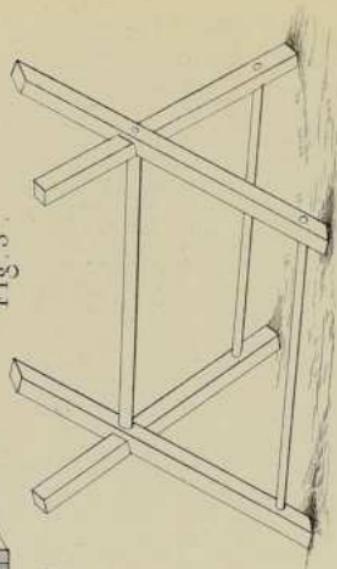
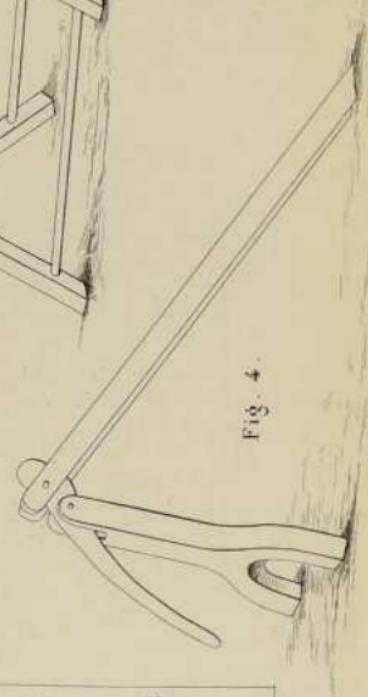


Fig. 4.



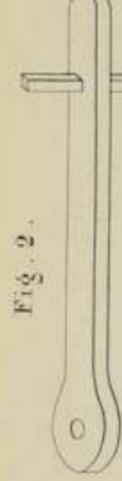


Fig. 1.



Fig. 2.

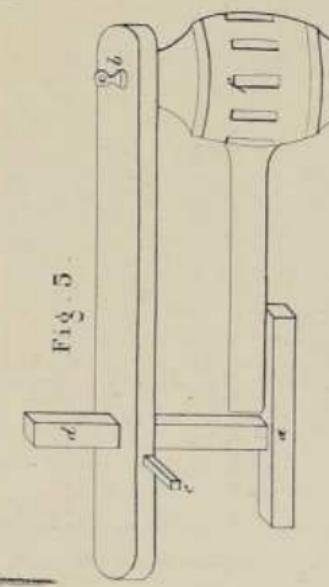


Fig. 3.

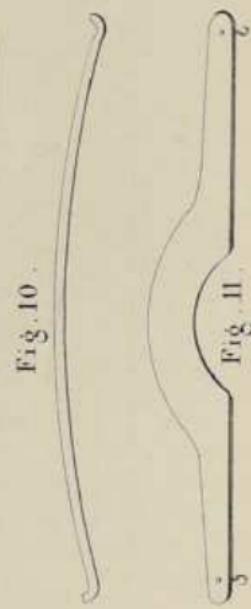


Fig. 4.

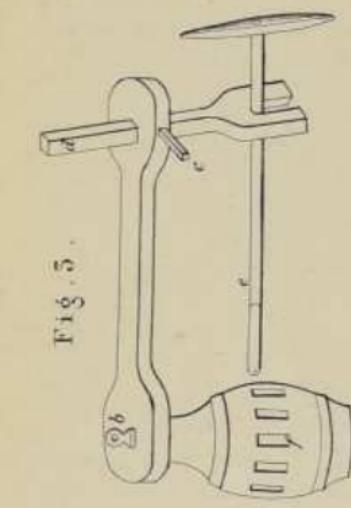


Fig. 5.

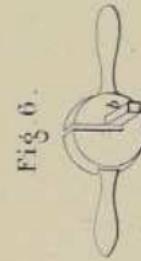


Fig. 6.

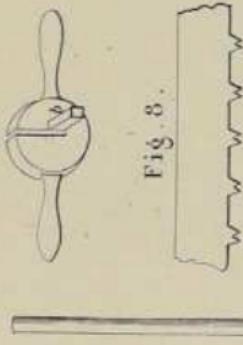


Fig. 7.

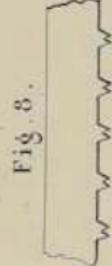
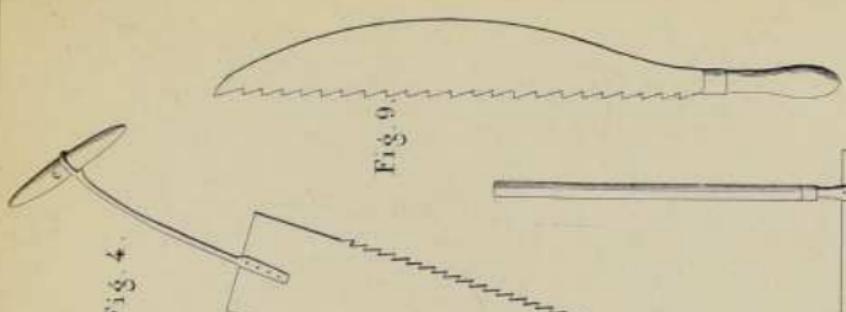


Fig. 9.

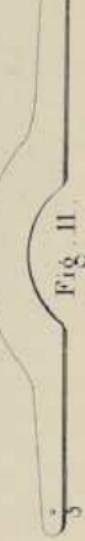
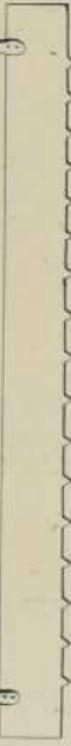
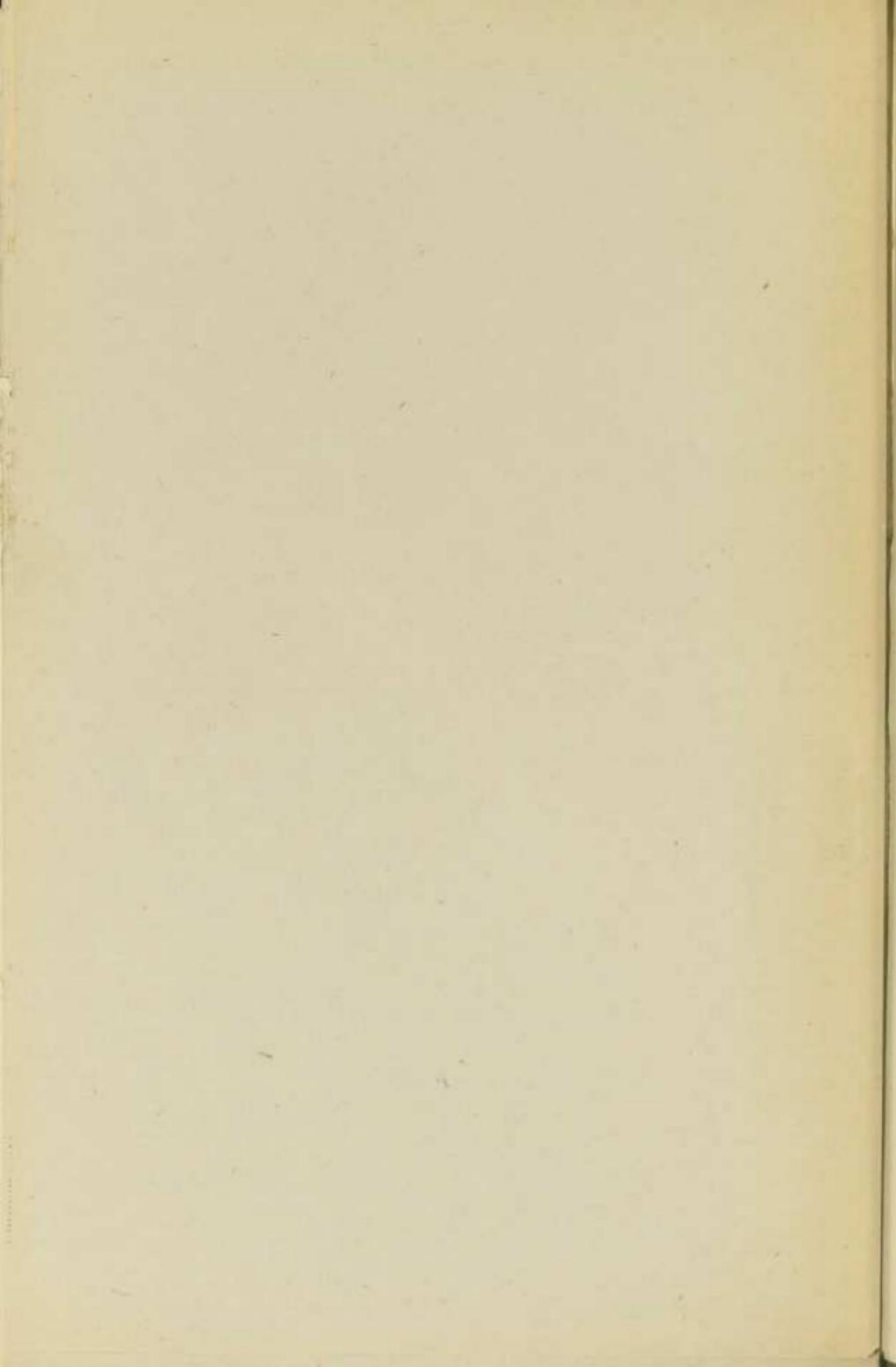


Fig. 11.



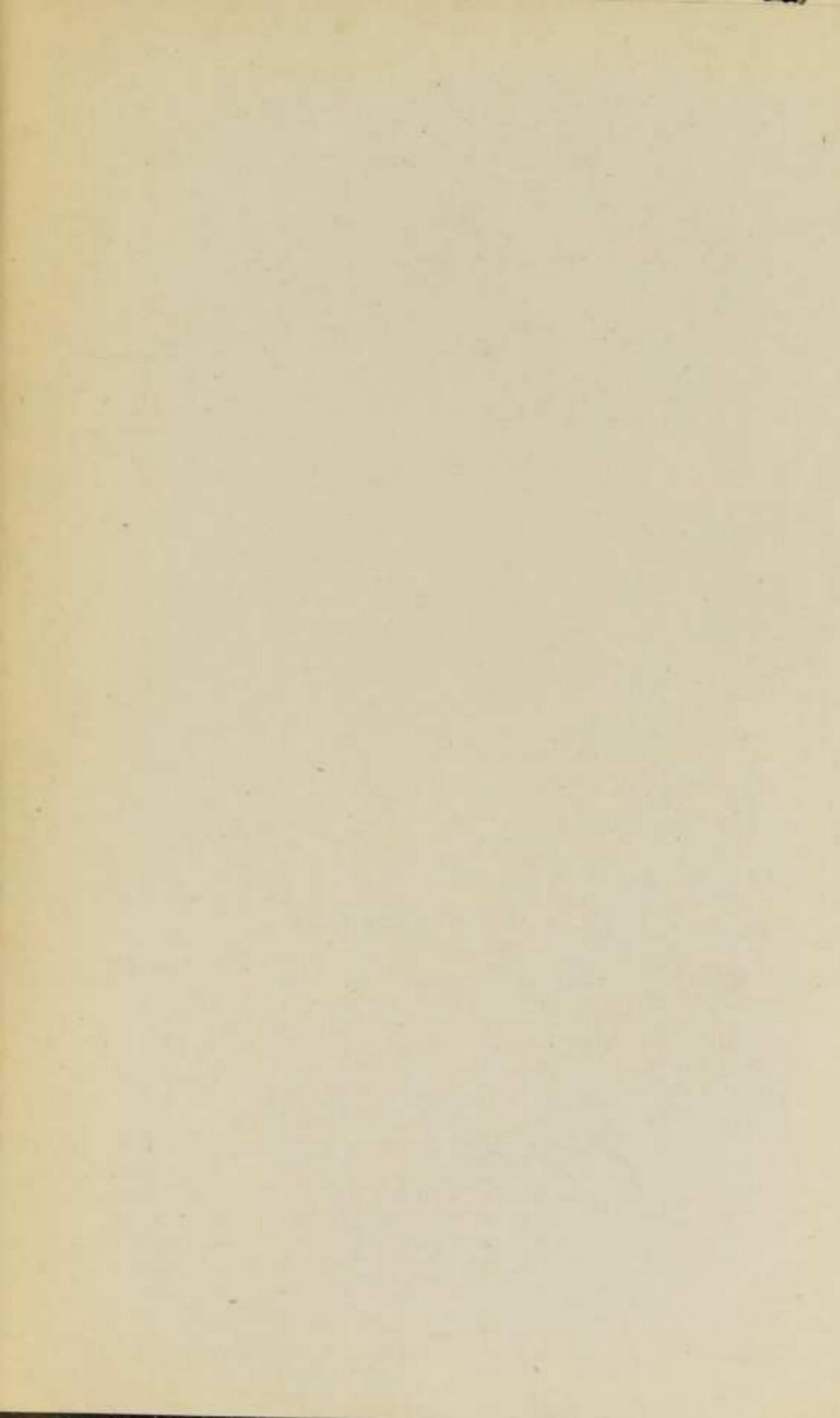


Fig. 1.

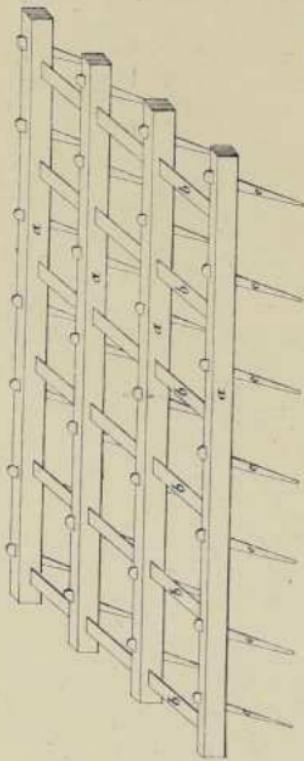


Fig. 3.

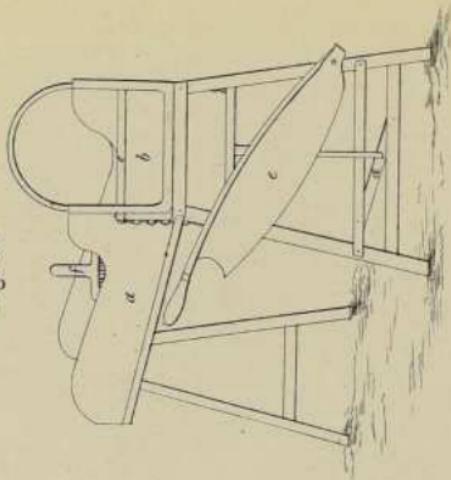


Fig. 2.

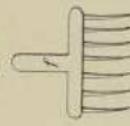


Fig. 4.

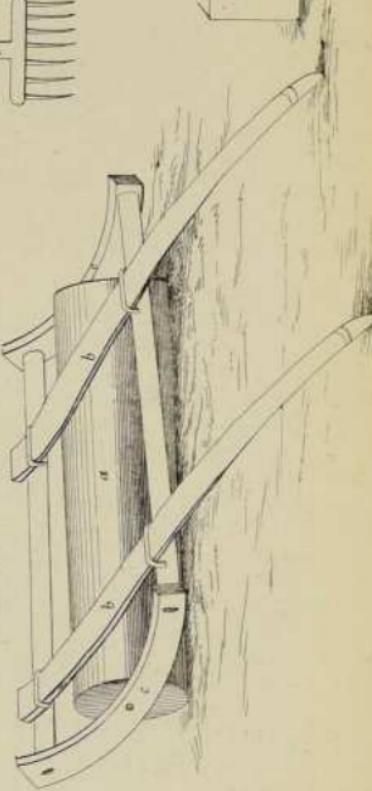


Fig. 5.

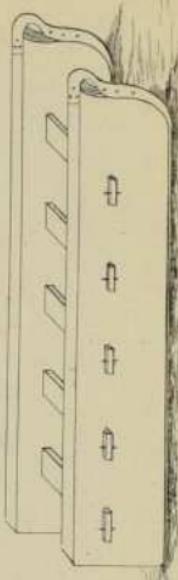
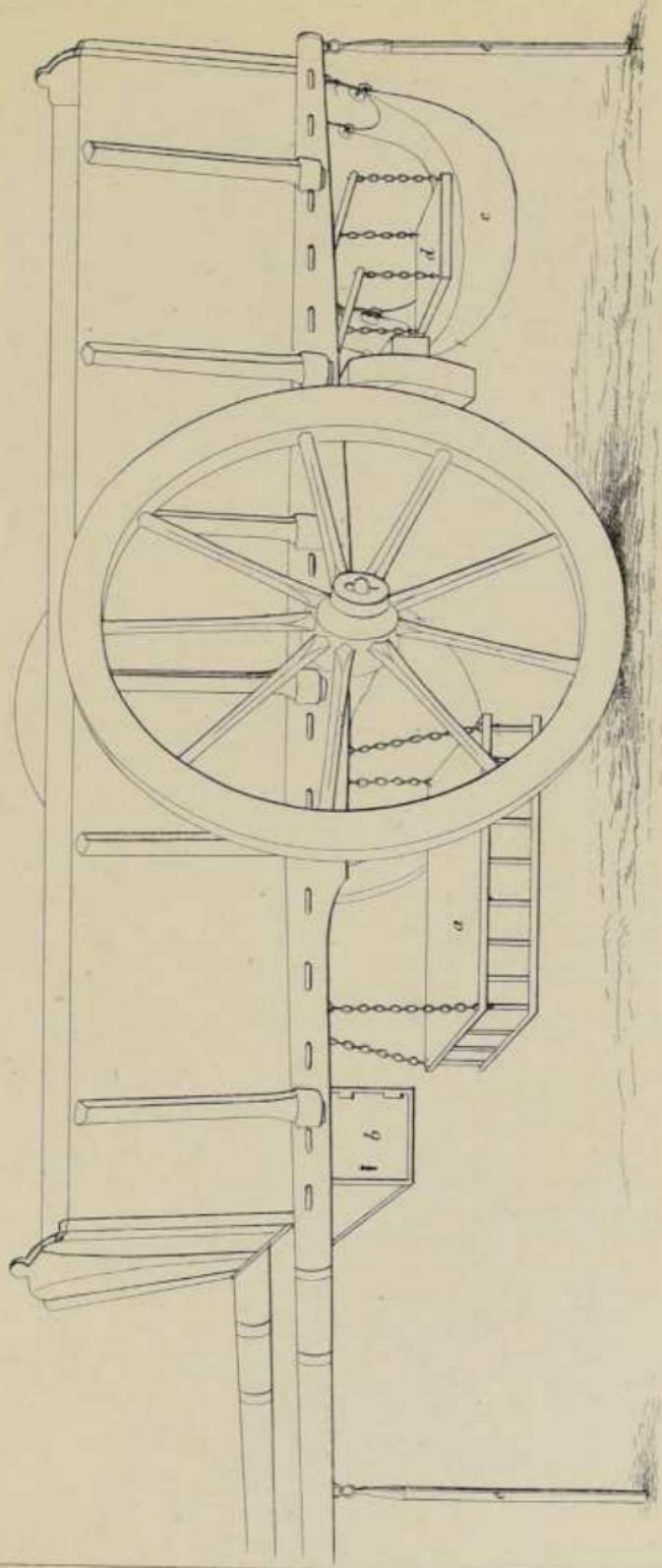
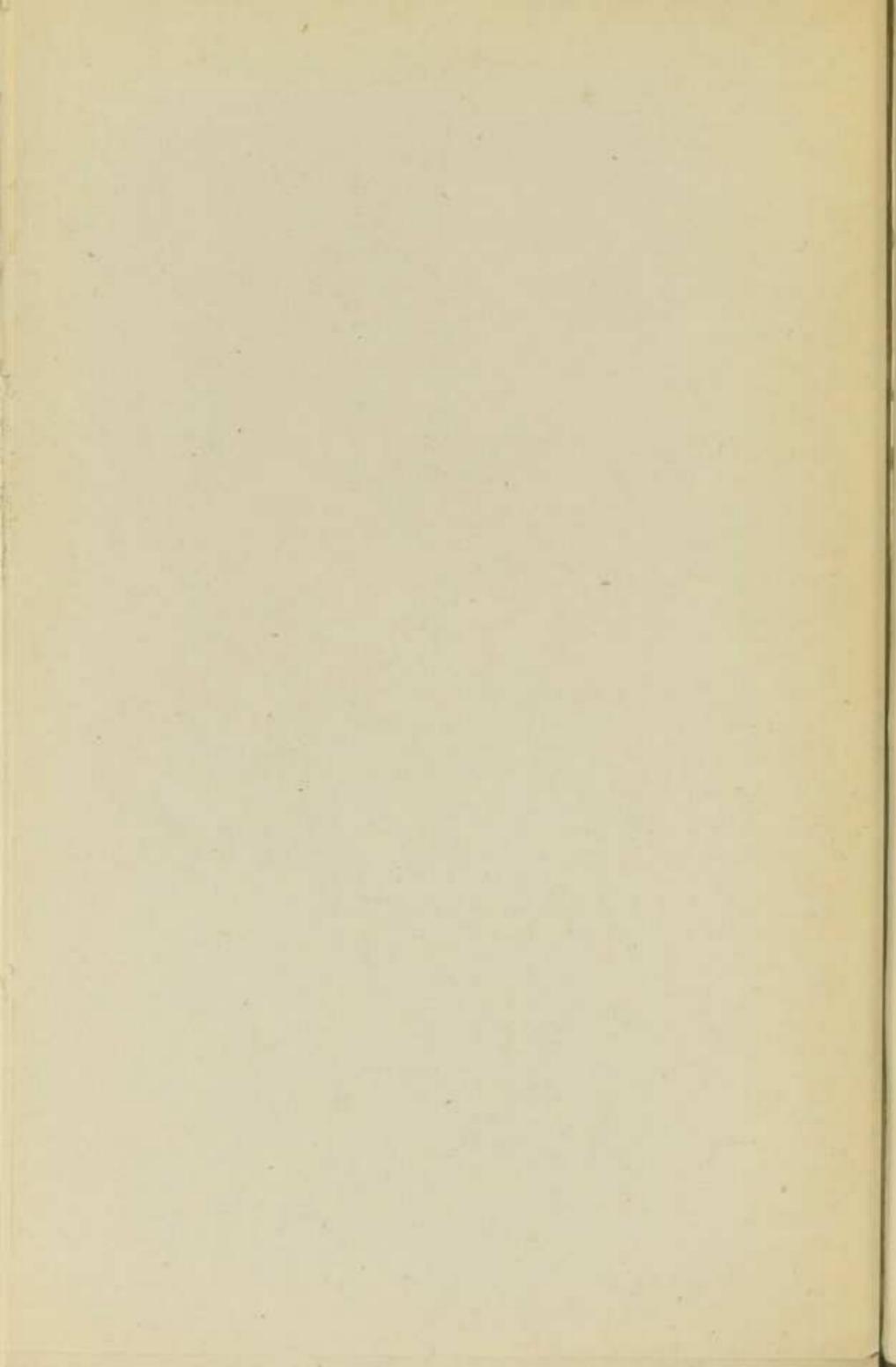
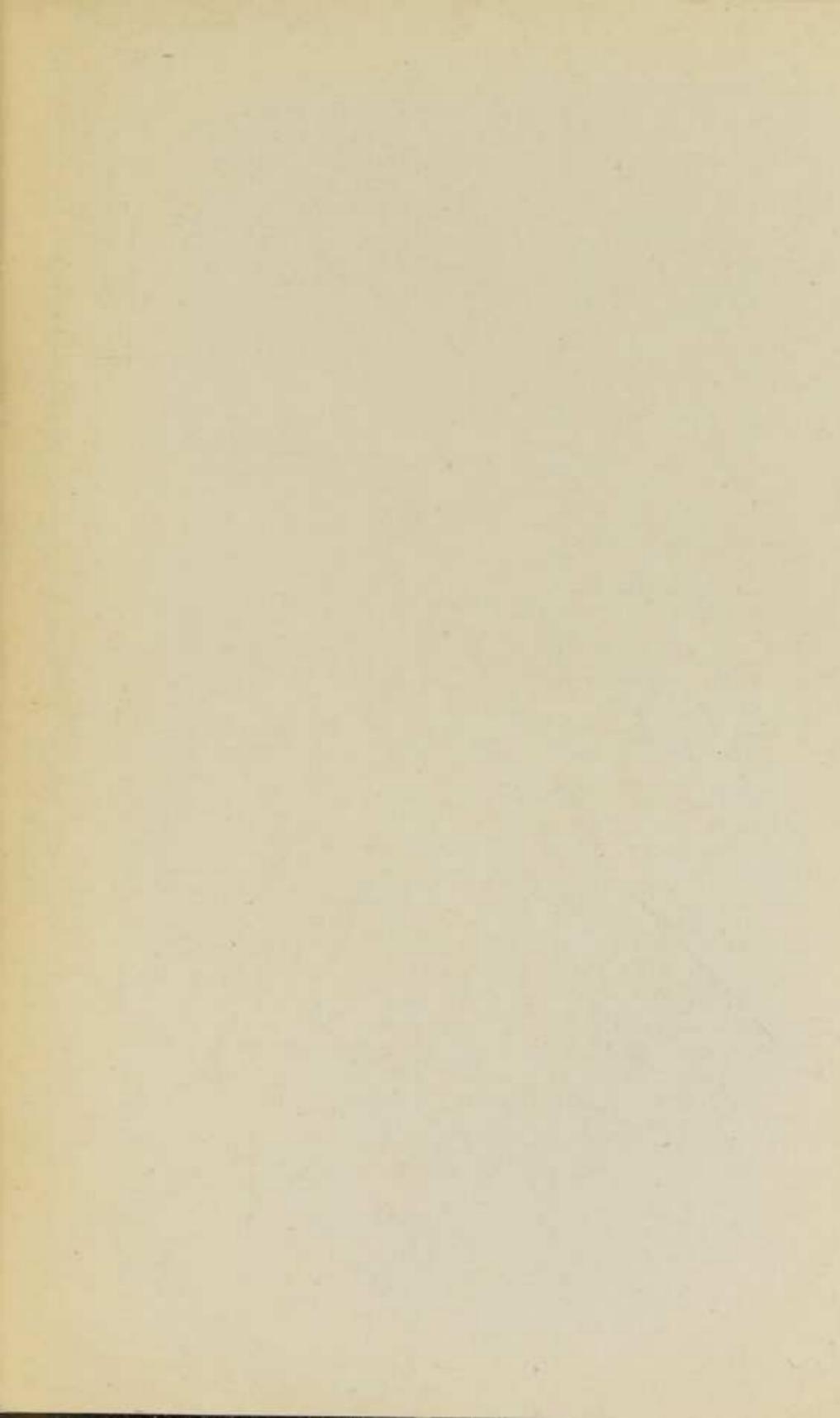


Fig. 1.







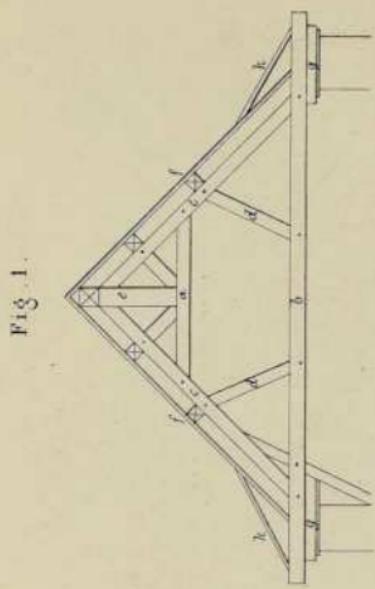


Fig. 1.

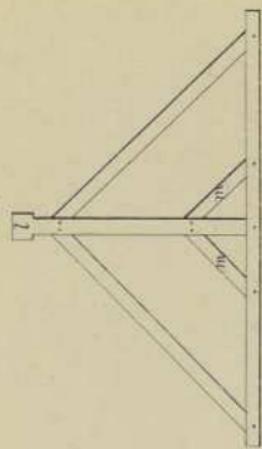
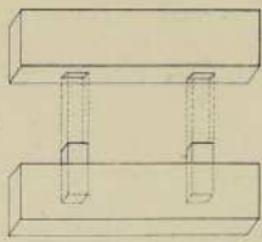


Fig. 2.

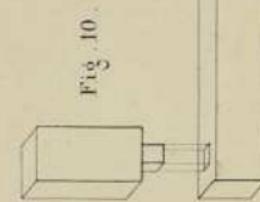


Fig. 4.

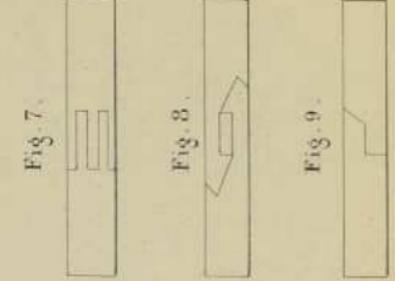


Fig. 5.

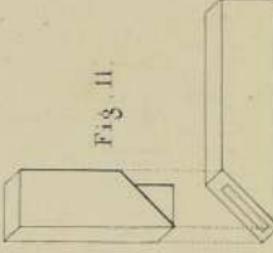


Fig. 6.

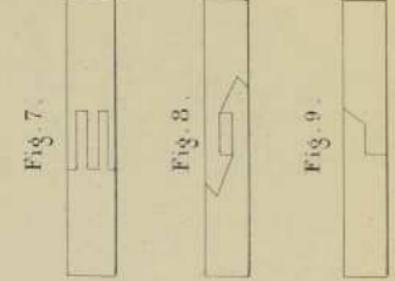


Fig. 7.

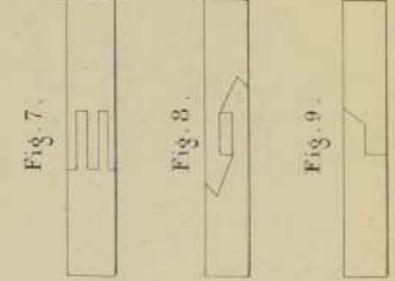


Fig. 8.

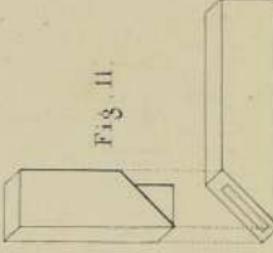


Fig. 9.

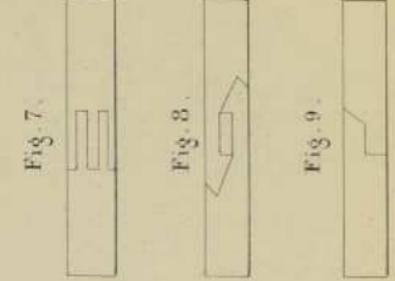


Fig. 10.

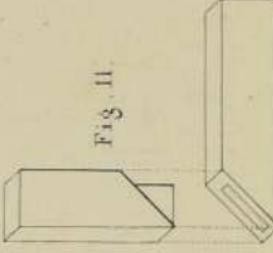


Fig. 11.

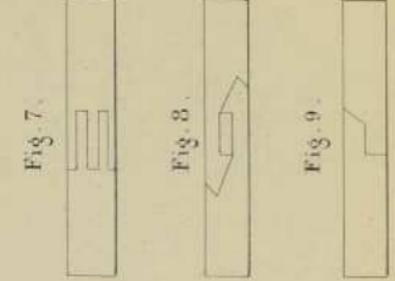
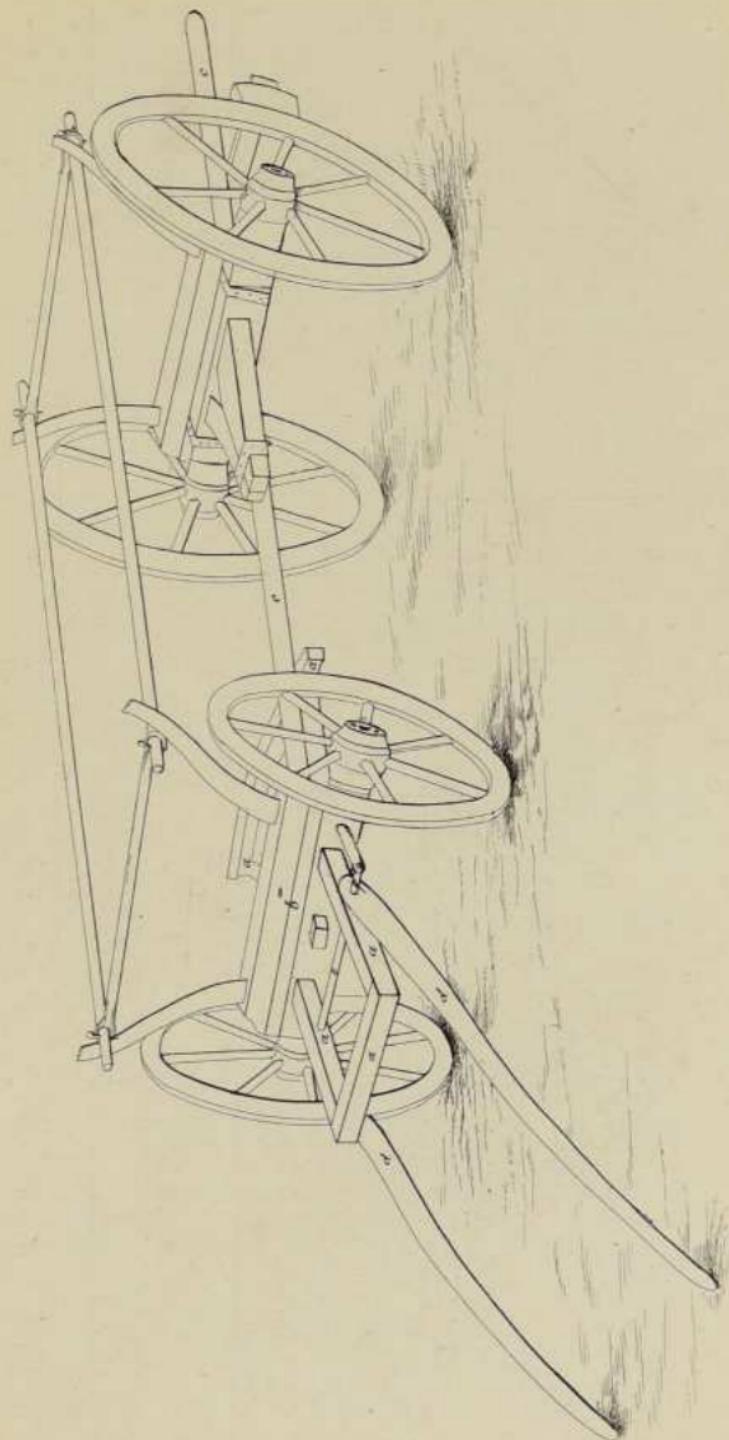
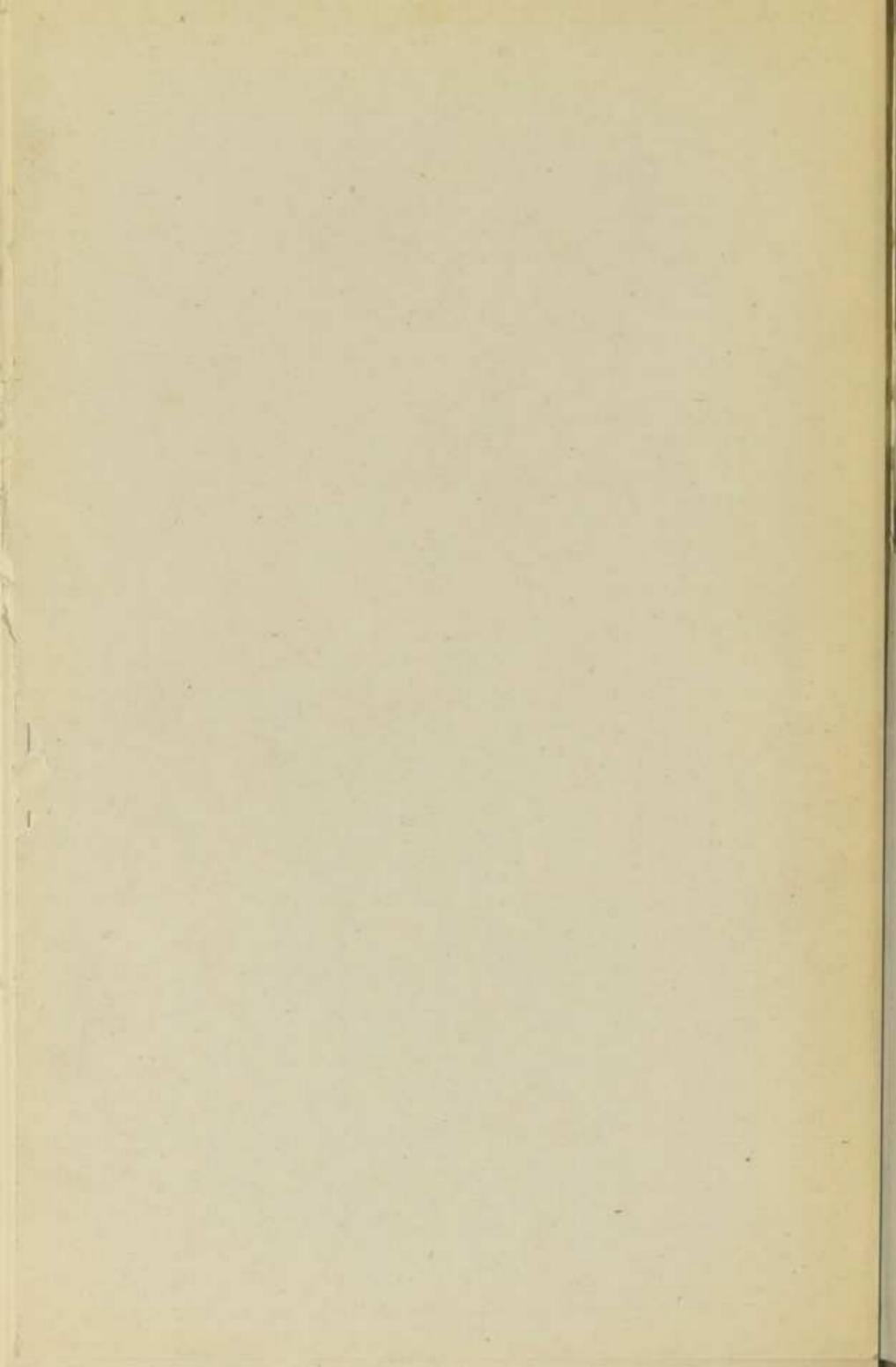
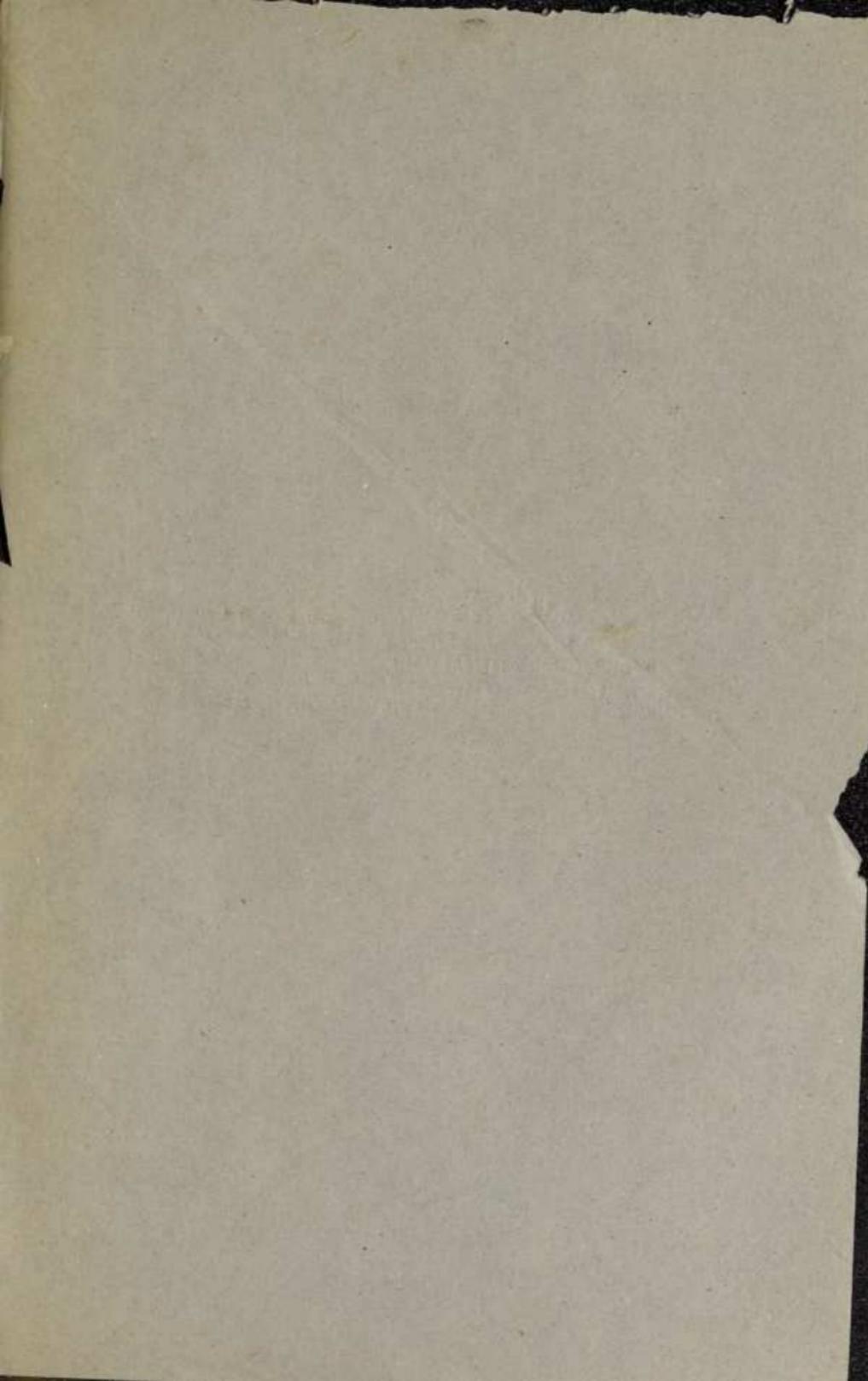


Fig. 12.

Fig. 1.







## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
Règlement. . . . .	5
Tableau des membres de la Société. . . . .	13
Rapport sur les concours n° 9, 10, 11 et 12, par A. Desoer. . . . .	31
Dizo Triou, crâmignon, par L. Vandervelden. . . . .	41
Rapport sur le concours n° 2, par Ch. Grandgagnage. . . . .	45
Glossaire des menuisiers, charrons et charpentiers, par A. Body. . . . .	53

ARTHUR HOUTAIN  
AVOCAT  
23, Rue Delfosse, 23.

LIÈGE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ LIÉGEOISE

DE

LITTÉRATURE WALLONNE.

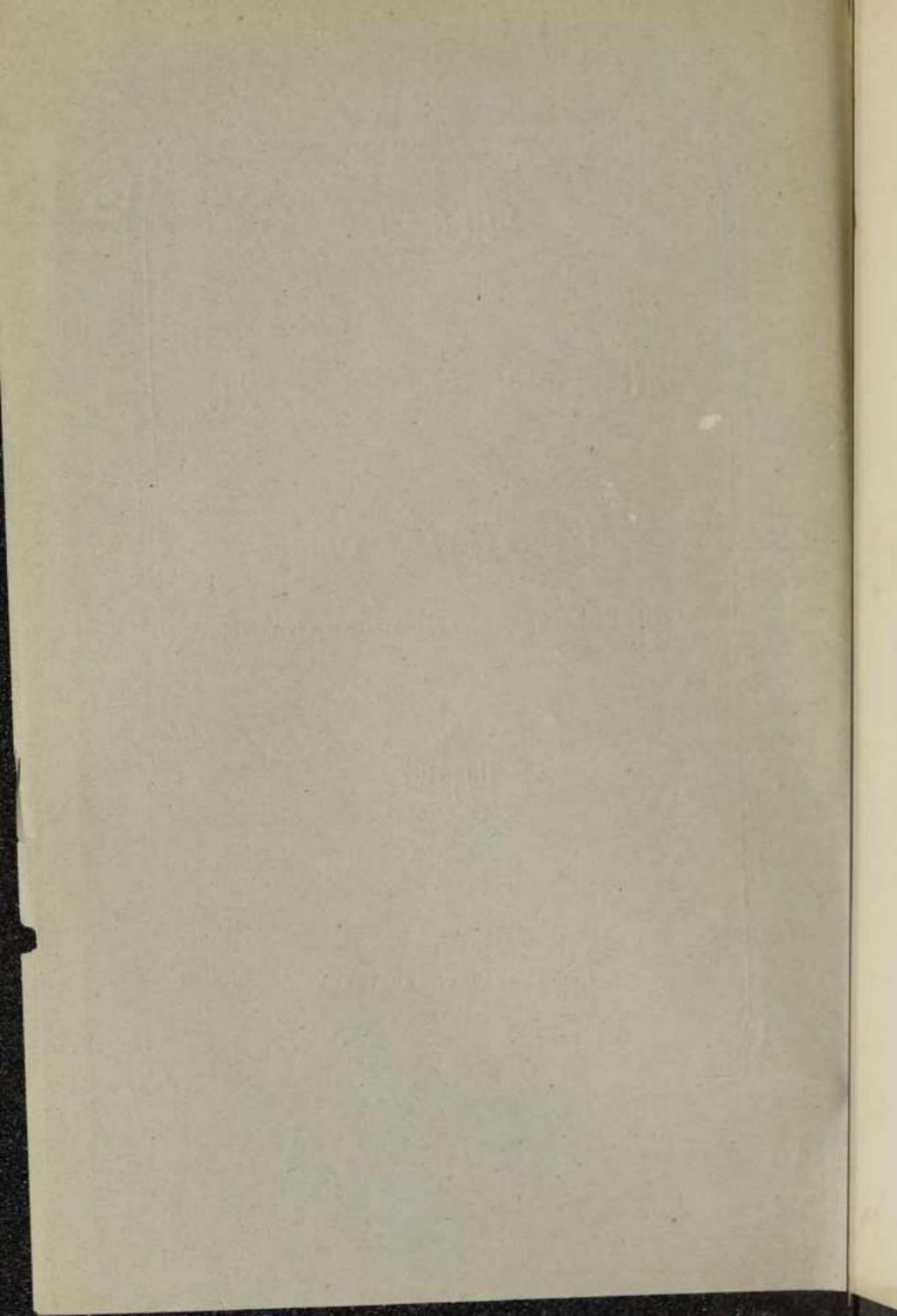
HUITIÈME ANNÉE. — 2<sup>e</sup> ET DERNIÈRE LIVRAISON.



LIÈGE

J.-G. GARMANNE, IMPRIMEUR

1867



MÉLANGES.

THE VATICAN

## LA

### LETTRE DES VENALZ.

#### I.

Je me suis déjà occupé dans mon *Vocabulaire des noms wallons d'animaux*, etc. (voy. 2<sup>e</sup> édition, p. 16 et suiv. et le supplément à la fin du volume) du paragraphe de l'édit nommé *Lettre des Venalz* qui donne les noms des volailles et des principaux animaux sauvages servant à la consommation. Malgré des recherches assez étendues je ne suis parvenu dans ce travail, ni à préciser la véritable forme de plusieurs de ces noms, ni à les expliquer tous. A côté de dénominations facilement intelligibles, il s'en trouve plusieurs, diversement altérées, dont le sens est douteux, et il y en a une qui paraît être spéciale à notre ancien idiome et qui pour moi est encore une énigme. Si je reviens maintenant sur cette étude, ce n'est donc pas, malheureusement, parce que je serais parvenu depuis à élucider complètement le texte, mais j'ai voulu faire connaître le résultat de nouvelles recherches et stimuler par cette publication le zèle de nos jeunes linguistes en faveur de notre vieille langue. Puisse l'un ou l'autre d'entre eux entreprendre enfin courageusement ce glossaire de l'ancien wallon depuis si longtemps sollicité par notre Société ! Il récoltera par ce travail plus de fruit avec moins de peine qu'il ne le pense. Puissions-nous aussi obtenir bientôt

l'édition du Pavillar qu'a promise notre savant collègue, M. Matthieu Polain, et que désirent également les linguistes, les historiens et les jurisconsultes.

Avant d'aborder notre sujet rappelons que la *Lettre des Venalz* date de 1317, et qu'elle se trouve dans la plupart des anciens recueils de lois et règlements (tous restés manuscrits jusqu'à présent) que l'on appelle de ce nom inexpliqué de *Pavillar* (<sup>1</sup>). Louvrex l'a reproduite, très-inexactement, comme d'ordinaire, au tome III (p. 172 suiv.) de ses œuvres, Jean de Stavelot donne aussi le passage dont nous allons nous occuper, dans un texte beaucoup plus correct évidemment, puisqu'il est publié par M. A. Borgnet (p. 225 suiv.). Mon travail actuel est basé sur la collation d'onze manuscrits, dont je rapporte les variantes principales : le lecteur s'étonnera sans doute des divergences nombreuses que ces textes présentent et, aussi, d'apprendre que pas un des manuscrits que j'ai vus ne donne en marge la moindre explication sur des mots dont plusieurs devaient déjà être obscurs à l'époque de leur transcription. Pour le dire en passant, l'absence presque complète dans ce pays de livres glosés, imprimés ou manuscrits, a toujours été un de mes étonnements : anciens noms de lieux, mots tombés en désuétude, vieux termes de droit oubliés, rien jamais n'est expliqué, et si je cite les termes de droit ce n'est pas que j'oublie le glossaire de Méan (intitulé *Nomenclator idiotismi Leodiensis*), mais c'est que je regarde cet opuscule comme tout-à-fait insuffisant (<sup>2</sup>).

Ces onze manuscrits, qui se trouvent, soit aux Archives provinciales ou à la Bibliothèque de l'Université, soit en la possession de MM. Ferd. Hénaux et Ul. Capitaine, sont désignés

(<sup>1</sup>) Anciennement *Pawelhar*, *Pawihar*. — Serait-ce tout simplement le nom du premier compilateur ?

(<sup>2</sup>) C'est en vain, par exemple, que l'on y chercherait les mots *affaitier*, *hamoder* ou *halmoder*, *paroffre*, *rogement*, etc. — *L'explication des mots les plus obscurs dont on se sert en matière de houillerie* publiée par Louvrex (tome II, p. 249 suiv.) est aussi fort incomplète.

dans la liste suivante par les n° 4 à 11, d'après leur âge approximatif. J'indique la leçon de Jean de Stavelot par l'abréviation J. de Stav.

L'édit mentionne d'abord le *chiveroul*, *chievroul* ou *cheveroul* (*chevreuil*), le *livre* (*lièvre*) et le *conien* ou *conin* (*lapin*) ; ensuite :

*Le marlart* ou *marlar*, du prix maximum de 16 deniers tournois. (*Malart* : canard sauvage mâle).

*Lauette*, selon Louvrex et trois des mss. les plus récents ; *l'auue*, *l'awe*, *l'auwe*, d'après tous les autres mss. 12 deniers. Ici se rencontrent déjà deux obscurités : l'oie figurant à la fin de l'Edit avec le prix maximum de 18 den., il paraît évident que la première leçon est préférable ; mais comment se fait-il qu'elle ne se trouve dans aucun des meilleurs textes ? En second lieu, le mot *auette* est inconnu et ne peut désigner l'oison, qui est mentionné sous le nom de *oichon*, etc., à la fin de la liste : il faut donc très-probablement corriger et lire *anette*, qui signifiait la femelle du canard en ancien français (mais ici, peut-être, le canard domestique) ; de sorte qu'en définitive aucun des treize documents n'aurait conservé le nom véritable. Remarquons encore une difficulté particulière au texte de J. de Stav. Il cite *l'auwe* seulement au commencement de l'énumération, et à la fin il ne mentionne que *l'oycon*, mais il donne à l'un et à l'autre le même prix, 12 den.

*Le paire de pivions ou pigions*. 6 den. (*Pigeon*).

*Le plovier*. 6 den. (*Pluvier*).

*Le neppe*. 6 den. (*Bécassine*). De l'anc. flam. *sneppē*.

*Le pertris, petris ou pietrich*. 12 den. (*Perdrix*).

*Le plouion d'eawe* (1 et 2), *le plouyon d'eawe* (3), *le ploion d'eave* (Louv., 6 et 41), *plongeon d'eawe* (9), *pouilhon d'eawe* (10), *le pluvier d'eave* (8), *le plovier d'eawe* (J. de Stav.). 6 den. (Probablement la poule d'eau ; mais cette signification ne résulterait pas du mot lui-même, à l'exception d'une seule forme, la cinquième — : *pouilhon* = wallon moderne *poion* : poussin. — Ou, confor-

mément à la quatrième forme, le plongeon : *colymbus minor*, en fr. grèbe de rivière ou castagneux ?).

*Le skeilhet, skeillet, skilhet* (1, 2, 3, 7, 9), *skylet* (6), *scillet* (8), *schillet, schilet* (4, 5, 10), *xhilhet, xhilet* (J. de Stav. — : cette dernière variante n'est que la transformation liégeoise de *skilhet, skilet*), *strylet* (Louv. — : faute de lecture, imitée par le ms. 11). Le gros skeilhet, 12 den., le petit, 8. Notre mot est très-probablement un diminutif de *scille* mentionné dans une énumération analogue, ap. Louv. I, 425. 1 (le pavillar n° 8 a identiquement les mêmes formes) : « nulles venisous : chierffs, bisses, coniens, marlars, pertrisses, neps, ploviers, scilles, pivions, ne autres volliers ». J'ai eu beau chercher, je n'ai pu trouver l'explication du nom ni deviner quelle sorte de gibier se distinguait naturellement en gros et petit, le premier équivalant à la perdrix et le second inférieur d'un tiers en valeur. Les espèces connues dans nos campagnes et dans nos bois, dont les noms ne semblent pas figurer dans l'Edit, sont les suivantes : le vanneau, le pigeon ramier, la caille, le râle d'eau et de terre. Ces deux derniers se prêtent à la distinction, mais ont-ils jamais été assez abondants pour qu'on jugeât nécessaire de fixer leurs prix ? Même observation pour la grande et la petite outarde, qui sont maintenant fort rares et qui d'ailleurs auraient valu beaucoup plus de 12 et 8 deniers. Une conjecture qui paraît avoir quelque vraisemblance serait que le grand skeilhet désigne le râle de genêt, que l'on appelle souvent le roi des cailles, et que le petit skeilhet est la caille. S'il n'en est pas ainsi, il faut donc que ce soit quelque oiseau aquatique de l'un des genres *anas*, *colymbus*, *fulica*, *mergus*. Le seul mot analogue que j'aie découvert dans les langues parentes du wallon est le bas-latin *squilla* qui désigne plusieurs espèces de poissons.

*L'achie* (1, 2, 9, J. de Stav.), *la chye* (Louv., 6, 11), *le chie* (4, 5, 8), *l'aiche* (7), *l'ochie* (3), *le piche* (10). 9 den. On remarquera aisément que la seconde forme n'est qu'une mauvaise séparation

du vocable *lachye*, l'article, dans la langue de notre Edit, étant *le* pour le féminin comme pour le masculin; *l'aiche* et *l'ochie* sont de simples fautes d'écriture pour *l'achie*: cette forme (ou *l'achye*) est donc de beaucoup la mieux garantie. Quant à la signification, il est évident que notre mot est le même que le moyen-latin *accia* (bécasse). On pourrait s'étonner que ce gibier soit taxé moins haut que la perdrix, mais j'ai trouvé dans un édit de Charles IX, de France, de l'an 1567, le même rapport de prix que dans notre document: la perdrix 5 sols et la bécasse seulement 4.

*Le gievre* (Louv., 6, 10, 11), *le givre* (1, 2, J. de Stav.), *le gyvre* (3), *le gieve* (4, 8), *la grieve* (5), *le guire* (9, — lisez *givre*), *le gruve* (7, — lisez *grieve*). Ici le prix maximum est donné différemment: Louv., 5, 6 et 7 ont 6 den., tous les autres 16. Il n'est pas douteux que cet oiseau ne soit le harle, que l'on appelle encore en wallon le *gtr.*

*Le faisant ou faysan.* 32 den. (*Faisan*).

*Le poithe de faisant.* 2 sols. (*Faisane*).

*Le cok bruereche, coeq bruerece, kock brureche, kok broueche, cok brieche* (ces deux dernières variantes doivent être lues *brouereche, briereche*, l'abréviation signifiant *er* ayant échappé aux copistes). Telle est la leçon de la plupart des mss. Louv., 6 et 11 ont le nom tout différent, quant à sa seconde partie: *hockeuerele* (6), *kokeneiel* (11), *kokeneil* (Louv.). 18 den. (*Coq de bruyère*). Je me suis beaucoup et inutilement occupé de la seconde dénomination, qu'il serait intéressant d'éclaircir par de nouvelles variantes. *-euerele*, qui peut aussi bien être lu *-enerele*, rappelle le fr. *airelle*, dont l'étymologie est inconnue (Littré se borne à citer le portugais *airella*): coq d'*airelle* serait une désignation parfaite; mais, outre que la première partie du vocable, *eu* ou *en*, resterait sans explication, le mot *airelle* a-t-il jamais été connu chez nous (maintenant on dit *frambâhe*)? Le liégeois moderne *cokenèle* signifie *cochenille*: c'est un dérivé di-

minutif de *coccinus* (qui est de couleur écarlate) : comparez le fr. *coccinelle*, etc.

*Le corette ou corrette*, 12 den. Les variantes ici n'ont pas d'importance. Le ms. 4 paraît écrire *coerrette*, ce qui correspondrait à la forme *courette* donnée dans une autre énumération ; 6 écrit *corcette* par erreur ; par suite d'un semblable lapsus, 7 a *coreete* ; 8 donne la forme *coret*. (La gélinotte, en lat. *gallina corylorum*, en flam. *korhenne*).

*Le chappon ou capon*. Selon les époques de l'année, d'après quelques mss. 9 et 12 den., d'après d'autres 12 et 18 den. (Le *chappon*).

*Le poilhe*, 9 et 12 den. (*Poule*).

*Le pollé ou pouillé*, 12 den. la couple. (*Poulet*).

*L'auue, l'awe, l'auwe* (1, 2, 4, 7, 8, 9), *l'ewe* (6), *l'oye* (10), *le luē* (Louv., 11). 18 den. (*Oie*, en liégeois moderne *âwe*).

*L'oichon, l'oizon, l'oysson*, etc., 12 den. (*Oison*).

En d'autres documents, il est fait mention en outre de :

*La cherchelle ou cerchelle (sareelle)*, et du :

*Puttoir* (héron *butor*, en flam. *putoort*).

Nota. Le glossaire placé à la fin de l'édition de Jean de Stavelot rend *xhilhet* par : canard sauvage : cette explication, provenant, à ce que m'a dit M. Borgnet, d'un vieux chasseur, me paraît bien douteuse, puisque l'on trouve plus haut cité le *marlart*, qui a ce sens, de l'aveu même de l'auteur du glossaire (« probablement la même chose que *malart* : mâle de cane sauvage »). Je dirai à ce propos que *waxrandre* (J. de Stavelot, p. 212 : « ly stiers alle waxrandre tient XXIV bichiers ») ne doit être nullement corrigé en *waranche* : garance ; la *wahe-rante*, dans un document ms. de 1409 *waxherande*, est un fourrage diversement mélangé de vesces, féveroies, pois, avoine. La *wesdre* (*ibid.*) ne désigne ni la vesce ni la dravière (mot rouchi ayant à peu près la signification du liégeois *waherante*), mais probablement la guède, en anc. fr. *waide*, *waisde*, etc.

C. G.

## II

# UN VIEUX MÉNAGE LIÉGEOIS.

1816-1822.

La vieillesse.....

Toujours plaint le présent et vante le passé,  
Inhabile aux plaisirs dont la jeunesse abuse,  
Blâme en eux les douceurs que l'âge lui refuse.

BOILEAU.

Quelques jeunes gens, des plus élégants et des plus huppés de notre ville, prétendaient que le père Richelle était exagéré dans ses relations sur le vieux Liége.

— N'oublions pas, Messieurs, leur dit-il, qu'il y a cinquante ans, nous sortions des grandes révolutions et des grands événements qui avaient bouleversé l'Europe. La principauté de Liége, endormie depuis des siècles aux sons monotones des cloches de ses centaines de tourelles, s'éveillait à peine. Les Cockerill et les Michel Orban commençaient à semer les grandes industries dans notre plantureuse cité. On allait avoir de l'ouvrage pour nos hommes, trouvés trop jeunes pour aller mourir à la guerre ; l'occasion allait être offerte à nos ouvriers courageux de montrer leur intelligence ; la misère et la mendicité des âges précédents allaient être remplacées par l'industrie, la source des richesses.

Les temps sont bien changés ! On s'habitue si vite au bien être, à l'aisance, à la fortune, et par suite à la dépense ! Si vous

tenez à me suivre chez vos grands parents, soyez assurés, Messieurs, que je resterai toujours sincère; je pourrai certainement parler un langage plus wallon que français, mais je serai vrai jusqu'au bout.

Voyons! je vais essayer de vous représenter l'intérieur d'une habitation liégeoise d'il y a cinquante ans.

Vers 1818, je demeurais chez votre grand-papa, dit le père Richelle en regardant un de ses interlocuteurs. J'étais bien jeune alors; j'avais à peine atteint ma dixième année.

Jean-Mathieu Thonus, né le 18 octobre 1750, avait acheté une maison rue Hors-Château, dans le quartier de ses aieux; c'est là que je l'ai connu.

A cette époque, Messieurs, chaque fenêtre de la façade était divisée en quatre compartiments par un montant et une traverse en pierre de taille, et chaque compartiment renfermait 36 petits carreaux de vitre logés entre des bandes de plomb. Aujourd'hui les 144 petits carreaux d'une fenêtre sont remplacés par trois morceaux de verre double épaisseur, aussi blanches que les anciens étaient vertes, et les grosses séparations en pierre ont disparu.

La porte d'entrée était toujours ouverte; mais le passage en était barré par un petit grillage en bois, qu'on ne pouvait remuer sans faire tinter la sonnette qui y était suspendue. Ceci, c'est l'ancien *purnai!* C'est là que grand-papa Thonus venait s'appuyer après son déjeuner, pour fumer sa pipe.

Maintenant, si ces Messieurs veulent passer une pleine journée dans la maison de leurs vieux parents, dans l'intérieur d'un *vieux ménage*, ils doivent se lever de bonne heure.

Il est cinq heures du matin. La vieille servante s'habille à moitié, et en tâtonnant elle cherche *la lasse à l'sitoffe*, c'est-à-dire une petite boîte très-noire, contenant des pierres de silex, le briquet qui doit en faire jaillir l'étincelle, des allumettes; enfin, dans un compartiment fermé d'une planchette, des loques en toile brûlées, des étoupes.

Ji r'veus co l'neure lâsse à l'sitoffe,  
So l'cavâ où so l'banacoffe ;  
Li fier, les pire à batte de feu !  
Comme on souffrâve ès l'neure potale,  
Tot z-y boutant ins longue brocale,  
So l'blawette qui féve l'esprindeu !

Quand le feu ne prend pas tout de suite, la vieille Jôget (<sup>1</sup>) en demande *on tot pau* au bon Saint-Laurent. Enfin, après avoir soufflé un quart d'heure, sa figure s'éclaircit, le soufre donne sa petite flamme bleue ; *vivât !*

Puis le bois, puis la houille s'allument également, et pendant que la servante lave à grande eau les pavés polis de la grande cuisine et du vestibule, l'eau se met à chanter dans le coquemar.

Li grande couhenne wiss qu'on s'tinéve,  
Hâgnéie di coeve et d'bois buffet !  
Po tos les r'pas on s'y r'rovéve  
A dîner comme àx treus café.

Vos oncles et vos tantes allaient assez souvent à la messe de six heures, à Saint-Antoine. Cette église est devenue paroisse depuis la démolition de l'église St-Jean-Baptiste.

Grand-père et grand'mère Thônum ne tardent pas à se lever. Il n'est pas sept heures, et déjà ils ont vaqué à quelques travaux d'ordre. Ils attendent l'heure du déjeuner. Grand'maman vient de remplir une cafetière en argent du premier café, pour les deux vieux ; le second sera plus *haiti* pour les jeunes gens ; le troisième brassin sera pour Jôget.

— Combien d'enfants dans ce vieux ménage ? demanda un des jeunes gens.

A l'époque dont je vous parle (1816-1821), il n'en restait que quatre à la maison ; trois autres étaient mariés. Voici, sur votre famille, M. Henri Thônum, répondit Richelle, quelques détails que vous ignorez probablement :

(<sup>1</sup>) Abréviation de Marie-Josèphe.

Votre grand-père Thônu s'est marié le 29 août 1779. Le livre de famille vous l'apprendra. Il lui naquit quinze héritiers ; sept seulement résistèrent aux maladies qui, en ce temps-là, enlevaient une grande quantité d'enfants. Votre père à vous, M. Henri, le plus jeune des garçons, est né en 1796 ; il avait donc alors 22 à 23 ans. Il se lancera dans l'industrie malgré la répugnance de son père pour les métiers ; car il a de la *fierté*, le grand-papa.

Votre père sera le seul de la famille qui saura non seulement conserver son patrimoine, mais l'augmenter de manière à vous laisser une fort jolie fortune.

La table carrée est dépliée, sept à huit petites tasses à lignes bleues sur fond blanc y sont symétriquement rangées (celle de Richelle est du nombre, et quelques restants du dîner de la veille sont placés à côté des deux chefs. Tout le personnel est réuni. — Bénédiction, papa ? Bénédiction, maman ? on s'embrasse, puis on déjeûne.

Les vis parint avit n'rawette,  
Séuye-t-il deus oti, cûts d'vins n'pailette,  
Avou l'surale po s'ragoster  
Divant l'osté.

Puis vocial les jônés cibolle,  
Les hiebe di tâte, les caracolle ;  
Sorlon l'saison gn' aveut n'saquoï,  
Po l'vi ligeois.

Tot ça cangive comme des caprice.  
Hoûle, c'esteut on horai d'râdise.  
Qu'arrivret-i po l'eddîmain ?  
On d'meie haring.

Treus freuds ouhai, qwand c'esteut l'passe ;  
Ine aute feie, ine grosse râmonasse  
Trimpe à vinaigre divins l'platâi,  
A fins rondai.

A l'Noïé, c'estent iné dresséie ;  
Jamâie nolé fiesse n'estent passéie  
Sins s'marqué à tâve, seuye po dîner  
Ou po d'juner.

Puis in auté jou, li père ramasse  
D'on crâs polet li bonne carcasse ;  
Après avu partagé l'blanc  
Inte mère, éfan.

Honie, so l'rustai, li cherbonnâde  
Si magn'ret avou n'pitite tête ;  
Li boure fond so n'assiette di stain,  
Avou l'pierzin.

Ax Roi, c'estent l'wastai à l'féve,  
Avou l'reud café qui bolève  
Et po l'jou d'an, les fins galet  
V'ait à paquet.

Divant l'clére feu jetant s'blâmèie,  
Iné trinche di lârd ode li chev'néie ;  
Elle pind d'vant l'feu pos s'fer rosti.  
Bon appétit !

Puis l'inglitin, qwand c'séret maigre,  
Ou bin li ch'venne qu'est à vinaigre,  
Ax bonnés hiebe, à romarin,  
Po l'jou d'qquate temps.

J'a l'aiwe à l'bok ! ji creus qui j'glette !  
Cial, c'est l'lârd qui pind à n'forchette,  
Il gotte, il gotte so n'pêce di pan,  
Rosteie divant.

— Vos vieux parents soupaient légèrement, mais ils déjeunaient bien.

— Dois-je continuer ? voulez-vous quelques détails sur ce que j'appelle la grande cuisine, *li plêce wiss qu'on s'tint* ?

— Volontiers.

— Eh bien ! Messieurs, le grand-père Thonus, malgré sa

fortune (car il vivait de ses rentes), avait conservé, chez lui, les habitudes économiques de ses parents. La grande cuisine était en même temps la salle à manger, et la *place* à recevoir. Le médecin, les marchands de vins, les amis et les connaissances étaient reçus là.

Du reste, cette *place* était souvent la plus gaie de la maison ; elle donnait sur la rue, enfin là seulement on allumait le feu : *c'est ès l'plece*.

— Impossible ! dit l'un de nos jeunes élégants. Richelle haussa les épaules.

— Dans les mauvais temps, le général, votre père, se chauffait les doigts à sa *lamponette*, pour étudier. Vous, Monsieur, votre chambre d'étude est si bien chauffée qu'elle vous engourdit la tête, et vous ne pouvez travailler.

Je vois encore cette grande cuisine, cette pièce lambrissée de bois de chêne, poli comme les portes ; les grands vases en porcelaine placés sur des armoires ; *inc até d'cave*, l'entrée de la cave ; la haute cheminée avec son petit rideau, *inc brayire* et sa garniture : un christ, des tasses et des petites statuettes de Saxe. D'un côté du foyer, un buffet en chêne incrusté, avec des carreaux d'un pied de hauteur, dits *carreaux français* ; de l'autre côté, la haute horloge, du même bois.

Ji r'veus les buffet d'chene et d'veule,  
Blaw'ter comme li cir plein di s'teule ;  
Ji r'veus les tasse des pus vis temps,  
Les pôrculaine di meye couleur,  
Et les hauts verre taillés à fleur  
Qui fit songit àx vis parint.

Le foyer était entouré d'un immense cadre en cuivre jaune et d'un poli brillant, entourant des carrés en porcelaine. Des deux côtés du brasier ouvert et isolé, on admirait deux grosses boules en cuivre, aussi fortes que la pomme de canne d'un tambour-major et tout aussi luisante.

Après le déjeuner, une des demoiselles lave les tasses, soigne les meubles, etc. ; l'autre se met en devoir d'aider la vieille Jöget, à tout ranger aux étages.

— Avec la fille de quartier, probablement ?  
— Il y a cinquante ans, les filles de quartier n'étaient pas inventées, Messieurs, à l'usage de nos ménages bourgeois.

Déjà les fines herbes pour la soupe, cerfeuil, oseille, etc., sont sur la table ; la grand'maman vient de revêtir un tablier en toile grise, elle va préparer le dîner ; mais elle ne veut pas salir son vêtement qui est en basin anglais, et blanc comme neige.

Pendant qu'on s'occupe du dîner, visitons le grand et froid salon. La vieille tapisserie jaune est délabrée et triste ; un miroir large mais très-bas s'étale sur la cheminée, moins haut et plus moderne que les autres. Les tables sont couvertes en marbre et supportées par des pieds dits *pieds de biche* ; les ornements *rocaille* ont été dorés, mais il n'y paraît plus guère. Enfin, tout ce vieil ameublement aurait grand besoin d'être rajeuni. Mais les vieux parents n'entendent pas de cette oreille-là. Après nous, disent-ils, vous ferez tout ce qu'il vous plaira ; mais nous aimons nos meubles et nous entendons les garder !

Les enfants savent tout cela ; aussi se gardent-ils bien de blâmer ces reliques ; la moindre volonté de leurs chers parents est sacrée à leurs yeux.

Quittons le salon glacial où l'on ne va guère que pour déposer quelques vêtements du dimanche, quand on revient de la grand'messe, ou pour remettre les cartons contenant les habits de la S<sup>e</sup> Vierge de la paroisse. Suivez-moi, messieurs : nous irons nous réchauffer devant le beau feu de la cuisine, bien qu'il soit consumé depuis un demi-siècle. Il est dix heures du matin ; le grand-père en culotte et en bas de soie, se promène en long et en large ; un petit verre de genièvre va lui ouvrir l'appétit. Tandis que votre grand'mère soigne un beau poulet qu'elle fera cuire devant le feu désigné, son cher homme remi-

pliera son verre une ou deux fois ; puis tour à tour ils tourneront la broche et ils arroseront le dit poulet qui sera dodu, doré et succulent. Il sera meilleur, je vous assure, messieurs, que s'il avait passé par le laboratoire de vos cordons bleus.

Veyez-ve grand-père qu'est es l'couleie,  
Qui tot s'chaffant loué à l'poteie ;  
Ramassee et r'cheige les p'tits coh'tai.  
So l'benne de feu, ine mosse cuh'vè,  
On marron, quéqu' saqu'o d'novai.  
Jusqu'à dîner, il l'um'sinéve,  
Tot buvant s'gotte ou bin s'pintai.  
So l'à matin, vev dix onze heure,  
Po l'vi s'toumak et les s'greure :  
C'est Thon peket qu'est l'pus haiti  
Po viker vi.

Inutile de vous dire que deux légumes mijotent à doux feu (*il godinet es bourre*) sur les potagers et qu'une première viande bouillie est en train de faire une excellente soupe.

A onze heures et demie, une de vos tantes dresse le couvert ; les assiettes en étain se chauffent sur un appareil en fer, à gradiins, placé devant le feu.

— Hier, dit grand-père Thonus à sa chère compagne, hier, en faisant ma promenade au quai St-Léonard, j'ai pensé à mon vieil ami Mouhin, aux notes qu'il m'a remises avant sa mort et que j'ai ajoutées aux miennes (¹).

— Vous usez inutilement du papier avec vos vieux *bagous*, réplique la grand'mère ; gardez donc plumes et encres pour des choses plus nécessaires.

— Il me faut un passe-temps : *houtez-me on pau, feumme*.  
Le vieux livre de famille, relié en cuir, était ouvert et laissait

(¹) Madame veuve Parmentier possède 4 gros volumes de notes écrites sur Mouhin. V. la notice de M. Ulysse Capitaine dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*. 1854.

apercevoir plusieurs vieilles écritures toutes jaunies, tracées sur du papier très-épais et rempli jusqu'aux bords.

En contemplant les écrits de ses parents, la bonne figure du père Thônum laissait percer une douce satisfaction ; quel beau et imposant vieillard il faisait !

— Ecouteons ! *Hear, hear !*

— Pardon, Messieurs, reprit Richelle notre conteur, vous lirez le livre de famille plus tard, si cela vous convient. Moi je reprends mon vieux ménage.

Dame Thônum arrosait son poulet qui *godinait* devant le feu, dans un tambour de fer blanc, et ne faisait point grande attention à la lecture de son mari.

— *Cest assez po houïe, Thonus, j'a m'd m'tiesse à foice dè houter.*

En ce moment la clochette du *purnai* se fit entendre ; elle annonçait l'arrivée d'un fermier venant payer son *trescint*.

— *Bonjou, nosse maisse, et li E'pagnie ; va-t-i todi comme vos volez ?*

— *Bon jou ! Bon jou, Delle Trappe, assiez-ve. Il est bin maigre vos didon ?*

— *Ah bin ! portant, nosse maisse, ji v's a chusi l'pus gros.*

— *Il n'falêve nin chusi.*

— *Ah ! bin, l'annéie a s'tu mâle, paret, nosse maisse ; ji v'rivâret tot coula l'annéie qui vint, pusqui vos avez dè l'patiunce avou les honnêtès gins. Mi prumire covéie di polet seret por vos. Ossi vraie qu'il gn'a qu'on Diu.*

— *Jôget, appoîtez l'cafè po Delle Trappe !*

— *Vos m'cial. Bonjou Linâ, assiez-v ès l'couléie et s'buez tot chaud.*

— *Vos êtes bin honnête. Merci Jôget, merci.*

Un grand signe de croix précède le repas du paysan. Puis, Jôget fait de son côté les honneurs de la maison ; n'est-elle pas du ménage ?

— *Si vos avez l'timps, vinez magni ine assiette di sope.*

*Après vos commission, riv'nez Linâ, ji v'wîrd'ret ine saquoi.*

— *A r'veie, nosse maise, poirlez-v todi bin.*

A peine Jôget a-t-elle emporté la tasse retournée sur son plateau et la petite cafetièrre en cuivre, que le *purnai* annonce une nouvelle visite..

Cependant l'horloge marque *quârt po doze*!

— Bonjour, Monsieur; bonjour, Madame Thôonus, et la santé ce matin?

— Eh bien! grâce à Dieu, Monsieur Fahenne, reprit Thonus, la santé ne va pas encore mal pour notre grand âge. *Ji va so septante-onk, paret, mi; on s'fait vi sins l'savu.*

Je suis du 18 octobre 1730; je viens de voir mon baptistère dans ce gros registre. *Nos un'avans bin vèyou, allez, mi fi Fahenne, des guerre et des maleur. Ji n'sé nin qui nos a fait durer. Li bon Diu donne bin des foice.*

— Je venais m'informer si votre fils Joseph ne voudrait pas m'accompagner à la *comédie*: il y a une fameuse représentation, l'affiche est plus haute que moi!

Dame Thôonus n'avait pas assez d'yeux pour admirer la tournure du jeune homme, ses belles bottes à revers jaunes, passées sur un pantalon collant d'un gris clair et sa petite redingote bien taillée qui achevait de le faire reconnaître, des pieds à la tête, pour le fils d'un bon bourgeois.

— On joue, reprit Fahenne:

*Blaise et Babet, Richard Cœur de Lion*, un vaudeville, et *Zémire et Azor* pour finir.

— C'est une assez grande dépense.

— Nous irons au parterre pour 18 sous.

— Si vous pouviez avoir une seconde loge à bon marché! C'est aujourd'hui mardi, il n'y a jamais grand monde; votre petite cousine Virginie pourrait passer par dessus le prix, en se faisant petite à l'entrée?

— Je ferai de mon mieux, M<sup>me</sup> Thôonus, je parlerai à Lefèvre, il vient trois jours par semaine pour papa, répondit Fahenne.

— Quand nous allions à la comédie, sur la Batte, je conduisais ma femme au second rang des loges ; le premier rang était occupé par les dames nobles et leurs familles ; et moi, j'allais au parterre, où nous étions debout. Nous étions plus économies, de notre temps : mais étant connu, continua Thônu, en relevant sa belle tête blanche, entre les pièces, pendant qu'on mouchait les chandelles, j'allais causer avec ma femme, je lui portais un *michot* ou une douceur quelconque.

De temps passé, d'vins nos manège,  
On vikéve sorlon ses wagnège.  
Dire vi régime, dit p'tit profit,  
Di ces borgeu, mi, ji so l'fils.

— Eh bien ! c'est convenu ; je vais m'informer si je puis avoir une première loge aux secondes, ou des cartes d'abonnés ; elles sont à moitié prix. — Puis les jambes bottées de revers que portait notre jeune Fahenne s'élancèrent à la recherche des places.

Le vieux Richelle, notre conteur, s'adressait le plus souvent au jeune Henri Thônu, petit fils de notre respectable Mathieu.

Cependant à plusieurs reprises, Richelle fut vexé du rire moqueur d'un autre de nos jeunes gens. Ne pouvant plus y tenir, il l'interpella de son air le plus aimable :

— Seriez-vous assez bon, Monsieur, pour me dire votre nom ? je connais peut-être votre famille.

— Avec plaisir, M. Richelle, je me nomme, Gaston de Posti.

— De Posti, attendez donc. Mon grand-père a connu le vôtre parfaitement, je connais l'origine de votre nom, vous pourrez peut-être l'anoblir par vos talents et vos actions.

— L'anoblir ! Ah, M. Richelle !

— Ecoutez, mon jeune ami, je serai bref ; je passerai des détails que vous devez ignorer.

Ma grand'mère est née à la campagne, dans le village de X\*\*\*, vers 1740. Un jour qu'elle sortait pour se rendre à la pre-

mière messe, elle trouva près de la petite barrière de la prairie qui donnait sur le sentier un nouveau-né enveloppé dans de mauvais langes. Il fut ramassé et élevé avec les enfants de la ferme, et baptisé au nom de Jehan, et comme on l'avait trouvé près d'une porte faite en branches d'arbre dite *posti*, on déclara de l'appeler Jehan de Posti. J'ai la preuve de cela dans le livre de la famille. Cet événement fit époque dans le village. Jehan de Posti fut élevé dans de bons principes, et plus tard, par son travail et sa bonne conduite, il fut nommé premier maître *Värlet* et regardé comme un des meilleurs ouvriers du village. Votre père, lui aussi, a été un bon travailleur. À l'époque où je me reporte, il n'était pas aussi élégant que vous l'êtes, il n'avait que deux chemises, et, en fait de nourriture, il ne connaissait que *l'poteie à l'ard*.

Il n'y a pas de honte à venir de bas, Monsieur, mais il y a grand mérite à s'élever! Votre père s'est plus occupé de choses sérieuses que des plaisirs de la vie, il a gagné une très-grande fortune; toutes ses opérations ont été des plus loyales. Soyez fier de votre père, Monsieur, honorez l'homme! Les noms sont peu de chose aujourd'hui. Et n'oubliez pas que les honnêtes gens se valent.

Le front du jeune Gaston de Posti, rembruni d'abord, se dérida : les autres jeunes gens demandèrent la suite du vieux ménage.

— Il est midi et demi, la famille est au dessert : pommes, poires et fromage. La grand'maman a recommandé, comme tous les jours, de ne pas salir la nappe, ni plus de deux assiettes par personne : la bonne femme tient à ménager l'ouvrage de la vieille Jöget. Nos jeunes gens et surtout nos demoiselles n'ont presque pas diné, tant est grande leur joie d'aller à la comédie. Le père Thonus n'est pas content; mais il s'est consolé en mangeant leurs parts du poulet.

La table est desservie; la grande cuisine, ou *l'plèce wiss qu'on*

*s'int*, si vous voulez, est remise en ordre par les demoiselles. Grand-père se rend dans sa chambre à coucher, au rez-de-chaussée, sur la cour. Il va faire sa mérienne (*si prangtre*). La grand'mère en fait autant, mais s'installe au coin du feu, dans un bon fauteuil; une de ses filles vient placer un coussin sous sa tête; un tabouret glisse mollement sous ses pieds. Après les plus grands soins, les attentions les plus délicates de la part de la fille à la mère, le plus profond silence se rétablit.

Le nettoyage de la vaisselle se fait dans la cour, sous un petit hangar couvert en plomb où se trouvent les pompes. Jôget lave les assiettes et les range dans le *hielli*, sans faire le moindre bruit. Quel calme dans le vieux ménage!

— Beaucoup trop pour nous, reprit un des messieurs, nous allons faire comme les Thônu.

— Dormir, je l'avoue, messieurs; je n'ai rien de gai à vous conter, s'il faut rester dans le vrai. Dois-je m'arrêter ou rentrer?

— Continuez.

— Je rentre pas à pas dans la salle où la mère Thônu est endormie; tout est propre et à sa place; le tapis en laine, à lignes de toutes les couleurs, est étendu sur la table carrée; il est devenu un peu court par l'effet de nombreux lavages; mais on n'y tient pas moins.

C'est lapis d'aine à lèges rôie,  
Qui l'gintetie mère fêve à crochet.  
J'el riveut co, doux comme de l'soie,  
Hoion, r'séchi ès chaud brouvet.  
A l'longue dè temps, piérand s'grandeur,  
Il div'néve gros comme on cofteu;  
Li haut de l'âve di vi chêne neur,  
Avent tot l'air de tronier d'freud.

Grand'mère dort. Dépêchons-nous, dit une des jeunes personnes, tout bas à sa sœur. On commence à cinq heures, à la

comédie. L'ainé des messieurs Thonus est allé boire une pinte de bière, en attendant le café. *Il est amon Viatour ou amon d'Otringe.* Le jeune est retourné à son ouvrage; la servante a préparé le café; il n'est pas quatre heures, et déjà elle appelle le personnel de la maison. C'est pour la troisième réunion de famille. Le café est servi; le sucrier en argent, style torse, vous présente de beaux diamants en sucre candi destinés aux deux vieux; une assiette est chargée de tartines *po les jânes coûr.*

Les veyès gins, après l'prangire,  
Vinit beure d'on café ligire,  
Qwale ou cinq tasse à soue candi,  
Ou l'taté di pan qu'o a prusti,  
Tot à l'bonne sôrt, sans nol assiette,  
Li grand platatai, li p'tite copette,  
Vinit mostrer leus dessin bleus,  
Et rejoui tos les buver.

L'souerl d'argint so treus pid d'gatte,  
A coisse toireheie, à fond tot batte,  
Tot r'luhant vinéve si mostrer  
Qwand on voisin vinéve gaster,  
Quel bon qwärt d'heure éri d'Ovrège,  
Quel doox moumunt po l'bon manège!  
N'est-c' nin l'nièle qui r'vint à nid,  
Sifrinde l'accord qui n'pout fini.

Il y a maintenant de l'agitation, dans ce vieux ménage que vous trouviez si calme, dit Richelle. Les enfants vont à la comédie; on est sorti de la vie paisible.

Pendant que le père Thonus recommande à ses enfants d'être bien modestes et bien tranquilles au théâtre, la bonne maman s'est hâtée de prendre son café; elle quitte la table pour se rendre dans la chambre aux provisions; là, sa main plonge dans de vieilles taies d'oreillers à carreaux, pour en retirer des pommes coupées et séchées (*des cache et des oreye di beguenné*), des pruneaux, des noisettes, etc., etc. Vous l'avez deviné, messieurs; grand'mère Thonus vient d'apprêter le bagage de

ses enfants. Ne vont-ils pas à la comédie? Vite! vite! on commence à cinq heures.

— Était-ce un magasin?

— Non, messieurs; tous nos bons ménages d'alors avaient chez eux une pièce qui ressemblait assez à un magasin de campagne. Suivons grand'maman dans cet endroit : vous en aurez une idée. Figurez-vous une pièce sombre, pavée de pierres, ni humide ni chaude; des volets ou des stores de grosse toile grise préservent du soleil les conserves qui pourraient fermenter. D'abord, vous remarquerez sept à huit pots en grès contenant la verdure conservée pour la soupe verte : pourpier, etc., un pot de choucroute, du choux rouge au vinaigre (*dè l'kiposse*), deux pots recouverts de beurre fondu.

— Cet inventaire... n'est pas amusant du tout.

— Je le sais, monsieur, mais si vous voulez la vérité, la voilà. Je vous dit ce que j'ai vu, rien de plus. Vous voulez savoir comment on vivait à Liège il y a cinquante ans, le voilà : je n'y puis rien changer. Pour vous amuser, faut-il que la vieille Jôget casse et brise la vaisselle d'étain? ou bien qu'elle demande une augmentation des gages? ou qu'elle se passionne pour un Prussien resté dans le pays? N'oubliez pas, messieurs, que vous n'avez défendu d'avoir de l'imagination. Et n'oubliez pas qu'il y a cinquante ans, on avait mille bonnes raisons pour chérir la vie douce et tranquille. Dois-je continuer?

Cinq voix sur six répondirent oui.

— Eh bien, messieurs, apprenez que le beurre fondu recouvrira cinq ou six douzaines de grives<sup>(1)</sup>. L'autre pot contenait 8 douzaines d'alouettes cuites à moitié. Sur des planches on voyait des boeaux de fruits conservés, des verres de gelée de groseilles, dont une partie se donnait aux pauvres malades. Voici le grand coffre à la farine (*li kuche à l'farenné*), deux à trois

(1) Elles se vendaient alors à 12 et à 15 sous la douzaine (75 à 90 centimes).

sacs de grain ; enfin *li mai*, le baquet à pétrir ; car on faisait le pain à la maison, et un excellent pain de ménage encore. Levez la tête maintenant au plafond de la chambre aux provisions, vous verrez suspendus sacs et paquets, à l'abri des souris (*ine tike di geie, ine tike di neûhe, des preune, treus jambon, on bacon d'lard, del sâcisse souwéie, des buscute, del navette po les ouhai, etc., etc.*). — Prenez garde ! ne marchez pas tête levée ! vous pourriez renverser une caisse de fromage de Herve, ou *li tonnai à neur savon*, ou *bin li pot à l'potkése*. Voyez : il reste encore des pommes et des poires et nous sommes au printemps ! C'était un modèle d'ordre que ce ménage. Voici le tonneau à *l'hôle di lampe* et le tonneau au vinaigre. Passons. Quittons cette chambre : venez jeter un coup d'œil sur notre jeunesse. Ils ne sont pas blasés, ceux-là ! Voyez leur joie, leurs figures rayonnantes ! et cependant ils ont plus de vingt ans en moyenne. Ils compléteront une loge et la petite nièce passera gratis s'il est possible. Les poches des jeunes gens sont remplies, les sacs à fermeoir d'argent (*les ridicule*) des demoiselles sont également pleins de provisions. Ils partent une heure trop tôt, mais c'est égal ; à peine dans la salle du théâtre, ils s'amuseront comme des rois<sup>(1)</sup>. Quatre heures un quart ! Courrons, mes amis !

— Vous exagérez, M. Richelle, reprit le jeune Henri.

— Nullement, mon bon ami ; vos grands parents avaient de la fortune, mais ils y regardaient comme tout le monde d'alors ; on n'était pas encore habitué à la dépense ; patience : cela viendra.

Tout est changé. Il y a cinquante ans, Parfondry, derrière l'Hôtel-de-Ville, et la maison Tart, rue de l'Epée, annonçaient dans les journaux, les huîtres anglaises, très-fraîches, à fr. 2,50 le cent. Ils en vendaient fort peu. Aujourd'hui oseriez-vous don-

<sup>(1)</sup> La salle de spectacle, place aux Chevaux, aujourd'hui place du Théâtre, était de construction toute récente. Elle a été inaugurée le 4 novembre 1820, par l'*Apôthéose de Grétry* et *Zémire et Azor*.

ner un petit dîner, sans quelques cents d'huîtres à quinze francs ?  
Mille fois non !

— Qu'en pouvons-nous ? père Richelle ; indiquez-nous un remède.

— Travaillez, Messieurs ; c'est le seul moyen de rester au niveau. Il me semble, au contraire, que la jeunesse travaille aujourd'hui le moins possible, tout en cherchant la vie la plus douce et la plus confortable.

N'oubliez pas que Mathieu Thonus, votre grand-père, n'avait aucun moyen d'augmenter sa fortune. Or, sa famille avait grandi ; votre père, né en 1796, était venu le quatorzième, et il ne fut pas le dernier !

Les fermages ne haussaient pas : l'on faisait encore des baux de 30 et 40 ans ; ils en avaient un de 90.

On avait offert des places au grand-père Thonus ; mais il ne démordait pas de ses idées, il était pour le vieux régime, il ne pouvait rien accepter des révolutionnaires qui avaient bouleversé le monde !

Je vois, sur vos jeunes et belles figures, un sourire moqueur, que je traduis par ces mots : le vieux Richelle radote dans sa mesquinerie. Eh bien ! Messieurs, loin de me fâcher, je vais insister encore.

Déjà au vieux temps, les enfants de pères laborieux héritaient du joli défaut de paresse.

J'ai fort bien connu des hommes de l'autre siècle, et particulièrement la famille Thonus, dont je pourrais vous donner la généalogie.

Votre bisaïeul, à vous, Henri Thonus, fut un grand travailleur, honnête et sans fortune, mais fort courageux ; il épousa la veuve Flament, une bonne négociante qui avait du foin dans ses b.... souliers. Comme ils étaient mûrs tous les deux, ils n'eurent qu'un fils, votre grand-père. Aussi fut-il gâté, ce gaillard-là !

Il est vrai que ce beau *jojo* de fils avait fréquenté les écoles ;

et puis il était *si binamé*! Mais comme son père et le premier mari de sa mère s'étaient donné beaucoup de mal, il trouva plus commode de se reposer de leurs fatigues.

Le 29 août 1779, il épousa une bonne et aimable demoiselle de la campagne, qui n'avait pas mal de propriétés dans le village de Saint-R.

Ils s'aimaient, ces jeunes gens ; chaque année, le messager Andry en apportait une nouvelle preuve, en tirant de sa hotte un petit ou une petite Thôrus.

La seule occupation de ces époux modèles, ce fut de soigner la jeune famille qu'Andry, le messager, leur apportait. Vous pourrez consulter le livre de leurs souvenirs, si cela vous intéresse. Votre grand-père, reprit Richelle, s'adressant à Henri, obtint le titre de chambellan du Conseil privé, plus une des recettes du prince de Liège ; mais il eut soin de payer un employé pour faire l'ouvrage : il était fils unique !

Son ainé avait étudié pour être chanoine ; mais on allait démolir les couvents : adieu places et prébendes. Sa vocation étant manquée (était-ce sa vocation ?), il la remplaça par une vie oisive, et quand la paix de l'Europe fut rétablie, il cultiva les diners en ville en hiver et les fêtes de Hesbaye en été, en quoi sa vie se rapprochait un peu de celle des chanoines prébendiers.

L'oncle François, second garçon, trop beau pour s'occuper, n'aima que les plaisirs ; attribuons à son peu de chance la perte de sa fortune et celle de sa femme, qui était considérable.

— Vraiment ! demanda Henri.

— Oui, Monsieur, aujourd'hui même vous auriez de la peine d'en trouver beaucoup de semblables.

Vos vieux parents disaient souvent à propos de fortune :

Il est mâlhœie de l'wagnl,  
Co pus mâlhœie de l'wärder.

Sans doute l'histoire racontée par Richelle ressemblait trop à un sermon, car deux de nos six jeunes gens prirent leur chapeau et se retirèrent.

— Continuez, je vous prie.

— Volontiers, Messieurs ; on ne peut plaire à tout le monde. Pour être agréable à ces dandies, il faudrait ne leur conter que des exploits de leurs familles, et répéter bien haut que chez leurs aieux on a toujours roulé sur l'or. Surtout il faudrait taire que le grand-père du bouclé vivait *sur le profit* d'une mauvaise *bique* de cheval en aidant les charrettes à monter le Bois-de-Breux. Son père est né dans une hutte de l'endroit.

— Vous êtes dur et sévère, M. Richelle.

— C'est la vérité. La jeunesse d'aujourd'hui aime la vie douce.

— Il nous semble qu'au temps des Thonus père et fils, on l'aimait aussi !

— C'est possible, mais ils étaient de l'ancien régime ; rappelez-vous quels temps ils ont traversé de 1780 à 1815. N'étant pas sûrs du lendemain, comme les matelots au port, ils se contentaient de jouir des biens présents.

Le vieux Richelle s'échauffe, n'est plus maître de lui, le sang lui monte au visage. Il reprend :

— Les ouvriers n'aiment plus à se gêner, les gens fortunés bien moins encore ; les jeunes gens ne veulent pas savoir ce qu'on a dû se donner de mal pour leur procurer l'aisance. Ils sentent peut-être que leur cœur ne serait pas assez reconnaissant ou bien ils seraient honteux d'employer aussi mal leur temps.

J'appartiens à la génération du premier quart de ce siècle, moi, messieurs, s'écria avec orgueil le vieux grondeur ; nous avons vu travailler nos parents pour se *refaire* et nous avons continué comme eux.

Oui, reconnaissions-le, vous aimez la vie douce et agréable, les plaisirs faciles. Vous feignez de ne pas savoir que vos pères

ont passé des nuits dans les travaux les plus pénibles ou dans des études arides ; vous dédaignez l'amour honnête pour l'amourette à prix d'argent, au prix de l'argent que vous n'avez jamais pu gagner et que nos vieux ménages ont économisé franc par franc.

Si vous revoyez ces jeunes muscadins qui viennent de nous quitter, vous pouvez leur dire que le vieux Richelle a connu la grand'mère du plus grand, que vous appelez, je crois, M. Neuhi ; sa grand'maman *trip'lève les hochets chez ma mère* ; elle avait épousé un coupeur de bois qui était en même temps *li chesse-chien à Saint-Thoumas*. Ajoutez que ces bonnes gens valaient mieux que lui et tant d'autres ; c'est par l'ordre et le travail qu'ils ont amassé de quoi faire des petits messieurs propres à rien.

Mais décidément je bavarde comme une vieille commère et j'oublie mon vieux ménage ; je crains que vous ne m'appeliez mauvaise langue.

— Ainsi, demanda malicieusement un des jeunes farceurs, vous ne voulez pas que le fils d'un père qui s'est fatigué toute sa vie, se repose toute la sienne ?

— Non, mille fois non !

— Pourquoi ?

— Vous voulez me faire poser, jeune ami. C'est égal, rentrons dans la famille Thônus et demandez aux deux enfants de François tout le mal qu'ils ont dû se donner pour se faire une position honorable ; demandez-leur combien d'années ils ont passé dans les privations pendant que leur père digérait sa fortune.

Aussi honorables qu'actifs, ils vous diront : l'homme inocupé mange son bien et celui de ses enfants. Si votre père a travaillé, imitez-le ; s'il ne l'a point fait, raison de plus pour le faire. Mais pour Dieu ! mes enfants, travaillez ! étudiez ! soyez occupés, voilà la devise des descendants de François Thônus ;

faites-la vôtre, mes amis : le goût au travail donne la paix et le bonheur.

— Le temps passe, dirent à la fois les jeunes gens, qui n'aiment plus à être sermonnés. Partons.

— Un instant, reprit Henri ; moi, je désire finir la journée avec mes vieux parents. Restez, je vais prier M. Richelle d'abréger.

— Vraiment, mes amis, je me suis fourvoyé ; j'ai oublié un instant que la jeunesse n'a plus besoin de conseils ou ne veut plus en recevoir.

Puis, à l'exemple de la mère qui donne des boubous à son enfant après l'avoir battu, le vieux Richelle changeant de ton, proposa de conter une fable du vieux ménage.

— S'il vous plaît.

— La voici.

#### ON VOYÈGE A CHIVRIMONT.

D'on bai solo d'osté,  
Rôbâ, li grosse woisenne,  
S'apponente à roter  
Deux heure lon d'ine haleine.  
• Allans nos deaux,  
Dist-elle, neveu,  
Ine chandelle alloumeie ;  
Vos m'sûrez jusqu'i là.  
Ji pâieret po coula  
Li café et l'idoréie.  
Po mi accidint  
Di mes fond'mint,  
Nos frans voyège,  
Pelerinége. \*Mais à Griv'gnéie,  
Il plovinéie ;  
Ine plaise d'osté  
Mouie li poussire.  
• Ji va m'gâter ;  
Ça n'est pu rire.  
Qui flat-i fer ?

Ploure so m'corneira !  
Rôbâ s'bahe disqu'âx pids,  
Si trosse di s'mi  
Et volla raccoviette !  
Li ch'mihe avou,  
Si r'live pareie,  
Po leyî veie  
Ses rin tot nou !

Li neveu n'woisse rin dire.  
Il sût todi  
Comme si matante l'a dit,  
Il oyéve rire  
Avâ les vòie :  
On l'oum'vè trôie !

Des aute hreyt : « Grand Diu, dihez, qu'a-t-elle pierdou ?  
Po racovier si tesse, et mostrer li d'indou ?  
— Qu'qu' grand malheur.  
Elle a ses biesse malâde ou l'rogne divins ses stâ;  
Ca, mi, j'a pierdou mi homme, et ji n'rotte qu'à pids d'hâ.  
— Là quel tabeur !

Cachiz coula, veye sotto !  
Ca vos pôriz distinde, sans v'ritourner, l'oum'rotte. »  
On n'savent quoi pinser ;  
On traitive di so m've  
L'enocint qui l'oum'vè,  
Et de rire, on pâmeve.

Dame Rôbâ, tot d'on còp,  
Dit : « Neveu, d'hex-m'on pau  
Poquoi reie t-on si foirt ? »  
So c'timpa-la, elle grettévi si bâbâ mesbrigî  
Qui n'est nîc cachî,  
Tot nou et tot d'covier.  
« Kimint, dist-elle, brigand !  
Mâl tourné, mâlignant,  
Sins rin dire, vos l'oumex mes mâ jusqu'à l'chapelle,  
Bin vola n'belle !  
Grand mâhonteu,  
Mi qu'est si bonne ?  
J'a les rin tot r'freudi, et l'visège comme on feu !  
Rattindez, rattindez qui n'seyansse es l'mohonne.

— Sor mi, ma tante Rôbâ, ainsi ni v'mâv'lez nin !  
Vos m'sûrez, m'avez-v' dit, et surtout n'dihez rin.

Po l'froion, so m'parole,  
J'a trové l'rmède drole :  
Mais so mi-âme j'a pinsou  
Qui v'laviz prometou. »

Les jeunes gens, déridés par ce pélérinage un peu *décolleté*, demandèrent la fin du *vieux ménage*.

— Nous avons quitté la bonne grand'mère Thônu, appuyée sur la demi-porte (*li purnai*) pour voir partir ses enfants. Ils allaient tellement vite, que leurs pieds effleuraient à peine le pavé. Elle disait tout bas : *Porveuss qui s'amusesse bin !*

— *Ji va fer on tour mi, m'feye*, a dit le vieux Thônu. *Ji va jusqu'à Coronmouise.*

Vous n'auriez pas donné septante ans à votre grand-père ; il avait, comme jadis, la jambe aussi raide que bien moulée. Il prétendait que nos larges pantalons n'avaient été inventés que pour cacher nos quilles. Les boucles de ses souliers et de ses culottes étaient reluisantes, comme la pomme d'argent de son jone. Et si vous l'aviez vu un jour de fête, avec ses belles boucles de souliers en or, sa clef de montre carrée, pendue à une chaîne massive de même métal, brillant sur le satin noir comme les facettes d'une topaze ; puis le grand gilet à fleurs et à ramages, retombant sur le ventre, et le bel habit à longs pans et à grands boutons ! Enfin sa cravate, aussi blanche que ses cheveux, lui donnait un air de propreté, et de *comme il faut*, qui nous inspirait la crainte et le respect.

— *Jusqu'à toratte, monsieur l'baron.*

— Etais-il noble, mon grand-père ?

— Non, mon ami, mais suivant un ancien usage qui rappelait l'autorité du chef de famille, on l'appelait *li mäisse ou M. l'baron.*

Dame Thônu restait si rarement seule à la maison, qu'elle fut toute eunuyée, comme si les siens étaient allés faire un long voyage. Heureusement une de ses filles mariées et sa bru arrivèrent de compagnie : avaient-elles le mot d'ordre ?

— Comment vont mes petits enfants ? donne-moi la main, Edouard, et toi Adolphe ? Sont-ils bien propres, ces enfants ? (Inutile de vous dire qu'ils passaient la visite).

Vous souperez avec nous, mes enfants.

— Vous ne nous regardez pas, maman, dirent les deux dames. *Vos n'nos accomitez-nin ?*

— *Sia, mes èfant, mais les p'tits d'abòrd.* Comment vont les plus jeunes ? il n'y a rien de nouveau, n'est-ce pas ? Je vous trouve si ronde, ma fille, avec cette robe. *Enfin, qui l'volonté di Diu seuie faite.*

— Non, maman, ma dernière n'a pas encore dix mois.

— Je n'avais pas cette chance, moi, mes enfants. *J'esteus todi grosse po z'aller ramessi* (1). *Mais ji diret todi qu'on n'a qui cou qui l'bon Diu v's avòie, et qwand on a des braves homme, on deut les complaire !* Je suis charmée de vous voir, mes enfants, je suis triste ; la maison est un désert.

En ce moment, une voix des plus criardes se fit entendre dans la rue : *A n'blanmûse, mes dièrenès botte d'aspére* (2).

— Tenez, Jôget, achetez une botte, et marchandez beaucoup. *Nos frans n'surprise à miasse.*

Pendant que la bonne grand'mère raconte la joie de ses enfants qui sont à la comédie, la vieille servante va de la *place* à l'arrière-cuisine (refuge où il y avait l'alcôve et le lit de Jôget), en trainant les pieds dans des souliers trop grands. Elle apprête le souper. Un petit meuble en fer-blanc à trois gradins en rond est rempli de trois rangées de pommes, puis placé devant le feu, sur l'âtre en fer poli. Ce meuble, *c'est l'cut-pomme !*

Ji r'veus l'bai feu jetant ses blamme,  
Et l'chaude couleie qui fève nanner :  
J'os co l'cut-pomme qui chante plein d'samme,  
Tot cûhant, j'os les frut zûner.

(1) Historique.

(2) Bottes d'asperges.

J'os co jaser di nosse Sâveur :  
Grand'mère des Saint s'mette à pârlor,  
So l'imp's qu'Jôget touné à meseure  
Li molin qui siève à filer.

— Je ne connais pas cette broche antique, reprit Henri Thônu.

— Je le pense bien, mon ami, mais si vous voulez revoir un vieux ménage, il faut passer en revue les moindres objets qui caractérisent la simplicité de mœurs du bon vieux temps.

Et si vous ne trouvez pas mon récit trop stupide, en attendant le souper je vous ferai voir les *quartiers* de la maison. Votre vieux conteur n'a nullement la prétention de vous remuer ni de vous impressionner le moins du monde. Il est certain d'avance qu'en vous montrant le calme et la paix qui régnaient dans la famille de vos aieux, il vous laissera froid comme une taupe dans sa taupinière; mais vous pourrez mieux comparer le passé avec le présent.

Montons d'abord le lourd escalier, droit et rapide; c'est sur son large rouleau en bois (guide-main), supporté par des colonnes, forme balustre, que nous nous laissons descendre (*à cavaie*) au risque de nous casser le coup. Il conduit au premier étage. Les chambres sont badigeonnées à la chaux, y compris les plafonds à solives; les fenêtres sont à petits plombs. La simplicité des meubles vous étonnerait: ils ont passé de père en fils, et les plus nouveaux étaient neufs en 1779, époque du mariage du grand-père Thônu. Le lit est assez plat; la couchette en chêne se distingue par sa propreté, mais n'a plus été vernie depuis le passage des Alliés. La toile cirée de la table est déchirée et laisse voir par grandes plaques la planche non rabotée; elle supporte une écuelle en terre cuite (*on crameu*), qui peut servir d'aiguière quand on n'a pas oublié de la remplir d'eau; mais, le plus souvent vos pères, vos grand-pères et vos oncles allaient se laver dans la cour, à la pompe, *ou bin*

*à tonnai à l'gotire*, partout enfin où l'on a de l'eau tant que l'on veut. Vous riez, mes petits messieurs, il fallait bien se servir soi-même : le plus souvent il n'y avait qu'une servante dans nos vieux et grands ménages bourgeois, et je vous assure que ces donzelles n'étaient pas la plaie des familles comme à présent.

Laissons-là les vieux meubles ; j'abandonne les deux chaises trouées, qui laissent traîner quelques pailles jusqu'à terre, pour vous dire un mot des servantes de notre vieux ménage.

— Vous ne seriez pas long sur cet article, n'est-ce pas ? s'écrierent à la fois les quatre jeunes compères. Nos mères, nos sœurs, nos tantes, etc., ne parlent plus que des désagréments qu'elles éprouvent avec leurs domestiques.

— Je serai court, répondit Richelle. Le registre de famille nous apprend que l'heureux couple Thônum, en 45 ou 46 ans, n'a jamais eu que deux servantes. Quelle chance ! A leur entrée en ménage, ils avaient *Mareie-Jenne* (Marie-Jeanne) ; elle resta chez eux jusqu'au jour de son entrée au béguinage de S<sup>t</sup>.-Christophe, où elle fut placée sur sa demande. On la recevait très-souvent ; on allait même la voir.

Patiencee, je termine.

— Enfin ! dirent tout bas quatre voix.

— Jôget (c'est la seconde), entra en service à l'âge de 14 ans, vers 1781. C'est elle qui apprit à marcher à toute la jeune famille, je pourrais presque dire à trois générations, puisqu'elle a connu la petite fille de Jeanne (¹). La vieille Jôget serait encore chez les descendants des Thônum si la mort n'était venue la faire changer de *poste* à l'âge de 78 ans.

— Est-ce tout ?

— Pas encore. La vieille *Maianne* demeurait chez vos parents à vous, M. de La Tour. Elle a passé 56 ans de sa vie au service de votre grand-papa et de votre papa. En voilà une qui faisait

(¹) Jeanne, troisième enfant de la famille Thônum, était née le 20 mars 1783.

marcher les ouvriers, et qui travaillait ! Cette brave et digne Maianne, je la vois encore : était-elle *sur le profit* de ses maîtres, cette bonne femme ! Elle fut une seconde mère pour votre père.

Le moule en est brisé ! il n'y en a plus de pareilles. Le luxe est bien trop grand, aujourd'hui ! Les servantes poussent quelquefois la coquetterie jusqu'à porter des bas blancs démarqués et de qualités différentes. D'autres auront des douzaines de mouchoirs de poche marqués de toutes les lettres de l'alphabet ! quel drôle de goût !

— Serait-ce pour se distinguer ?

— Je n'en sais rien.

— Permettez-moi de vous faire remarquer, se hasarda de dire, le jeune de La Tour, que l'article *servante* n'a aucun intérêt pour des jeunes gens.

— Bien plus que vous ne croyez, mon cher ami. Je vous crois destiné au mariage ; vous avez de la conduite, votre père vous fait des rentes. Vous épouserez une jeune et jolie personne, je le souhaite ; elle sera très-instruite ; elles le sont toutes. Elle aura de la fortune ; tout le monde en a, ou paraît en avoir. Mais vous aurez aussi, comme tout le monde, trois ou quatre domestiques qui attireront les orages et le tonnerre sur votre jeune ménage. Votre jeune et charmante compagne, aura tant d'ennuis, qu'elle deviendra grondeuse ; elle ne parlera plus que pour se plaindre des servantes. Sa nourrice aura des boutons, un mauvais lait. La bonne quittera vos enfants pour un caporal. La cuisinière voudra se servir du panier à anses pour tous vos achats ; puis elle partira subitement. Et comme votre femme chérie saura tout, si ce n'est cuire un œuf à la coque ; comme elle sera trop bien élevée ou trop délicate pour faire ce que sa mère et sa grand'mère ont fait ; comme enfin l'éducation moderne ne veut plus qu'on soit bonne femme de ménage, vous serez forcé de faire prendre votre dîner à la gargote,

Ah! Messieurs, si grand'mère Thônum voyait nos jeunes dames d'aujourd'hui, elle en mourrait de chagrin.

Il me semble à moi, vieux grognard, que plus il devient difficile de se faire servir, plus on devrait apprendre à se servir soi-même.

— Vous êtes bon, vous, M. Richelle : nos filles, nos sœurs, nos femmes quitteraient les arts, le travail de l'esprit et de l'intelligence pour peler les pommes de terre et nettoyer les fenêtres de la façade à rue ! Allons donc !

— Tout doux, Monsieur de La Tour ; l'éducation de mon temps ordonnait le respect aux personnes âgées. Vous connaissez plusieurs langues, à présent : elles ne doivent pas vous faire oublier le langage de la politesse.

De La Tour voulut se retirer.

— Attendez, jeune homme. Aujourd'hui, si vous ne flattez pas la jeunesse, elle vous abandonne.

Dans l'entretemps, apprenez que votre grand'mère profitait d'un dimanche pour blanchir elle-même ses chambres à la chaux ; oui, elle-même, la brave femme. Les vieux habitants du faubourg Ste.-Marguerite se souviennent d'avoir vu votre mère balayer la rue tous les jours. Elle était forte, votre mère, et courageuse. Madame de La Tour n'en est pas déshonorée pour cela. Entre nous, elle a droit à toute votre reconnaissance : elle est pour une bonne part dans la fortune qui vous a fait monter l'échelle.

— Vous attaquez l'instruction, le bien-être, notre vie aisée et commode, vous êtes un homme fini. A propos de nos vieux ménages, vous critiquez les nôtres. Quel mal y aurait-il si nos cuisinières nous faisaient danser au piano, quand le dîner serait servi ?

— Aucun ; ce serait une économie. Quel grand mal y aurait-il, reprit Richelle, si nos jeunes dames fortunées s'occupaient davantage des dépenses de leur maison ?

— L'argent est fait pour rouler !

— Oui, jeunesse, savoir où il roule est déjà beaucoup. N'oubliez pas que les servantes ne font plus partie de la famille; vos cuisines d'aujourd'hui et vos salles à manger forment deux maisons différentes : la cuisine fourre le doigt dans l'œil à la salle à manger, tant qu'elle peut.

L'autre jour, j'écoutais des servantes en grève. L'une disait aux autres : mon maître gagne dix mille francs avec sa place, mais il ne pourrait vivre sans les bénéfices qu'il préleve derrière le rideau, il faut des *rawettes* ! nous devons nous en faire aussi !

— Une autre cuisinière reprenait : nous exigerons cinq pour cent sur tous les achats faits par nos maîtres ; et les modistes, les tailleur, les couturières, les épiciers : enfin tous les livranciers devront nous remettre également 5 %, cela nous fera 10 %. Dix pour cent, sur vingt mille francs que dépense un ménage ordinaire, c'est une remise de deux mille francs, plus nos appoin-tements. Dans cinquante ans, nos jeunes maîtres nous serviront ! !

Cette cuisinière, Messieurs, avait servi un architecte d'une ville étrangère. On parle trop devant ses domestiques.

Il se prépare, pour l'an prochain, un Congrès de servantes et de domestiques. D'après nos informations, voici de quoi il est question : les meneuses voudraient 1<sup>o</sup> pouvoir sortir à partir de deux heures, tous les dimanches, jusqu'à six heures du matin le lundi. Liberté de la conscience et de la vertu ! 2<sup>o</sup> Etre libre de recevoir leurs cousins les six jours de la semaine.

En troisième lieu, toutes les maisons, devront avoir, outre les trois ou quatre servantes obligées, une honnête mère de famille, appelée femme d'ouvrage, qui abandonnera ses petits enfants pour quelques bouchées de pain qu'elle portera à sa couvée après s'être acquittée des gros ouvrages. Je passe sous silence les 27 autres articles du projet; vous me taxeriez encore une fois d'exagération. Qu'il vous suffise de savoir que ces *demoi-*

*selles* entendent fréquenter les cafés-concerts, les sermons, les écoles du soir, les théâtres, Franklin et toutes les conférences, sans oublier les saintes retraites ni les congrégations.

Loin de ma pensée, Messieurs, de vouloir que nos charmantes jeunes filles salissent leurs belles mains, non! non! Mais quand il n'y aura plus de servantes?

— Il y en aura toujours.

— Pardon, pardon; déjà elles s'engagent pour faire la lecture aux vieilles dames, d'autres tiennent le comptoir ou le piano dans les cafés chantants, à deux et trois francs par soirée. Eusuite vous avez les demoiselles de la campagne qui se font normalistes, etc., etc.; enfin le reste des filles ne veulent plus servir qu'une seule personne.

— Nos mères ni nos sœurs ne peuvent pas aller au marché comme grand'mère Thonus, le panier en cuivre sous le bras. Elles friperaient, en une seule sortie, une robe de deux à trois cents francs, pour gagner deux sous. Eusuite, nous ne sommes plus de votre pauvre temps. Arrière les mesquineries de votre siècle. Restez petit bourgeois, monsieur Richelle; à nous la vie des grands seigneurs et des prélates.

— Moi, reprit de La Tour, à la mort de mon père, je tiendrai une belle voiture à deux chevaux. Il est malade.

— Qui?

— Papa.

— Ah! vous allez commander la voiture alors?

— Non, après le deuil.

— De mon temps, on priait le bon Dieu de prolonger les jours des vieux parents. Mais on n'attendait pas d'équipage.

Pendant que le jeune de La Tour chantait : A moi la jeunesse, à moi les amours, à moi la richesse, etc., Richelle reprit.

— Si nos vieux ménages étaient comme ceux d'aujourd'hui, il n'y aurait pas de différence à établir. Et pour obtenir mon pardon, je dois vous rappeler qu'anciennement les rois savaient

s'occuper des moindres détails. Vous riez, quand je dis qu'on ne faisait qu'un feu chez Thonus. Écoutez le règlement pour le service de la maison du roi à Londres : ceci est écrit de la main de Henri VIII.

— Oui, mais voilà trois cents ans que Henri VIII est mort, répondit un des jeunes gens.

— Cela est vrai, mais vous n'êtes pas encore rois, mes petits seigneurs.

Henri VIII disait :

Art. 3. Aucune viande ne sera servie sur ma table, au-delà d'un prix raisonnable.

Art. 5. La vaisselle d'étain est d'un trop grand prix pour servir à l'usage journalière. On aura le plus grand soin des assiettes de bois et des cuillères d'étain.

— *Des plats, des losse.*

— Oui, Monsieur, ne riez pas ; le papa de Madame votre mère est arrivé à Liège avec une hotte de ces marchandises.

Art. 7. Les femmes prodigues et dépensières seront bannies de la cour.

Art. 10. Toute fille de la maison de la reine qui aura un amant sera chassée de la cour.

Art. 14. On ne donnera du charbon que pour les chambres du roi et de la reine.

Art. 16. Les dames d'honneur de la reine auront une miche de pain blanc et une échine de bœuf pour leur déjeuner.

— Assez, assez, je vous en prie.

Inutile de parler de la reine Anne d'Angleterre, de M<sup>me</sup> de Maintenon et tant d'autres grandes dames qui se sont occupées de petits détails de ménage. Les temps sont changés ; nous avons nos comptables, nos gens de bureau. Nos cuisinières même tiennent des comptes.

— Permettez-moi, M. Richelle ; je dois vous dire, que vous êtes un homme fini. Vous attaquez notre bien-être, notre

instruction ! Enfin, vous êtes vieux ; vous remontez au temps des barbares.

— De mon temps, ou du temps des barbares, comme vous l'appelez, vos aïeules ne connaissaient pas tant de musique ; mais comme elles chantaient bien près du berceau de leurs enfants ! Elles n'avaient pas les mains si blanches ; mais leurs ménages étaient si bien en ordre ! Et quand elles avaient préparé, elles-mêmes, une petite surprise bien goûlée par leur mari, elles étaient si heureuses !

Dans cinquante ans, Messieurs, faites comme le vieux Richelle. Faites la description de vos vieux ménages ; ne méprisez aucun détail. Vous montrerez aux nouvelles générations le luxe de vos appartements ; et peut-être ce que vous trouviez très-beau, jadis, sera remisé dans les greniers. C'est ce que je prévois.

Ensuite, ce sera une occasion de vous souvenir de Richelle, que vous devez trouver bien maussade. —

Il est six heures. Dame Thonus, malgré les caresses qu'elle reçoit, paraît inquiète ; son mari n'est pas encore de retour ! lui qui sort si rarement.

Enfin ! la clochette du *purnai* se fait entendre.

Le voici !

— Les heures sont longues, par moment, Thonus !

— *Il n'est qu'sth heures, binaméie.*

— Bonjour, papa ; n'avez-vous pas froid ?

— Non, non, mes bonnes amies. Comment vont-ils nos enfants, et les maris ? Vous savez : les plus jeunes sont à la comédie, avec l'ami Fahenne.

— Oui, je sais. Vous êtes resté bien longtemps. Tenez : voilà vos pantoufles bien chauffées.

— Merci, chère fille.

Jöget apporte un vêtement de rechange, une espèce de douillette ouatée. Un bon fauteuil est approché du feu ; dame Thonus, ses filles, ses petits fils entourent le bon et beau vieil-

lard. Ah ! mes jeunes amis, que d'amitié, que de tendresse on se prodiguit dans ces vieux ménages de.... (j'ai toujours le nom de barbare sur le cœur.) Que de respect et d'attachement pour les chefs de famille !

Voilà ce qu'on appelait la famille ! Les filles s'ingéniaient à soigner les vieux parents, à les combler de petits soins ; l'attachement des enfants réchauffait leur vieillesse. Aujourd'hui, quelles sont les idées des jeunes filles en sortant de pension ? Elles conduiront leurs mères rue Pont d'Ile, tout d'abord, pour les achats de robes, etc. Leur seconde idée, ce sera de promener le plus gentiment possible, les dites robes au Boulevard de la Sauvenière, le dimanche, de midi à deux heures.

— Le luxe, la toilette, c'est le commerce ! et le commerce, c'est la source des fortunes ! répondit le jeune Henri Thonus.

— Parfaitement. Mais travaillez en conséquence, mes amis. Prenez déjà vos notes sur les jeunes gens actifs et sur les paresseux ; ouvrez une page à chacun de vos muscadins : ce sera une curiosité. Je vois tant de changements. Vous en signalerez davantage encore. Et si l'on parvient à établir un fil télégraphique d'ici à l'autre monde, faites-moi le plaisir, jeunesse, de m'envoyer une dépêche pour m'apprendre la conclusion de vos remarques sur l'état de ceux d'entre vos amis qui auront préféré le plaisir au travail.

— Jôget, coupez du pain, il est presque sept heures ; quand les enfants auront soupé, ils retourneront avec Tatine, la blanchisseuse. Les deux mamans resteront ce soir.

Grand-père Thonus a paru bien sensible à l'attention de sa femme ; il se régale d'une demi-botte d'asperges, qu'il veut partager avec la mère et les deux filles. C'est un feu roulant de sollicitations et de remerciements.

— Merci ! merci ! nous préférons la salade à la sauce chaude, les pommes cuites, les figues et le fromage.

A bai moitie di ces vesprée,  
Sins fristonfrasse on v'néve soper :  
Avou des frut, l'crompire petie,  
Ou l'jone salade qu'on vint d'coper.

Pus-simpe, li veie n'esteut nin mâle,  
On n'souglie nin tant à s'bourrer.  
Hoûie, on vike vite, à haut de l'hâle :  
Mais pus vite on s'fait éterrer.

Di cial j'os rire des cou plein d'dette,  
Tot m'dihant : nos volans viker !  
A m'tour, ji reie, et ji repête :  
Bon Dieu voie qui ça pôie durer !

Dans le vieux ménage liégeois, on s'aime, on est content de se voir ; les deux filles mariées font oublier les absents qui sont allés à la comédie. Eh ! ils verront la salle qui est toute neuve, toute fraîche...

Assez sur la famille Thonus. Si vous avez encore une heure à perdre, venez me voir, je vous ferai passer une journée dans la famille de l'un de vous : je vous connais tous.

A neuf heures, les maris étaient venus reprendre leur dame. Jôget filait du lin au coin du feu, grand'maman mouchait la chandelle de temps en temps.

Tot júsant d'molin ou d'monchette,  
On fait rire des madame Grand'za,  
Qu'ont s'tu s'paneie à l'amponette,  
Et hossée so n'clense àx golz.

A l'vesprée vos odiz l'chandelle,  
Li lignou qu'on v'néve de mouch'ter.  
A c'te heure, s'on l'ode, c'est à l'chapelle :  
Ax potalle li séwe est r'monté.

Adiet veye lampe ! Adiet mouche !  
Vi louminaire, vos avez vosse paquet.  
Li gâz vis chesse di ses blawette ;  
Évoie chandelle ! évoie quinquet !

So c'monde, à c'te heure, on vout veye clére,  
Sins grande clarté on n'pout d'mani.  
Puis, l'sciunce lomme, c'est l'deuxème mère.  
Po qwand l'prumire nos a s'pani.

Nos deux vieux désirent attendre la rentrée des enfants qui sont au théâtre. Dans la crainte que son mari ne trouve la soirée trop longue, la bonne dame lui dit : Thonus, lisez-moi donc quelques pages du livre où votre grand-père inscrivait des notes sur les choses remarquables ?

*Bin volti, m'feye : wiss sont mes bérrique ?*

Laissons lire Thonus. Pour moi, Messieurs, je vais vous souhaiter le bon soir.

Vous me ferez passer au dehors, si cela vous plaît, pour un rétrograde, un vieux goutteux qui ne fait que gronder :

*On vi hayâve qui n'vi keut rîn.*

Eh bien, Messieurs, mes vœux les plus chers sont pour le bonheur de la jeunesse.

Je vous souhaite à tous le goût au travail, et l'amour le plus pur pour de jeunes filles modèles, de bonnes femmes de ménage sachant utiliser leurs leçons de chimie à la cuisine (au besoin), sachant appliquer aux affaires leur talent de correspondance, mettant à profit leurs principes de dessin pour arranger leurs maisons avec goût, ou pour exécuter des ouvrages utiles.

Et si vous répondez à Richelle, en riant sous cape et en le narguant, il finira par vous dire :

Comme vos lhress'rez  
Vos l'heurez.

La soirée était belle, le vieux conteur ouvrit sa croisée pour voir sortir les jeunes gens.

Les intentions du vieux sont bonnes, disaient-ils entre eux ;

mais il n'est plus de ce siècle. A nous les plaisirs! nous devons vivre bien, très-bien! et vite surtout. Après nous la fin du monde!

Richelle avait tout entendu. Messieurs, s'écria-t-il avec un éclat de rire, n'oubliez pas de prendre des notes et de me les envoyer dans cinquante ans, — par le télégraphe, vous savez! Adieu. — Ha! ha! ha!

AUGUSTE HOCK.

## ERRATA.

### II

#### Li tiesse do p'tit Jesus.

Au lieu de :	Lisez :
usqui l'Vierg' si <i>trovet</i> p'tit malapris	usqui l'Vierg' si <i>trouvet</i> . p'tit malapris.

### III

#### Li punition de Leu.

<i>Tuwé l'biesse</i> selon c'qui j'pinse	<i>Tuwé l'biesse</i> selon c'qui j'pinse.
---	--

### V

#### Li Wachotage.

vunoz dis-t-i à s'fré. on vat il wuid on couii. Li <i>lend'moin</i> li mód'cin nos père a trépassé. suppoirté	vunoz dis-t- à s'fré' on Il wuid on couii. li <i>lend'moin</i> li mód'cin nos père a trépassé suppoirté
---	---

## VI

## Li Curé malade

Au lieu de :

et portant *qu'en* n'ont waire  
 vos dire on mot *voici*  
 et n'causet *pas*  
 on' *cousine* et l'*mesquenn'* *watiaint*  
*i gn'a, daint-elle'*  
 deux vach' *ostrure*  
 \* Ah ! *t'ins.. l'couchet.. quest-c' qu'on*  
*t'è frè?*  
*i lèv' li tiesse*

Liser :

et portant *qu'en* n'ont waire  
 vos dire on mot *taici*  
 et n'causet *pux*  
 on' *cousine* et l'*mesquenn'* *watiaint*  
*i gn'a d'aint-ell'*  
 Deux vach' *o stauve*  
 Après ce vers on a passé le suivant :  
 è bin si nos' malad' trepasse.  
*i lèv li tiesse.*

## VII

## Li via et l'éfant.

Par on' *nuit* di gealée  
 Volà qu'on bia jôù *t arrive.*  
*On sauie* do l'*richaudi*  
 et bin *soqui l'maman,*  
*tourné l'molin.*  
 qu'il est *boa.*

Par on' *nait* di gealée  
 Volà qu'on bia jôù *il arrive.*  
*O stau'* do l'*richaudi*  
 et bin *sogni l'maman*  
*tourné l'molin.*  
 qu'il est *bia.*

# CONTES POPULAIRES.

(DIALECTE DE BEAURAING).

---

**Li baube do capucin.**

## I

Li curè d'on village  
Avet bramin d'l'ovrage  
Po fè des bons chrétiens  
Avu ses paroissiens.

Tos les dimègn' à messe  
Il avet beau préchi  
Tos còps qui v'naint à c'fesse  
C'astet les mêm' pèchis.

Di to c'qui plet l'zi dire  
I n'è flaint causu q'rire  
Et i veyet qu'à l'fin  
Il y pierdet s'latin.

I s'dit : « J'ai wuidi m'sage  
« Po les r'mett' disus l'ton ;  
» I faut on' aut' lingage  
» Dinans-l'zi on' mission. »

I paute et va quai à Salzinne  
On révèrend pér' capucin.  
Si baub' pindet divant s'poitrine,  
Tot comme on r'présint' les vis saints.

Li premi joû i monte en chaire  
Po l'zi fè on sermon d'Dieu l'père  
I l'zi cause à grand còp do l'moirt  
Et wait' do les s'barè (<sup>1</sup>) bin foirt.

Gu'avet tot près on' vie commére  
Què l'riwaitet et què l'choutet,  
Et bin sovint s'mettet à braire (<sup>2</sup>)  
Do temps qui l'capucin préchet.

En zè rallant à l'maujon d'cure  
Disus les voies i rasconture  
Nos' pauv' vie àm' qu'avet tant brait  
Et v'là qui li dit en français :

« Ah ! vous voilà, ma bonne femme.  
» Je crois avoir touché votre âme?  
» Votre cœur était pénétré,  
» Car vous avez beaucoup pleuré.

» Ai, dist'ell', j'ai sti si foirt astomaquée  
» Qu'i fallet qui j'breyèch' ji u'm'aurès seu ritni,  
» Paç'qui en vos r'waitant vos' baub' m'a fait r'sovni  
» Di m'pauv' boc (<sup>3</sup>) qu'a sti pris do leu l'année passée !

(<sup>1</sup>) S'barè. Effrayer.

(<sup>2</sup>) Braire signifie en wallon do la Famenne *pleurer* et non pas *crier* comme dans le wallon de Liège.

(<sup>3</sup>) Boc. Bœuf.

II

**Li tiesse do p'tit Jésus.**

On' jòn' commér' qu'avet d'abord trente ans  
Auret bin v'lu s'mariè, mais n'avet pon d'galant.

Les bias rubans, li crinoline  
Les p'tits cōps d'ouïe, les doucès mines  
Ell' sayet d'to po z'attiré  
L'mouchon din les filets ;  
Mais pon n'y v'net.

A l'fin ell' si décid' por on pèlerinage  
Et vollà à voyage.

Arrivée à l'église ell' s'aggnole à l'auté  
Usqui l'vierg' si trovet. *uu*)  
Li p'tit Jésus avet on' tiesse  
Qui barloquet et qui tournet  
Quand l'vint choufflet  
On pô foirt pas l'fignesse.

Après avet fini  
Do bin prii,  
Ell' dimande à l'saint' Vierge : « Eu' don, mi bin aimée,  
« Qu'à l'fin di ç't'année-ci ji sèrai sûr mariée ? »  
Li p'tit Jésus fait sign' : *nenni*.  
« Taijoz-vos, dis-t'ell', ptit malapris,  
» Leyoz causé vos' mère.  
» Vos astoz co trop jòn' po responde à m'prière !

III

**Li punition do Leu.**

Gu'avet on Leu, din nos' pays,  
Qui mougnet bramin des herbis,  
Sins compté les agnats, les gadots et les gattes,  
Les chins et les polains qui cheiaint (<sup>1</sup>) din ses pattes.  
Les censis s'plaindaint foir di li.  
I n'astet nin à rassasii.  
Po waiti (<sup>2</sup>) do li cassé l'tiesse  
Les paysans allaint à l'chesse,  
Et les monsieurs, po l's animè,  
Avaint promis d'les régala  
Li j'ou qu'ils auraient tuwé l'biesse.  
Tot l'monde y courret comme à l'fiesse  
A l'niye on l'rimettet,  
On l'traquet,  
On tiret,  
On l'manquet,  
Et on d'jet  
Qui l'dial' s'è mèlet.  
Li diale avet bon dos, l'chesseu est todi prête  
A s'escusè sur li quand i fait des berwettes.  
A l'fin portant on bricoleu  
Qu'avet tendu on rcèpe au leu  
Prind nos' brigand pa l'patte.  
On l'loie avu des coides  
Et po z'awè tortos l'plai<sup>g</sup>i  
Do l'veie souffri, do l'veie mori,

(<sup>1</sup>) Cheiaint. Tombaient. Chair-tomber.

(<sup>2</sup>) Waiti. Tâcher. Au sens propre regarder.

On l'quiboute, on l'quisage (1)

Au mitan do village.

Tot l'monde account, on fait l'cèque autou d'li.

» Commint, dist-on, faut-i qu'on l'feie péri ? »

» — Mi, dit l'prèmi, j'è l'sassomm'rès sus l'place.

» Avu m'counie ji li spierès l'carcasse.

» — Non, dit l'deuseim', flans l'souffri pus longtemps.

» Avu des ètrikoi' arrachans li les dints.

» Pasqui selon c' qui j'pinse

» On' biess' qu'a tant hagni

» Put bin fè pénitince

» Pa usqu'elle a pèchi.

» Voici, dit on troiseim', comme i faut qu'on l'punige ;

» Nos l'choich'rans tot viquant,

» Et pus t'tavau les champs

» Nos l'frans couru sins chmige. »

On vi brave homm' qui n'avet co rin dit

(C'en' astet onc qu'avet d'l'expériince),

S'avanc' dilez les aut' et l'zi dit : « Mes amis,

» Po l'bin puni, voci c'qui j'pinse :

I faut l'mariè.

» C'est l'pus grand' penitine' qui vos l'y sauriz d'nè. »

## IV

### Li Torturelle.

Quand on z'est célibataire,

I faut quéq'chos' po s'distraire ;

Gn'a des cias qu'ainmet les pinsons

Ou les linets ou les pigeons ;

(1) On le pousse, on le tire.

Des aût'fiet des gayol' aux pus grand', aux pus belles.  
J'ai connu on brave homm' qu'avet des torturelles.

C'estet on vi curé.

I les leyet volè

Din s'chambe en liberté.

Li jeu plaignet aux biesses

Et gn'avet todi on' sus si spale ou sus s'tiesse.

On jou il avet invitè

Ses confrér' à dinè

Dispu l'doyen jusqu'au vicaire.

Li mesquenne appoit' li soupière.

On s'met à tauve, on dit li bénèdicité.

Mais comm' si l'dial' l'avet tentè,

On' torturelle avol' bin rate

Et sus l'boird do l'soupièr', vint postè ses deux pattes.

Ci qu'elle a fait din l'sope..... ji vos l'donne à d'vinè.

Li mesquenn' crie on còp comm' s'on l'avet stranné :

» Vilain' charogn', mannett' salope!

» Mi qu'avet fait on si bonn' sope !....

» Qué displaigt, Mousieu l'curé!

» Qu'allang' divnu ? qui faut-i fè ?...

» Eh bin, respond l'brave homm', pardans patiinc', Marie ;

» Ca maugré nos' guiguon, il faut co bin qu'on rie.

» Si nos n'avons pou d'sop', nos boirons on còp d'pus.

» Appoирtoz-nos l'viande et nos nè causrans pus.

» Oh ii! ç'mannett' biesse là, elle s'rè co pardonnée,

» Dit l'mesquenne en sortant,

» Et mi s'jè fiès ostant

» On m'flanq'ret sus l'pavée.

» —Jè l'vus bin croir', respond l'Doyen,

» Ca j'pins' qui vos l'mèritri bin. »

V

**Li Wachotage.**

Quand on méd'ein ôrdonne on r'méde aux paysans,  
I dut l'zi espliqué les pondants, les jondants,  
S'i faut cûr les hierbées, commint qui faut qu'ça s'feie ;  
S'on dut boir tott les heur on couii do l'boteie,  
Si on prind les pilur' divant d'awè mougni ,  
Et surtout bin l'zi dir' qu'i n'faut nin les massii.  
Autrémint i n'vos fr'ont qui tott sôrt di loigne'ries  
Po s'mett bramin pu mau ou mêm' po pièd' li vie.  
Ainsi quand l'méd'ein caus' di lav'mint au laton,  
S'i n'a nin sogu' <sup>(1)</sup> d'avanc' do dir di quelle façon  
Qu'i faut mett' l'aiy' disus po qui l'brawet si feie,  
I gn'a des cias qu'mettront li laton din l'osteie.  
Ordonnoz des pousett' : quéq' fie i vos d'mand'ront  
S'i faut qu'on les feie fondre ou les prind comme ell'sont.  
Gu'a co des aut' pu biess' en r'ciant des pilures  
Qui s'inform'ront commint qu'i faut qu'on les feie cure.  
On jou on gros lourdaud vint consulté l'méd'ein  
Po s'pér' qui languichet déjà dispu longtemps.  
Li docteur è li dit : « Dimoin j'è l'rai veie  
» Mais tot en rattindant, v'lî r'poitroz on boteie  
» Et vos n'rovieroz nin qu'i faut bin l'wachotè <sup>(2)</sup>  
» Tott' les heur' au momint qui vos s'roz po n'ni d'uè. »  
Nos'-t-homme appougne li drogue et r'arrive au village :  
« Papa, dist-i à s'pèr, j'i v' rappoite on bruvage  
« Qui va vos fè do bin ; mais on-z'-a ricmandè

<sup>(1)</sup> Sogne signifie ici *soin* et non pas *peur* comme à Liège.

<sup>(2)</sup> Wachoté, Secouer.

« Qui chaq' cōp d'vant do l'prind' fallet vos wachotē;  
« Ainsi leyoz-vos fē et purdoz bon corage.  
« Vunoz, dis-t~~à~~ à s'frēg mettant nos à l'ovrage.  
« — Malhèrueux, respond l'pér', vos m'alooz fē mori.  
« — Nonna papa, nonna, pusqui l'méd'cin l'a dit.  
« Vos savoz bin comm' nos qu'il a des connuchances,  
« Et qu'i faut sins r'niété sir tot' ses ôrdonnances.  
« Poquoi prind' si-t-avis, s'on nē l'vat nin choutē?  
« Po n'nin fē c' qui commande, i n'faut nin l'consultē.  
Qu'auret-i seu responde à on' si fait' morale ?  
Nos deux homm' l'appouget pa les pids, pa les spales,  
Wuich'wach, wuich wach, wuich'wach. Quand il est wachotē  
On ~~l~~ li wuid on couii, on li fait avalé.  
Sitôt q'theure est finie on raemine' li mēm' danse  
Sins waiti s'i n'plet mau do pèri din s'souffrance.  
Li troiseim' cōp portant i n'criet pu si foirt.....  
On vut li d'nè l'couii.... on vet qu'il astet moirt....  
Li lendemoin li méd'cin vint po li fē s'visite ;  
Veyant q'tot l'mond breyet, i s'informe au pus vite  
Si l'malad' va pu mau, ci qui gn'a d'arrivé :  
« Oh, dit nos gros lourdaud, ça n'a pon fait d'effet.  
« Nos' père a trèpasse au troiseim' wachotage  
« I sintet bin, l'pauvre homm' qui maugré tot s'corage  
« I n's'auret suppoirte d'es s' quitapé comme' ça,  
« Ca il a bin criū : leyoz-m'là, leyoz-m'là. »

Po n'pus jamais awè on' aventure pareie  
Li méd'cin dit à c' t'heur : « *Vos wachotroz l'boteie.* »

VI

**Li curé malade.**

On dit qui Lafontaine, qu'astet portant malin,  
N'avet l'air qui d'on innocent.  
Gn'a des aut' qui c'est tot l'contraire,  
Qui fiet les homm' d'esprit et portant qu'en n'ont waire.  
Ci n'est nin d'one di c l'espéc'ci  
Qui j'vus vos dire on mot voici. voici)  
Mais c'est d'on vi curé d'village  
Qu'a todi on si drol' d'airage,  
Qu'on pins'ret qui c'n'est qu'on vrai fou;  
Mais li d'din vaut bin mia qu'li d'fou.  
On j'ou i chait d'apoplexie;  
On croyet q'c'estet fait di s'vie.  
I n'riconuchet pus nolu,  
N'attindet rin et n'causet pus. u  
Di long et d'laug' li parintée  
Au complet astet arrivée.  
On' cousine et l'mesquenn' (vatiaint,) watiaint  
Et po n' nin doirmu copinint  
Di tot sôrt d'affair' do manage  
Et do l'veleur di l'héritage  
Qu'on s'apprêtet à ramassé.  
*J'aurai*  
Quand l'malade auret trépassé.  
» I gu'a, diaint-elle', di l'argintrie  
» Dè linge et des bonnès litries,  
» Deux vach' ostruve et on couchet... ostruve  
» — Ah! tins... l'couchet... qu'est-c' qu'on z'è frè?  
» Li crachau trouv'rè bietôt s'place; ~~Li~~ bin si n'ast malad' frifard  
» A l'passée des meub' nos l'vindrans.  
» — Mais si cousin s'rifiet portant?

» — Adon l'affair' sèret cangie ,  
» Et nos tuwrans l'couchet à l'fin do l'maladie. »  
Sus l'timps qu'ell' bavardaint comm' ça  
Il astet survinu dō mia.  
Li malad' r'avet connuchance  
Mais n'è flet nin simblance,  
Et po sawè ci qu'ell' pinsaint  
I choutet bin tot c'qu'ell' dijaint.  
A l'fin portant i lév' li tiessé !  
» Ainsi, dist-i aux deux wuiresses,  
» Soie mi ou bin soie li couchet,  
» Gn'a onc di nos deux qu'y pass'rè. »

## VII

### **Li via et l'éfant.**

*o* — Par on' nuit di gealée et d'nive  
Volà qu'on bia joû, ~~l~~ arrive  
Din on' maujon di paysan  
On via et n' éfant;  
Mais comme i gealet à pir' finde,  
Gnavet des précautions à prinde  
Di peu qui l'via n'crèv'ret ;  
S'il astet apris pa l'fret  
On z'auret ieu trop d'poaine.  
~~On~~ ~~salie~~ do l'richaudi  
Din on' couvert' di laine ;  
Au coin do feu couchi  
On l'avet rascouvi.  
On s'tinet à l'cujenne ;  
Dèjà on' brav' vegenne  
Avet r'fachi l'éfant

*o flanche*

Et bin *sogni* l'maman.  
Po l'cafè d'délivrance  
Ou fiet tourné l'molin,  
Li boteie avu l'france  
Allet v'nu sus l'momint.  
On' douzain' di galettes  
Astaint j'à sus l'assiette ;  
On riet,  
On caq'tet,  
Et l'banquet  
S'apprétet.

(*Sogni*)

On' vie commére do veginage  
Qui sintet qu'il allet fè bon,  
Vint fè on faux message  
Po z'intré à l'maujon.  
« Commint va-t-i, dist-elle ?  
» Ess qu'i gn'a des novelles ?  
» Gn'a-ti on nouveau-né ? — Gn'a deux,  
« Respond l'sag' dam' ; vo zè là onc d'lez l'feu.  
« Waitoz-l'on pau. » Li vie commére  
Qui pinset bin qu'on l'invitret  
Avu l's aut' à boir li cafè  
Vlet fè si complumint au père.  
Ell' lève ou pau l'couvert' do via.  
Et d'avant do zawè veiu l'biesse  
« Ie Maria ! dist-ell', qu'il est b'a !  
» Qués bias grands ouies ! Qué bell' noir' tiesse !  
» Oh, po s'papa, c'est'on plaigi,  
» Ca c'est li to rachi. »

VIII

**Li jésuite et l'paysan.**

On jésuite en voyage  
Passant din on village,  
Si trouvant foirt odè,  
V'let on pau s'ripoisè.  
Din on'maujon qu'avet bonn' mine  
Il inture et d'mand' s'on vòret,  
En payant li d'nè on' tartine  
Avu do l'bire ou do caffè.  
Li paysan à l'fait assire  
Et va bin vit' li quai dè l'bire  
Li présint' des oûs, do jambon  
Et to c'qui gn'avet din s'maujon.  
I-fait causè l'revêrend pére,  
Pinsant todi qu'i li diret  
S'il astet curè ou vicaire  
D'us qui div'nè, usqu'il allet.  
Ça n'est nin surpurdant quand on d'mère au village :  
On n'a wair l'occasion d'veie des novias visages,  
Et s'on vet des monsieus on vut todi sawè  
Qui què les a ponnus, qui què les a covès.  
Li jésuit' li d'jet bin des foirt bellès histoires.  
Mais i n'li d'jet jamais de us et qui q'tastet.  
A l'fin lu paysan en li wuidant à boire  
S'hasarde à li d'mandè  
S'il astet vicaire ou curè.  
» Non, je suis, dit l'revêrend pére  
» De la société de Jésus. »  
L'bon homm' s'aggnole et vut s'mette en prière  
En criant : « Saint Jôseph disus l'terre est d'chindu. »

» — Relevez-vous, mon cher, il dit l'jesuite.  
» Vous n'avez pas affaire à Saint-Joseph ici.  
» — È bin, portant, l'bon Diet n'avet din s'suite  
» Qui l'saint Vierg', S<sup>t</sup>.-Jôseph et l'baudet, à c' qu'on dit.  
» Vos n'astoz-nin l'Saint Vierg' ? — Non, mon ami.  
» — È bin, v'ostoz l'baudet, ainsi ? »

*Beauraing, le 30 avril 1867.*

A. VERMER,  
*membre correspondant.*

---

### VIEILLE CHANSON CANADIENNE.

*N. B.* Il n'échappera à personne que cette pièce est un véritable crâmignon qui peut se chanter sur l'air de : *Ah ! l'amour, vous me tourmentez.*

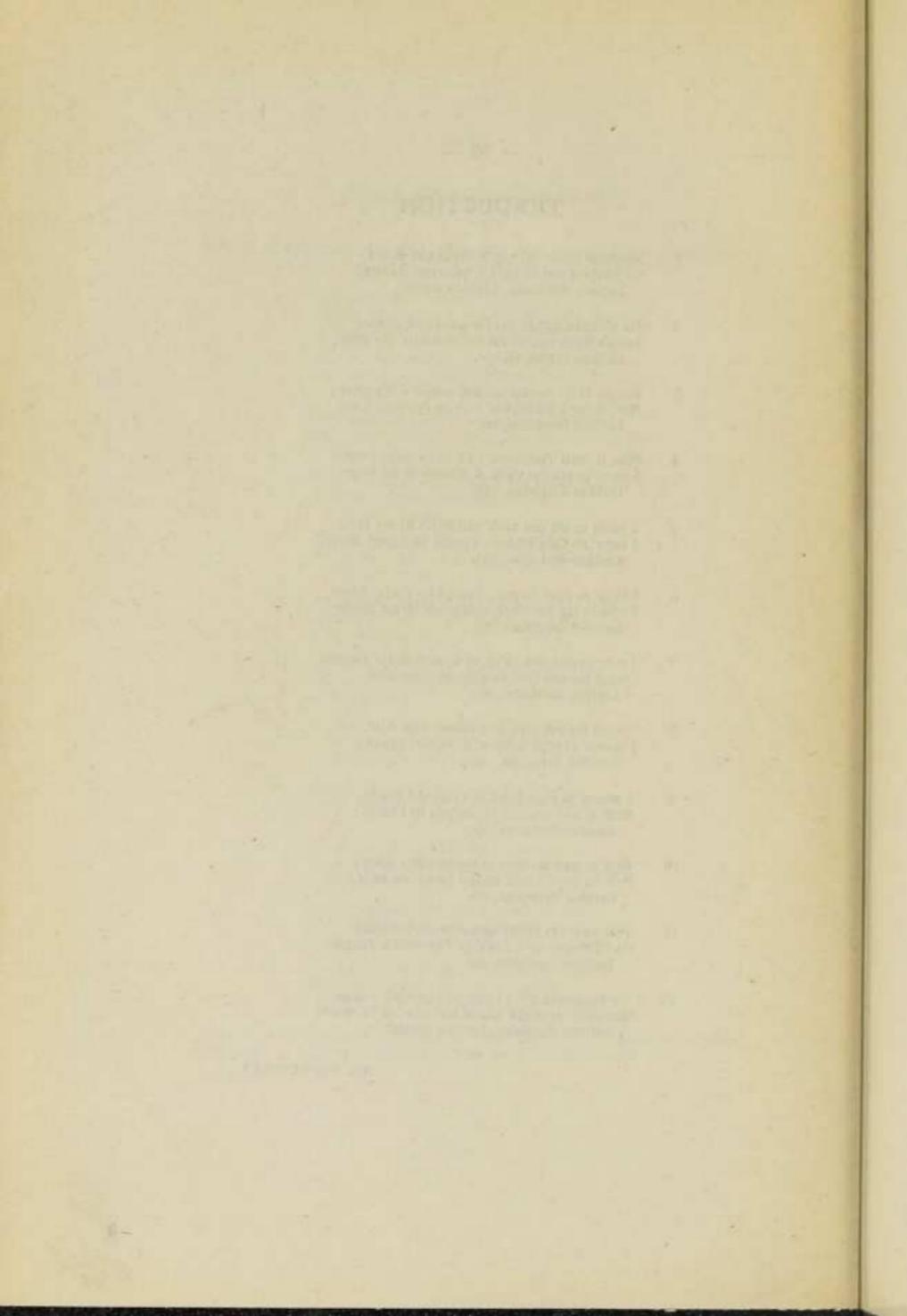
- 1 Dimanche après les vêpr's y aura bal chez Boulé;  
Mais il n'ira personn' que ceux qui sav'nt dansé :  
Mon ton ton de ritaine, mon ton ton derité.
- 2 Mais il n'ira personn' que ceux qui sav'nt dansé ;  
José Blai comm' les autres itou voulut y aller ;  
Mon ton ton, etc.
- 3 José Blai comm' les autres itou voulut y aller ;  
Mais, lui dit sa maîtresse : t'iras quand l'train s'ra fé.  
Mon ton ton, etc.
- 4 Mais, lui dit sa maîtresse : t'iras quand l'train s'ra fé.  
Il courut à l'établ' les animaux soigné.  
Mon ton ton, etc.
- 5 Il courut à l'établ' les animaux soigné ;  
Prend Barré par la corne et Rougett' par le pied ;  
Mon ton ton, etc.
- 6 Prend Barré par la corne et Rougett' par le pied ;  
Il saute à l'écurie pour les chevaux gratté,  
Mon ton ton, etc.
- 7 Il saute à l'écurie pour les chevaux gratté,  
Se sauve à la maison quand ils fur'nt étrillés ;  
Mon ton ton, etc.
- 8 Se sauve à la maison quand ils fur'nt étrillés :  
Il met sa veste rouge et son capot barré ;  
Mon ton ton, etc.
- 9 Il met sa veste rouge et son capot barré ;  
Il met son fichu noir et ses souliers francé :  
Mon ton ton, etc.
- 10 Il met son fichu noir et ses souliers francé,  
Et va chercher Lisett' quand il fut bien greyé ; (\*)  
Mon ton ton, etc.
- 11 Et va chercher Lisett' quand il fut bien greyé ;  
On le mit à la port' pour y apprendre à danser ;  
Mon ton ton, etc.
- 12 On le mit à la port' pour y apprendre à danser,  
Mais on garda Lisett', sa jolie fiancée :  
Mon ton ton de ritaine, mon ton ton derité.

Extrait de l'ouvrage de M. Ph. A., de Gaspé : *Les anciens Canadiens*, Québec, 1863, in-8°, p. 110. — Conforme à l'orthographe du texte imprimé.

(\*) Habillé.

## TRADUCTION.

- 1 Dimègne après les vèp à hal dimon Boulé  
On n'ricuva nou lu qui l'ci qu'saveut danser.  
Laridon deridaine, Laridon deridé.
- 2 On n'ricuva nou lu qui l'ci qu'saveut danser.  
Joseph Blais comme les aut' sohaitiv' d'y aller ;  
Laridon deridaine, etc.
- 3 Joseph Blais comme les aut' sohaitiv' d'y aller ;  
Min, li derit s'mintress' : t'a co l'ovrège à fer.  
Laridon deridaine, etc.
- 4 Min, li derit s'mintress' : t'a co l'ovrège à fer.  
I court ès stå des vach' si d'homb di les fôrر  
Laridon deridaine, etc.
- 5 I court ès stå des vach' si d'homb di les fôrر  
I happ' po l'pld Rogett', i prind po l'coin' Bârré,  
Laridon deridaine, etc.
- 6 I happ' po l'pld Rogett', i prind po l'coin' Bârré,  
I vole ès stå des chvâ, si d'paich' di les frotter ;  
Laridon deridaine, etc.
- 7 I vole ès stå des chvâ, si d'paich' di les frotter ;  
Quand les ava strii ès s'chamb' vola bize.  
Laridon deridaine, etc.
- 8 Quand les ava strii ès s'chamb' vola bize.  
I mouss' si roge habit et s'corsulet rôielé,  
Laridon deridaine, etc.
- 9 I mouss' si roge habit et s'corsulet rôielé,  
Mett' si nou mazarin et ses pus fins solés ;  
Laridon deridaine, etc.
- 10 Mett' si nou mazarin et ses pus fins solés ;  
Puis va quèri Lisett' quand fourit bin callé,  
Laridon deridaine, etc.
- 11 Puis va quèri Lisett' quand fourit bin callé.  
On l'a mettou s't à l'ouh' po l'apprind à danser ,  
Laridon deridaine, etc.
- 12 On l'a mettou s't à l'ouh' po l'apprind à danser ,  
Min s'hell' crapaund' Lisett' tot' nute on l'a wârdé.  
Laridon deridaine, Laridon deridé.



## TABLE DES MATIÈRES.

---

### PREMIÈRE PARTIE.

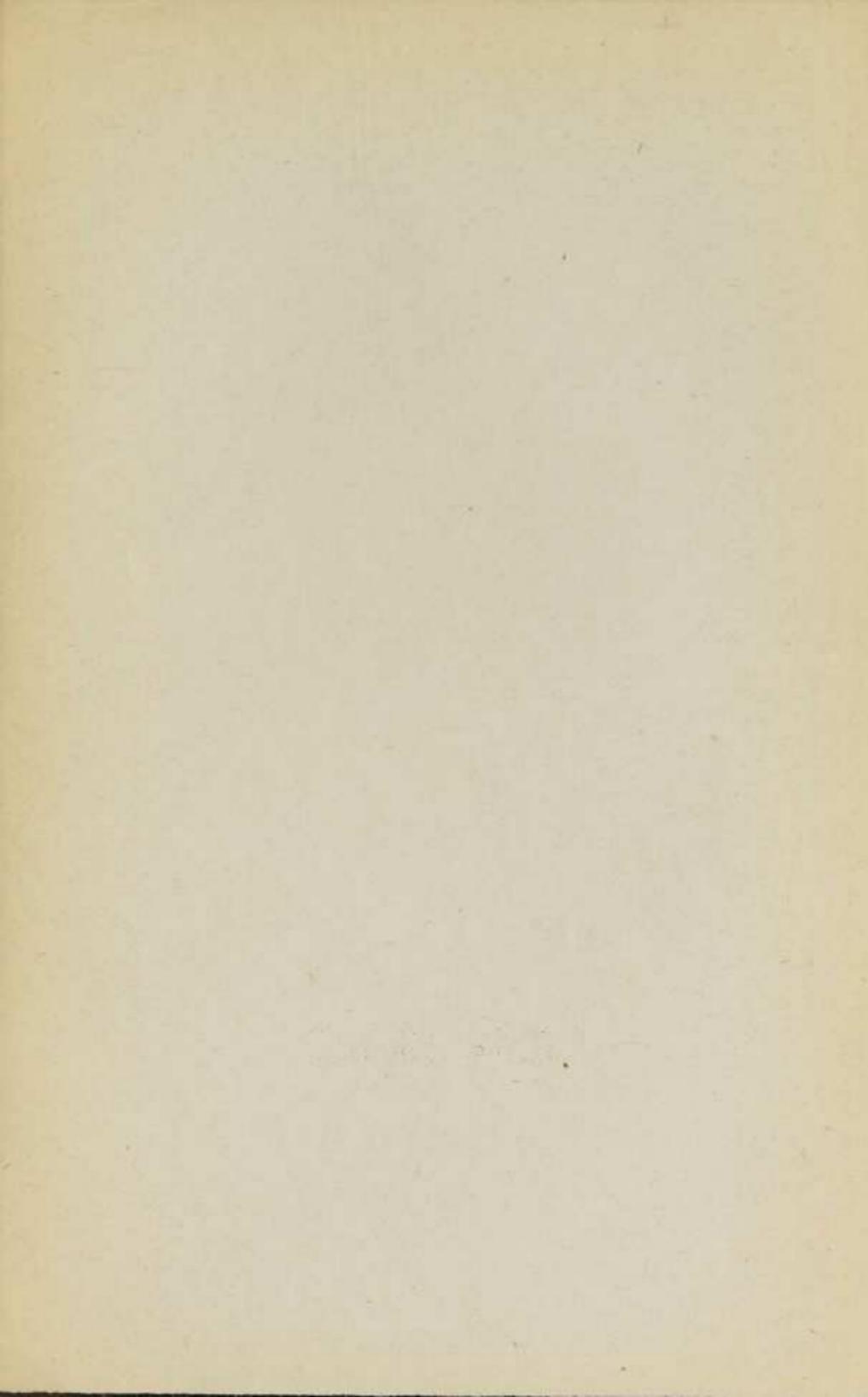
	Pages
Règlement . . . . .	5
Tableau des membres de la Société . . . . .	13
Rapport sur les concours n° 9, 10, 11 et 12 par M. A. DESOER . . . . .	31
<i>Dizo l'Titou</i> , crâmignon par L. VANDERVELDEN . . . . .	41
Rapport sur le concours n° 2, par M. Ch. GRANDGAGNAGE . . . . .	45
Glossaire des menuisiers, charrois et charpentiers, par M. A. BODY . . . . .	53

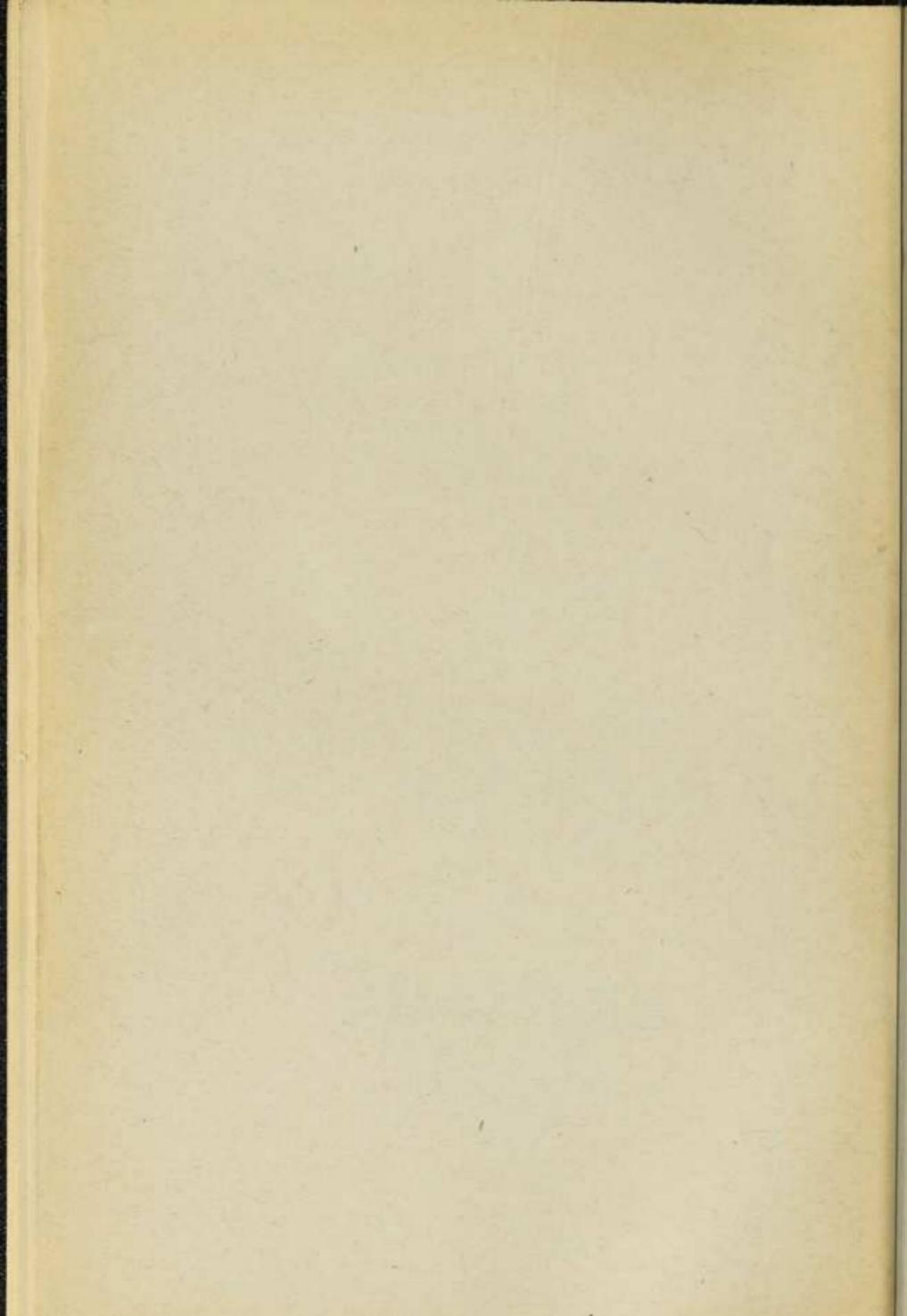
### DEUXIÈME PARTIE. — MÉLANGES.

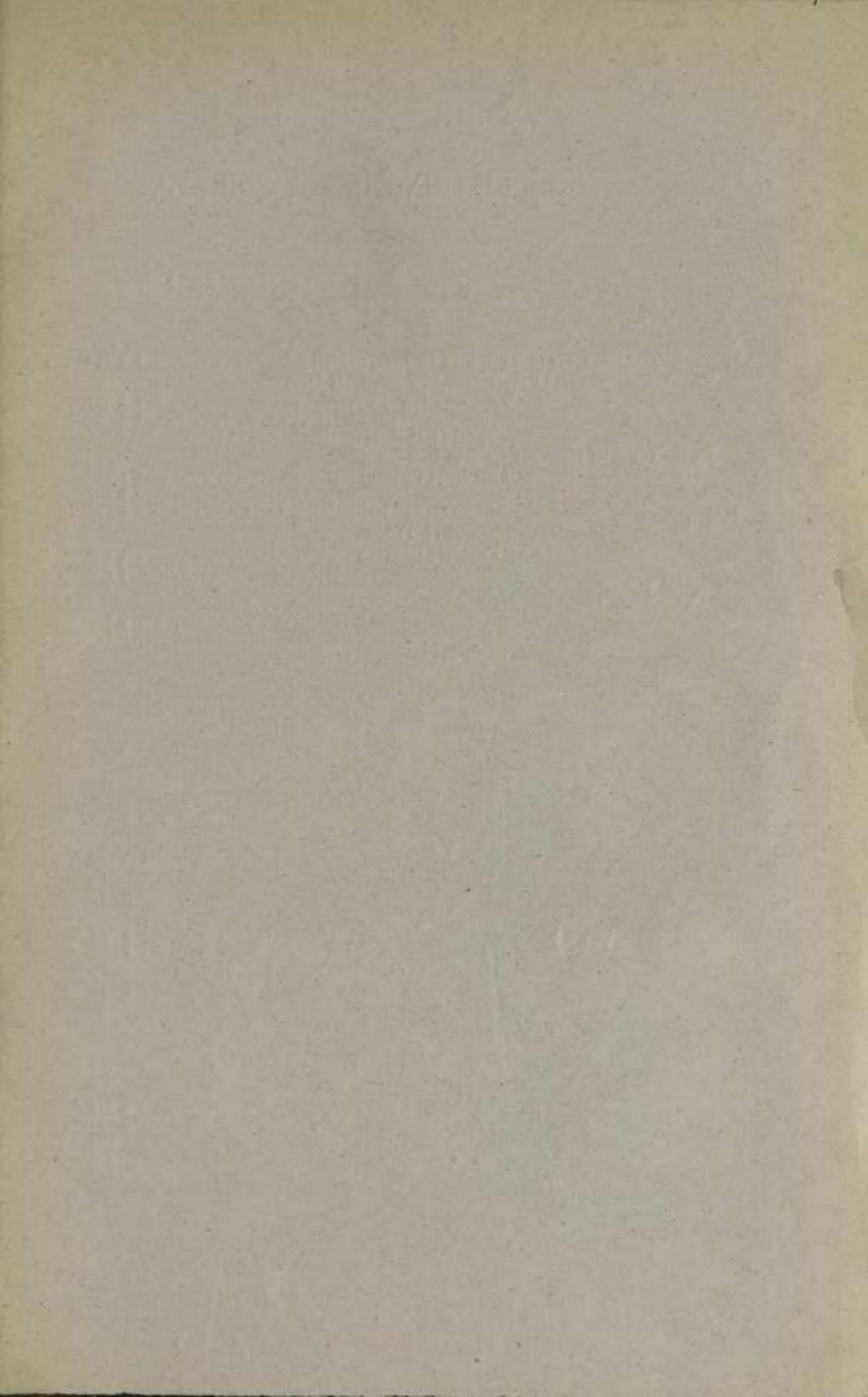
<i>La lettre des Venatz</i> , par M. Ch. GRANDGAGNAGE . . . . .	3
Un vieux ménage liégeois, par M. Aug. HOCK . . . . .	9
Contes populaires (Dialecte de Beauraing). . . . .	45
Vieille chanson canadienne, par Nic. Defrecheux . . . . .	58

2102100034335 PB-SLW

SOCIÉTÉ DE LANGUE ET DE  
LITTÉRATURE WALLONNES







# PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

## BULLETINS.

		Pages
Première année :	Bulletin de 1857 (Carmanne 1858)	1 à 192.
Deuxième année :	Bulletin de 1858 (Carmanne 1859)	
	1 <sup>re</sup> partie	1 à 411.
	2 <sup>me</sup> partie	1 à 66.
	Ces deux parties ont paru brochées en un volume	
Troisième année :	Bulletin de 1859	
	1 <sup>re</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie (Carmanne 1860)	1 à 192.
	2 <sup>me</sup> livraison (Carmanne 1860)	193 à 391.
	3 <sup>me</sup> livraison, 2 <sup>me</sup> partie (Carmanne 1860)	4 à 94.
Quatrième année :	Bulletin de 1860	
	1 <sup>re</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie (Carmanne 1861)	1 à 102.
	2 <sup>me</sup> livraison (Carmanne 1861)	103 à 310.
	3 <sup>me</sup> livraison (Carmanne 1861)	311 à 510.
	(Indiquée par erreur 3 <sup>me</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie).	
	4 <sup>me</sup> livraison (Carmanne 1861)	311 à 726. —
	5 <sup>me</sup> livraison, 2 <sup>me</sup> partie (Carmanne 1862)	1 à 118.
	(Indiquée par erreur 4 <sup>me</sup> livraison).	
Cinquième année :	Bulletin de 1861	
	1 <sup>re</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie (Carmanne 1862)	1 à 128.
	2 <sup>me</sup> livraison (Carmanne 1863)	129 à 482.
	(Indiquée par erreur 6 <sup>me</sup> année, 1 <sup>re</sup> livraison).	
	3 <sup>me</sup> livraison, 2 <sup>me</sup> partie (Carmanne 1863)	1 à 88. —
Sixième année :	Bulletin de 1862	
	1 <sup>re</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie (Carmanne 1863)	1 à 132.
	2 <sup>me</sup> livraison (Carmanne 1864)	133 à 254.
	3 <sup>me</sup> livraison, 2 <sup>me</sup> partie (Carmanne 1864)	1 à 170.
Septième année :	Bulletin de 1863	
	1 <sup>re</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie (Carmanne 1864)	1 à 78. —
	2 <sup>me</sup> livraison <i>sous presse</i>	
	3 <sup>me</sup> livraison, 2 <sup>me</sup> partie (Carmanne 1866)	1 à 96.
Huitième année :	Bulletin de 1864	
	1 <sup>re</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie (Carmanne 1866)	1 à 135. —
	2 <sup>me</sup> livraison, 2 <sup>me</sup> partie (Carmanne 1867)	1 à 62. —
Neuvième année :	Bulletin de 1865	
	1 <sup>re</sup> livraison, 1 <sup>re</sup> partie (Carmanne 1867)	1 à 201.
	2 <sup>me</sup> livraison <i>sous presse</i>	

## ANNUAIRES.

Première année (1863)	1 à 216
Deuxième année (1863)	1 à 196
Troisième année (1867)	1 à 224